Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – N° 17305 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE | JEUDI 14 SEPTEMBRE 2000 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties

La rentrée noire de Lionel Jospin

- Une série de sondages traduisent une chute brutale du premier ministre dans l'opinion
- Corse, impôts, prix de l'essence, polémiques au sein du gouvernement ont atteint son image
- Alain Juppé qualifie les accords sur la Corse de « faute contre la démocratie et la République »

« COUP DE TABAC », *« trou d'air »*, *« gifle »* : les socialistes ont subi le choc des sondages rendus publics mardi 12 septembre, qui traduisent la chute spectaculaire de Lionel Jospin dans l'opinion : 20 points d'avis favorables perdus selon Louis-Harris *Valeurs actuelles*, 18 de bonnes opinions selon BVA-*Paris-Match*, 12 pour Ipsos-*Le Point*, qui avait déjà enregistré une baisse de 5 points en août. *« On paie la Corse, Chevènement, Voynet, l'essence. Il y a un sentiment de tangage au sein de la majorité »*, dit un dirigeant socialiste résumant le sentiment de ceux qui participent, chaque mardi matin, au petit déjeuner de Matignon. Tous ces sondages ont été effectués au plus fort de la crise des patrons routiers. Mais ils expriment aussi le mécontement de l'ensemble des Français sur les prix des carburants et les baisses d'impôts annoncées par Laurent Fabius, une incompréhension sur la Corse, le sentiment d'un gouvernement chahuté par les départs de Claude Allègre, puis de Jean-Pierre Chevènement, celui annoncé de Martine Aubry, et les conflits à répétition entre le premier ministre et Dominique Voynet.

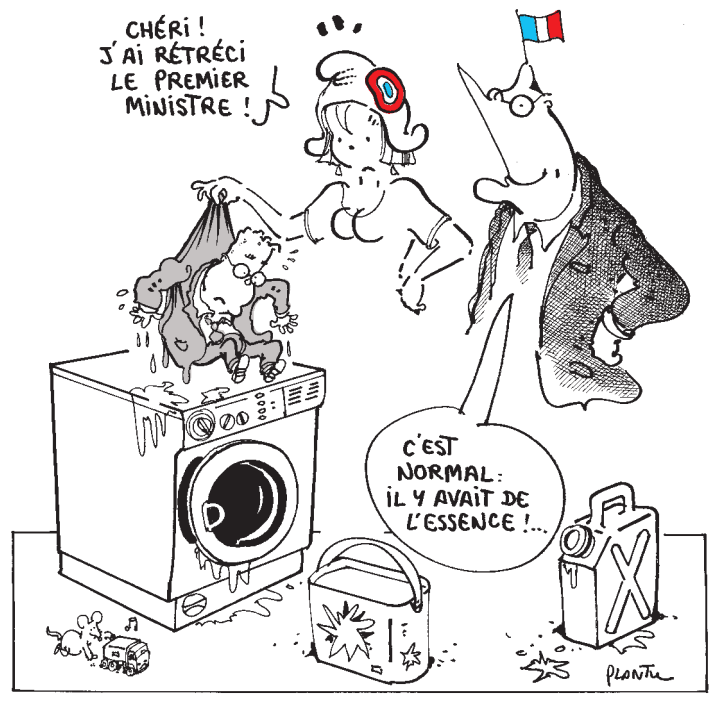

Mardi, des parlementaires et des dirigeants socialistes ont mis en cause le déficit d'explications du premier ministre sur ses décisions. A Matignon, on s'interroge d'ailleurs sur la nécessité pour M. Jospin d'intervenir avant son discours prévu pour le 26 septembre, à Lyon, lors des journées parlementaires socialistes. Pour sa part, la droite paraît décidée à profiter de la rentrée noire de Lionel Jospin pour passer à l'offensive. Mercredi, sur RTL, Alain Juppé a fait remarquer que *« la fameuse méthode Jospin n'a pas résisté à l'épreuve des difficultés »*. L'ancien premier ministre RPR a notamment dénoncé les accords de Matignon sur la Corse, qu'il a qualifiés de *« faute contre la démocratie et contre la République »*.

Lire pages 8 et 9

Autriche : l'Europe lève les sanctions, la droite et le FPÖ triomphent

L'UNION européenne a décidé, mardi 12 septembre, de lever les sanctions prises contre l'Autriche du chancelier Wolfgang Schüssel et de son allié, le FPÖ, qualifié de *« parti populiste de droite aux caractéristiques extrémistes »*. Les Quatorze considèrent que le maintien des sanctions irait *« à l'encontre »* de l'objectif recherché. Ils estiment cependant qu'une *« vigilance particulière »* doit être exercée à l'égard du FPÖ. Les deux partis de l'opposition parlementaire autrichienne avaient réclamé, comme la droite, la levée des sanctions. Le chancelier Schüssel a salué cette *« victoire du bon sens »* qu'il considère comme un *« triomphe »* pour sa coalition, en affirmant que l'Autriche avait *« retrouvé sa dignité »*.

Lire page 2 et notre éditorial page 22

LASZLO BALOGH/REUTERS

JEUX OLYMPIQUES

Sydney sans pitié

Sydney l'olympique est une ville belle et riche. Mais une ville impitoyable, dont les habitants indigènes, les Aborigènes, ont été regroupés dans un quartier mal famé et où les pauvres n'ont quasiment plus droit de cité. Demain, dans son édition datée 15 septembre, *Le Monde* publiera un guide des JO sur seize pages, puis, à partir de samedi, un cahier spécial quotidien. p. 18

L'euro au plus bas

LA CRISE de l'euro continue. La monnaie unique est tombée, mardi 12 septembre, à un nouveau plancher historique de 0,8560 dollar, dans un climat de polémique. Les dirigeants politiques et les responsables monétaires européens s'accusent mutuellement d'être à l'origine de la déroute de l'euro. Les Européens tentent d'obtenir la participation de la Réserve fédérale américaine à une intervention concertée sur le marché des changes. Mais la Maison Blanche, alors que la campagne électorale bat son plein aux Etats-Unis, hésite à donner son accord. La Bourse de Londres, qui fait l'objet d'une OPA de la Bourse suédoise, a par ailleurs annoncé, mardi, qu'elle renonçait finalement à se marier avec la place de Francfort.

Lire pages 23 et 24

La France a détruit ses 1 098 281 mines antipersonnel

LA FRANCE a détruit tout son stock de mines antipersonnel (MAP) et les divers éléments qui peuvent entrer dans leur composition. C'est l'assurance que la commission nationale pour l'élimination des MAP a donnée dans son rapport d'activités en 1999, qu'elle devait remettre, mercredi 13 septembre, à Lionel Jospin. A l'exception d'un lot minimum autorisé par la convention internationale d'Ottawa et comprenant 4 514 mines vouées à l'instruction des démineurs, l'opération de destruction du stock français s'est achevée le 20 décembre 1999. Avec trois ans d'avance sur les délais fixés par les accords de bannissement des MAP entrés en vigueur en mars 1999 et signés par 140 pays.

Au cours de sa mission de vérification, la commission nationale – créée en mai 1999 pour exercer un *« contrôle citoyen »* sur les obligations de la France envers ce traité et présidée par Brigitte Stern, professeur de droit international à Paris-I – a pu constater que la destruction des stocks était effective sur le territoire national. Soit, très exactement, 1 098 281 MAP, 192 439 allumeurs et 132 786 composants ou accessoires. Mais elle considère qu'elle doit rester *« vigilante »* sur plusieurs autres points, qui l'incitent à développer encore ses investigations.

Ainsi, la commission devra s'assurer que des licences de fabrication antérieurement concédées par les constructeurs français à l'exportation ne permettent pas à des Etats étrangers de produire des MAP. D'autre part, des transferts de MAP ont été signalés, avant les interdictions décrétées par la convention d'Ottawa et la loi française de 1998, dans plusieurs pays tels que le Mozambique, la Somalie ou l'Irak. En revanche, des indications parues dans la presse et concernant la vente de 22 000 MAP et de 600 allumeurs au Rwanda, alors présidé par Juvénal Habyarimana – tué dans l'explosion de son avion le 6 avril 1994, attentat qui avait donné le signal du génocide rwandais – se sont révélées infondées. Selon la commission, cette livraison a été bloquée par les autorités françaises.

De même, la commission nationale continuera d'enquêter sur l'existence de substituts possibles aux MAP. En effet, des mines de contre-déminage, des systèmes d'armes à sous-munitions ou des mines équipées d'un système antimanipulation pourraient se comporter, sur le terrain, comme autant de MAP interdites. Enfin, des mines d'exercice, destinées à l'entraînement des démineurs, pourraient être transformées en mines réelles, sauf à croire la réponse du ministère de la défense, interrogé à ce propos, qui affirme qu'une telle modification est difficile à réaliser.

La commission nationale demande à la France d'être plus présente en matière d'assistance à des pays étrangers pour la destruction de leurs propres stocks. Elle préconise, en particulier, *« un soutien financier résolu »* aux ONG les plus actives – Handicap International, Norwegian People's Aid, Mines Advisory Group – et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ce qui suppose *« une réévaluation annuelle du crédit "déminage humanitaire", dont la dotation s'élève à 20 millions de francs pour la période 2000-2003 »*.

Il reste à éradiquer quelque 250 millions de mines dans le monde, en particulier dans les arsenaux de pays comme les Etats-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde ou le Pakistan, qui n'ont pas encore signé le traité.

Jacques Isnard

FRANÇOIS GUILLOT/AFP

CINÉMA

La guerre des prix

Marin Karmitz, PDG du distributeur et exploitant de films MK2, s'est allié à la Gaumont, deuxième circuit de salles de cinéma en France, et à un indépendant parisien pour proposer, à partir du 27 septembre, un abonnement à 98 francs par mois, le Pass. Avec cette formule, ils tentent de concurrencer la « carte illimitée », remise en vente depuis le 26 juillet, proposée au même prix par UGC. p. 36

L'« intendante » du RPR en procès

LOUISE-YVONNE CASETTA

L'ANCIENNE « intendante » du RPR, Louise-Yvonne Casetta, a été une nouvelle fois mise en accusation, mardi 12 septembre, devant le tribunal de Nanterre. Un entrepreneur a également affirmé avoir donné de l'argent à Philippe Dominati *« pour le compte du PR »*.

Lire page 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 914 - 7,50 F

Crédit lyonnais : les autres vérités

À SUIVRE le cheminement que prend l'enquête judiciaire sur le Crédit lyonnais, on ne peut s'empêcher d'éprouver une gêne terrible. Non pas que le magistrat en charge de l'affaire, Jean-Pierre Zanoto, conduise maladroitement son instruction. Tous les experts qui connaissent le dossier s'accordent, à l'inverse, à penser qu'il poursuit ses investigations avec la plus grande méticulosité. Le problème, en fait, est ailleurs. Car, pour cerner les responsabilités en cause dans le scandale de la banque publique, il y a deux approches possibles, qui malheureusement ne se complètent pas : l'une juridique, l'autre politique. Et le juge est, en quelque sorte, prisonnier de cette contradiction.

Pourquoi deux approches ? Il est évidemment impérieux qu'après un désastre financier de cette importance, qui a appauvri le patrimoine public de plus d'une centaine de milliards de francs, les responsabilités soient établies et les fautes éventuelles sanctionnées. Or la première des responsabilités, la plus évidente, est évidemment politique. Et elle dépasse de très loin le fait de savoir si, à 1 ou 2 milliards de francs près, les comptes de la banque, en 1992, étaient sincères. La question de fond est beaucoup plus grave et beaucoup plus lourde que cela : comment se fait-il que l'Etat-actionnaire ait si longtemps – de 1988 à 1993 – accordé sa confiance à la direction de la banque, emmenée par Jean-Yves Haberer, ce qui a conduit à un désastre financier autrement plus important ?

L'interrogation concerne évidemment au premier chef Pierre Bérégovoy, qui a toujours soutenu M. Haberer. Passe encore qu'il lui accorde son soutien, jusqu'en 1990. Mais, au-delà, quand les premiers scandales commencent à éclater, et notamment ceux liés à l'affaire Parretti-MGM, pourquoi la direction de la banque, et M. Haberer au premier chef, n'est-elle pas sanctionnée pour avoir impulsé une politique qui apparaît déjà totalement aventureuse ? Avec le recul, on reste évidemment interloqué que M. Haberer ait pu voir son mandat renouvelé si longtemps. On observera d'ailleurs que cet aveuglement n'a pas été que le fait de la gauche.

Laurent Mauduit

Lire la suite page 22 et nos informations page 12

DAVE MARTIN/AP

GOLF

A l'assaut des greens

Jean Van de Velde *(photo)* sera le meilleur espoir français au Trophée Lancôme de golf qui débute jeudi 14 septembre à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines). La Fédération française de golf multiplie les initiatives pour changer l'image d'une discipline qui compte moins de 300 000 licenciés en France. p. 29

International	2	Aujourd'hui	29
France	8	Météorologie, jeux	33
Société	12	Carnet	34
Régions	16	Culture	35
Horizons	18	Guide culturel	37
Entreprises	23	Kiosque	38
Communication	25	Abonnements	38
Tableau de bord	26	Radio-Télévision	39

QUARANTAINE **Prenant acte du rapport rendu par les trois sages désignés par les partenaires européens, la France, présidente en titre de l'Union, a annoncé mardi soir la *« levée »* des *« mesures »* prises à l'encontre de l'Autriche depuis la formation de sa coalition entre conservateurs et populistes du FPÖ, en février 2000. ● LA LEVÉE des sanctions s'accompagne de la volonté de maintenir une *« vigilance particulière »* à l'égard du parti d'extrême droite de Jörg Haider, dont *« la nature et l'évolution incertaine restent un motif de sérieuse préoccupation »*. ● LES QUATORZE jugent que les sanctions ont été *« utiles »*, Paris ajoutant que *« la question de la visite de ministres FPÖ »* en France *« reste posée »*. ● LE CHANCELIER autrichien Wolfgang Schüssel a célébré mardi *« un grand succès »* pour son pays, qui a *« retrouvé sa dignité »*. *(Lire aussi notre éditorial page 22.)***

Les Européens lèvent les sanctions contre Vienne, mais restent « vigilants »

La présidence française de l'Union a annoncé la levée des « mesures » d'isolement prises contre le gouvernement conservateurs-extrême droite en Autriche. La « vigilance particulière » maintenue envers le parti de Jörg Haider ne s'accompagne d'aucun mécanisme d'observation

SEPT MOIS après avoir été décidées, les sanctions appliquées contre l'Autriche par ses quatorze partenaires au sein de l'Union européenne sont levées. La nouvelle est tombée à 19 heures, mardi 12 septembre à Paris, dans un communiqué publié au nom des Quatorze par l'Elysée, la France assurant en ce moment la présidence de l'Union. Cet épilogue est la suite logique des conclusions des trois sages (l'avocat allemand Jochen Frowein, l'ancien président finlandais Martti Ahtisaari, et l'ancien chef de la diplomatie espagnole, Marcelino Oreja), remises au président Jacques Chirac vendredi. Immédiatement après avoir pris connaissance de ce rapport, la France avait engagé des consultations avec ses partenaires pour décider de la marche à suivre à l'égard de Vienne (lire *Le Monde* daté dimanche 10-lundi 11 septembre).

« Les mesures mises en œuvre par les Quatorze ont été utiles. Elles peuvent maintenant être levées », indique le communiqué des Quatorze. Mais il ajoute que *« la nature du FPÖ* (le Parti de la liberté, dont le leader est Jörg Haider) *et son évolution incertaine restent un motif de sérieuse préoccupation »*, qu'une *« vigilance particulière »* doit être exercée à son égard et qu'il faut désormais que l'Europe réfléchisse aux moyens de *« prévenir, suivre, apprécier et agir dans des situations analogues »*.

Dès l'annonce de la composition d'un gouvernement de coalition entre la droite et l'extrême droite à Vienne, à la fin du mois de janvier, les pays de l'UE avaient annoncé qu'ils mettaient immédiatement en vigueur les mesures annoncées lundi 31 janvier par la présidence portugaise de l'Union au nom des quatorze partenaires de l'Autriche : suspension des contacts bilatéraux officiels avec le gouvernement autrichien, réduction des contacts avec les ambassadeurs au strict nécessaire, refus de soutenir des candidatures autrichiennes dans les organismes internationaux. Depuis cette date, les ministres autrichiens continuaient cependant à participer aux conseils et aux sommets européens.

Dès le début, cette situation paradoxale n'a pas été acceptée par les pays nordiques, qui ont été très tôt favorables à une levée des sanctions. Elle a fini par gêner la plupart des dirigeants européens dans la mesure où l'Autriche, en réaction aux sanctions décidées contre elle, menaçait de bloquer le fonctionnement régulier des institutions de l'Union en usant de son droit de veto. En outre, la plupart des Etats membres de l'UE étaient favorables à une levée rapide des sanctions avant le référendum danois sur la monnaie unique, prévu pour le 28 septembre. Les sanctions étaient en effet très impopulaires dans les petits pays comme le Danemark, où elles étaient ressenties comme le résultat d'une domination excessive des grands pays au sein de l'Union européenne.

La Commission européenne n'a jamais été très favorable aux sanctions, décidées à la suite de demandes pressantes de deux pays, la France et la Belgique. Ces derniers avaient vite été suivis par l'Allemagne, qui ne voulait pas être soupçonnée de la moindre sympathie à l'égard des dérives autrichiennes, mais les autres Européens ont toujours été hésitants dans cette affaire. Aussi le président de la Commission européenne Romano Prodi s'est-il félicité, mardi, de la levée des sanctions.

« SI C'ÉTAIT À REFAIRE... »

« La Commission n'a jamais souhaité l'isolement de l'Autriche et je suis content que ces sanctions soient levées », a déclaré M. Prodi dans un communiqué. Le chef de l'exécutif bruxellois a souligné que l'Union devait rester *« vigilante »* et qu'il fallait mettre en œuvre des *« améliorations du traité »* de l'Union afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise.

Pour la France, il s'agit d'un recul. Mais le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, rejette toute idée de *« reculade »* ou de *« défaite »*. De New York, où il participe à l'Assemblée générale des Nations unies, M. Védrine a déclaré à l'AFP que l'UE avait *« progressé politiquement »* grâce à cette affaire, que les sanctions avaient *« atteint leur objectif »* et que *« les maintenir pourrait devenir contreproductif »*. Il est peu probable que la France modifie en quoi que ce soit, sur le plan bilatéral, son attitude à l'égard de l'Autriche. *« Si c'était à refaire, nous le referions exactement de la même manière »*, fait-on savoir à Paris, en ajoutant : *« La question de la visite de ministres du FPÖ à Paris reste posée. Rien ne nous empêche de ne pas le faire à l'avenir et nous avons peu de propension à les recevoir »*.

Hors de l'Union européenne, les réactions sont prudentes. Israël, le seul pays à avoir rompu les relations diplomatiques avec Vienne, ne tient pas à les reprendre. Parmi les pays candidats à l'entrée dans l'Union, la République tchèque, qui était seule à avoir appliqué les sanctions, a annoncé qu'elle se ralliait à la position des Quatorze.

Outre-Atlantique, le Canada a également levé les sanctions qu'il avait appliquées en conformité avec la ligne européenne. A Washington, le porte-parole du département d'Etat a annoncé que les dirigeants américains continueraient à *« observer »* l'Autriche à l'aune du respect des droits de l'homme et de la tolérance. *« Nous continuons à être préoccupés par bien des positions ou propos du FPÖ »*, a-t-il ajouté. Les Etats-Unis, qui ne s'étaient pas ralliés aux sanctions, ne changent pas de position et restent donc, eux aussi, « vigilants ».

Lucas Delattre

Le maintien d'une « vigilance particulière » envers le FPÖ

***VOICI** l'essentiel du communiqué diffusé mardi soir à Paris par la présidence française de l'Union européenne.*

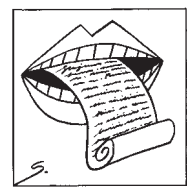

VERBATIM

« Les Quatorze ont pris connaissance du rapport remis par les trois sages de la situation autrichienne.

Ce rapport aboutit pour l'essentiel à quatre conclusions :

- les mesures mises en œuvre par les Quatorze ont été utiles ;

- le gouvernement autrichien n'a pas méconnu son engagement envers les valeurs communes européennes ;

- les mesures adoptées par les Quatorze iraient, si elles ne cessaient pas, à l'encontre de leur objectif ;

- le FPÖ peut être qualifié de parti populiste de droite aux caractéristiques extrémistes et son évolution est incertaine.

(...)

Les Quatorze ont approuvé les conclusions suivantes :

- les mesures mises en œuvre ont été utiles. Elles peuvent maintenant être levées ;

- la nature du FPÖ et son évolution incertaine restent un motif de sérieuse préoccupation. Les Quatorze considèrent qu'une vigilance particulière doit être exercée à l'égard de ce parti et de son influence sur le gouvernement auquel il participe. Ils sont convenus d'exercer cette vigilance en se concertant ;

- il convient de poursuivre la réflexion au sein de l'Union européenne sur la manière de prévenir, suivre, apprécier et agir dans des situations analogues. (...) »

Sept mois de sanctions

● **3 octobre 1999 :** le FPÖ de Jörg Haider devient le deuxième parti autrichien. Avec 27 % des suffrages aux législatives, il talonne les conservateurs de Wolfgang Schüssel.

● **31 janvier 2000 :** la présidence (portugaise) de l'Union européenne menace l'Autriche de sanctions en cas de coalition gouvernementale droite-extrême droite. Celle-ci est constituée le 4 février. Les « mesures » bilatérales à l'encontre de l'Autriche sont adoptées par les quatorze autres membres de l'UE trois jours plus tard.

● **19 avril :** Jörg Haider propose une *« consultation populaire »* sur la levée des sanctions, idée adoptée ensuite par les conservateurs.

● **20 juin :** au sommet de Freira, les chefs d'Etat et de gouvernement européens refusent la levée des sanctions demandée par M. Schüssel, mais envisagent un *« système de surveillance »*, première étape vers leur levée.

● **28 juin :** les Européens décident de désigner trois « sages » chargés de présenter un rapport sur l'évolution de l'Autriche et du FPÖ.

● **8 septembre :** les trois « sages » remettent leur rapport à Jacques Chirac, président en exercice de l'Union européenne. Ils proposent en substance de mettre fin aux mesures d'isolement à l'encontre du gouvernement de Vienne.

Wolfgang Schüssel triomphe, mais se prépare à une nouvelle partie de poker

VIENNE
de notre correspondante

« C'est un grand succès pour l'Autriche, le résultat de notre patience et de notre fermeté », a déclaré le chancelier Wolfgang Schüssel, sans guère plus d'émotion dans la voix que d'habitude, dès l'annonce de la levée des sanctions, mardi soir, tandis que sa partenaire du FPÖ et vice-chancelier, Susanne Riess-Passer, saluait *« la victoire du bon sens »*. Le dirigeant conservateur a souligné les trois points qui consacrent le *« triomphe »* de la coalition de droite dans le bras de fer qui l'opposait au reste de l'Union : les mesures d'isolement n'ont pas été suspendues, mais levées sans délai ; il n'y a pas eu de mise en place d'un mécanisme particulier de surveillance du FPÖ, comme le souhaitaient *« certains pays »* ; enfin, la clause de vigilance envers les populistes, dans le texte des Quatorze, est ravalée à une *« formule de compromis »* qui évite aux inspirateurs des sanctions de perdre totalement la face.

Même les socialistes et les Verts, piégés par la rhétorique du patriotisme et contraints de donner toujours plus de gages de bonne volonté, ont accueilli avec soulagement la décision des Quatorze. Les deux partis de l'opposition parlementaire, qui ont dissuadé les trois sages d'utiliser dans leur rapport le terme d'« extrême droite » pour qualifier la formation de Jörg Haider, s'étaient également prononcés contre un mécanisme européen de surveillance du FPÖ et réclamaient, à l'unisson avec la droite, la fin des « sanctions ».

Comme l'a montré vendredi un étonnant reportage de la télévision autrichienne, l'homme de la rue est bien incapable de dire, même après sept mois d'intense battage médiatique, ce que recouvraient les fameuses mesures bilatérales décrétées par les Quatorze. On n'en a retenu qu'un sentiment d'humiliation collective, et M. Schüssel a certainement fait mouche auprès de ses concitoyens en affirmant, mardi soir, que l'Autriche avait *« retrouvé sa dignité »*, l'une des leçons de cette crise inédite en Europe étant qu'il faut *« respecter les droits d'un petit pays »*. Quant à la minorité d'Autrichiens qui avait admis, voire approuvé, les motifs des Quatorze, elle se sentait de plus en plus mal à l'aise : les télévisions diffusaient des images éloquentes des émeutes racistes en Espagne ou des marches néonazies en Allemagne, alors que le calme régnait à Vienne, Innsbruck ou Klagenfurt.

En revanche, la diplomatie autrichienne ressemble à un paysage après la bataille. Il faudra plus de quelques paroles lénifiantes pour reconstruire des relations stables avec les autres partenaires de l'Union, et avec des voisins de l'Est que l'on a brusqués à plusieurs reprises ces derniers mois.

Le *« Petit Prince »* (surnom de M. Schüssel dans les cercles conservateurs) sort donc grand gagnant d'une épreuve qui aurait brisé nombre de politiciens moins coriaces que lui.

> L'ÖVP s'est installé en tête des sondages avec 33 % des voix, devançant nettement les socialistes (30 %) et creusant l'écart avec les populistes, redescendus à 23 %

Le temps semble loin où le quotidien *Kronenzeitung* – alors farouchement opposé à une coalition des conservateurs avec M. Haider – le caricaturait méchamment en roi écrasé par une couronne trop large. Oubliée aussi, ou presque, la grande manifestation du 19 février, qui avait rassemblé 250 000 opposants sur la Heldenplatz de Vienne. Même si, chaque jeudi, sanctions ou pas, 800 à 1 500 personnes persistent à défiler dans les rues de Vienne.

Aujourd'hui, le *Kronenzeitung* est l'un des plus solides piliers de la coalition, et M. Schüssel son chef incontesté. Son retentissant coup de poker, lorsqu'il a bouleversé fin janvier la donne politique autrichienne en défiant le reste de l'Europe, lui a apporté des gains plus rapides encore que prévu : son parti, l'ÖVP, s'est installé en tête des sondages avec 33 % des voix, devançant nettement le Parti socialiste (30 %) et creusant l'écart avec les populistes, redescendus à 23 % (contre 27 % aux législatives d'octobre 1999). Les Verts progressent en revanche, grâce à la personnalité rassurante de leur porte-parole, Alexander Van der Bellen, qui pratique un dialogue « constructif » sur les questions budgétaires, sans pactiser pour autant avec le FPÖ.

C'est plutôt dans les rangs des sociaux-démocrates (SPÖ) qu'on voit poindre ce genre de tentation. L'ancien ministre socialiste de l'intérieur, Karl Schlögl, qui avait mené avec zèle une politique restrictive envers les étrangers et les demandeurs d'asile, a ainsi profité de la publication du rapport des trois sages pour prôner une *« ouverture »* vers le parti de Jörg Haider. Suscitant un tollé dans son parti, la question posée par M. Schlögl risque pourtant de devenir lancinante, notamment en Styrie, qui doit élire en octobre sa diète régionale, et début décembre dans le Burgenland – dernier Land, avec Vienne, à avoir encore un gouverneur socialiste. Le SPÖ ne pourrait s'y maintenir qu'avec l'appui des populistes, qui lui font ouvertement des avances. Le parti de Victor Adler et Bruno Kreisky se trouve ainsi placé devant le même dilemme que, jadis, le RPR vis-à-vis du Front national.

Aujourd'hui, la seule véritable menace pour Wolfgang Schüssel se situe au sein même de la coalition : c'est Jörg Haider. Contraint de se replier sous la pression internationale, fin février, le leader populiste étudie attentivement son jeu. Il n'a sans doute pas renoncé à briguer un jour la première place. Tout dépendra de la capacité de M. Schüssel à le neutraliser, ce qui serait une performance *« titanesque »*, soulignait mardi le quotidien libéral *Standard*.

Dimanche, interviewé par la télévision au sommet d'une montagne de son fief de Carinthie, en compagnie de son brillant ministre des finances, le jeune Karl-Heinz Grasser, M. Haider rêvait d'un vaste mouvement à l'échelle européenne, rassemblant tous les partis semblables au FPÖ. Une interminable partie de poker, qui aura duré deux cent vingt jours, vient de s'achever. Une autre commence.

Joëlle Stolz

VIVEZ LES JEUX OLYMPIQUES COMME SI VOUS Y ÉTIEZ

• 12 envoyés spéciaux
• en direct absolu (0 H - 14 H)
• sur 99.9 en Ile de France et sur CanalSatellite

SPORT FM.com

• plus de 300 H de programmes
• le regard de Guy Drut
• le billet de Thierry Rey

Sur www.sportofm.com, suivez en direct et en intégralité les J.O. de Sydney

Le mouvement de protestation des routiers menace plusieurs économies européennes

Tony Blair fait escorter les camions d'essence par la police

Le mouvement de protestation contre la hausse des prix des carburants s'amplifie en Europe. Outre la Grande-Bretagne, où le premier ministre Tony Blair a décidé de faire escorter les camions d'essence par des forces de police, la Belgique, l'Irlande, l'Allemagne et l'Espagne sont touchées à des degrés divers.

LE MOUVEMENT de protestation contre les augmentations des prix des carburants se poursuit en Europe. Armé d'une série de pouvoirs spéciaux qu'il s'est exceptionnellement attribués lundi 11 septembre et qui lui pourraient lui permettre, s'il le faut, de faire appel à l'armée pour dégager les piquets de grève stationnés devant les raffineries et les dépôts d'essence, le premier ministre britannique Tony Blair a pris mardi soir le pari de la fermeté et d'un rapide retour à la normale. *« D'ici 24 heures*, a affirmé le premier ministre après avoir rejeté tout net les demandes de baisses de taxes sur l'essence et le gazole réclamées par les routiers et les agriculteurs, *nous espérons être sur la voie d'un retour à la normale »*.

Plus de la moitié du réseau national britannique de distribution de carburants était à sec mardi soir provoquant un sérieux ralentissement de l'activité économique du pays. Soutenu par les syndicats du puissant Trade Union Congress (TUC), le premier ministre a exigé et obtenu des cinq compagnies pétrolières qui dominent le marché l'engagement de faire rouler les camions-citernes. Sous la protection renforcée de la police, plusieurs dépôts avaient repris leurs livraisons dès mardi soir. *« La protestation légitime est une chose*, a dit le premier ministre : *essayer d'immobiliser le pays en est une autre. »* Il était trop tôt, mercredi matin, pour savoir si la ferme attitude adoptée par M. Blair portait ses fruits.

En Belgique, les camionneurs en sont à leur quatrième jour de barrages et jurent qu'ils iront jusqu'au bout de leur mouvement qui paralyse notamment le « quartier européen » de Bruxelles, siège des locaux de la Commission et des principaux bâtiments de l'Union européenne (UE). Vendredi, un réunion de l'ensemble du cabinet belge devrait déboucher sur l'annonce de mesures destinées à atténuer le renchérissement des produits pétroliers pour les chauffeurs routiers. Mais d'ici là il est probable que les dépôts de carburants du sud de la Belgique, le port pétrolier liégeois de Wandre (qui approvisionne en partie le Luxembourg), ainsi que plusieurs autoroutes, resteront bloqués. Au-delà du dénouement attendu de cette crise (contrairement à la France, des pénuries semblent peu probables : deux tiers des carburants consommés en Belgique arrivent par train ou pipe-line des Pays-Bas), la presse belge constate que la coalition arc-en-ciel (libéraux, socialistes et Verts) de Guy Verhofstadt, affronte sa première vraie *« mini-crise »* politique.

BARRAGES EN ALLEMAGNE

Après la tempête contre la hausse des prix qui a secoué la France, les Quinze craignent une généralisation des manifestations à toute l'Union. Outre la Grande-Bretagne et la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas sont touchés. Des barrages de camions, de cars et de taxis ont ainsi fait leur apparition dans plusieurs villes allemandes. En ligne de mire de la BGL, la Fédération des transporteurs de marchandises (18 000 entreprises) : la taxe verte qui entraîne, depuis le début de l'année, une hausse du prix du carburant de 6 pfennigs (0,03 euro) par litre chaque année pendant quatre ans. Des blocages de dépôts de carburants semblent toutefois exclus en Allemagne où les syndicats, pour éviter les poursuites judiciaires, ont décidé de s'en tenir à des *« actions pacifiques »*. *« Nous n'allons pas copier le modèle français »*, a confirmé mardi l'un des responsables. Des dirigeants de la coalition gouvernementale, où les écologistes sont présents, ont répété en début de semaine qu'il n'était pas question de toucher à la taxe verte.

En Irlande, les chauffeurs de camions ont annoncé qu'ils rejoindront vendredi le mouvement européen de protestation si d'ici là le gouvernement ne satisfait pas leurs revendications concernant la baisse des prix des carburants. Les agriculteurs espagnols, dont les négociations avec le gouvernement ont échoué, préparent également une action de protestation.

Service International

La Banque mondiale lie progrès démocratique et lutte contre la pauvreté

Pour réduire le fossé qui ne cesse de se creuser entre pays riches et pays pauvres, l'institution internationale insiste sur la nécessité d'associer les populations les plus défavorisées aux décisions politiques

LA BANQUE MONDIALE redéfinit sa conception de la pauvreté pour l'élargir aux multiples handicaps liés dont souffrent les plus défavorisés. Le rapport intitulé « Attaquer la pauvreté», que publie l'institution, mardi 12 septembre, se félicite de certains progrès acquis depuis quarante ans : l'espérance de vie a augmenté de vingt ans en moyenne dans le tiers-monde et le taux de mortalité infantile a été divisé de plus de moitié. Mais dans le même temps, le fossé a doublé entre les pauvres et les riches : le revenu moyen des vingt pays les plus riches est aujourd'hui 37 fois plus élevé que celui des vingt pays les plus démunis.

S'appuyant sur les expériences dont le rapport fait la synthèse, la Banque mondiale propose de mettre en œuvre une « stratégie » en trois points :

– améliorer l'accès des plus pauvres aux besoins essentiels que sont l'emploi, les routes, l'électricité, l'eau, la santé, etc. (cela passe par la mise en route de programmes économiques qui favorisent la croissance, donc respectueuses des politiques orthodoxes) ;

– favoriser la participation des catégories les plus défavorisées aux instances politiques pour qu'elles aient voix au chapitre (ce qui nécessite dans la plupart des cas des réformes dans le fonctionnement de l'Etat) ;

– promouvoir des mécanismes permettant d'amortir les effets des chocs économiques mais également des catastrophes naturelles, de la maladie, de la violence individuelle, etc. pour créer un environnement favorable à l'initiative individuelle et à l'intégration économique de tous.

ACTION URGENTE

Alors que la communauté internationale s'est donné pour objectif, lors du sommet du millénaire de l'ONU, la semaine passée, de diviser la pauvreté par 2 d'ici à 2015, le rapport rappelle quelques chiffres qui montrent l'urgence d'une action collective et concertée des institutions multilatérales, des gouvernements et des pays eux-mêmes. Sur les 6 milliards d'habitants de la planète, 2,8 milliards vivent avec moins de 2 dollars par jour. 6 enfants sur 100 n'atteignent pas leur premier anniversaire et 8 enfants meurent avant d'avoir 5 ans. D'ici à 2025, 2 milliards d'êtres humains vont venir grossir la population mondiale. La quasi-totalité d'entre eux (environ 97 %) naîtront dans le tiers-monde.

Dans les années 50 et 60, les experts ne juraient que par les grands travaux d'infrastructures qui ont favorisé la construction d'« éléphants blancs » inutiles et coûteux. Lors des années 70, ils ont mis l'accent sur l'éducation et la santé. Dans la décennie 80 qui a débuté avec la crise de la dette et la récession mondiale, les économistes ont magnifié le libéralisme et fait la promotion des marchés. Les discours sur la bonne gouvernance et l'Etat de droit ont dominé les années 90. Aujourd'hui, la Banque mondiale lie l'amélioration de la situation des populations à plus de démocratie.

Babette Stern

Déblocage des négociations sur la Charte des droits européens

BRUXELLES
de nos envoyés spéciaux

La négociation sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui doit être adoptée d'ici la fin de l'année par les Quinze, sous présidence française, s'est débloquée mardi 12 septembre à Bruxelles. La Grande-Bretagne et l'Irlande ont levé leur opposition de principe à l'inclusion dans la Charte des droits sociaux. Leurs représentants ont accepté de négocier sur la base du projet élaboré fin juillet par le présidium de la Convention, projet qui comprend un préambule et six chapitres, dont l'un, intitulé *« solidarité »*, consacre les droits afférents à un modèle social européen.

La rédaction de ce chapitre a été difficile. Les organisations syndicales européennes – qui regrettent notamment qu'il ne fasse pas explicitement mention du droit de grève – ainsi que plusieurs représentants des Parlements nationaux et européen à la Convention l'ont jugé insatisfaisant. Mais pour le Français Guy Braibant, qui présidait mardi les travaux des représentants des gouvernements, les douze articles qui composent ce chapitre, dont la rédaction continue de faire l'objet d'aménagements, constituent *« le meilleur compromis acceptable par tous »*.

PAS DE DROITS NOUVEAUX

La discussion que Lionel Jospin a eue à ce sujet à Londres, le 4 septembre, avec Tony Blair, semble avoir permis de lever l'hypothèque britannique qui pesait encore. Pour Lord Goldsmith, le représentant personnel du premier ministre britannique, qui s'était montré très dur tout au long de la négociation, il est clair que cette Charte n'institue pas de droits nouveaux pour l'Union européenne et qu'il faut une *« cohérence »* entre celle-ci et la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans la communication qu'il devait faire devant la Commission de Bruxelles, mercredi 13 septembre, le commissaire européen chargé de la justice et des affaires intérieures, Antonio Vitorino, a pris soin de rappeler qu'il appartiendra au Conseil européen de décider si ce texte sera ou non inclus dans les traités de l'Union, faute de quoi il est à craindre qu'il demeurera une belle et solennelle proclamation à propos de six valeurs fondamentales (la dignité, les libertés, l'égalité, la solidarité, la citoyenneté et la justice), mais sans valeur juridique contraignante et donc sans véritable utilité pour les citoyens européens.

CONSENSUS OBLIGATOIRE

Mais M. Vitorino se veut optimiste : la Charte *« produira des effets politiques " proclamatoires " indépendants de la valeur juridique qui lui sera formellement attribuée »*. Il estime que ce texte (qui fera l'objet d'une ultime réunion de conciliation les 25 et 26 septembre, à l'issue de laquelle le projet de Charte sera transmis aux chefs d'Etat et de gouvernement) apporte une *« réelle valeur ajoutée par rapport à la profusion de textes juridiques ou politiques existants dans le domaine des droits de l'homme en Europe »*. Elle est *« pragmatique et ambitieuse »*, et elle constitue *« un indispensable instrument de légitimité politique et morale »* pour l'Europe, estime M. Vitorino. Pragmatique, elle l'est dans la mesure où elle n'a pas *« cédé à la tentation de la nouveauté à tout prix »*, ce qui est une manière élégante d'expliquer que certains droits, envisagés au départ, n'ont pas été repris, tels le droit au travail et à une rémunération équitable, *« considérés comme ne fixant que des objectifs politiques »*, les droits de grève et à un revenu minimum, *« qui découlent déjà implicitement d'autres dispositions de l'avant-projet »*. Ces limitations expliquent la déception des syndicats et de nombreuses organisations des droits de l'homme, mais M. Vitorino explique que le texte de la Charte a été rédigé *« comme s'il devait être ultérieurement intégré dans les traités communautaires »*, ce qui signifie *de facto* que l'obligation de consensus allait à l'encontre d'un texte très ambitieux.

Henri de Bresson et Laurent Zecchini

Breguet
Depuis 1775

TRANSPHÈRE SA CH-100

A tous les connaisseurs de la haute horlogerie et de la culture européenne, détenteurs d'un de ses précieux garde-temps, Breguet accorde une option d'achat sur une pièce unique en série limitée célébrant le 225ème anniversaire de la fondation de la marque.

Depuis sa fondation en 1775, Breguet a précieusement conservé et perpétué les valeurs insufflées par son fondateur, Abraham-Louis Breguet, que sont l'esthétique, l'élégance, la pureté des lignes, la maîtrise des complications et de la technique supérieure. Ainsi, en 225 ans d'histoire, ses précieux garde-temps ont exercé une véritable fascination auprès de nombreux grands écrivains (dont Honoré de Balzac, Stendhal et Pouchkine), connaisseurs et collectionneurs parmi lesquels on peut citer:

Marie-Antoinette, Reine de France (1782)
Le Général Napoléon Bonaparte (1798)
L'Impératrice Joséphine (1806)
Le Tsar Alexandre I de Russie (1809)
Arthur Rubinstein (1930)
Ettore Bugatti (1931)
Sir Winston Churchill (1946)

En cette année anniversaire, Nicolas G. Hayek et Breguet désirent honorer les membres de leur cercle de collectionneurs et connaisseurs en leur proposant une montre commémorative, réalisée en série limitée numérotée de 225 pièces en platine, qui rend hommage au savoir-faire exceptionnel de Breguet.
Cette montre poignet automatique est inspirée d'une célèbre montre de poche que Breguet a créée pour le Maréchal Ney en 1813. Elle met à l'honneur les matériaux nobles utilisés à l'époque: cadran bombé en émail "grand feu", chiffres arabes Breguet peints à la main, aiguilles Breguet en or 18 carats, signature secrète, mouvement avec une finition haut de gamme et masse oscillante ciselée, boîtier en platine à carrure cannelée, gravure commémorative "Breguet 225ème anniversaire 1775-2000".
Si vous désirez devenir le détenteur de ce précieux garde-temps, nous vous invitons à prendre contact jusqu'au 31 décembre 2000, avec la société Breguet afin de l'informer du ou des modèles Breguet en votre possession.
La priorité sera donnée aux détenteurs des montres les plus anciennes.
Breguet aimerait profiter de cette annonce pour remercier tous les amoureux de la marque de leur fidélité et de leur confiance, qui lui permettent de perpétuer aujourd'hui comme demain son art inégalé depuis 1775 et qui appartient au patrimoine culturel européen.

Nicolas G. Hayek
Président et CEO de Montres Breguet SA

MONTRES BREGUET SA – CH-1344 L'ABBAYE
Tél. 41 21/841 90 90 – Fax 41 21/841 90 84
Internet: www.breguet.com

BOUTIQUE BREGUET – F-75001 PARIS
20, Place Vendôme
Tél. 33/147 03 65 00 – Fax 33/147 03 65 05

Les Cachemiris accusent New Delhi d'avoir saboté les pourparlers de paix

Depuis la mi-août, les affrontements violents ont repris entre l'armée indienne et les groupes de guérilla, ainsi qu'avec l'armée pakistanaise à la frontière. La recrudescence des hostilités fait suite à l'échec d'une négociation avec le principal groupe autonomiste musulman du Cachemire

Le 24 juillet, le dirigeant du Hizbul-Mujahidin, l'une des principales organisations indépendantistes du Cachemire indien, annonçait l'instauration d'un cessez-le-feu, prélude à l'ouverture d'une négociation sur l'avenir de cette région, majoritairement musulmane et divisée depuis plus de cinquante ans entre l'Inde et le Pakistan. Le cessez-le-feu a pris fin le 8 août, après l'échec des pourparlers qui l'avaient suivi. L'Inde affirme aujourd'hui poursuivre les contacts avec Majid Dar, le principal négociateur du Hizbul-Mujahidin. Mais les principales organisations nationalistes du Cachemire accusent New Delhi d'avoir, à travers une négociation factice, cherché avant tout à diviser leurs rangs. Toutes basées au Pakistan, elles exigent la participation d'Islamabad dans une négociation tripartite, à laquelle l'Inde se refuse jusqu'ici. La rencontre prévue entre le chef du gouvernement indien et celui de l'exécutif pakistanais, au sommet de l'ONU à New York la semaine dernière, n'a dans ces conditions pas eu lieu.

SRINAGAR
de notre envoyée spéciale

La première victime du cessez-le-feu de deux semaines décrété unilatéralement le 24 juillet par un des plus importants groupes armés de lutte au Cachemire indien, le Hizbul-Mujahidin (HM), a été la tentative de rapprochement entre l'Inde et le Pakistan, opérée sous l'égide des Etats-Unis. Accepté discrètement par Islamabad en réponse à la libération par Delhi des responsables politiques du mouvement séparatiste cachemiri, le cessez-le-feu, observé depuis le 25 juillet le long de la ligne de contrôle (LOC) qui sépare, au Cachemire, l'Inde et le Pakistan, a volé en éclats après la reprise des hostilités par le HM. Depuis le 15 août, plusieurs incidents graves ont opposé les deux armées, qui, comme d'habitude, s'accusent mutuellement d'en être responsables.

Initiés par des Américains d'origine pakistanaise ou cachemirie, les efforts pour réamorcer le dialogue entre les deux capitales, interrompu maintenant depuis un an, avaient vu leurs premiers fruits avec la visite en mai dans la région du sous-secrétaire d'Etat américain Thomas Pickering. New Delhi libérait les dirigeants de l'APHC (All-Party Huriyat Conference – ombrelle d'une trentaine de partis séparatistes) ; en réciprocité, Islamabad acceptait le cessez-le-feu. Le geste, que le gouvernement pakistanais n'annonçait pas publiquement, pour ne pas apparaître céder sous la pression et ainsi s'attirer les foudres des durs du régime, avait une double signification : faire baisser la tension et rendre plus difficiles les infiltrations ou exfiltrations des militants armés, New Delhi accusant traditionnellement le Pakistan d'ouvrir le feu sur la LOC pour faciliter le passage des combattants.

ANNONCE PRÉMATURÉE

La troisième étape de ce processus aurait dû être une rencontre à New York, en marge du sommet du Millénaire de l'ONU (6-8 septembre), entre le premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee, et le chef de l'exécutif pakistanais, le général Pervez Moucharraf.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue l'annonce surprise, à Srinagar, capitale d'été du Cachemire indien, par Abdel Majid Dar, numéro 2 du Hizbul-Mujahidin, du cessez-le-feu de son mouvement. Si toutes les personnes concernées – au Pakistan, en Inde, où les services de renseignements étaient en contact avec Majid Dar depuis six mois, au Cachemire, où les chefs de l'APHC avaient été mis dans la confidence – étaient au courant de la perspective d'un cessez-le-feu par le HM, la date de son annonce a surpris. Beaucoup, au Pakistan comme au Cachemire, estiment que cette annonce était prématurée, et que la hâte montrée par Majid Dar est en partie responsable du fiasco qui a suivi. Selon Abdel Gani Lone, un des responsables de l'APHC, ce dernier lui a affirmé avoir été poussé à le faire. Par qui et dans quel but ? Les réponses divergent selon les interlocuteurs.

Il semble clair néanmoins que l'empressement montré par New Delhi à ouvrir des négociations avec « ses » Cachemiris ait sonné l'alarme à la fois au Pakistan, où l'unanimité en faveur du cessez-le-feu n'était pas partagée, et chez le chef du Hizbul-Mujahidin, Syed Salahudin, qui avait publiquement approuvé l'annonce de son second, Majid Dar. *« Quand j'ai entendu le ministre de l'intérieur indien, L. K. Advani, affirmer : "Nous n'avons pas d'hésitations à parler à notre propre peuple", j'ai compris que l'Inde n'était pas prête à conduire un dialogue sérieux »*, nous affirmait récemment, à Islamabad, Syed Salahudin. *« C'est une réalité historique que le Cachemire est une dispute qui engage à la fois l'Inde, le Pakistan et les Cachemiris. Tout dialogue significatif ne peut être que tripartite »*, dit-il. Seul Etat indien à majorité musulmane, le Cachemire est depuis 1948 contrôlé pour les deux tiers par l'Inde, et le reste par le Pakistan.

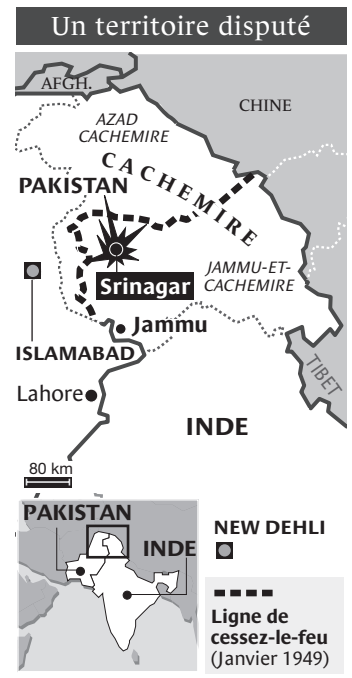

Intermédiaire choisi par le HM lors de la première et unique réunion avec des responsables indiens, le 3 août, Fazal Haq Qureshi confirme que, lors de cette rencontre, le secrétaire général du ministère indien de l'intérieur, Kamal Pande, a donné *« un mauvais signe »* (*« the wrong signal »*) en insistant sur *« l'aspect local de la question, c'est-à-dire les mauvaises relations entre New Delhi et le Cachemire »*, plutôt que de mettre en avant son contexte global, qui engage l'avenir des Cachemiris et le Pakistan. M. Qureshi dénonce aussi la publicité donnée par New Delhi à cette réunion, alors que, selon lui, le gouvernement indien, à la demande du HM, s'était engagé à tenir cette rencontre dans la discrétion.

VALSE-HÉSITATION

Autre promesse que l'Inde n'aurait pas tenue : l'engagement de négociations inconditionnelles. Sur ce dernier point, les dirigeants indiens se sont livrés à une valse-hésitation, omettant ou au contraire insistant sur la nécessité de contenir ces négociations dans le cadre de la Constitution indienne, qui inclut le Cachemire dans le territoire national, excluant donc par avance toute possibilité pour les Cachemiris de choisir leur destin, ce qui constitue la revendication principale des séparatistes. Le HM a rompu le cessez-le-feu le 8 août devant ce refus de New Delhi de négociations inconditionnelles et d'y inclure Islamabad.

Les dirigeants indiens continuent toutefois d'espérer que cet échec n'est pas définitif et qu'ils réussiront à ramener le HM à la table des négociations. *« Majid Dar nous a assuré qu'il nous enverrait un message »*, affirme un haut responsable des renseignements. *« Tout le monde est convaincu de la nécessité de parler*, poursuit-il. *Le problème est de savoir comment. »* Les contacts entre Majid Dar et l'Inde se poursuivent mais les signaux différents émis de Srinagar par ce dernier et d'Islamabad par Syed Salahudin indiquent que les deux hommes ont des visions différentes de l'avenir immédiat (même si pour l'instant le HM reste groupé).

« UNE PAIX DANS L'HONNEUR »

La stratégie indienne semble être de tout faire pour convaincre le HM, dont 70 % au moins des cadres sont Cachemiris, de se rallier pour mieux isoler les autres groupes, comme le Lashkar-i-Taiba ou Jaish Mohammad (armée de Mohammad), à majorité (70 %) composés de combattants étrangers, pour la plupart pakistanais. Des contacts pourraient aussi reprendre avec les dirigeants de l'APHC qui, hormis quelques-uns, avaient accueilli avec froideur un cessez-le-feu dans lequel ils ont vu une tentative indienne de diviser les Cachemiris en privilégiant les militants armés par rapport aux politiciens.

« Si toutes les parties concernées ne sont pas prises en considération, rien de durable ne sera possible », affirme Abdel Gani Lone. *« Cet épisode a compliqué les choses »*, ajoute-t-il. Avocat de longue date d'un processus de paix, Ghulam Mohammad Bhat, président du Jamaat-e-Islami (Jammu-et-Cachemire), branche politique du Hizbul-Mujahidin, affirme que *« l'Inde doit trouver un moyen de parler à la fois aux Cachemiris et au Pakistan. Toutes les négociations bilatérales ont échoué »*. La plupart des Cachemiris mettent en doute la sincérité indienne à trouver une solution qui répondent peu ou prou à leurs aspirations.

Pour l'Inde, il est clair que le maximum envisageable est la transformation de la LOC en frontière internationale, avec un certain degré d'autonomie pour le Cachemire. Mais la confusion règne quant à la manière d'y arriver. *« Les faucons pensent toujours à la solution militaire, et cet exercice de paix n'est qu'une façade destinée à la communauté internationale »*, affirme un haut responsable du gouvernement du Cachemire, théoriquement allié de New Delhi. *« L'establishment indien essaye de convaincre le monde que si le Pakistan arrête ce qu'il appelle le terrorisme transfrontalier, tout ira bien. Mais la jeune génération n'acceptera pas le statu quo et la lutte pour une paix dans l'honneur et la dignité continuera. »*

Françoise Chipaux

Une foison de groupes militants

L'Inde déploie 400 000 hommes (armée, paramilitaires et police) pour maintenir l'ordre au Jammu-et-Cachemire, où elle affronte depuis dix ans une guérilla autonomiste. Tous les groupes militants, basés au Pakistan, reçoivent leur aide de ce pays. Parmi la dizaine d'organisations qui opèrent au Cachemire, les trois plus importants sont :

● **Le Hizbul-Mujahidin (HM) :** fondé en 1989, son chef est, depuis 1991, le maulvi Mohammad Yusuf Shah, de son nom de guerre Syed Salahudin. Selon les services de sécurité indiens, le Hizbul-Mujahidin possède 1 500 à 2 000 militants actifs au Cachemire indien. 70 % d'entre eux environ sont Cachemiris, 20 à 25 % sont originaires des territoires du nord du Pakistan (Gilgit, Skardu) et environ 5 % sont des vétérans afghans. Son projet politique est restreint à la libération du Cachemire. Si M. Salahudin affirme qu'il est personnellement en faveur du rattachement au Pakistan, il ajoute que le HM acceptera toute solution voulue par les Cachemiris.

● **Le Lashkar-i-Taiba (LIT) :** branche armée du Markaz Dawa wal Irshad (Centre pour la prédication), fondée en 1987 par trois universitaires, dont son chef actuel, Hafiz Mohammad Saeed. Appartenant à l'école très rigoriste Ahle Hadith, proche du wahhabisme, il se bat pour la libération des musulmans oppressés partout dans le monde. Il a plus de 200 madrasas (écoles coraniques) et recrute majoritairement au Pendjab pakistanais. Au Cachemire indien, où il est le groupe le plus actif, le LIT compte environ 600 combattants.

● **Jaish Mohammad :** de création récente, ce groupe arrive juste derrière le Lahskar-i-Taiba pour le nombre de ses actions. La plus spectaculaire a été l'opération suicide, le 19 avril, perpétrée par un étudiant de 19 ans contre l'état-major du XV[e] corps de l'armée indienne à Srinagar. Lors de sa première apparition publique à Karachi, après sa libération, son dirigeant Masood Azhar avait juré de *« libérer le Cachemire et de détruire l'Amérique et l'Inde »*. Jaish Mohammad aurait 600 combattants au Cachemire, dont aussi un tiers de Cachemiris.

● **Outre la guérilla armée,** les séparatistes cachemiris ont une représentation politique, l'APHC (All-Party Huriyat Conference, Conférence des partis pour la liberté), qui regroupe vingt à trente partis, tous opposés à la tutelle indienne, soit favorables au rattachement du Cachemire au Pakistan, soit pour l'indépendance, choix de la majorité de la population de la vallée du Cachemire.

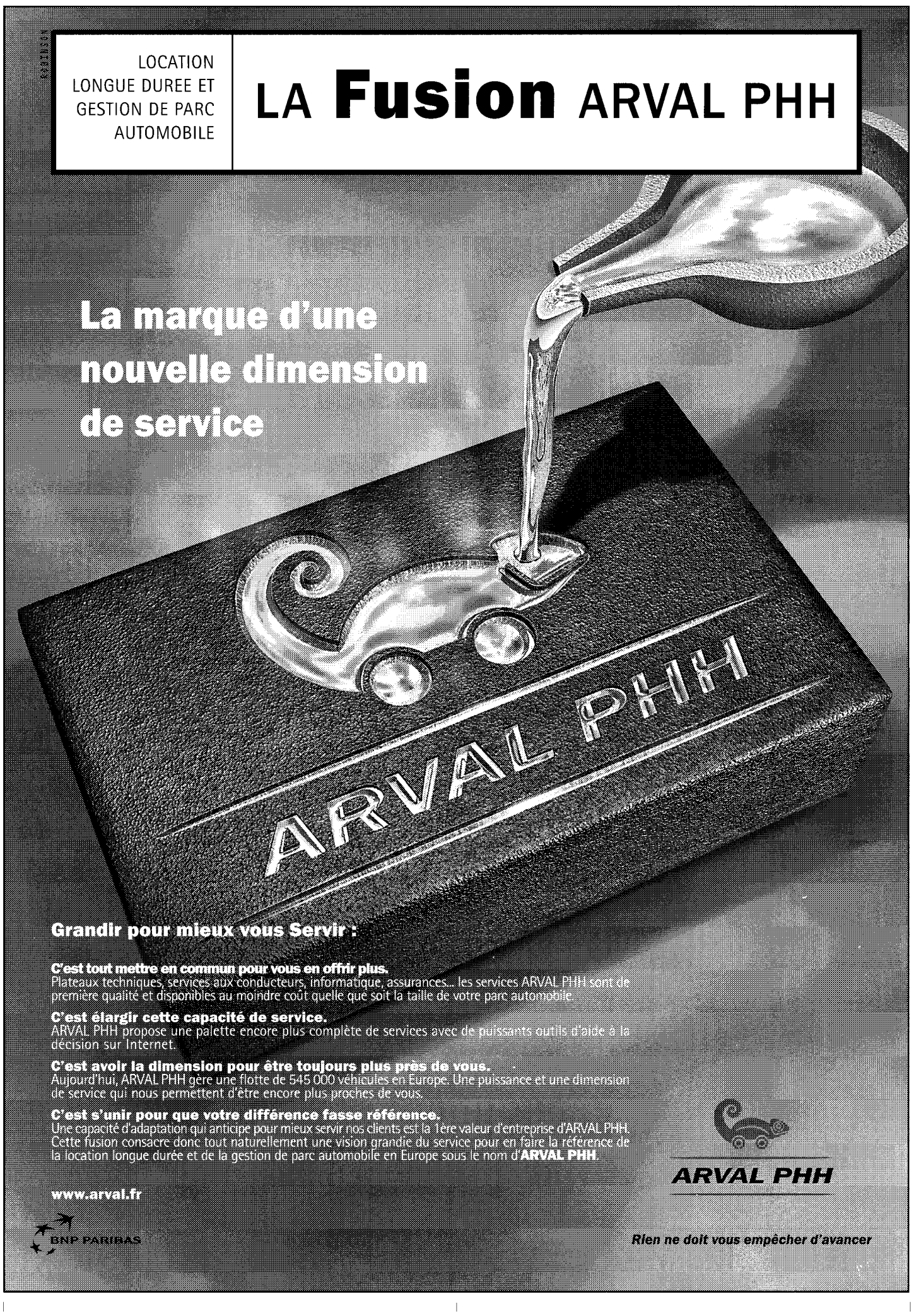

En Israël et en Palestine, les manuels scolaires reflètent l'état des lieux

Deux enquêtes du Centre d'observation de l'impact de la paix sur les évolutions du rapport à l'autre

Au diapason de l'état des lieux et des esprits, les livres scolaires reflètent la réalité du terrain, selon deux enquêtes réalisées par une organisation américaine, le Centre d'observation de l'impact de la paix. La perception de l'autre demeure plus agressive côté palestinien, où l'Israélien reste perçu comme un *« juif »* ou un *« sioniste »*. Les Israéliens n'évoquent toujours pas l'expulsion des Palestiniens.

JÉRUSALEM
correspondance

Les élèves israéliens et palestiniens n'ont guère dû être surpris par les discours de leurs dirigeants lors du sommet du millénaire, qui s'est tenu à New York la semaine dernière. D'un côté, Ehoud Barak, le premier ministre israélien, a rappelé l'importance historique de Jérusalem pour le peuple juif depuis deux mille ans et souligné qu'elle *« est aussi sacrée pour les musulmans et les chrétiens du monde entier, et chérie par nos voisins palestiniens »*. De l'autre, Yasser Arafat, le président de l'Autorité palestinienne, a présenté la ville comme le *« berceau du Christ et le lieu d'où le prophète Mohamad est monté au ciel »*, omettant la dimension religieuse juive.

Cette différence se retrouve dans les livres scolaires, comme cela apparaît nettement à travers deux enquêtes menées par le Centre d'observation de l'impact de la paix (COIP), une organisation américaine créée en 1998. La première étude, portant sur les manuels palestiniens, a été publiée il y a plus d'un an, la seconde, relative aux livres israéliens, paraît ces jours-ci (www.edume.org).

Pour Amos Yovel, militant de la paix dès les années 1970, qui a décortiqué 360 livres d'école israéliens, *« le décalage qui existe entre l'enseignement israélien et palestinien n'est pas surprenant. Nous avons un Etat depuis cinquante ans, les Palestiniens, eux, n'en ont toujours pas. Ils restent donc dans une logique de lutte »*. Ainsi, dans la société palestinienne, le système éducatif est encore une arme au service de l'idéal politique nationaliste, alors que dans l'Etat hébreu, aux institutions bien établies, cette dimension a disparu, ou est en phase de l'être. Amos Yovel se dit en revanche *« surpris »* de ce qu'il a découvert dans les manuels israéliens. *« Quand j'ai commencé cette étude, je pensais que les Arabes seraient décrits de manière très négative, à l'instar de ce qui existait dans mon enfance. Or, aujourd'hui, les expressions péjoratives sont rarissimes et figurent essentiellement dans les livres du réseau ultra-orthodoxe, non contrôlé par l'Etat »* – réseau qui ne touche que 10 % des élèves. Le ton change dans les écoles laïques ou religieuses sous contrôle de l'Etat, qui représentent respectivement 54 % et 18 % des effectifs.

> A l'exception des livres ultra-orthodoxes, tous les manuels parlent avec respect des autres religions

Nombre de livres utilisés par ces deux réseaux tentent même de véhiculer des images positives sur les Arabes, de valoriser la culture de l'autre, de mettre en valeur le patrimoine religieux et culturel commun qui peut exister entre les deux peuples, d'évoquer la paix. En outre, ils présentent le conflit israélo-palestinien comme le fruit non d'une haine ancestrale, mais d'un combat entre deux nationalismes, qui commence à la fin du XIXe siècle, lorsque les Palestiniens s'inquiètent de l'arrivée des Juifs sur leurs terres. Enfin, à l'exception des livres ultra-orthodoxes, tous les manuels parlent avec respect des autres religions, y consacrent de nombreuses explications, et reconnaissent l'attachement des Palestiniens à Jérusalem, présentée comme la *« ville des trois religions »*.

Il subsiste néanmoins quelques silences révélateurs. Sur la question des réfugiés, la grande majorité des ouvrages parlent de la *« fuite »* des Arabes. Très peu évoquent le fait qu'une partie d'entre eux ont été *« expulsés »* de leurs villages par les Juifs, ce qui implique, pour les Israéliens, une part de responsabilité qu'ils ne sont pas encore prêts à assumer. Quant aux statistiques démographiques de l'implantation juive avant la création de l'Etat, elles sont généralement inexistantes ou présentées de telle sorte que l'élève puisse croire que les Juifs étaient plus nombreux que les Arabes. Les cartes, en revanche, font une description fidèle de la réalité complexe existant sur le terrain. Ainsi, l'atlas le plus couramment utilisé indique les contours précis des zones sous autorité palestinienne et de celles occupées par Israël.

Côté palestinien, l'occultation de l'existence d'Israël est toujours de rigueur. Ni Israël ni Tel-Aviv ne figurent sur les cartes des nouveaux livres palestiniens, destinés aux enfants des classes équivalent en France au cours élémentaire et à la sixième, présentés il y a une dizaine de jours par le ministre de l'éducation. *« Aussi longtemps que le problème politique subsistera, il en sera ainsi. Quand Israël reconnaîtra la Palestine, la Palestine reconnaîtra Israël »*, explique Mouhamad Beïdas, chef adjoint du département éducatif de l'UNRWA (l'agence onusienne pour les réfugiés) à Jérusalem. En revanche, il semble que *« le vocabulaire utilisé à l'égard des Juifs soit beaucoup moins péjoratif qu'il ne l'était »*, remarque Guy Siri, directeur adjoint de l'UNRWA.

Yohanan Manor, vice-président du COIP, refuse de se prononcer sur le contenu de ces nouveaux livres, qu'il n'a pas encore examinés, mais souligne que *« les objectifs définis par le ministère palestinien de l'éducation sont encourageants, puisqu'ils indiquent que "le passage d'une situation de guerre et d'opposition armée à la coexistence* (...) *avec le peuple israélien nécessite la cristallisation d'une* [nouvelle] *philosophie éducative" »*. En attendant, dans les autres classes, les livres jordaniens et égyptiens, toujours en vigueur, continuent d'appeler à la djihad pour combattre Israël et de distiller une image négative de l'« autre », le *« juif »*, le *« sioniste »*, termes préférés à celui d'Israélien, dont la simple utilisation constituerait une reconnaissance de fait. Ces derniers sont qualifiés de *« fourbes »*, d'*« animaux sauvages »*, ou bien encore d'*« ennemis des prophètes et des croyants »*, et le sionisme est mis sur un pied d'égalité avec le nazisme. En outre, ces livres ignorent l'histoire juive et les lieux saints juifs et, par-là même, nient les liens du peuple juif avec cette terre d'Orient.

Ainsi, Abraham est *« un musulman monothéiste »*, le mur des Lamentations, premier lieu saint du judaïsme, est le *« mur d'al-Buraq auquel l'ange Gabriel attacha la bête du prophète la nuit de son voyage »* et la Palestine est *« l'endroit où le Nazaréen, Jésus fils de Marie* (...) *est né, et d'où Mohamad* (...) *fit son voyage »*.

Catherine Dupeyron

Vaste opération contre l'ETA au Pays basque et en Navarre

MADRID. Dix-huit personnes ont été arrêtées mercredi 13 septembre au Pays basque et en Navarre (Nord) lors d'une vaste opération contre l'organisation séparatiste ETA, qui a redoublé de violence au cours des derniers mois. Cette opération, dirigée par le juge vedette Baltasar Garzon, visait la structure politique de l'ETA, qui serait désormais pratiquement démantelée.

Parmi les détenus figurent le dirigeant séparatiste Xabier Alegria et Ana Lizarralde, ancienne porte-parole de Jarrai, organisation de jeunes indépendantistes accusée par les forces de sécurité de mener des actions de *« guérilla urbaine »* au Pays basque. La structure politique de l'ETA, baptisée EKIN, superviserait ces actions de *« guérilla urbaine »* et fixerait certains objectifs des attentats de l'organisation armée basque, a expliqué un porte-parole du ministère de l'intérieur. – *(AFP.)*

La Grande-Bretagne veut favoriser l'immigration très qualifiée

LONDRES. Le Royaume-Uni va faciliter la délivrance d'un permis de travail et l'accès à la citoyenneté britannique pour la main-d'œuvre immigrée hautement qualifiée, a déclaré, lundi 11 septembre, la secrétaire d'Etat britannique au ministère de l'intérieur, Barbara Roche. *« Nous devons avoir une politique d'immigration d'ensemble, reconnaître son importance pour l'économie, les compétences, l'emploi, le commerce et l'investissement »*, a-t-elle affirmé. Londres pourrait *« mettre en place un permis réservé à ceux qui ont une promesse d'embauche pour un travail à un niveau suffisamment élevé, plutôt que de chercher à identifier quels sont les secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre »*, dans l'objectif d'attirer les *« créateurs de richesses »*. La ministre a mis en avant la possibilité d'accéder à la citoyenneté britannique. Mme Roche a toutefois indiqué que sa politique ne changerait pas en ce qui concerne les demandeurs d'asile. Au printemps, le gouvernement travailliste a durci sa législation sur le droit d'asile. – *(AFP.)*

Arrestations de criminels de guerre en Croatie

ZAGREB. La police croate a arrêté mardi 12 septembre une dizaine de personnes lors d'une vaste opération contre des criminels de guerre présumés recherchés par le Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY). Parmi eux, le général croate Ivan Andabak, un Croate de Bosnie ayant fait partie du *« bataillon des condamnés »*, une unité paramilitaire accusée d'avoir pris part à des massacres de musulmans durant la guerre de Bosnie (1992-1995). Un autre général croate, Ignac Kostroman, a également été interpellé mardi. Il aurait joué un rôle dans le massacre d'une centaine de musulmans en 1993 dans le village de Ahmici en Bosnie. Le général Kostroman était un proche conseiller de l'ancien haut-responsable des Croates de Bosnie, Dario Kordic, déjà jugé par le TPIY. Ces interpellations confirment la volonté affichée par le nouveau pouvoir à Zagreb de coopérer avec le tribunal international, contrairement au régime du défunt président Franjo Tudjman. – *(Reuters, AP.)*

CEBTP : Toutes les dimensions de l'expertise

Le CEBTP est leader en expertise dans les secteurs **de l'Environnement, du Bâtiment, et des Travaux Publics.**

550 personnes
C.A : 47,25 M EURO
Email : info@cebtp.fr
Tél. Siège social :
01 30 85 24 00

SECHAUD & BOSSUYT INGENIERIE : Le savoir faire de l'ingénierie

Le Groupe SECHAUD & BOSSUYT, est spécialiste de l'ingénierie du Bâtiment, de l'Infrastructure, de l'Industrie et des Techniques de fluides.

8 filiales réparties sur toute la France

250 personnes
C.A . : 24,39 M EURO
Email : sb@sechaudetbossuyt.fr
Tél. Siège social :
01 49 72 46 00

GROUPE INGENIERIE EUROPE

Ginger

GINGER, ***Groupe Ingénierie Europe***
Le Groupe Ginger a l'ambition de devenir d'ici 5 ans le Groupe d'Ingénierie N°1 Européen indépendant, **dans l'Environnement, la Construction et les Réseaux.**
Le Groupe GINGER possède, au travers de la synergie de ses 4 sociétés, des références uniques en Europe.
900 personnes - C.A. : 79,26 M EURO
Email : gingergroupe@aol.com
Tél. : 01 56 69 19 40

SECHAUD & BOSSUYT Technologie : Spécialiste des NTIC*
(* Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication)

SECHAUD & BOSSUYT Technologie est spécialiste de l'ingénierie des NTIC en maîtrise d'ouvrage déléguée et en ingénierie pour le déploiement de réseaux.

88 personnes
C.A .: 8,53 M EURO
Email : s.b.technologie@wanadoo.fr
Tél. Siège social : 01 49 72 47 22

CEBTP Démolition : Leader de la démolition à l'explosif

CEBTP Démolition , avec plus de 200 opérations de références, est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux de l'ingénierie de la démolition à l'explosif.

7 personnes
C.A. : 1,52 M EURO
Email : cebtp.demol@wanadoo.fr
Tél. Siège social : 04 42 10 98 27

VIRAGE COMMUNICATION 01 69 39 20 10

La junte ivoirienne tente d'intimider la presse et les opposants avant l'élection présidentielle

Les journalistes lancent un mouvement de boycottage du gouvernement du général Gueï

Les journalistes ivoiriens organisent, jeudi 14 septembre, un meeting pour lancer un mouvement de boycottage du gouvernement du général Robert Gueï qui, candidat à l'élection présidentielle du 22 octobre, multiplie les intimidations et les violences à leur encontre. L'invalidation de la candidature d'Alassane Ouattara, principale figure de l'opposition, est de plus en plus probable.

ABIDJAN
correspondance

« Alerte ! La presse ivoirienne en danger » Le quotidien privé *Le Jour* a publié, lundi 11 septembre, une page entière sur ce thème, illustrée d'une photo : celle de Joachim Beugré, journaliste du *Jour*, sur un lit d'hôpital une minerve autour du cou. L'affaire remonte à la semaine dernière, quand M. Beugré et son directeur de publication ont été convoqués par le chef de la junte, le général Robert Gueï, mécontent d'un article publié le matin même. A la sortie de cet entretien, trois militaires de la garde présidentielle ont raccompagné de force Joachim Beugré à son domicile. Après l'avoir menacé de revenir le chercher s'il écrivait à nouveau un article sur le général, les soldats l'ont conduit dans un terrain vague et l'ont battu. Cette agression lui a valu trois jours d'hospitalisation.

Depuis le coup d'Etat de décembre 1999, les tentatives d'intimidation, parfois violentes, à l'encontre de journalistes ont été nombreuses. Plusieurs fois, des rédactions ont reçu la visite de ces « jeunes gens » qui gravitent dans l'entourage du général, subissant menaces et mauvais traitements. L'Union nationale des journalistes (UNJCI) et l'Observatoire ivoirien de la liberté de la presse ont dénoncé ces *« dérapages »*, imputés au zèle des jeunes soldats. Mais cette fois, les journalistes ivoiriens ont décidé de réagir et organisent jeudi un meeting pour lancer un *« mouvement de boycott des activités du gouvernement de transition »*. *« Il s'agit pour nous de dénoncer les récurrentes atteintes à la liberté de la presse, dirigées par le chef de l'Etat lui-même »*, explique Honorat de Yédagne, président de l'UNJCI, qui, pour la première fois, considère le général Gueï comme responsable de ces *« dérapages »*.

Le *« bon ton »* prôné par le général Gueï après sa prise de pouvoir s'est singulièrement durci. La presse n'est pas la seule à subir ce changement, perceptible depuis l'annonce de la candidature du général à l'élection présidentielle du 22 octobre. Après avoir soumis à autorisation les déplacements à l'étranger des leaders des partis politiques, la junte a rappelé vendredi que les *« meetings, réunions et marches aux allures de campagne électorale »* restaient interdits jusqu'à l'ouverture officielle de la campagne.

Ces dernières semaines, les principaux partis avaient entamé des tournées dans le pays et organisé des cérémonies à répétition pour l'investiture de leur candidat. Plusieurs manifestations de soutien à la candidature du général Gueï se sont également tenues et ont été largement commentées par la télévision nationale, de plus en plus aux ordres.

DOSSIER INÉDIT

Le pouvoir militaire a également relancé l'offensive contre plusieurs candidats à la présidentielle. Le dossier pour *« détournement de fonds publics »* concernant l'ancien ministre de l'intérieur Emile Constant Bombet, candidat du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, au pouvoir durant quarante ans), a été rouvert la semaine dernière. Le général Gueï avait déclaré publiquement que le dossier de M. Bombet était *« vide »* mais, à l'époque, l'ancien ministre n'était pas candidat. Cette affaire pourrait conduire la Cour suprême, qui examine actuellement les dossiers de quelque dix-neuf candidats, à le déclarer inéligible.

Mais la candidature d'Alassane Ouattara reste sans conteste la plus polémique. Depuis des années, le débat sur la nationalité de l'ancien premier ministre est au centre de la vie politique. Pendant des mois, le régime du président déchu, Henri Konan Bédié, avait tenté de prouver que M. Ouattara avait des origines burkinabées et ne pouvait donc briguer la magistrature suprême. Les conditions d'éligibilité contenues dans la nouvelle Constitution, adoptée en juillet, ont encore été renforcées. Non seulement le candidat doit être ivoirien de père et de mère eux-mêmes ivoiriens mais, clause nouvelle, *« il ne doit pas s'être prévalu d'une autre nationalité »*.

M. Ouattara avait reconnu avoir représenté le Burkina Faso, ex-Haute-Volta, notamment au sein de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Mais lundi un collectif d'avocats, mandatés par *« l'Etat ivoirien »*, a diffusé un dossier inédit pour démontrer son inéligibilité. Parmi les documents figurent plusieurs actes administratifs établis aux Etats-Unis, où M. Ouattara a fait ses études, dans lesquels il se présente comme étant de nationalité voltaïque : *« Soit M. Ouattara est voltaïque et il se prévaut de la nationalité ivoirienne, ou il est ivoirien et s'est prévalu d'être voltaïque. »* Pour ces avocats, dans les deux cas, l'ancien premier ministre est inéligible.

Autre document confondant : un acte de mariage, contracté en 1966 en Pennsylvanie, dans lequel M. Ouattara mentionne non seulement qu'il est voltaïque mais que sa mère est décédée. Or, depuis un an, ses adversaires n'ont de cesse de démontrer que la vraie mère de M. Ouattara serait voltaïque et décédée, et que l'Ivoirienne qu'il présente comme sa mère est en fait une autre épouse de son père. Cet acte de mariage est *« un faux rédigé par des faussaires amateurs »*, rétorque l'avocat de M. Ouattara, qui a demandé une analyse d'ADN pour mettre un terme à cette polémique.

Quoi qu'il en soit, l'invalidation de la candidature d'Alassane Ouattara est de plus en plus probable et la junte semble prête à prendre le risque de mécontenter les partisans de l'ancien premier ministre. Derrière son apparente assurance, le pouvoir militaire reste sur le qui-vive. Six colonels, réputés proches de M. Bédié, sont toujours en prison en attente d'un procès pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Six caporaux de la garde présidentielle sont aux arrêts depuis une dizaine de jours pour le même motif, mais cette fois, ils sont considérés comme proches de M. Ouattara. Régulièrement sont dénoncées les tentatives de complots et de déstabilisation. A Abidjan, en attendant les élections, plus personne n'a l'esprit tranquille.

Fabienne Pompey

Le cardinal Etchegaray en Chine dans un climat de tension

VATICAN. Le cardinal français Roger Etchegaray, auteur de nombreuses missions particulières au nom du pape, devait se rendre, jeudi 14 septembre, à Pékin, pour participer *« à titre personnel »* à une conférence sur la religion et la paix. Il n'est cette fois chargé d'*« aucune mission à caractère diplomatique »*, a précisé Joaquin Navarro-Valls, porte-parole du Saint-Siège. Le cardinal Etchegaray s'est déjà rendu à deux reprises, en 1980 et en 1993, en Chine, et il est le seul interlocuteur de la Curie romaine reconnu par Pékin.

Cette visite-surprise intervient dans un climat de tensions, lié à l'arrestation récente d'un évêque de l'Eglise « clandestine » (à distinguer de l'Eglise « patriotique », seule autorisée) et à la décision du Vatican de canoniser 120 martyrs de Chine le 1er octobre, jour de la fête nationale, ce que Pékin considère comme une provocation.

DÉPÊCHES

■ **CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE : les chefs d'état-major** des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont examiné, mardi 12 septembre à Ryad, un plan visant à porter de 5 000 à 22 000 les effectifs d'une force militaire commune, baptisée « Bouclier de la péninsule », a déclaré le général Faleh El Chatti, secrétaire général adjoint aux affaires militaires du CCG. La force militaire commune du CCG (Arabie saoudite, Koweït, Emirats arabes unis, Qatar, Bahrein et Oman), créée en 1986, est stationnée à Hafez el Baten, dans le nord-est du royaume saoudien. – *(AFP.)*

■ **SOUDAN : au moins une lycéenne a été tuée** et 14 élèves blessés, lundi 11 septembre, lors d'affrontements avec la police dans l'ouest du Soudan, a affirmé mardi la presse. Les heurts ont éclaté à Al-Fashir, à 800 kilomètres à l'ouest de Khartoum, quand la police a tenté de disperser une manifestation de lycéens qui protestaient contre l'incapacité des établissements scolaires à fonctionner et le manque d'eau et d'électricité. Dans un communiqué, le Congrès populaire national (CPN) de Hassan El Tourabi, principal rival politique du président Omar El Bechir, a fait état de deux morts : une lycéenne et un professeur. D'après des témoins, le CPN serait à l'origine de ces affrontements. – *(AFP.)*

■ **IRAN/AFGHANISTAN : plus de 100 000 réfugiés afghans en Iran** ont regagné leur pays depuis avril, dans le cadre du système de rapatriement volontaire entré en vigueur en avril, a annoncé mardi 12 septembre le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Téhéran. Près de 11 000 autres sont repartis *« spontanément »*, par leurs propres moyens. – *(AFP.)*

Un violent typhon a fait sept morts au Japon

TOKYO
de notre correspondant

Le typhon dont le front de pluies a durement frappé l'archipel japonais s'est éloigné, mercredi 13 septembre, laissant derrière lui sept morts et des dégâts importants. Si le ciel s'est éclairci, sauf sur la partie sud du pays, les craintes demeurent de glissements de terrains provoqués par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le centre et le sud de l'archipel. Près de 100 000 personnes sur les 400 000 qui ont été évacuées n'ont pas encore pu rentrer chez elles.

La fin de l'été est la saison d'occurrence maximale des typhons. Le front de pluies porté par le typhon Saomai, le quatorzième à frapper le Japon depuis le début de l'été, a touché l'archipel lundi et frappé le lendemain Okinawa (extrême sud) avec des vents soufflant à 144 km/h.

QUARTIERS INONDÉS

La ville de Nagoya (2 millions d'habitants) et les préfectures de Aichi, Mie et Gifu, au centre du Honshu (île principale) et à 250 kilomètres au sud de Tokyo, ont été particulièrement affectées. Des quartiers entiers de Nagoya étaient mardi soir complètement inondés : des habitants ayant de l'eau jusqu'à la poitrine. Dans certains endroits, les précipitations ont atteint jusqu'à 580 millimètres, le plus haut niveau enregistré depuis la création de l'observatoire météorologique en 1891. Mercredi, bien que la pluie ait cessé, des rues de Nagoya, où 40 000 maisons ont été inondées et 28 000 privées d'électricité, étaient encore sous un mètre d'eau.

Dans un éditorial, le quotidien *Asahi* critique l'insuffisance de préparation des villes japonaises à des catastrophes qui, pour naturelles qu'elles soient, n'en sont pas moins prévisibles et dont les risques qu'elles entraînent pourraient être minimisés. Le quotidien déplore que ce sont des quartiers nouvellement aménagés de Nagoya qui ont été les plus touchés en raison de l'insuffisance de capacité d'évacuation des égouts.

Philippe Pons

CENTRE EUROPÉEN DE MANAGEMENT HÔTELIER INTERNATIONAL
CMH
EUROPEAN CENTER OF INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT
BACHELOR OF SCIENCE IN INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT
EXECUTIVE MASTER IN HOSPITALITY INDUSTRY
NEW @ e-COMMERCE
. Formation bilingue Français/Anglais
. Stages & emplois internationaux dans les plus grandes chaînes hôtelières & sociétés de service
En association avec le CMI Centre de Management International-Genève
Tél. 01 45 26 59 28
www.cmh-school.com
CMH : 52, rue St-Lazare, 75009 Paris
ETS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

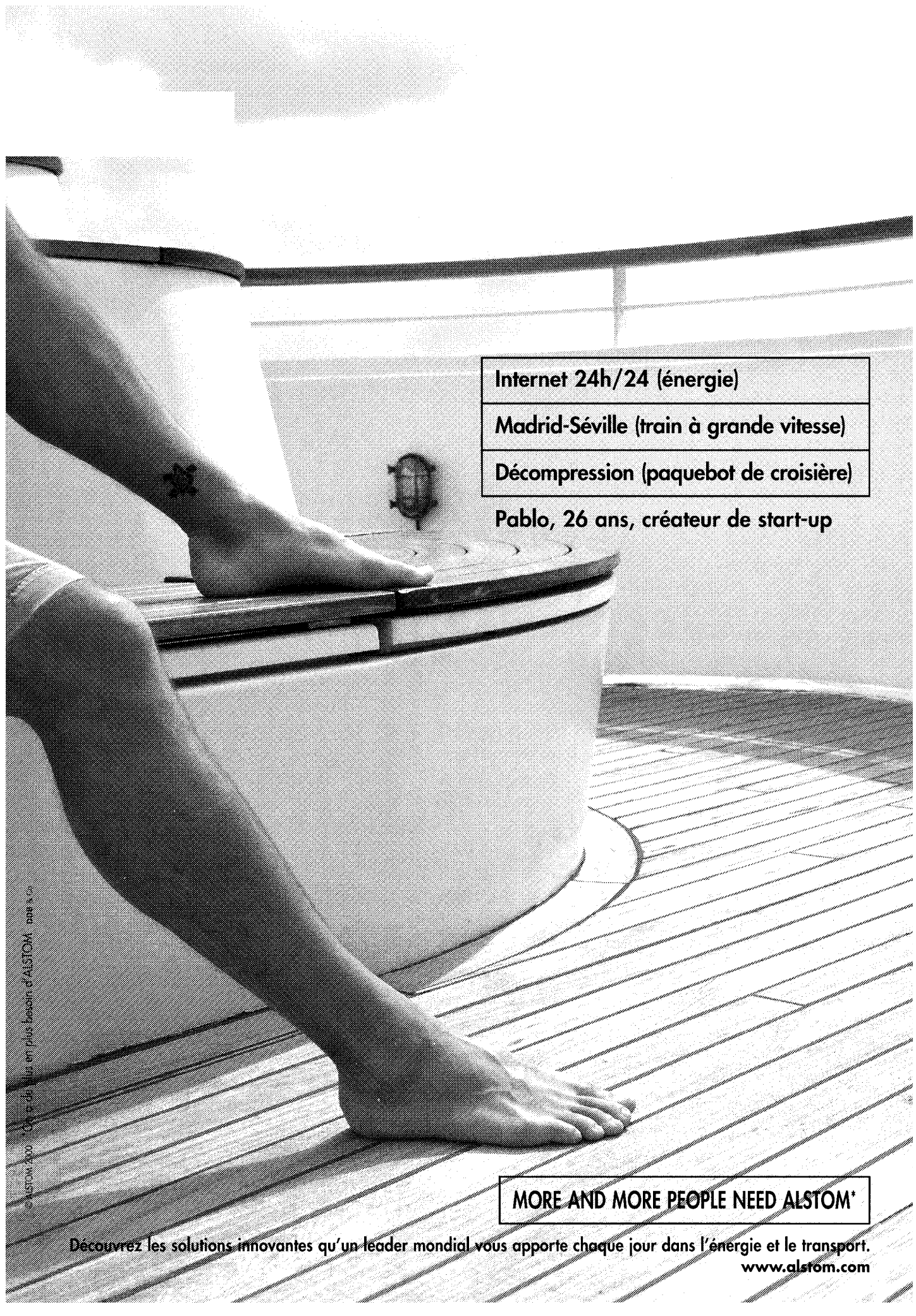

GOUVERNEMENT **Bousculée par la controverse au sujet de la Corse et le départ de Jean-Pierre Chevènement, compliquée par le conflit des carburants, la reprise d'activité du gouvernement et de sa majorité parlementaire est devenue préoccupante avec la parution, mardi 12 septembre, de plusieurs sondages indiquant une baisse de popularité sans précédent du premier ministre, Lionel Jospin. ● AU COURS de la journée de mardi, députés et dirigeants socialistes ont émis des réserves ou des critiques au sujet des baisses d'impôts et de la gestion de la crise provoquée par les prix des carburants. ● CONSTATANT que la droite ne remonte pas pour autant dans les sondages et que Jacques Chirac est lui-même en recul, Patrick Devedjian (RPR) reste prudent dans ses appréciations. Henri Weber (PS) estime que le plan de baisse des impôts n'est pas en cause *(lire page 9)*.**

L'opinion sanctionne lourdement la « rentrée » de Lionel Jospin

Après la démission de Jean-Pierre Chevènement et le conflit des carburants, la chute de la popularité du premier ministre est spectaculaire. Les dirigeants et les députés socialistes discutent de ses causes et de ses responsables. Certains montrent du doigt Laurent Fabius

ON COMPREND mieux le visage fermé et les traits tendus de Lionel Jospin, lors de son déplacement lundi 11 septembre à Lyon. Le premier ministre connaissait déjà les résultats des deux sondages qui ont été rendus publics, mardi. Une chute de dix-huit points, selon BVA, et de vingt selon Louis-Harris. A Matignon, on accuse le coup. *« On n'est pas habitué à de telles claques. Quand on a l'impression d'avoir réglé une crise positivement, de ne pas avoir laissé pourrir une situation, d'avoir su négocier, d'avoir évité le recours à la force, on ne s'attend certes pas à être félicité, mais pas non plus à être sanctionné de cette façon là »*, confie un proche du premier ministre.

Mardi matin, lorsque comme chaque semaine, les principaux dirigeants du PS se retrouvent pour un petit-déjeuner à Matignon, tous ne connaissent pas encore le résultat du sondage. Le climat, pourtant, est morose. On s'interroge. On se repasse le film de la semaine écoulée. On analyse cette *« inquiétude d'un retour de la crise »*, ce *« ras-le-bol dans la relation à la pompe à essence, donc aux impôts, donc au gouvernement »*, selon la formule de l'un des participants. *« On paie la Corse, Chevènement, Voynet, l'essence. Il y a une conjugaison de facteurs et surtout un sentiment de tangage au sein de la majorité »*, dit un autre. On cherche aussi des coupables. Dans l'entourage de Lionel Jospin, on n'est pas tendre à l'égard de l'ancien ministre de l'intérieur et de la ministre de l'environnement. *« Il est malsain que les ministres donnent le sentiment de faire pression sur le premier ministre »*, confie-t-on à Matignon.

L'AGACEMENT DES FABIUSIENS

Mauvaise pioche, ce mardi noir est justement celui de la rentrée des députés socialistes. Salle Colbert, où ils se retrouvent en fin de matinée pour la première fois, l'atmosphère est étrange. L'accumulation des événements, durant l'été, suscite une longue liste d'interrogations. La Corse, d'abord, qui est vite expédiée après l'exposé introductif de Bernard Roman, président de la commission des lois. *« La tonalité était à la vigilance, pas à la virulence »*, résume-t-il. C'est moins le fond que la forme qui agace la majorité des parlementaires socialistes. *« Je n'ai toujours pas reçu le discours de Jospin à La Rochelle ! »*, se plaint Odette Grzegrzulka, tandis qu'un de ses collègues peste contre *« ces conseillers de cabinet qui ont tout décidé »*.

L'atmosphère commence à se charger lorsque le jeune député jospiniste Jérôme Cahuzac évoque le plan fiscal de Laurent Fabius qui aurait, selon lui, attisé les revendications des routiers. *« Associer les deux ne serait pas honnête. Les dissocier ne serait pas réaliste »*, dit-il.

Le ministre de l'économie et des finances apprécie d'autant moins que quelques instants auparavant, il avait longuement défendu son plan de baisse d'impôts. *« C'est un problème politique. Pas fiscal »*, lance-t-il à propos de la hausse du prix du carburant.

La discussion sur ce sujet reprend, mais en petit comité, lorsque le cercle des fabiusiens se retrouve comme chaque mardi à déjeuner autour du ministre de l'économie et des finances. Là encore, le moral est en berne, d'autant que M. Fabius ne cache pas son inquiétude sur les mauvais résultats à venir des comptes sociaux. Amers de constater que la baisse des impôts *« est passée complètement par pertes et profits »*, les fabiusiens s'inquiètent : *« Comme ça va mal, certains sont tentés de s'en prendre à Fabius »*, dit l'un d'eux.

Cette fois, ça y est : il est 16 heures et le premier sondage terrible est rendu public par l'AFP. Même pour ceux qui, depuis le matin de réunion en réunion, avaient évoqué ce drôle de climat, la nouvelle est rude. Et elle tombe juste avant la réunion hebdomadaire du bureau national du PS. *« Coup de tabac »*, *« trou d'air »*, *« gifle »*, les mots disent la consternation, dans une ambiance qualifiée de *« fébrile »* par plusieurs participants.

La tension est à nouveau perceptible entre les fabiusiens – qui ressentent mal les critiques contre un ministre de l'économie accusé implicitement d'avoir libéré *« la révolte fiscale »* en levant le tabou socialiste de la baisse des impôts – et les autres. Au diapason de la Gauche socialiste et d'Alain Vidalies, Henri Emmanuelli suggère qu'il ne faut pas s'étonner, quand la gauche reprend un discours "anti-impôts", que *« les gens ne soient jamais contents des baisses d'impôts qu'on leur donne »*. Il s'attire une réplique courroucée du fabiusien Alain Claeys qui lance un tonitruant : *« Y'en a marre de ces non-dits »*. François Hollande cherche à temporiser. Les baisses d'impôts, souligne-t-il, sont *« légitimes et nécessaires »*. Oui, réplique Bernard Poignant, *« c'est bien mais les socialistes doivent rappeler le rôle de l'impôt qui finance la dépense publique »*. D'une formule, Alain Bergounioux résume la gravité de la situation : *« L'essence, c'est comme le pain sous l'Ancien régime ! On ne supporte pas que son prix monte au-delà d'un certain seuil »*, constate-t-il.

Le premier secrétaire du PS évoque *« la grogne, peut-être sous-estimée, de ceux pour qui la sortie de crise s'accompagne d'une amputation du pouvoir d'achat »* mais aussi *« les dissensions de la majorité »*. Au même moment, Lionel Jospin et Dominique Voynet s'entretiennent à Matignon, non pas en tête-à-tête, mais entourés de leurs conseillers. L'explication politique, après la crise des Verts, a eu lieu la veille, dans l'avion. Pourtant, mardi, l'épisode pèse encore de tout son poids, et le premier ministre se montre plus que sombre. À Matignon, on qualifiera la rencontre *« d'entretien franc et approfondi de travail »*. Sans autre commentaire.

A l'Elysée, où les résultats de ces sondages ont été connu dès lundi, l'équipe présidentielle a le triomphe apparemment modeste. Mais chacun a bien compris la portée de la bonne nouvelle pour Jacques Chirac, qui attend ce moment depuis si longtemps : le creusement du fossé entre lui et son premier ministre. Aucun sondage ne pouvait mieux tomber, alors que M. Chirac lance sa campagne pour le « oui » au référendum sur le quinquennat, en se rendant mercredi après-midi à Issy-les-Moulineaux. Les chiraquiens eux, ne cachent pas leur joie, Alain Juppé en tête. L'ancien premier ministre qui sait mieux que quiconque ce qu'impopularité signifie, constate mercredi sur RTL que *« la fameuse méthode Jospin est apparue comme une sorte de mirage, n'a pas résisté à l'épreuve des événements et des difficultés »*. Puis, sans cacher l'amer goût de rancune que lui ont laissé ces dernières années, il ajoute : *« J'estime que j'ai le droit de faire mon travail de critique »*.

Récit du service France

Prudence sur la croissance en 2001

Laurent Fabius a rectifié le tir, mardi 12 septembre, à l'occasion de son intervention devant les députés socialistes. La croissance, en 2001, ne sera pas de 3,5 %, comme l'avait annoncé Lionel Jospin, à Strasbourg, le 1er septembre. Elle sera *« supérieure à 3 % »*, a déclaré le ministre de l'économie.

Le 17 septembre, invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », il s'était montré, à ce sujet, plus prudent. *« 3,5 % fait partie effectivement de la fourchette de prévisions »*, s'était-il contenté de dire. Cependant, la hausse des prix du pétrole semble aujourd'hui avoir un effet sur la croissance en mordant sur le pouvoir d'achat des Français. Au deuxième trimestre, l'activité économique a été moins soutenue que prévu, et l'Insee, comme d'autres instituts de conjoncture, s'apprête à revoir à la baisse ses prévisions (*Le Monde* du 8 septembre).

Eridania Béghin-Say

Résultats au 30 juin 2000 : confirmation de l'amélioration des résultats au deuxième trimestre

Le conseil d'administration d'Eridania Béghin-Say, réuni le 11 septembre 2000 sous la présidence de Stefano Meloni, a examiné les comptes consolidés du groupe au 30 juin 2000.

Chiffres clés (en millions d'euros)	30/06/99	30/06/00	Δ
Chiffre d'affaires	4 326,3	4 670,2	+ 7,9 %
Résultat d'exploitation	156,2	175,9	+ 12,6 %
Résultat courant avant impôt	82,6	83,9	+ 1,6 %
Résultat net – part du groupe	8,2	18,2	+ 122,0 %
Capitaux propres de l'ensemble	3 311,8	3 329,4	
Endettement financier net	2 427,1	2 801,5	
Ratio dettes nettes/fonds propres	0,73	0,84	

Bien que les résultats au 30 juin 2000 bénéficient d'une base de comparaison faible, ils marquent, de façon claire, un renforcement de la tendance à l'amélioration des résultats déjà constatée lors de l'arrêté des comptes au 31 mars 2000.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2000 présente une croissance de 7,9 % par rapport au premier semestre 1999. Hors effet de change et variations de périmètre de consolidation, la croissance du chiffre d'affaires a été de 2,1 %. A la fin du premier trimestre 2000, ces mêmes pourcentages étaient respectivement de +3,6 % et de – 2,4 %. L'amélioration globale par rapport au rythme de croissance à la fin du premier trimestre 2000 reflète une amélioration de chacune des activités du groupe, à l'exception de l'activité "Amidon et Dérivés" aux Etats-Unis qui a été pénalisée, notamment sur les derniers mois du semestre écoulé, par une faible demande de la part de l'industrie des boissons non alcoolisées.

Le résultat d'exploitation du premier semestre 2000 fait, quant à lui, apparaître une croissance de 12,6 % par rapport au premier semestre 1999. Hors effet de change et variations de périmètre de consolidation, la croissance du résultat d'exploitation a été de 15,9 %.

A la fin du premier trimestre 2000, ces mêmes pourcentages de croissance étaient respectivement de +7,0 % et de +9,2 %. On constate, comme pour le chiffre d'affaires, une amélioration globale par rapport au rythme de croissance à la fin du premier trimestre 2000. Elle est principalement due aux activités "Sucre et Dérivés" (notamment en France et en Hongrie), "Amidon et Dérivés" en Europe, "Huiles alimentaires Europe, Herbes et Epices" et "Transformation des Oléagineux Amérique du Nord, Protéines/Lécithines".

Le résultat net part du groupe s'est établi à 18,2 millions d'euros, contre 8,2 millions au 1er semestre 1999. Celui-ci reflète principalement la meilleure performance opérationnelle et la réduction de la charge exceptionnelle nette (14,6 millions d'euros contre 38,7 millions d'euros au premier semestre 1999), partiellement compensées par l'augmentation de la charge financière nette et de la charge d'impôt.

Le ratio endettement financier net/fonds propres au 30 juin 2000 s'est élevé à 0,84 (contre 0,73 au 30 juin 1999 et 0,80 au 31 décembre 1999). Cette hausse résulte de l'accroissement de la dette financière nette liée, d'une part, à un effet monétaire défavorable et, d'autre part, à l'excédent, au cours de la période, des décaissements résultant des investissements financiers par rapport aux encaissements résultant des opérations de cession (le produit de la cession de Ducros n'a été encaissé que le 31 août 2000).

Perspectives 2000

Si, comme prévu, la seconde partie de l'année prolonge les premiers signes de redressement enregistrés aux premier et second trimestres, la perspective d'amélioration des résultats d'exploitation 2000 par rapport à 1999 se confirmera.

Répartition sectorielle (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires 30/06/99	30/06/00	Δ	Résultat d'exploitation 30/06/99	30/06/00	Δ
Sucre et Dérivés	881,0	870,3	- 1,2 %	79,6	94,4	+ 18,6 %
Amidon et Dérivés	775,7	829,5	+ 6,9 %	5,6	-0,6	n.s.
Huiles alimentaires Europe, Herbes & Epices	1 582,6	1 630,7	+ 3,0 %	22,4	25,8	+ 15,2 %
Transf. Oléa. Am. du Nord, Prot./Lécithines	630,4	773,5	+ 22,7 %	9,0	16,4	+ 82,2 %
Nutrition Animale	453,5	562,4	+ 24,0 %	35,1	35,9	+ 2,3 %
Divers et éléments non-récurrents	3,1	3,8	n.s.	4,5	4,0	n.s.
Total	**4 326,3**	**4 670,2**	**+ 7,9 %**	**156,2**	**175,9**	**+ 12,6 %**

Ce communiqué de presse, le rapport semestriel et les résultats au 30 juin 2000 sont disponibles sur le site Internet du groupe : http://www.eridania-beghin-say.com

AGENDA : Résultats au 30/09/2000 : mercredi 8 novembre 2000

GROUPE MONTEDISON

Les députés socialistes réclament des corrections aux baisses d'impôts

ET SI l'on tenait enfin compte de nos propositions et de nos mises en garde ? Les députés socialistes se rappellent au bon souvenir du gouvernement. A la buvette de l'Assemblée nationale, mardi 12 septembre, un petit groupe analyse la chute de popularité de Lionel Jospin. *« Regardez les trois derniers remaniements, il n'y a que des technos, des fabiusiens, des courtisans ! »*, commente un mitterrandiste. Un autre : *« Le gouvernement manque de Chevènement et d'Emmanuelli »*. Un troisième : *« On avait tous demandé à ne pas baisser les impôts des tranches supérieures de revenus ; on voit comment on a été écoutés ! »*

> La suppression de la vignette, que la plupart ont apprise par la presse, « c'est un cadeau aux riches »

Chacun y va de son conseil. Vite, il faut donner un « signal fort » aux classes moyennes et populaires lors du débat budgétaire... même si les parlementaires savent que Laurent Fabius ne leur laissera qu'une petite marge de manœuvre. *« Le plan Fabius est déséquilibré en faveur de la baisse des impôts directs, au détriment de la TVA et de la TIPP* [taxe intérieure sur les produits pétroliers], regrette Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire). *Notre électorat se sent délaissé. On est pourtant nombreux à avoir alerté le gouvernement sur le prix des carburants et à avoir fait des propositions. »* On pourrait, dit-il, *« taxer davantage les profits des compagnies pétrolières »*.

La suppression de la vignette, que la plupart des élus ont apprise par la presse, *« c'est un cadeau aux riches »*, s'insurge l'un d'entre eux. *« Les smicards ne la paient pas, ou alors une vignette modeste. Les propriétaires de grosses cylindrées – pas forcément de gauche !– doivent se marrer : "Ils sont cons, ces socialistes !" »* Vite, il faut inscrire dans le budget 2001 *« une mesure qui ait un impact fort dans la vie de tous les jours »*, préconise Yann Galut (Cher) qui calcule : *« Ramenez la TVA sur la restauration à 5,5 %, et la note baisse de 15 à 20 francs sur un repas de 100 francs. » « Dans les budgets précédents, on voyait bien le soutien à la croissance et à l'emploi ; celui de 2001 est plus difficile à lire »*, constate Nicole Bricq (Seine-et-Marne). Bercy pourrait faire un petit geste et anticiper de quelques mois l'application d'une mesure du plan Fabius : l'affectation des surplus de recettes de TVA liés à l'augmentation des prix du pétrole à une baisse de la TIPP.

Le gouvernement ne doit pas abandonner le terrain social. *« Il est regrettable que l'on ait repoussé aux calendes grecques le projet de loi de modernisation sociale »*, souligne Mme Bricq. Ce texte doit être examiné... avant les municipales, se borne à indiquer Matignon. *« Il faut réduire les "trappes à pauvreté" et trouver des incitations au retour à l'emploi »*, plaide Odette Grzegrzulka (Aisne). Henri Emmanuelli s'inquiète du sort du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques, qui réforme notamment la taxation des stock-options et dont la deuxième lecture n'est programmée que *« dans les prochains mois »*. *« D'ici à la fin de la législature, il faut s'occuper de ceux qui gagnent moins de 10 000 francs par mois »*, résume Eric Besson (Drôme).

« C'est une baisse sérieuse, mais il faut aussi rappeler que le sondage a été réalisé en plein blocage des routiers », observe Bernard Roman, président de la commission des lois. Jean-Marc Ayrault dédramatise. *« J'explique cette baisse par les circonstances : référendum sur le quinquennat, hausse des prix des carburants, sentiment d'injustice fiscale, déficit d'explication sur la Corse, démission de Jean-Pierre Chevènement »*, décrypte le président du groupe PS. Sans oublier l'attitude des Verts, *« qui n'étaient pas obligés d'en faire autant »*. M. Ayrault n'affiche pas d'inquiétude : *« Lionel Jospin ne restera pas inerte »*. Tous attendent un geste, qu'il pourrait annoncer le 26 septembre, à Lyon, lors des journées parlementaires.

Jean-Michel Bezat et Clarisse Fabre

La popularité du premier ministre subit une chute sans précédent dans les sondages

EN MATIÈRE de popularité, Lionel Jospin est décidément abonné aux records. Depuis sa nomination en juin 1997, il a bénéficié d'une confiance exceptionnelle. Aucun premier ministre avant lui n'avait obtenu, sur une durée aussi longue, une cote de popularité aussi solide. L'électrochoc provoqué, mardi 12 septembre, par les sondages de BVA, Louis-Harris et Ipsos, n'en est que plus brutal.

Le premier – réalisé du 7 au 9 septembre auprès d'un échantillon de 934 personnes pour *Paris-Match* (daté 14 septembre) – fait apparaître une chute de 18 points des bonnes opinions à son égard, par rapport à la précédente enquête de BVA réalisée au mois de juillet. De 60 % il y a deux mois, la popularité du premier ministre dégringole à 42 %. Pire, elle devient, pour la première fois depuis quarante mois, négative puisque, dans le même temps, les mauvaises opinions à son encontre augmentent de 18 points, à 48 %. Même lors du mouvement des chômeurs de janvier 1998, le « trou d'air » dans l'opinion n'avait été que d'une dizaine de points en deux mois. Il avait été effacé dans les deux mois suivants.

Le deuxième sondage – réalisé par Louis-Harris les 8 et 9 septembre auprès d'un échantillon de 1 000 personnes pour *Valeurs actuelles* (daté 15 septembre) – est tout aussi sévère : avec 48 % de bonnes opinions, M. Jospin chute de 20 points par rapport à la précédente enquête réalisée en juillet, tandis que les mauvaises opinions bondissent de 19 points, à 48 %. Pour Ipsos enfin (enquête du 8 au 9 septembre pour *Le Point* à paraître le 16 septembre), la chute est de 12 points (à 49 %) qui viennent s'ajouter à une baisse de 5 points en août, soit un mouvement de même ampleur.

RÉALISÉ AU PIRE MOMENT

Une chute de popularité aussi lourde et subite est exceptionnelle : en 1995, Alain Juppé avait perdu une quarantaine de points de confiance, mais cet effondrement s'était produit en six mois. Dans les instituts de sondage – comme à l'hôtel Matignon – on souligne, évidemment, que ces enquêtes ont été réalisées au pire moment pour le chef du gouvernement : au paroxysme du conflit des routiers et de l'exaspération des Français devant la hausse du prix du pétrole et de l'assèchement des pompes à essence. A quoi s'ajoute une rentrée gâchée par les polémiques sur la Corse et la démission de Jean-Pierre Chevènement, dont la popularité progresse d'ailleurs de 11 points selon BVA et de 9 points selon la Sofres. Enfin, l'annonce, le 31 août, du plan de baisses d'impôts pour 2001 – c'est-à-dire pour plus tard –, a été totalement éclipsée par l'augmentation du prix de l'essence aujourd'hui.

Outre cette conjoncture très négative, plusieurs éléments conduisent à relativiser cette dépression brutale. Selon tous les sondages récents, le moral des Français reste très bon. Selon la Sofres (enquête réalisée du 23 au 25 août), le pourcentage des sondés qui estiment que *« les choses vont en s'améliorant »* atteint, pour la première fois depuis une douzaine d'années, 40 %, soit autant que de pessimistes. Pour BVA, si le *« moral »* des Français baisse de 10 points en septembre, il reste tout de même très élevé, avec 67 % d'optimistes, contre 31 % de pessimistes. En second lieu, le président de la République ne profite pas pleinement de la mauvaise passe du premier ministre : selon BVA, Jacques Chirac perd 11 points de bonnes opinions (à 57 %, contre 32 %), selon Louis-Harris 7 points (à 60 %, contre 33 %), selon Ipsos 2 points (à 62 %). Pour la première fois depuis trois ans, cependant, le chef de l'Etat – dont la popularité semblait totalement indexée sur celle du premier ministre – semble en mesure de prendre nettement l'avantage.

Il reste que l'avertissement est très sévère pour M. Jospin. Après plus de trois ans en première ligne, la nouveauté initiale de son style et de son discours a, indéniablement, fini par s'émousser. Mais il y a probablement plus. Depuis une bonne vingtaine d'années, la capacité des gouvernants à combattre le chômage était le critère quasi exclusif de la popularité des gouvernants. La solidité de la confiance des Français à l'égard de M. Jospin est la conséquence des résultats obtenus sur ce terrain depuis 1997 et dont tous les sondages de ces derniers mois témoignent que les Français en ont pris la mesure. Du coup, d'autres attentes s'expriment désormais beaucoup plus fortement, en particulier la baisse des impôts, au premier rang desquels les impôts indirects comme la TVA ou les taxes sur l'essence.

Ces attentes sont aujourd'hui d'autant plus vives que la croissance retrouvée et les bonnes rentrées fiscales incitent désormais les Français à réclamer leur part de la « cagnotte ». Sans que le premier ministre ait su, jusqu'à présent, redéfinir clairement ses choix.

Gérard Courtois

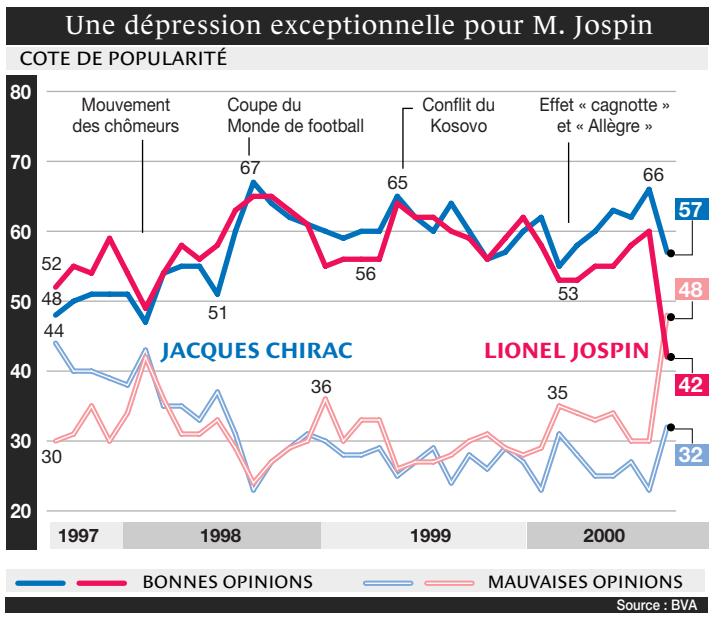

TROIS QUESTIONS À...

HENRI WEBER

1 Chargé de la formation au secrétariat national du PS, comment analysez-vous la chute de Lionel Jospin dans les sondages ? Est-ce la fin de l'état de grâce ?

Nous vivons un troisième choc pétrolier au moment où les Français espèrent bénéficier des fruits de la croissance retrouvée. La forte hausse des prix du carburant leur paraît effacer ce qu'ils ont obtenu en matière de baisse d'impôts, de réduction du temps de travail et d'augmentation des revenus. D'où leur colère. S'y ajoute une moindre cohésion de la majorité à l'approche des échéances électorales de 2001 et 2002. Pour le premier ministre, c'est une situation plus difficile, mais ne perdons pas de vue que ces sondages ont été réalisés au plus fort du blocus routier, à la veille de la levée des barrages. On verra les suivants.

2 Certains socialistes semblent vouloir faire de Laurent Fabius le bouc émissaire de ces revers...

Le plan de baisse d'impôts a été bien accueilli par les Français. La source principale de leur mécontentement réside dans l'envolée des prix du carburant, dont les causes et les effets sont internationaux. Cela vaut pour l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la plupart des pays d'Europe, quels que soient les systèmes fiscaux. Le fait de réduire de 200 milliards de francs les prélèvements fiscaux sur quatre ans, et d'avoir édicté des mesures de réduction du coût du carburant – dont la baisse de 30 % des taxes sur le fuel domestique – a atténué l'effet de l'évolution des cours. Il me paraît tellement absurde de chercher en Laurent Fabius un bouc émissaire que je suis sûr que personne n'y songe...

3 Comment M. Jospin peut-il rebondir ?

Il faut d'abord stabiliser les prix des carburants. Le gouvernement a pris des mesures à court et moyen terme en ce sens. Plus fondamentalement, il faut que la sortie de crise – qui n'est pas en cause puisque, en 2000 et 2001, la croissance sera supérieure à 3 % – s'accompagne bien d'un juste partage des fruits de la croissance, sous la triple forme de la création massive d'emplois, de l'augmentation maîtrisée des revenus et de la rénovation des services publics et des équipements collectifs.

Propos recueillis par Michel Noblecourt

TROIS QUESTIONS À...

PATRICK DEVEDJIAN

1 Porte-parole du RPR, comment appréciez-vous la chute de la « cote » de Lionel Jospin ?

L'opposition doit se garder de tout triomphalisme. Une hirondelle ne fait pas le printemps. M. Jospin est sanctionné, mais aucun mouvement ne se dessine en faveur de l'opposition. Le président de la République, d'ailleurs, est aussi en baisse. Il faut, enfin, émettre une réserve sur ces sondages : réalisés en plein conflit des routiers, ils ne tiennent pas compte de la sortie de crise, dont le gouvernement peut éventuellement tirer profit.

2 Comment expliquez-vous que le phénomène soit aussi brutal ?

Il traduit un refus général de l'excès fiscal. Présenté comme génial, le plan Fabius a, en fait, tout déclenché. Ce plan n'a pas d'autre cohérence que la satisfaction d'intérêts clientélistes. Il a provoqué la révolte de tous ceux qui en étaient exclus. D'autre part, le recours à la violence gagne l'ensemble de la société, et je vois là un effet de contamination de la gestion du dossier corse. M. Jospin remontera nécessairement dans les sondages, mais il paraît durablement fragilisé. Sur fond de crise politique, avec le départ de M. Chevènement et la menace des Verts d'en faire autant, sa fameuse méthode est apparue pour ce qu'elle est vraiment. C'est la seule gestion des problèmes purement politiciens, alors que les Français demandent un traitement des problèmes de fond. On le constate dans la campagne pour le quinquennat : l'opinion a déjà enregistré l'accord des politiques, elle souhaite passer à autre chose.

3 Quelles leçons doivent tirer le président de la République et l'opposition de cette évolution de l'opinion publique ?

Il y a une règle implicite dans la cohabitation : le président doit laisser faire le gouvernement si celui-ci réussit et le sanctionner quand il échoue. Du fait de la brièveté de la crise, Jacques Chirac n'a pas sifflé les récentes fautes du gouvernement et il a eu raison de ne pas se précipiter ; mais il est vrai qu'il y a une attente de l'opinion. Quant à l'opposition, elle a l'impérieux devoir de faire rapidement des propositions alternatives qui soient crédibles. Cela signifie que les baisses d'impôts que nous proposons doivent être gagées sur des économies.

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

« Ils auraient préféré un référendum sur la vignette... »

BEAUVAIS
de notre envoyé spécial

François Fillon vient de s'escrimer pendant vingt minutes à plaider en faveur de la procédure référendaire et du *« oui »* au quinquennat, mais, manifestement, ça renâcle toujours. Un conseiller municipal de Clermont, qui se présente comme appartenant à *« l'ex-majorité »*, se lève : *« Aujourd'hui, je suis obligé de voter avec les socialistes, ça me déplaît. Je voterai certainement plutôt non. »*

Une centaine de personnes ont fait l'effort, mercredi 12 septembre, de se déplacer à la salle des fêtes de Tillé, une petite commune proche de Beauvais, pour entendre le conseiller politique du RPR, venu dans l'Oise en compagnie du président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy, mais leurs préoccupations sont ailleurs. Au premier rang, Caroline Cayeux, secrétaire départementale du RPR, se félicite surtout que les deux hommes aient fait au préalable un crochet par sa permanence pour lancer la campagne de la liste d'union qu'elle conduira à Beauvais aux prochaines municipales.

Le tandem n'est d'ailleurs pas dupe des attentes de leur auditoire. *« Les Français auraient préféré être consultés sur la réforme fiscale de M. Fabius. Les Français auraient aimé s'exprimer sur l'avenir de la République et sur la Corse »*, commence M. Fillon, avant de célébrer les vertus du référendum, cet *« outil moderne de démocratie, qui est en train de tomber en désuétude »*. Pour M. Douste-Blazy, *« le quinquennat-étape »* constitue *« une modification importante des institutions »*, mais il n'y consacre pas plus de deux minutes dans son propos et préfère engager la réflexion sur la répartition des fruits de la croissance et la recherche d'un nouvel équilibre des pouvoirs. Un élu de Beauvais s'interroge longuement sur le mauvais coup que constitue, selon lui, pour les collectivités locales, la suppression de la vignette. *« Bravo ! C'est ça la campagne référendaire, l'occasion de poser le problème de l'organisation des pouvoirs en France »*, s'enthousiasme le député des Hautes-Pyrénées. A 22 heures, en descendant de la tribune, M. Fillon en convient : *« Ils auraient sans doute préféré un référendum sur la vignette... »*

J.-L. S.

Espèce d'obsédé visuel.

Daniel Schneidermann

www.lacinquieme.fr

en savoir ou pas.

PUBLICIS CONSEIL

Démocratie ou national - régionalisme ?

folio

L'Espagne : un modèle pour l'Europe des régions ?

LE MONDE

INÉDIT

Les nationalistes corses se lancent dans la communication

Leurs représentants vont à la rencontre des journalistes et des députés avant la discussion, au printemps 2001, du projet de loi sur l'avenir de l'île

L'OPÉRATION SÉDUCTION a commencé au milieu de l'été. Dans *Paris-Match* (daté 3 août), Jean-Guy Talamoni, chef de file des élus de Corsica Nazione de l'Assemblée de Corse, posait avec sa fille derrière sa maison, puis dans son bureau, devant le portrait de Che Guevara, et chez lui, entre une statuette de chat égyptien et le buste de Pascal Paoli. Mercredi 13 septembre, à Paris, M. Talamoni et François Sargentini, l'un des responsables de la Cuncolta indipendentista, entameront une série de dîners avec des journalistes de la presse nationale.

Ils entendent leur expliquer, par exemple, que l'emploi du mot *« allogènes »* pour désigner les continentaux est un dérapage individuel et malencontreux ; que le slogan *« I Francesi fora »* – *« Les Français dehors »* – des années 70 est périmé ; que, s'ils ne chantent pas la Marseillaise, ils *« se lèvent quand on la joue »*. Bref, il s'agit d'expliquer *« qu'on est pas le diable »*, résume M. Talamoni.

Les accords sur l'avenir de la Corse sont passés par là. Tandis que Matignon livre un argumentaire aux élus socialistes un peu déboussolés (*Le Monde* daté 10-11 septembre), les nationalistes ont décidé de *« faire enfin de la "com" »*, confirme M. Talamoni. Des discussions au sein de l'exécutif d'A Cuncolta, les débats sur les médias organisés aux Journées internationales de Corte, en août, mais aussi, vraisemblablement, l'expérience d'Unita, coalition de plusieurs organisations nationalistes où les plus petites revendiquent davantage de transparence face à la Cuncolta, ont convaincu les responsables nationalistes.

« LONGTEMPS DES ENNEMIS »

Elus et négociateurs du compromis de Matignon ont d'ailleurs déjà largement pu apprécier les bienfaits du dialogue avec la presse.

« Nous avons trop longtemps considéré les journalistes comme des ennemis », analyse M. Sargentini. *« C'est une erreur que je confesse. Nous découvrons aujourd'hui à quel point le rôle des médias est important. Nous allons tenter d'entretenir des rapports normaux, même si nous n'avons pas changé d'un pouce sur nos revendications politiques. »* Sans titre officiel, Baptiste Cannonici est ainsi chargé de la communication de Corsica Nazione ; Dumè Ferrari et Pascal Murati s'en chargent pour A Cuncolta.

M. Talamoni voudrait aller plus loin. Avant le débat sur le projet de loi à l'Assemblée nationale, au printemps 2001, il s'est convaincu qu'il fallait aussi décrocher quelques rendez-vous avec les députés, qui *« ne savent pas très bien ce que c'est qu'un nationaliste corse »*. Après François Léotard – un convaincu –, qu'il a vu cet été en Corse, il a demandé à rencontrer un certain nombre d'élus pour *« un debriefing »*.

« Il faut, explique M. Talamoni, *préparer la discussion parlementaire, parce que, s'ils se font leur opinion à partir de la lecture des journaux, on est mal partis. »* Cela s'appelle du lobbying.

Ariane Chemin

Paris devra appliquer la TVA sur les péages d'autoroutes

La Cour européenne exige pour Bruxelles un rappel depuis 1993

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé, mardi 12 septembre, que la France, le Royaume-Uni et l'Irlande, qui n'appliquent pas la TVA sur les péages d'autoroutes, sont en infraction. Ils devront donc se mettre en règle et verser, en outre, au budget de l'UE un rappel de cotisation depuis 1993.

BRUXELLES
de notre bureau européen

Les compagnies exploitant des autoroutes ou d'autres infrastructures routières en France, en Grande-Bretagne et en Irlande devront désormais soumettre le péage à la TVA, et cela au taux normal, soit, en France, 19,6 %. Ce changement de régime résulte d'un arrêt prononcé, mardi 12 septembre, par la Cour de justice des Communautés européennes.

Les usagers professionnels (transporteurs routiers, autobus de tourisme, représentants de commerce) ne subiront pas les conséquences de la hausse des péages qui pourrait éventuellement en résulter, car ils pourront déduire la TVA qui leur sera ainsi appliquée. L'affaire est moins évidente pour les particuliers et dépendra de la politique tarifaire mise en œuvre par les compagnies opératrices. La Commission fait observer que l'augmentation des péages ne sera pas forcément la règle dans la mesure où celles-ci pourront dorénavant récupérer la TVA qu'elles ont payée à l'occasion de la construction des autoroutes ou encore des travaux de maintenance. Si elles augmentent leurs prix, cela voudra dire qu'elles cherchent à profiter de l'occasion pour relever leurs marges...

Estimant que ces trois pays, ainsi d'ailleurs que les Pays-Bas et la Grèce, étaient en infraction par rapport à la « sixième directive TVA » de 1977 – laquelle veut que toute prestation de service à titre onéreux soit assujettie à cette taxe –, la Commission européenne a porté le cas devant la Cour.

AUTORITÉS PUBLIQUES

Les cinq pays poursuivis répliquaient qu'ils pouvaient bénéficier d'une exonération, et les sociétés concessionnaires être dispensées de la TVA, car elles agissaient pour le compte des autorités publiques.

La Cour ne l'a pas accepté, au moins dans le cas de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Elle fait valoir, dans son arrêt, que deux conditions devraient être remplies pour que cette exonération puisse être accordée : les péages devraient être exploités directement par des opérateurs publics et dans des conditions différentes des opérateurs privés. Tel n'est pas le cas en France, en Grande-Bretagne et en Irlande, où cette activité est fournie par des opérateurs privés. En revanche, aux Pays-Bas et en Grèce, où la perception des péages d'autoroutes est réservée à des organismes de droit public, avec des conditions d'exploitation à première vue différentes de celles pratiquées par les opérateurs privés, l'exonération de la TVA a été confirmée.

L'infraction condamnée par la Cour va se révéler coûteuse pour la France, le Royaume-Uni et l'Irlande. La TVA est en effet une des composantes des « ressources propres de l'UE » : les Etats membres versent chaque année une fraction de leurs recettes de TVA au budget européen. Cela vaudra pour les recettes perçues sur les péages avec, qui plus est, effet rétroactif, à compter de l'exercice budgétaire 1993 dans le cas de la France.

Philippe Lemaître

La France en deuxième position mondiale pour les stock-options

LA FRANCE est aujourd'hui la championne européenne des stock-options : les équipes dirigeantes des grandes entreprises engrangent plus de plus-values, réelles ou potentielles, que leurs homologues allemandes, italiennes mais aussi britanniques. Elles sont, en la matière, les mieux servies au monde derrière les américaines. C'est ce qui ressort de la dernière enquête de *l'Expansion,* à paraître jeudi 14 septembre, sur le sujet. En 1999, le montant des plus-values réellement encaissées dans l'ensemble des sociétés du CAC 40 s'est élevé à 16,9 milliards de francs, contre 3,8 milliards de francs en 1998. Quant à la plus-value potentielle des stock-options distribuées par ces mêmes entreprises, elle représentait, au 30 juin 1999, quelque 83,7 milliards de francs (12,75 milliards d'euros), soit un bond de 84,5 % en un an.

Les Français ont certes profité de la flambée de la Bourse l'an dernier. Mais cette euphorie boursière, qui n'est pas spécifique à la France, n'explique pas la prééminence française en Europe en matière de stock-options. Celle-ci est tout simplement à mettre sur le compte de l'ancienneté relative de ces instruments en France. Introduites en 1973, les stock-options commencent véritablement à gagner du terrain à partir de 1987, quand Edouard Balladur, alors ministre de l'économie et des finances, les dote d'une fiscalité avantageuse. Les yoyos fiscaux qui suivront à propos de ces instruments n'empêchent finalement pas leur montée en puissance. Et le nouveau dispositif, préconisé par Laurent Fabius et adopté par les députés dans la nuit du 27 au 28 avril (*Le Monde* du 28 avril), n'a aucune raison d'enrayer ce mouvement, même s'il est vrai que, dans les quinze derniers mois, quatre pays européens – l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne – ont allégé la fiscalité de leurs stock-options.

« Au rang des moins fiscalisés, arrive en troisième position... le Français avec 40 % à retirer de sa plus-value (et même 26 % si les options ont été distribuées avant le 20 septembre 1995). A égalité avec les Britanniques », écrit *l'Expansion,* en se référant au régime fiscal actuellement en vigueur. Les modifications introduites par M. Fabius, après des débats passionnés pendant plusieurs mois, ne devraient pas changer la donne : seuls les détenteurs de stock-options attribuées après le 27 avril qui réaliseront plus de 1 million de francs de plus-values au bout de quatre ans de détention seront désavantagés. Pour les autres, le nouveau dispositif est équivalent, voire plus avantageux (*lire ci-contre*). Et les porteurs de stock-options pourront toujours demander à leurs banquiers de mettre en place des mécanismes de couverture qui leurs permettent de sécuriser leurs gains futurs. *« Deux importantes sociétés cotées ont directement négocié avec nous un tarif de couverture pour leurs salariés »*, confie à *l'Expansion,* sous le sceau de l'anonymat, un banquier parisien.

TRÈS PEU DÉMOCRATIQUES

Même si la France est la deuxième patrie des stock-options, celles-ci restent très peu démocratiques : seuls 34 500 salariés des sociétés du CAC 40 en bénéficient, soit 1 % des effectifs. Ce club très restreint a vu ses espoirs de gains bondir de 50 % en un an pour atteindre 2,43 millions de francs par personne en moyenne. Le revenu des cadres, lui, pendant ce temps, a augmenté de 4 %. Aux Etats-Unis, selon des chiffres cités par *l'Expansion,* 10 % des salariés détiennent des stock-options. En France, aucune entreprise du CAC 40 n'atteint ces proportions : Dexia CLF, qui détient un record en la matière, n'a offert des stock-options qu'à 9,43 % de ses salariés. Et, dans la Net-économie, la situation n'est guère différente : les sociétés qui forment l'IT-CAC 50, l'indice des valeurs technologiques françaises, distribuent en moyenne 8 % de leur capital sous forme de stock-options, contre 3,3 % pour les entreprises du CAC 40, mais elles sont tout aussi élitistes dans leur distribution.

Virginie Malingre

Le nouveau régime fiscal

Le 28 avril, les députés ont adopté un nouveau dispositif fiscal pour les stock-options attribuées après le 27 avril. Leurs plus-values seront taxées au taux marginal de l'impôt sur le revenu si elles sont exercées dans un délai inférieur à quatre ans. Passé celui-ci, elles seront taxées à 50 % si elles dépassent un million de francs. Le taux d'imposition pourra toutefois baisser à 40 % si les détenteurs de stock-options conservent deux ans les actions acquises en exerçant leurs options. Si les plus-values dégagées sont inférieures à un million de francs, les taux d'imposition tombent à 40 % si les actions acquises grâce aux stock-options sont cédées avant deux ans et à 26 % dans le cas contraire. Les bons de souscription pour les créateurs d'entreprise – ces stock-options pour les entreprises de moins de quinze ans – sont taxés à 26 %.

Le Medef s'est efforcé de séduire FO dans les discussions sur la santé au travail

Le patronat cherche à maintenir à flot la « refondation sociale », malgré le blocage de l'Unedic

Les discussions sur la santé au travail, qui est l'un des sujets de la « refondation sociale » proposée par le Medef aux syndicats, se sont achevées, dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 septembre, sur une note favorable à la signature d'un accord majoritaire parmi les représentants des salariés. Le patronat a fait en sorte de préserver ainsi la « refondation », hypothéquée par les difficultés rencontrées avec l'Unedic.

SOUDAIN la santé au travail est devenue le chantier stratégique. Celui qui pouvait faire basculer vers l'échec la « refondation sociale » du président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, ou, au contraire, la maintenir à flot. Après la crise ouverte sur l'Unedic, aucun des partenaires sociaux, patronat en tête, n'a tenu, mardi 12 septembre, à risquer un nouvel accroc. Après douze heures de négociations, ils sont parvenus, mercredi à 3 h 10 du matin, à un projet millimétré de telle sorte que personne n'ait le sentiment de perdre la face. Cette fois, en effet, le Medef a mis un soin tout particulier à séduire FO pour obtenir, avec la CFDT et la CFTC, un accord majoritaire, à la différence de l'assurance-chômage. Les organisations syndicales devaient annoncer, mercredi dans la soirée, leur signature ou leur refus du texte.

Engagées depuis maintenant dix-huit mois, relancées dans le cadre de la « refondation sociale », les discussions sur la santé au travail ont moins déchaîné les passions. Elles ont cependant soulevé des contentieux importants. Dans la version initiale de ses propositions, le patronat voulait pouvoir recourir à des praticiens libéraux et ne plus forcément passer par des médecins du travail. La périodicité des visites médicales obligatoires en entreprise était également dans sa ligne de mire puisqu'il souhaitait une visite tous les deux, voire trois ans, au lieu d'une tous les douze mois, comme c'est le cas actuellement. En contrepartie, il proposait de mettre en œuvre une *« véritable pluridisciplinarité »* dans la prévention des risques professionnels, anticipant ainsi l'application d'une directive européenne. Pas question, pour les syndicats, unanimes sur ce point, d'accepter l'arrivée de médecins libéraux.

Peu désireux d'aboutir, une nouvelle fois, à un accord minoritaire, sujet à contestation, Denis Kessler, numéro deux du Medef et négociateur en chef, a dû assouplir, d'heure en heure, ses positions. *« Cela n'a pas été de la tarte, mais c'est encore un accord novateur ! »*, s'est défendu, à la sortie, M. Kessler. Ainsi, le protocole d'accord renvoie à un hypothétique groupe de travail la question de l'association des médecins de ville, *« qui pourront suivre une formation complémentaire afin de participer au suivi médical des salariés au travail »*. Au sujet de la visite médicale, la poire a été coupée en deux : la périodicité reste de douze mois pour *« les salariés dont l'activité présente des risques spécifiques identifiés par les partenaires sociaux dans la branche »* ; elle passe à vingt-quatre mois pour les autres. De cette façon, tout le monde a de quoi être satisfait, FO en premier lieu.

La centrale de Marc Blondel a obtenu deux autres concessions taillées sur mesure : le Medef s'engage, aux côtés des syndicats, à faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils révisent le *numerus clausus* en médecine du travail et pour qu'ils mettent *« en œuvre la reconversion d'un certain nombre de médecins en exercice vers cette spécialité en liaison avec l'assurance-maladie »*. Jean-Claude Mallet, le représentant de FO, a même tenté de pousser encore un peu plus loin son avantage, appuyé par les autres non-signataires de l'accord Unedic, la CGT et la CGC. Là, c'en était trop pour M. Kessler.

Il est près de 23 heures, le numéro deux du Medef s'emporte. De rage, il déchire le texte sous les yeux médusés de la salle. La CGT et FO font mine de partir. Dans un brouhaha général, la délégation CFDT plaide pour la poursuite des discussions. La CGC demande une interruption de séance qui ramène aussitôt le calme. M. Kessler se rassoit et s'excuse.

M. KESSLER JOUE SON VA-TOUT

Il vient de jouer son va-tout. Les discussions se poursuivent alors, en aparté, dans les étages, avec la CFDT, la CFTC et FO. Au terme de la rencontre, les déclarations des uns et des autres sont un modèle de retenue. De l'anti-Unedic.

Pour le théoricien de la « refondation sociale », il faut impérativement parvenir à un accord sur la santé au travail. Le blocage sur l'Unedic a commencé à nourrir au sein du Medef une mise en cause sur sa façon de conduire les négociations. L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), en particulier, est à la manœuvre, prête, s'il le faut, à faire de M. Kessler le fusible d'un éventuel ratage sur les chantiers sociaux. La puissante fédération patronale a déjà entrepris un travail de diplomatie parallèle avec FO. La négociation sur la santé au travail *« est close »*.

Il reste la crise Unedic à dénouer. De ce côté, les signataires ne sont pas pressés d'amender leur copie, conformément au travail de réécriture que leur a demandé Martine Aubry. Ils jouent délibérément la montre, dans l'attente du départ pour Lille de la ministre de l'emploi. *« Après Allègre, il y a eu Lang »*, souligne l'un des signataires, qui mise sur une attitude plus conciliante du successeur de Mme Aubry.

Isabelle Mandraud

Elisabeth Guigou, maire ou ministre ?

La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, est de plus en plus considérée, dans les rangs de la gauche, comme susceptible de succéder à Martine Aubry, dès lors que le ministère de l'emploi et de la solidarité serait maintenu dans sa puissante configuration actuelle, avec deux ministres délégués et trois secrétaires d'Etat rattachés. Tête de liste de la gauche pour la mairie d'Avignon, Mme Guigou a indiqué, mardi 12 septembre, sur RMC, qu'en cas de succès en mars 2001, elle sera *« maire »* ; mais, a-t-elle aussitôt observé, *« la gauche n'est pas majoritaire à Avignon »*.

Surtout, Mme Guigou a affirmé qu'être maire ne l'empêcherait pas d'avoir *« des responsabilités nationales »*, comme *« c'est le cas de tout le monde »*. *« Mon choix sera d'être maire. Après, pour l'appartenance au gouvernement, ce n'est pas moi qui décide, c'est le premier ministre »*, a-t-elle dit. Jusqu'à nouvel ordre, la règle fixée par M. Jospin est l'incompatiblité entre les fonctions de ministre et de maire.

Marie-Françoise Bechtel, première femme à diriger l'ENA

SUR PROPOSITION du ministre de la fonction publique, Michel Sapin, le conseil des ministres du mercredi 13 septembre devait procéder à la nomination du nouveau directeur de l'Ecole nationale d'administration (ENA), Marie-Françoise Bechtel. Mme Bechtel succède à Raymond-François Le Bris, atteint par la limite d'âge. Née le 19 mars 1946 à Coarraze, dans les Pyrénées-Atlantiques, agrégée de philosophie, ancienne élève de l'ENA (1978-1980, promotion Voltaire) où elle avait été admise par le concours interne, conseiller d'Etat, Mme Bechtel était, depuis août 1999, conseillère auprès de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'intérieur, dont elle fut aussi conseillère technique de 1984 à 1986 au ministère de l'éducation nationale. Candidate du Mouvement des citoyens dans la deuxième circonscription de Paris aux élections législatives de 1997, elle a été investie comme tête de liste du MDC pour les élections municipales dans le 13e arrondissement de Paris.

Quatre chiraquiens en campagne pour le « oui »

QUATRE ANCIENS MINISTRES chiraquiens, les RPR Dominique Perben, député de Saône-et-Loire, Michel Barnier, commissaire européen, l'UDF Jacques Barrot, député de Haute-Loire, et Jean-Pierre Raffarin (Démocratie libérale), sénateur de la Vienne, ont commencé, mardi 12 septembre, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), une série de trois déplacements en faveur du « oui » au référendum sur le quinquennat. Les quatre élus, anciens ministres d'Alain Juppé et fondateurs des clubs Dialogue et initiative, ont proposé, lors d'une conférence de presse, d'avoir recours au référendum une fois par an pour *« dénouer les blocages de la société »*. *« A travers ce référendum, nous préparons l'élection présidentielle ; voilà pourquoi il faut que nous nous mobilisions »*, a affirmé M. Barrot.

DÉPÊCHES

■ **MOUVEMENT PRÉFECTORAL : sur proposition du ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant,** le conseil des ministres du mercredi 13 septembre devait procéder au mouvement préfectoral suivant : Christian Frémont, directeur général de l'administration du ministère de l'intérieur, est nommé préfet de la région Aquitaine, préfet de Gironde, en remplacement de Georges Peyronne, atteint par la limite d'âge. Hubert Fournier, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, depuis mai 1999, est nommé préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, en remplacement de Bernard Boucault, nommé directeur de cabinet du nouveau ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant.

■ **NICE : Jacques Peyrat, maire (RPR) de Nice,** a retiré, mardi 12 septembre, sa délégation au conseiller municipal chargé de l'intégration, Mohamed Rafaï (apparenté RPR). M. Rafaï avait demandé la démission de M. Peyrat après la divulgation d'un courrier dans lequel le maire s'opposait à l'édification d'une mosquée dans sa ville (*Le Monde* du 12 septembre).

■ **SOUVERAINISTES : Jean-Christophe Comor, responsable de la fédération RPF de l'Hérault,** lance avec Florence Kuntz, députée européenne du RPF, et des jeunes militants du MDC, une association dénommée RF.fr, chargée de dépasser le clivage droite-gauche. Les créateurs de ce *« pôle républicain »*, *« issus d'une génération née à la politique lors du traité de Maastricht »*, se proposent de travailler à une candidature *« unique »* à l'élection présidentielle.

JUSTICE L'ex-directeur du Trésor, Jean-Claude Trichet, et son adjoint de l'époque, Jean-Pascal Beaufret, mis en examen pour *« présentation de comptes inexacts »* dans l'enquête sur le Crédit lyonnais, se défendent des accusations portées par l'ancien président de la banque publique, Jean-Yves Haberer. ● ILS ÉCARTENT l'hypothèse d'un arrangement au sommet de l'Etat pour minorer les pertes de l'établissement en 1992. ● PLUSIEURS DOCUMENTS versés au dossier sont invoqués par leurs défenseurs pour souligner l'opposition constante des dirigeants du Trésor à la politique menée par M. Haberer. ● LES HAUTS FONCTIONNAIRES assurent s'être efforcés d'obtenir du Crédit lyonnais des informations plus précises sur les pertes. ● CETTE GUERRE D'USURE aurait abouti à la mise sous surveillance de la banque en septembre 1992, puis à l'éviction de son président, en novembre 1993.

Affaire du Crédit lyonnais : la défense du Trésor

Mis en cause dans l'enquête sur la déroute de la banque, Jean-Claude Trichet et Jean-Pascal Beaufret, alors à la tête de cette administration, rejettent les accusations de falsification et affirment, notes à l'appui, avoir constamment tenté de cerner la situation réelle des comptes

LES COMPTES du Crédit lyonnais pour 1992 ont-ils été falsifiés ? Et, dans cette hypothèse, le président de l'époque, Jean-Yves Haberer, en est-il le seul responsable ou bien a-t-il reçu des consignes de Jacques de Larosière, à l'époque gouverneur de la Banque de France, de Jean-Claude Trichet, à l'époque directeur du Trésor, ou de son bras droit, Jean-Pascal Beaufret ? Au lendemain de la confrontation qui a eu lieu, le 26 juillet, devant les juges d'instruction Jean-Pierre Zanoto et Philippe Courroye, entre les trois principaux protagonistes de cette affaire, la question alimente une controverse (*Le Monde* des 12 et 13 septembre). Le défenseur de M. Trichet, Me Yves Baudelot, aussi bien que celui de M. Beaufret, Me Olivier Metzner, et ceux de M. de Larosière, Mes Benoît Chabert et Paul-Albert Iweins font valoir le même point de vue : il n'y a eu ni falsification ni, par voie de conséquence, consigne.

Toute l'histoire tourne autour des comptes du Crédit lyonnais pour 1992, adoptés le 26 mars 1993 lors d'un conseil d'administration, et qui faisaient apparaître un déficit de 1,848 milliard de francs. L'hypothèse que cherche à vérifier le juge est que ces comptes auraient été falsifiés d'un commun accord entre les dirigeants du Crédit lyonnais, de la Banque de France, de la Commission bancaire (dont le secrétaire général était Jean-Louis Butsch, décédé depuis lors) et du Trésor.

L'intérêt que M. Haberer aurait eu à présenter des comptes « enjolivés » peut apparaître manifeste. Enfermé dans sa stratégie d'expansion, soucieux de masquer son échec, il aurait pu vouloir n'afficher que des pertes limitées – les premières depuis longtemps. Les représentants de l'Etat, eux, auraient pu souhaiter ne pas affoler la place financière, pour éviter une *« crise systémique »*. D'autant que, le 1er janvier 1993, une nouvelle norme internationale était entrée en vigueur : le ratio Cooke, qui fait obligation aux banques de disposer de fonds propres à hauteur d'au moins 8 % des crédits distribués.

UNE « NOTE D'ÉTAPE »

Pour étayer cette hypothèse, le juge dispose du témoignage de François Gille, l'ancien directeur financier du Crédit lyonnais. Celui-ci assure qu'une réunion se serait tenue dans le bureau de M. Butsch, le 12 mars 1993 – soit deux semaines avant le conseil d'administration de la banque –, au cours de laquelle le collaborateur de M. de Larosière lui aurait dicté ses résultats (*lire ci-contre*). La direction du Trésor aurait pu se rendre complice de cette entorse.

Là encore, le juge explore l'hypothèse, en s'appuyant sur plusieurs indices. D'abord, le magistrat a entre les mains une « note d'étape », datée du 4 mars 1993 – soit vingt-deux jours jours avant le conseil d'administration –, rédigée par le chef de la mission d'inspection que la Commission bancaire conduit alors au Crédit lyonnais. Or ce document s'inquiète du manque possible de provisions pour un montant proche de 7 milliards de francs. Le juge dispose, par ailleurs, d'une série de notes de la direction du Trésor, datées de février et de mars 1993, dont le texte peut suggérer que les représentants de l'Etat étaient dans la confidence. Dans l'une de ces notes, datée du 23 mars 1993, M. Trichet attire ainsi l'attention du ministre de l'économie, Michel Sapin, sur le fait que le résultat que s'apprête à annoncer le Crédit lyonnais *« n'intégrerait pas la totalité de l'effort de provisionnement jugé nécessaire par la commission bancaire »*. Il précise aussi que *« l'affichage d'une perte supérieure aurait conduit à ne pas respecter le ratio de solvabilité minimum »*.

Dans ce puzzle, les défenseurs des anciens responsables du Trésor et de la Banque de France relèvent pourtant l'existence d'éléments propres à accréditer une interprétation radicalement différente. Dans son témoignage, pièce maîtresse de l'instruction, M. Gille a fait état d'une réunion, le 11 mars 1993, entre lui-même et M. Butsch, mais il a toujours précisé qu'aucun représentant du Trésor n'y participait. Devant le magistrat, le 23 juin, il déclarait : *« Je suis catégorique pour dire que Jean-Pascal Beaufret n'a imposé aucun résultat. »* Homme méticuleux, M. de Larosière, lui, prenait des notes sur tout, observe son avocat, Me Chabert. Mais aucun de ses écrits ne suggère qu'une consigne ait pu être donnée par lui.

Deuxième indication : M. Butsch, de son vivant, n'a jamais validé la version de M. Gille. Devant la commission d'enquête parlementaire consacrée au Crédit lyonnais, en 1994, il avait expliqué avoir dû batailler avec M. Haberer pour l'obliger à afficher un déficit de 1,9 milliard de francs. *« Je laisse le soin à la commission de deviner la vivacité de nos discussions avec le Crédit lyonnais pour l'obliger à cet aveu »,* avait-t-il lâché. Or, si la commission bancaire n'est pas intervenue, les défenseurs de MM. Trichet et Beaufret estiment que la direction du Trésor n'a pu que se tenir encore plus à l'écart. D'abord, c'est la doctrine officielle : les PDG des entreprises publiques disposent d'une autonomie de gestion. *« A l'époque, M. Trichet voulait mettre un terme à la gestion Haberer. Or, comme les PDG sont jugés sur leurs résultats, il n'avait aucun intérêt à ce que les pertes soient minimisées »,* fait valoir Me Baudelot.

En outre, dans la multitude de notes du Trésor que le juge Zanoto a saisies, aucune ne suggère que cette direction ait pu agir sur ordre. Dans aucun de ces documents, établis par MM. Trichet et Beaufret, ne figurent les mentions habituelles, en ce type de circonstance : *« conformément aux instructions du ministre... »* Par ailleurs, la « note d'étape » qui faisait état d'une insuffisance de provisions de 7 milliards de francs peut difficilement – selon les avocats – constituer un pièce à charge contre le Trésor, car la direction n'en a pas été destinataire. Sachant que la mission d'inspection n'était pas encore achevée et que ses premières évaluations pourraient être amendées, au terme d'une procédure qui est contradictoire, le ministère des finances a donc attendu les résultats de l'audit. Ce n'est donc que quatre mois plus tard, par une lettre du gouverneur de la Banque de France, M. de Larosière, datée du 4 août 1993, que le ministre des finances d'alors, Edmond Alphandéry, a été officiellement informé que le Crédit lyonnais pourrait souffrir d'une *« insuffisance de provisionnement des grands dossiers de crédit de l'ordre de 7 milliards de francs »*. Encore la mise en garde était-elle prudente, car le gouverneur n'excluait pas que le chiffre put être inférieur.

Pourquoi, au demeurant, le Trésor aurait-il pesé pour que les comptes de 1992 soient enjolivés, s'interrogent les avocats de ses anciens dirigeants ? Pour que le Crédit lyonnais respecte le ratio Cooke ? Le mobile n'est *« pas sérieux »,* assurent-ils, dès lors que MM. Trichet et Beaufret pouvaient tout aussi bien plaider pour que l'Etat recapitalise la banque publique – ce qu'il avait déjà fait.

Laurent Mauduit

« Eh bien, ce sera votre résultat... »

Interrogé par Arte, le 12 mars 1999, François Gille, ancien directeur financier du Crédit lyonnais, évoquait une rencontre avec Jean-Louis Butsch, alors secrétaire général de la Commission bancaire, le 12 mars 1993. Il disait avoir fait, avant le rendez-vous, une première estimation des résultats de la banque pour 1992, avec des pertes devant être comprises *« entre 2 et 6 milliards de francs »*. Mais M. Butsch lui aurait imposé, disait-il, *« un autre type de raisonnement »*, en lui fixant cette ligne de conduite : *« Il faut que les banques françaises et en particulier le Crédit lyonnais affichent un ratio Cooke de 8,20 %. » « Donc, vous allez me calculer un résultat compatible »* avec ce ratio, aurait poursuivi M. Butsch.

M. Gille dit s'être exécuté, annonçant à son interlocuteur, après avoir fait le calcul devant lui, qu'une telle norme conduirait à un déficit voisin de 1,8 milliard de francs. *« Eh bien, ce sera votre résultat pour cette année »*, aurait conclu M. Butsch, invitant ainsi M. Gille à minorer les provisions.

Les ministres des finances ne seront pas entendus

Le juge d'instruction Jean-Pierre Zanoto en charge du dossier du Crédit lyonnais a décidé de ne pas entendre Michel Sapin (PS) et Edmond Alphandéry (UDF), les ministres des finances au moment de la quasi-faillite de la banque publique au début des années 90. Dans une ordonnance rendue vendredi 8 septembre, le magistrat indique qu'il ne lui apparaît pas nécessaire de procéder à ces auditions, réclamées par l'avocat de l'ancien président de la banque, Jean-Yves Haberer.

Michel Sapin, aujourd'hui ministre de la fonction publique, a dirigé Bercy d'avril 1992 à mars 1993, après le suicide de Pierre Bérégovoy le 1er mai 1993. Il a été remplacé, après la défaite de la gauche aux législatives, par Edmond Alphandéry, qui a occupé le poste jusqu'en mai 1995.

Glandeurs,
si vous saviez !

Ivar Couderc, Elizabeth Tchoungui, Marie Montuir et Olivier Minne

www.lacinquieme.fr

en savoir ou pas.

PUBLICIS CONSEIL

La guerre d'usure du Trésor contre Jean-Yves Haberer

LE TRÉSOR n'avait aucun intérêt à accepter que les comptes de 1992 du Crédit lyonnais soient enjolivés, affirment les avocats de ses anciens dirigeants. Parmi de nombreux arguments, ils font valoir qu'une objection majeure ruine cette hypothèse : l'histoire, soutiennent-ils, montre, à l'inverse, qu'à cette époque, la direction menait une véritable guerre d'usure contre le président de la banque publique, Jean-Yves Haberer, pour que la réalité des comptes soit établie.

C'est Jean-Claude Trichet, alors directeur du Trésor, qui avait déclenché les hostilités. Par une note manuscrite datée du 31 octobre 1991, il informait son ministre de tutelle, Pierre Bérégovoy, de son souhait d'engager des contrôles sur la banque. Mais au cours des mois suivants, M. Haberer, lui, faisait de la résistance. Chargée du suivi du Crédit lyonnais au Trésor, Ariane Obolensky se plaint ainsi, dans une note interne du 26 juin 1992, de la mauvaise information que la banque distille à son actionnaire l'Etat.

Alerté, le ministre des finances de l'époque, Michel Sapin plaide donc pour qu'à la fin du même mois, le mandat de M. Haberer, qui arrive à expiration, ne soit pas renouvelé. M. Bérégovoy, alors premier ministre, refuse au motif que les résultats de la banque sont bénéficiaires. *« A court d'arguments »* – comme il le racontera à Arte le 12 mars 1999 –, M. Sapin doit s'incliner. Mais pour un temps seulement. Car lorsqu'il s'agit de nommer, au début août 1992, un nouveau représentant de l'Etat pour siéger au conseil d'administration de la banque, le choix de M. Sapin s'arrête délibérément sur le nom de M. Beaufret, parce qu'il est réputé, au Trésor, pour sa pugnacité.

Tout bascule le 1er septembre suivant : M. Trichet informe ce jour-là son ministre qu'il vient de rencontrer M. Haberer et que ce dernier lui a annoncé d'énormes provisions, pour faire face à une nouvelle catastrophe – celle de Sasea. M. Sapin, conseillé par la direction du Trésor, peut aussitôt repartir à la charge.

> Durant l'hiver 1992-1993, M. Beaufret informe M. Trichet et M. Sapin et signale, de mois en mois, que l'étendue du désastre ne cesse de s'accroître

C'est le grand tournant dans l'histoire du sinistre du Crédit lyonnais : par une lettre adressée le 22 septembre 1992, M. Sapin informe le patron du Lyonnais qu'il place sa banque sous une surveillance renforcée et qu'il ne pourra pas prendre d'engagements nouveaux sans l'accord de son actionnaire. La lettre est signée de Washington, en pleine tourmente monétaire – preuve que le ministre des finances et la direction du Trésor veulent, en urgence, donner un coup d'arrêt à la politique de M. Haberer. Au même moment, la commission bancaire change de stratégie : jusque-là limité aux seules filiales de la banque, le contrôle exercé par ses soins va, d'octobre 1992 au printemps 1993, s'exercer sur le cœur de l'établissement. Tout cela, à la grande colère de M. Haberer...

La direction du Trésor, qui, par cet enchaînement de circonstances, peut enfin exercer sa tutelle sur le Crédit lyonnais, commence donc un immense travail, pour comprendre la réalité de la situation. Note après note, durant l'hiver 1992-1993, M. Beaufret informe M. Trichet et M. Sapin des découvertes qu'il effectue et signale, de mois en mois, que l'étendue du désastre ne cesse de s'accroître. Il ne s'agit pas d'un audit pour vérifier les comptes de l'entreprise. Telle n'est pas la mission du Trésor et deux contrôles ont déjà eu lieu au même moment : celui, interne, des commissaires aux comptes ; celui, externe, de la commission bancaire. Le haut fonctionnaire cherche, lui, à mesurer l'ampleur de la catastrophe et les risques qui se profilent, bien au-delà de la seule année 1992, afin d'en informer l'Etat-actionnaire.

Le Trésor, dans ses notes, mentionne donc souvent que les provisions de la banque pourraient être insuffisantes ou que les pertes pourraient s'avérer plus importantes : mais il ne le fait pas qu'en mars 1992 ; il l'a fait au cours des mois précédents, comme il le fera au cours des années suivantes. L'Etat reprend ainsi les choses en main, par le truchement du Trésor, ce qui conduira, en novembre 1993, à l'éviction de M. Haberer et à la mise en place de plusieurs plans de sauvetage de la banque. Malgré cela, un bref armistice aurait-il été conclu, en mars 1993, pour camoufler les comptes de l'établissement ? De surcroît, cette initiative aurait-elle été prise par MM. Trichet et Beaufret, sans qu'ils en aient reçu l'instruction ? Invoquant la culture de la direction du Trésor, empreinte de discipline et de hiérarchie, leurs avocats estiment cette hypothèse *« truffée d'invraisemblances »*.

L. M.

Le principal accusateur de Mme Casetta affirme avoir également financé le PR

Il dit avoir versé 400 000 francs de pot-de-vin à Philippe Dominati

Le procès des fausses factures du bâtiment, à Nanterre, a connu, mardi 12 septembre, un rebondissement. Jean-Claude Pittau, le principal accusateur de Louise-Yvonne Casetta, l'*« intendante »* du RPR, a déclaré avoir remis 400 000 francs à Philippe Dominati, le fils du premier adjoint (DL) du maire de Paris. Le même jour, le tribunal a refusé de prendre en compte le témoignage à charge de la secrétaire de M. Pittau.

JEAN-CLAUDE PITTAU a la gorge sèche, la voix blanche et les mains moites ; il cherche ses mots et aimerait souffrir en silence. Mais l'ancien patron de la société Mazzotti, non sans un certain courage, est décidé cette fois à vider son sac. Il a confirmé, mardi 12 septembre, devant le tribunal de Nanterre ses accusations contre Louise-Yvonne Casetta, *« l'intendante »* du RPR, à qui il affirme avoir fait remettre 340 000 F en liquide en 1993 pour obtenir des marchés de la Ville de Paris. Et il en a profité pour annoncer, à la surprise générale, qu'il avait aussi versé 400 000 F à Philippe Dominati, *« pour le compte du Parti républicain »*. L'élu a immédiatement réagi en annonçant par communiqué qu'il demandait *« réparation par voie judiciaire »*.

PROCÈS

Jean-Claude Pittau avait bien reconnu avoir remis du liquide pour le contrat du parking Ambroise-Paré, dans le 10e arrondissement, mais avait refusé de dire à qui. Mardi, le président lui a reposé simplement la question. *« Après quatre ans d'exil, après quatre ans où l'on me promène comme une balle de ping-pong,* a dit sourdement l'homme d'affaires, *je n'ai plus de raisons de garder le secret. A monsieur Philippe Dominati, pour le compte du PR ». « Du père ? »*, comprend le président. *« Du PR, du Parti républicain. Il était adjoint de je ne sais quel arrondissement, il était surtout l'un des fils de Jacques Dominati. »*

Philippe Dominati n'était pas adjoint, mais son père Jacques était en revanche maire du 3e . Il a d'ailleurs été mis en examen en mai avec ses deux fils dans l'affaire des faux électeurs de l'arrondissement. Philippe Dominati est aujourd'hui conseiller régional Démocratie libérale (DL), l'ancien Parti républicain. Jean-Claude Pittau assure lui avoir remis la somme en main propre, à l'Hôtel de Ville, dans un petit bureau qui donnait sur la rue de Rivoli. *« C'était un mois de juillet, parce qu'on a parlé longuement de vacances,* explique le patron. *Nous partions tous les deux en Corse, mais pas à la même période. Il a ouvert un coffre et il m'a dit : "là, il y a tous les secrets du PR" ».* Jean-Claude Pittau s'est tu si longtemps parce qu'il avait peur. *« Peur physiquement, du milieu corse, et ça n'est pas un vain mot. »*

Même s'il n'a pas donné de détails, l'affaire a jeté un froid, surtout dans la défense de Louise-Yvonne Casetta, qui avait déjà passé une journée pénible. Jean-Claude Pittau venait de passer trois heures à raconter comment il avait acheté les bonnes grâces du RPR, au début des années 90, quand le bâtiment allait mal, sa société Mazzotti aussi. Pour décrocher les marchés publics à Paris, Jean-Claude Pittau a embauché Gérard Quantin, un directeur commercial débrouillard, et lui a présenté ses propres contacts : Jean Godfroid, préfet et directeur de l'architecture, qu'il connaît bien. Et Louise-Yvonne Casetta, qu'il dit avoir croisée à deux reprises.

« ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE »

Quantin se renseigne et explique à son patron qu'il peut obtenir des marchés, mais qu'il faut payer. Jean-Claude Pittau accepte, et reçoit *« l'agrément »* officieux de la direction de l'architecture. *« Cela veut dire que nous étions admissibles dans les appels d'offres restreints,* explique le chef d'entreprise. *On attendait depuis longtemps sur le parvis, là on faisait partie de l'église. »* L'équipe s'en va fêter ça avec Jean Godfroid dans un grand restaurant, et la direction de l'architecture fait des efforts : elle permet à Mazzotti, avant même les appels d'offres, d'avoir accès aux documents confidentiels des marchés. Jean Godfroid souligne discrètement *« qu'il ne faut pas oublier la rue de Lille »*, autrement dit le siège du RPR. Jean-Claude Pittau réclame alors un déjeuner avec celle que Gérard Quantin lui décrit comme l'intermédiaire obligée, Louise-Yvonne Casetta. A table, dans le très chic Carré des Feuillants, *« on parle de la pluie et du beau temps »*, assure Jean-Claude Pittau. Il découvre que le mari de Mme Casetta, comme son père, sont originaires du Frioul, en Italie. *« Et entre la poire et le fromage, on aborde le problème des commissions. Ce sont des choses dont on parle toujours avec pudeur. »* Mais assez nettement : il faut verser 4 % du contrat pour un don officiel, 2 % si on paie en liquide.

Les trois marchés dépassent les 38 millions, Mazzotti doit verser 770 656 F. Mais en février 1993, l'entreprise fait ses comptes : les prix ont été tellement tirés qu'elle ne s'y retrouve pas, et Jean-Claude Pittau décide de ne payer que la moitié de la commission. Quantin assure avoir remis une enveloppe de 340 000 F à Louise-Yvonne Casetta, mais il manque de preuves. Jean-Claude Pittau a bien gardé l'addition du restaurant, il en a même trois, mais ne sait plus laquelle est la bonne. Gérard Quantin ne se souvient pas plus quand il a remis l'argent si ce n'est qu'on était *« en été »* et qu'il a appelé Mme Casetta en bas de l'immeuble. Les policiers ont bien retrouvé son *« coup de fil de 220 secondes »*, le 21 juillet 1993, sur la ligne directe de la dame, mais Louise-Yvonne Casetta jure qu'elle n'a jamais entendu parler de Pittau ou de Quantin.

C'est alors que Me Francis Baillet, l'avocat de Jean-Claude Pittau, a présenté un témoin surprise. Danièle Dubet, la secrétaire de Jean-Claude Pittau, choquée de voir à la télévision Mme Casetta dire qu'elle ne connaissait pas Mazzotti. Au nom de celle-ci, Me Jacques Vergès s'est naturellement opposé à son audition, avec un réel argument de droit, et *« si l'on s'assoit sur la forme, nous ne sommes plus dans un débat judiciaire, mais dans le carré des Halles »*, a tonné l'avocat, pour ne pas citer celui des Feuillants. Le président a finalement écarté le témoin, mais joint au dossier une attestation de la secrétaire. Elle y explique que Louise-Yvonne Casetta s'est rendue en personne au siège de Mazzotti. La dame, très désagréable, exigeait de voir sur-le-champ Quantin ou Pittau. *« Nous sommes en affaires,* aurait dit Mme Casetta, *il faut qu'ils me paient. »*

Franck Johannès

Christine Malèvre renvoyée devant les assises pour assassinats

Sept cas d'euthanasie sont reprochés à l'infirmière

CHRISTINE MALÈVRE a été renvoyée, mercredi 13 septembre, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles (Yvelines) devant la cour d'assises, pour répondre des assassinats de sept de ses patients, entre 1997 et 1998 à l'hôpital de Mantes-la-Jolie (Yvelines) où elle était infirmière, sur les onze cas qui lui étaient reprochés.

Lors de l'audience devant la chambre d'accusation le 27 juin, l'avocat général avait requis ce renvoi, en se référant à l'acte d'accusation, rejetant les demandes de l'avocat de la jeune femme, Me Charles Libman, qui réclamait un supplément d'information ou un non-lieu pour sa cliente. Le défenseur estimait que les cas reconnus par Christine Malèvre étaient *« contredits par les experts »* et que pour les onze retenus par l'accusation *« il n'y a*[vait] *pas de lien de causalité »* entre le comportement de la jeune infirmière *« et le décès de malades en fin de vie »*. Un nombre *« approximatif de cas de décès suspects »* avait estimé Me Libman, rappelant qu'au cours de l'instruction ce chiffre était successivement passé de *« trente à cinq, puis à huit, pour grimper à cent quatre-vingt-dix-huit et terminer à onze »*.

Christine Malèvre a été mise en examen pour homicides involontaires le 7 juillet 1998 par Richard Pallain, juge d'instruction à Versailles, après avoir expliqué, lors de sa garde à vue, qu'elle avait aidé à mourir une trentaine de patients incurables dans le service de pneumologie-neurologie de l'hôpital de Mantes-la-Jolie. Mais, dès sa première audition devant le juge, la jeune femme était revenue sur ses premières déclarations, se bornant à reconnaître *« quatre cas d'euthanasie active »* pratiqués à la *« demande des patients »* ou *« de leur famille »*. Une version qu'elle défendra tout au long des interrogatoires, malgré une brève incarcération d'une semaine en avril 1999. Au terme de l'instruction, le parquet de Versailles avait requalifié les faits en assassinats, suspectant Christine Malèvre d'avoir *« volontairement donné la mort »* à huit hommes et trois femmes.

Jean-Claude Pierrette

La corruption des marchés publics : « Une règle du jeu comme une autre »

LE FUMET qui se dégage du procès des fausses factures devant le tribunal de Nanterre a quelque chose d'oppressant : les chefs d'entreprise, les uns après les autres, décrivent avec un parfait naturel la généralisation des pots-de-vin dans les travaux publics au début des années 90. Ainsi Jean Bertrand, PDG de la société Geteba, spécialisée dans la collecte d'ordures, qui avait besoin *« d'arroser des intermédiaires en Roumanie ». « Il fallait être riche pour s'implanter sur le marché américain,* explique le chef d'entreprise, *on a misé sur la Roumanie, la Bulgarie, vers la Russie. En France, il faut payer 300 % d'impôts sur les commissions déclarées, ce n'est pas possible. »* Alors, il s'est procuré 500 000 francs en liquide, via l'une des sociétés taxis de Jean-François Donzet, l'âme des fausses factures.

Zivko Stojkovitch, le patron de la société Robotec, spécialiste de l'implantation de centres commerciaux, a, lui, versé 2,4 millions à Jean-François Donzet, pour obtenir *« des informations privilégiées »*. Il assure que, grâce à Donzet, il a pu se procurer discrètement des plans des terrains. Les fonctionnaires avaient l'obligeance de sortir des bureaux pour qu'il examine les documents confidentiels.

Il a obtenu du jour au lendemain des rendez-vous. Donzet se serait même débrouillé pour que *« tout soit arrangé avec les frangins de la rue Cadet »*, dit-il, en allusion aux francs-maçons du Grand Orient de France.

Même chose pour Bernard Guillou, du Groupe Paris Bretagne (GPB). Il a versé un peu plus de 3 millions à Jean-François Donzet sans se poser trop de questions : *« Je me suis douté qu'il devait arroser des gens. »* Le métier l'a rendu un peu fataliste. *« Sur les appels d'offres, soit vous avez une bonne introduction, soit vous n'avez pas le marché. J'ai payé des factures et j'ai eu des marchés. C'est une règle du jeu comme une autre. »*

« DANS LE RELATIONNEL »

Patrick Cavecchi, pour l'entreprise Technibat, parle d'un peu moins de 1 million. *« C'était de l'argent bien utilisé ? »* s'interroge le président. *« J'ai eu les marchés auxquels je prétendais. » « On peut dire que tout est dans le relationnel ? »* résume le magistrat. Patrick Cavecchi sourit, *« on peut dire comme ça »*.

Zivko Stojkovitch s'en félicite presque. *« Donzet était d'une efficacité extraordinaire. Il m'invitait au restaurant de l'Assemblée nationale, il y avait Pierre Joxe et Michel Barnier qui venaient le saluer. »* Et au président, estomaqué : *« Qu'est-ce que vous croyez que font les grandes entreprises ? Elles prennent un préfet en retraite. Mais un préfet, c'est une voiture, un chauffeur, un salaire et vous dépassez très vite les 2 millions. »*

F. Jo.

Martine Aubry tire un bilan positif de la loi contre les exclusions

Entamant un tour d'horizon des lois sociales qu'elle a défendues, la ministre de l'emploi et de la solidarité estime, sur la foi d'un rapport officiel, que « le pari a été tenu »

Martine Aubry a présenté, mercredi 13 septembre, une évaluation de la mise en œuvre de la loi contre les exclusions adoptée en juillet 1998. Il s'agit du premier volet d'une série de bilans des « grandes lois sociales » que doit dresser la ministre de l'emploi et de la solidarité avant son départ du gouvernement. *« Le pari est tenu »*, estime la ministre, contredisant les propos du président de la République selon lesquels *« la fracture sociale* [...] *s'élargit »*. Mme Aubry s'appuie principalement sur l'évaluation effectuée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) selon laquelle *« quelque chose a bougé dans le paysage institutionnel français de l'action sociale »*. Pour répondre aux critiques portant sur la méconnaissance des nouveaux textes, une campagne d'information sera organisée en 2001.

PETIT retard, mais premier bilan. Deux mois après l'échéance prévue dans les textes, Martine Aubry a présenté, mercredi 13 septembre, une évaluation de la loi de lutte contre les exclusions adoptée en juillet 1998. A quelques semaines de son départ du gouvernement, la ministre de l'emploi et de la solidarité dresse ainsi le premier bilan de l'une des « grandes lois sociales » qu'elle a défendues.

Pour estimer l'impact de la plus « méconnue » d'entre elles, Mme Aubry n'a pas voulu se contenter du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui lui a été remis cet été et dont les investigations se sont arrêtées en mars. Le ministère a procédé, lui aussi, à une évaluation jusqu'en juin. Il s'ensuit, parfois, un décalage dans les chiffres. La tendance générale est néanmoins semblable. Pour l'IGAS, *« quelque chose a bougé dans le paysage institutionnel français de l'action sociale »*. Pour Mme Aubry, piquée au vif par les critiques de Jacques Chirac, qui avait estimé, le 14 juillet, que *« la fracture sociale ne se réduit pas »*, mais tout au contraire *« s'élargit »*, *« le pari est tenu »*. Ainsi, les engagements de l'Etat, affirme-t-elle, ont été respectés et même *« dépassés »*. Sa quote-part a atteint 42 milliards de francs au lieu des 38,4 milliards prévus sur un total, en trois ans, de 51,4 milliards.

Ce constat effectué, la ministre n'a pas l'intention d'accéder à la revendication des associations, reprise dans le rapport de l'IGAS, d'un nouveau plan triennal. *« Il ne s'agit plus d'aligner les chiffres mais de poursuivre sur la lancée »*, explique-t-on rue de Grenelle. La politique, en matière d'exclusion, entrant dans une phase *« structurelle »*, il sera donc proposé d'améliorer l'existant. En 2001, une campagne sera lancée pour faire davantage connaître leurs droits aux exclus, tandis que des *« journées de mobilisation »*, organisées par les préfets, se tiendront dès octobre 2000. Une simplification des structures territoriales est aussi jugée nécessaire pour contrecarrer la désaffection des élus.

● **Emploi.** Pour l'IGAS, le programme « Nouveau départ », qui permet un suivi personnalisé des chômeurs de longue durée et des jeunes par l'ANPE, est *« une réussite incontestable »*. Les moyens de l'Agence ont progressé de 16 % et les résultats atteints sont *« très proches »* des objectifs qui lui étaient assignés. Selon le ministère, 1,4 million de personnes, dont 54 % de femmes, en ont bénéficié. Au bout de quatre mois, la proportion de personnes ayant trouvé une « solution » – un emploi, une formation ou une sortie des fichiers de l'ANPE – atteint 55 %. Les cessations d'inscription sont importantes (plus de 20 % pour l'IGAS), sans que l'on puisse distinguer celles résultant d'une reprise d'emploi spontanée ou du découragement. *« Il convient d'être attentif* [...] *à ce que le nombre plus important d'entretiens de suivi ne comporte pas d'effets pervers en terme de déclenchement de procédures de radiations »*, prévient l'IGAS.

Le programme Trace, réservé aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté, fait aussi l'objet d'un *« satisfecit global »* avec 65 000 entrées fin juin. Les plus marginalisés sont néanmoins *« très peu présents »*. Et si l'Etat s'est fortement impliqué, l'effort des régions reste inégal. Enfin, le recentrage des contrats emploi solidarité (CES) et emplois consolidés (CEC) est conforme aux objectifs de Mme Aubry. Mais l'extension des contrats de qualification aux adultes démarre lentement (3 236 contrats signés fin 1999 sur les 10 000 prévus, et 6 000 fin juin 2000 selon le ministère).

● **Santé.** La création, en 1999, de la couverture maladie universelle (CMU), qui doit faire l'objet d'une évaluation à part entière, est saluée comme une *« avancée considérable »*. Fin juin, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 4,2 millions. L'évaluation des programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins témoigne d'une mobilisation inégale. Quant aux 291 permanences d'accès aux soins décidées dans les hôpitaux fin 1999, elles sont pour l'IGAS *« d'une identification malaisée »* et pratiquent des horaires *« souvent restrictifs »*.

● **Logement.** L'engagement accru de l'Etat s'est traduit par une augmentation des crédits de 44 % entre 1998 et 1999 (490 millions de francs). Toutefois, *« le délai maximal de réponse sous deux mois* [pour les aides] *n'est pas respecté dans 40 % des cas »*. L'IGAS note aussi le *« retard pris à la parution du décret sur le numéro d'enregistrement »* unique des demandes de logements sociaux. Par ailleurs, *« les commissions de médiation* [...] *ne sont pas mises en place »* et les fonds d'aides à l'eau et au téléphone *« n'ont pas encore fait leurs preuves »*. Enfin, selon le ministère, la taxe sur les logements vides a rapporté, en juin, 70,3 millions de francs.

Concernant les expulsions, censées faire l'objet d'une prévention accrue, le bilan s'avère *« contrasté »*. L'adoption des chartes de prévention, au 1er janvier 2000, n'était *« effective »* que dans une *« vingtaine »* de départements. Une baisse sensible de 19 % du nombre des expulsions a été constatée entre 1998 et 1999 (de 47 820 à 38 644), mais les interventions de la force publique ont progressé de 2 %. Les problèmes de saturnisme, eux, sont loin d'être résolus.

● **Surendettement.** Le nombre de dossiers a progressé sensiblement, mais les moratoires aboutissant à un effacement partiel ou total des dettes *« restent faibles »*. Surtout, l'IGAS constate une *« inflation des délais de traitement »* puisqu'*« il faut compter 3 à 7 mois »*. Faute de décret, le droit au compte bancaire, lui, n'est pas mis en œuvre. L'élargissement de l'insaisissabilité des prestations sociales *« a suscité une forte attente mais sans progrès manifestes »* ; il a ainsi été constaté la *« persistance de saisies illégales »* sur les allocations familiales (limitées à 20 % de leur montant mensuel) comme sur les remboursements de soins.

● **Intéressement.** Le cumul des minima sociaux avec des revenus d'activité, dans une limite de douze mois et selon un barème dégressif, se révèle complexe. Pour l'IGAS, Le changement de calcul, à partir du quatrième mois, *« reste difficilement surmontable »*. Selon le ministère, l'intéressement concerne aujourd'hui 210 000 allocataires de minima sociaux.

Isabelle Mandraud

L'ex-garde du corps de Loïk Le Floch-Prigent a écrit à la juge Eva Joly

INCARCÉRÉ à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines) dans le cadre de l'enquête sur la société Body sécurité, l'ancien garde du corps de Loïk Le Floch-Prigent, Didier Sicot, a écrit, le 8 septembre, à la juge d'instruction Eva Joly pour demander à être entendu. Dans sa lettre, il dément formellement les accusations portées par Eric Stierlen, son ancien associé, qui avait déclaré aux juges de l'affaire Elf que des policiers en relation avec M. Sicot étaient impliqués dans le vol de scellés, en 1997, au siège de la brigade financière de Paris (*Le Monde* du 8 septembre).

Selon son avocat, Me Jean-François Le Forsonney, M. Sicot conteste les propos qui lui ont été prêtés par M. Stierlen pour étayer ses déclarations. Evoquant des confidences que lui aurait faites M. Sicot, M. Stierlen avait assuré que celui-ci était en relations avec Alfred Sirven, ancien dirigeant d'Elf visé par un mandat d'arrêt international. Il avait aussi affirmé avoir *« aperçu »* le carton de scellés volé à la police au domicile de M. Sicot.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : l'ancien préfet de Corse Bernard Bonnet a été relaxé, mardi 12 septembre,** par le tribunal correctionnel de Paris, de poursuites en diffamation engagées par Jean-Hugues Colonna, père d'Yvan Colonna, l'assassin présumé de Claude Erignac (*Le Monde* du 15 juin). Le tribunal a estimé que Bernard Bonnet, poursuivi pour un passage de son livre *Préfet en Corse*, n'impute pas à Jean-Hugues Colonna, comme celui-ci le prétend, d'être intervenu auprès du ministère de la justice pour empêcher l'arrestation de son fils.

■ **Le député communiste de la Somme, Maxime Gremetz, a été condamné**, mardi 12 septembre à 20 000 francs d'amende par la cour d'appel de Paris pour outrage envers des policiers, commis le 17 avril 1998, devant les locaux du conseil régional de Picardie, à Amiens. La cour a estimé que M. Gremetz avait volontairement provoqué un incident avec les policiers alors qu'il était venu protester contre l'élection de Charles Baur (ex-UDF-FD), à la présidence de l'assemblée régionale.

■ **L'Observatoire international des prisons (OIP) a été relaxé,** mardi 12 septembre, par le tribunal correctionnel de Paris de poursuites en diffamation engagées par Jean-Luc Favreau, ancien directeur de la maison centrale de Riom (Puy-de-Dôme) (*Le Monde* du 22 juin). L'attitude de ce dernier avait été dénoncée dans la revue de l'OIP, *Dedans dehors*, sur la foi de plusieurs témoignages de surveillants qui décrivaient un climat général d'insultes et d'humiliations. Le tribunal a relaxé les prévenus au titre de la *« bonne foi »*.

■ SÉCURITÉ ROUTIÈRE : le nombre de tués sur la route a enregistré en **août un recul de 17 %** par rapport à août 1999, et celui des blessés a baissé de 5,6 %, a indiqué mardi 12 septembre la Sécurité routière. De janvier à août 2000, la route a causé la mort de 4 879 personnes.

■ **OCCUPATION : le chanoine Joël Massip, curé de la cathédrale de Bourges** (Cher), a annoncé, mardi 12 septembre, avoir porté plainte pour *« occupation illégale »* contre les six propriétaires et employés de deux bars nocturnes, qui occupent la cathédrale depuis le 9 septembre. Ces derniers protestent contre la fermeture pour un mois par arrêté préfectoral du bar « L'Interdit » et la diminution des heures d'ouverture du bar « L'Iguana » pour *« tapage nocturne »*.

■ **CORSE : l'explosion d'une charge de moyenne puissance a endommagé, mardi 12 septembre,** vers 23 heures, la villa du promoteur Jacques Dewez, au bord du golf de Sperone (Corse-du-Sud) où il avait fait construire un luxueux complexe immobilier. Cet attentat, qui n'a pas été revendiqué, intervient alors que se déroule à Paris le procès de douze nationalistes corses, suspectés d'avoir voulu détruire, en mars 1994, le complexe de Sperone (*Le Monde* du 13 septembre).

Les associations critiquent l'insuffisante mise en œuvre de la loi

LES ASSOCIATIONS d'aide aux plus démunis n'ont pas attendu le bilan de Martine Aubry pour faire part de leurs appréciations sur la mise en œuvre de la loi du 29 juillet 1998. Dès le printemps, plusieurs organisations ont émis leur propre diagnostic.

Le 23 mars, le mouvement ATD Quart Monde esquisse une première évaluation étayée par une enquête menée auprès de quelque deux cents personnes vivant en grande pauvreté. Pour Paul Bouchet, son président, le texte souffre d'abord d'un défaut d'information : *« Cette loi d'orientation est très mal connue de beaucoup de ceux qui devraient en être les premiers bénéficiaires ; c'est aussi le cas des professionnels – travailleurs sociaux, enseignants, personnels de la santé... – et de l'opinion publique. »*

SÉLECTION A L'ENTRÉE

En matière d'insertion professionnelle, ATD Quart Monde signale l'existence d'obstacles à l'entrée de deux dispositifs. *« Parmi ceux que nous avons rencontrés, rares sont les chômeurs de longue durée qui se sont vu proposer par l'ANPE un "nouveau départ"* [programme qui consiste en un suivi personnalisé basé sur les bilans de compétences et la formation] *alors qu'ils y auraient eu droit »*, déplore M. Bouchet. Le dispositif Trace (Trajectoire d'accès à l'emploi) mis en place pour les seize - vingt-cinq ans peu ou pas qualifiés est également épinglé : *« Certaines missions locales,* affirme le président d'ATD Quart Monde, *pratiquent une sélection à l'entrée. L'obligation de résultats à laquelle elles sont tenues les pousse à choisir les jeunes avec lesquels les chances d'insertion sont les plus importantes. »*

De son côté, la Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale) a dressé un *« bilan contrasté »*. Alix de la Bretesche, la présidente, se réjouit d'*« avancées »* dans le domaine de la santé, notamment avec la création des programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins. Mais, pondère-t-elle aussitôt, *« l'exclusion ne recule guère, les inégalités persistent et semblent croissantes, les personnes en grande difficulté sont de plus en plus marginalisées »*.

La Fnars formule plusieurs réserves à propos du volet logement de la loi. Elle regrette que le numéro départemental unique d'enregistrement des demandes de logements sociaux ne soit toujours pas entré en vigueur sur l'ensemble du territoire, faute de décret d'application. Expérimentée dans une dizaine de départements, cette réforme vise à renforcer les droits du candidat à l'HLM et à garantir l'examen des dossiers qui n'ont pas été traités dans des délais décents. De même, indique la Fnars, la saisine du Fonds de solidarité logement (FSL) par des personnes en difficulté n'est pas toujours appliquée : les familles concernées méconnaissent souvent cette ressource juridique, et certains FSL réclament encore un rapport rédigé par un travailleur social. Enfin, souligne la Fnars, *« le volume des expulsions n'a pas baissé »* en dépit d'une série de dispositions qui étaient censées les prévenir ; l'organisation en profite pour déplorer à nouveau que *« l'interdiction d'expulser sans relogement ne soit toujours pas inscrite dans une loi »*.

NOUVELLES LOURDEURS

Quant à la fédération Coorace (Comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi), son « audit » porte surtout sur les règles relatives au secteur de l'insertion par l'activité économique. La présidente de cette organisation, Jacqueline Saint-Yves, se félicite, le 8 juin, que *« la loi* [ait] *donné de nouveaux droits aux associations intermédiaires »* ; ainsi, leur positionnement sur le marché a été clarifié grâce à la suppression de l'obligation de non-concurrence. Mais l'obligation pour les personnes qu'elles accueillent d'être agréées par l'ANPE a introduit de nouvelles lourdeurs. Autre critique de la Coorace : la mise à disposition en entreprise de personnes embauchées par les associations intermédiaires est désormais plafonnée à 240 heures par an, une durée jugée trop restreinte pour permettre la remobilisation et l'élaboration d'un projet professionnel.

Bertrand Bissuel

L'impérieux appétit de travail de Clara Béatriz

PARFOIS, Clara Béatriz a des regrets. Elle songe à l'époque où elle percevait le revenu minimum d'insertion (RMI) et se dit que l'existence était alors moins difficile : *« Je m'en sortais mieux avant, lorsque je ne travaillais pas »*, affirme-t-elle, un peu lasse. Cette jeune Cap-Verdienne de trente-cinq ans, qui a quitté son pays en 1985 *« pour pouvoir faire des études et travailler dans le monde hospitalier »*, peine à digérer ce paradoxe.

Lorsqu'elle débarque à Paris, Clara Béatriz n'a pas de papiers. Très vite, cependant, elle est employée – « au noir » – par de riches familles. Elle fait le ménage, garde les enfants. En 1991, elle et son compagnon français ont une fille : la naissance de Marisa permet à Clara Béatriz de régulariser sa situation. Deux ans plus tard, elle dépose sa première de demande de RMI et commence une *« formation d'aide aux personnes âgées, handicapées et aux enfants »*. Son cursus bouclé, elle est recrutée par un grand chirurgien qui la charge, là encore, de garder ses enfants. Mais déclarée cette fois : elle touche 6 000 francs net par mois auxquels s'ajoutent 1 000 francs de pension alimentaire, versée par le père de sa fille – dont elle s'était séparée. Clara Béatriz ne perçoit plus aucune aide. Il lui faut pourtant rémunérer une nourrice – *« quarante francs de l'heure »* –, payer le centre aéré... *« Je n'arrivais pas à m'en sortir »*, se souvient-elle. Finalement, en 1997, elle donne sa démission, contre les recommandations de son assistante sociale, Sylvaine Clémencet-Valentini, et replonge dans une existence faite d'allocation-chômage et de minima sociaux. Pour peu de temps.

Un an plus tard, elle suit une nouvelle formation, *« de type Cafad* [certificat d'aptitude d'aide à domicile] *»* et, simultanément, prend des cours du soir *« pour apprendre le français »*. En janvier 1999, elle réussit ses examens et décroche, dans la foulée, un contrat de six mois dans une association de soins à domicile. Une courte période de chômage, un « job » de quelques semaines dans un magasin de chaussures et c'est la « consécration » : Clara Béatriz est embauchée par une maison de retraite médicalisée. Salaire mensuel brut : 7 500 francs.

Mais, une fois encore, elle réalise que ses ressources n'ont, au total, pas augmenté : *« Lorsque j'étais au chômage,* explique-t-elle, *je touchais 4 600 francs des Assedic et un complément RMI de 1 000 francs, sans compter la pension versée par mon ancien compagnon. » « Depuis qu'elle travaille,* précise Mme Clémencet-Valentini, *son allocation logement a été coupée de moitié, le prix des repas à la cantine scolaire est passé de 5 francs à 18 francs. »* Pour autant, Clara n'envisage pas une seconde d'abandonner son métier : *« Je préfère travailler, ce n'était pas une solution de rester chez moi. »* Un temps d'arrêt puis elle ajoute : *« Tout de même, je trouve ça injuste. »*

B. Bi

Daniel Vaillant, le couple gay et la loi sur l'immigration

*« **VOUS** n'avez pas été en mesure d'apporter la preuve de l'ancienneté d'une vie privée. »* La lettre de réponse de la préfecture de police de Paris est sans appel. François, informaticien parisien de vingt-huit ans, et Carlos, étudiant colombien sans papiers, avaient pourtant rassemblé leur collection d'attestations lors du dépôt de la demande de titre de séjour *« vie privée et familiale »*, prévue par la loi Chevènement sur l'immigration : factures EDF et France Télécom, certificats médicaux, carte d'étudiant de l'Alliance française, témoignages écrits et attestation de pacs... Autant de preuves à leurs yeux qu'ils forment un *« couple comme un autre »*. Et que Carlos doit être régularisé.

Presque trois ans se sont écoulés depuis cette nuit de décembre 1997 où ils se sont rencontrés au Queen, haut lieu des nuits gays parisiennes. Ce soir-là, c'est le coup de foudre. Très vite, Carlos emménage chez son amant. Six mois auparavant, ce métis de vingt-cinq ans est arrivé en France, via l'Italie, caché dans un camion de marchandises. Son rêve : entrer dans une école de stylisme française. En novembre 1999, la loi sur le pacs est votée et les deux jeunes gens décident, le 17 janvier, d'officialiser leur union au tribunal d'instance situé à la mairie du 18e arrondissement de Paris. *« On s'est "pacsés" chez Vaillant, on a les photos. Mais il n'était pas encore ministre de l'intérieur »*, s'amuse François.

DEMANDE DE TITRE

A l'époque, la menace d'une expulsion semblait bien loin. Carlos s'était bien fait arrêter lors d'un contrôle d'identité dans le métro deux jours avant la cérémonie. Mais, en contact avec l'association Act Up, son compagnon avait remué ciel et terre pour le faire libérer. Les réseaux de l'association ont fonctionné à merveille : grâce à l'intervention d'un membre du cabinet de Lionel Jospin, trois heures après son interpellation, Carlos était libre.

Fort de ces appuis, le couple dépose une demande de titre de séjour à la préfecture de police de Paris. Ils sont convoqués un mois après, pour apporter les preuves de leur vie commune. Une circulaire du ministère de l'intérieur prévoit que *« la condition de stabilité du lien personnel* (...) *est notamment remplie »* quand l'étranger signataire d'un pacs apporte la preuve d'une ancienneté de vie commune *« d'au moins trois ans avec un Français »*.

Le 31 juillet, c'est la douche froide : la préfecture rejette la demande de régularisation. Considérant que la décision de refus ne porte pas une atteinte disproportionnée au droit à mener une vie privée en France, *« celle-ci pouvant se poursuivre hors du territoire national (ou se reconstituer ultérieurement) »*, le préfet enjoint au jeune homme de quitter le territoire dans un délai d'un mois. Amers, les deux garçons ont décidé d'en appeler à Daniel Vaillant, nouveau locataire de la place Beauvau en lui adressant un recours gracieux. *« On se fait sans cesse traiter de " sales pédés" dans la rue. Mais, pour la préfecture, on n'est pas assez crédibles ! »* remarque François, qui se demande *« à quoi sert le pacs s'il ne nous protège pas un minimum »*.

Les deux jeunes gens sont toujours soutenus par Act Up, qui dénonce l'application *« homophobe »* de la loi sur l'immigration et les limites de celle sur le pacs. L'association va se saisir de ce cas *« exemplaire »* pour pousser les partis de la gauche plurielle à *« se mouiller »*.

Sylvia Zappi

RÉGIONS

3. LES ACADÉMIES SENSIBLES

Dans l'Ile-de-France des cités, faire échec à l'échec scolaire

Créteil regroupe la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Dans le premier de ces départements, des moyens exceptionnels ont été mis en place avec un plan de rattrapage de trois ans. Les premiers résultats commencent à se faire sentir

*« **LA SITUATION** devrait rester calme pendant au moins encore quelques jours. Les gamins sont contents d'avoir retrouvé leur classe et leurs copains. Car pour beaucoup l'été a été vraiment pourri dans leurs cités. »* Mathias Gavarry, vingt-neuf ans, professeur de français au collège Louise-Michel de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), profite d'une rentrée relativement sereine.

Dans l'académie de Créteil, la plus mal placée en métropole pour les résultats dans le secondaire, la Seine-Saint-Denis a longtemps été un baril de poudre. L'explosion s'était produite à la sortie de l'hiver 1998 : des semaines de grève, d'occupation d'écoles et de manifestations. Claude Allègre, alors ministre de l'éducation, avait fini par donner raison aux protestataires. Professeurs, élèves et parents avaient obtenu un plan de rattrapage, avec refonte des zones d'éducation prioritaire (ZEP) et déblocage de 3 000 postes sur trois ans.

Le collège Louise-Michel a largement profité de ces moyens supplémentaires. Les murs de cet établissement construit dans les années 70 restent, certes, aussi dégradés que ceux des tours du quartier, mais les couloirs ont été fraîchement repeints, le réfectoire entièrement rénové et toutes les fenêtres vont être remplacées par le conseil général. Mais, surtout, l'atmosphère a changé. Il n'y a eu qu'une trentaine de professeurs à demander leur mutation. Ils étaient deux fois plus nombreux un an auparavant. *« C'est important pour nous les professeurs,* reconnaît Cécile Vignali, vingt-sept ans, professeur de français, qui entame sa deuxième année, *parce que l'équipe pédagogique s'est stabilisée. Mais c'est surtout essentiel pour les élèves. Ils avaient pris l'habitude de voir les profs changer d'une année sur l'autre. Pour eux, c'était bien le signe qu'on les abandonnait à leur sort. »*

SIX POINTS D'AUGMENTATION

À son arrivée, en septembre 1998, Michèle Demorge, la principale de Louise-Michel, avait trouvé *« un collège qui souffrait ». « Il n'y avait pas de sérénité pour travailler. Tout le monde était découragé d'avoir à agir dans l'urgence, face à une violence inimaginable, pour aussi peu de résultats. »* Louise-Michel venait tout juste d'être classé en ZEP, alors que le collège compte aujourd'hui 700 boursiers pour 1 000 élèves, et que les parents de 75 enfants seulement ont les moyens de payer la cantine. Dans cette ville de 28 000 habitants, la moitié de la population a moins de vingt ans. On n'y recense presque aucune famille relevant de catégories socioprofessionelles moyennes ou supérieures.

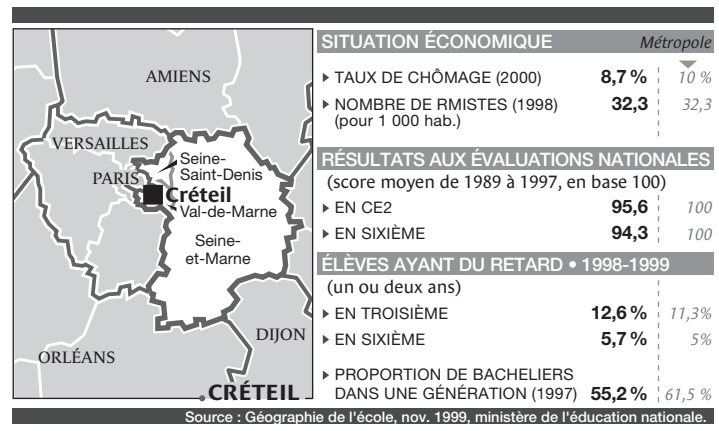

		Métropole
SITUATION ÉCONOMIQUE		
▸ TAUX DE CHÔMAGE (2000)	8,7 %	10 %
▸ NOMBRE DE RMISTES (1998) (pour 1 000 hab.)	32,3	32,3
RÉSULTATS AUX ÉVALUATIONS NATIONALES (score moyen de 1989 à 1997, en base 100)		
▸ EN CE2	95,6	100
▸ EN SIXIÈME	94,3	100
ÉLÈVES AYANT DU RETARD • 1998-1999 (un ou deux ans)		
▸ EN TROISIÈME	12,6 %	11,3%
▸ EN SIXIÈME	5,7 %	5%
▸ PROPORTION DE BACHELIERS DANS UNE GÉNÉRATION (1997)	55,2 %	61,5 %

Source : Géographie de l'école, nov. 1999, ministère de l'éducation nationale.

Malgré tout, les résultats au brevet sont passés de 49 % en 1999 à 55 % cette année. Six points d'augmentation également pour l'entrée en seconde. *« Il n'y a pas de secret. Nous sommes maintenant 150 adultes pour l'encadrement. Il y a quatre conseillers principaux d'éducation au lieu d'un, des assistantes sociales et une infirmière,* explique Mme Demorge. *Tout cela nous a permis de mettre en place un projet pédagogique cohérent et d'avoir des réponses efficaces face au comportement des jeunes les plus difficiles. »* Tout n'a cependant pas été facile. *« Il a fallu de nouvelles grèves des professeurs pendant le dernier hiver pour que toutes les promesses soient tenues »,* rappelle Xavier Cabrera, professeur d'espagnol à Clichy depuis 1996.

Contrairement à 1999, cette année, la tranche annuelle du plan de rattrapage a été mise en route sans retard en Seine-Saint-Denis. *« La situation reste difficile, mais nous avons enclenché une dynamique,* reconnaît Jean-Paul Delahaye, l'inspecteur d'académie. *« On va enfin pouvoir sortir de nos problèmes pour travailler à redresser l'image de la Seine-Saint-Denis,* se félicite, lui aussi, Jack Ralite, maire (PC) d'Aubervilliers, qui a pourtant eu son lot de difficultés à la rentrée avec l'arrivée d'une cinquantaine d'enfants de familles de squatters.

RELANCER LE MOUVEMENT

Les syndicats d'enseignants restent cependant prudents. Monique Parraponce, du SNES, rappelle que les mesures prises n'ont pas *« réglé le problème de l'échec scolaire sur le département ». « Une quatrième année de plan de rattrapage ne serait pas de trop »,* demande Françoise Berra, présidente des parents d'élèves de la FCPE 93.

Comme la Seine-Saint-Denis il y a dix-huit mois, le Val-de-Marne demande aussi son *« plan d'urgence ».* Syndicats d'enseignants et fédérations de parents d'élèves se sont retrouvés, mardi 12 septembre, pour relancer le mouvement du printemps. Occupations et manifestations s'étaient alors succédé pour demander 2 000 postes supplémentaires. *« Nous n'en avons obtenu que 30 dans le second degré. Nous allons également continuer à nous battre pour faire baisser les effectifs en classes de seconde »,* assure Jean-Claude Giral, du SNES. *« Nous ne pouvons pas nous contenter de discours,* renchérit Alain Buche, de la FCPE. *Nous voulons qu'un état des lieux sérieux soit rapidement réalisé pour faire la liste des besoins. »*

Difficile en effet de dresser un tableau uniforme du Val-de-Marne. La réussite aux examens y est supérieure à la moyenne nationale pour le brevet, mais nettement inférieure pour le baccalauréat. Ces statistiques ne rendent pas compte de la grande diversité d'un département où les banlieues riches côtoient les cités en grandes difficultés sociales. *« Cela nous oblige à nous adapter en permanence pour tenter d'apporter les réponses appropriées,* admet Jean-paul Delaubier, inspecteur d'académie. *Pour rattraper notre retard, il faudra sans doute que nous obtenions des moyens équivalents à ceux qui ont été accordés pour les zones en difficulté de la Seine-Saint-Denis. »*

Après la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, c'est la Seine-et-Marne, le troisième département de l'académie, qui commence aussi à manifester son inquiétude. Après des actions symboliques avant l'été, les syndicats d'enseignants étudient de nouvelles formes d'action. *« Nous demandons l'équivalent de 2 000 postes pour le premier et le second degré,* explique Geneviève Pouchin, du SNES. *Nous devons faire face à une véritable misère du système éducatif dans de nombreux quartiers difficiles . »* Longtemps à dominante rurale, la Seine-et-Marne connaît aujourd'hui les difficultés d'une urbanisation galopante, en particulier sur la ville nouvelle de Marne-la-Vallée... limitrophe de la Seine-Saint-Denis.

Pour André Lespagnol, nouveau recteur de l'Académie, il faudra donc sortir d'*« une approche départementale »* : *« Nous concentrons un certain nombre de quartiers sensibles avec une population qui connaît souvent de réelles difficultés. L'académie a une image négative, qui explique que nous sommes loin d'être autosuffisants en matière de recrutement. Cela justifie pleinement que nous disposions de moyens exceptionnels. »*

Christophe de Chenay

PROCHAIN ARTICLE :
Nice

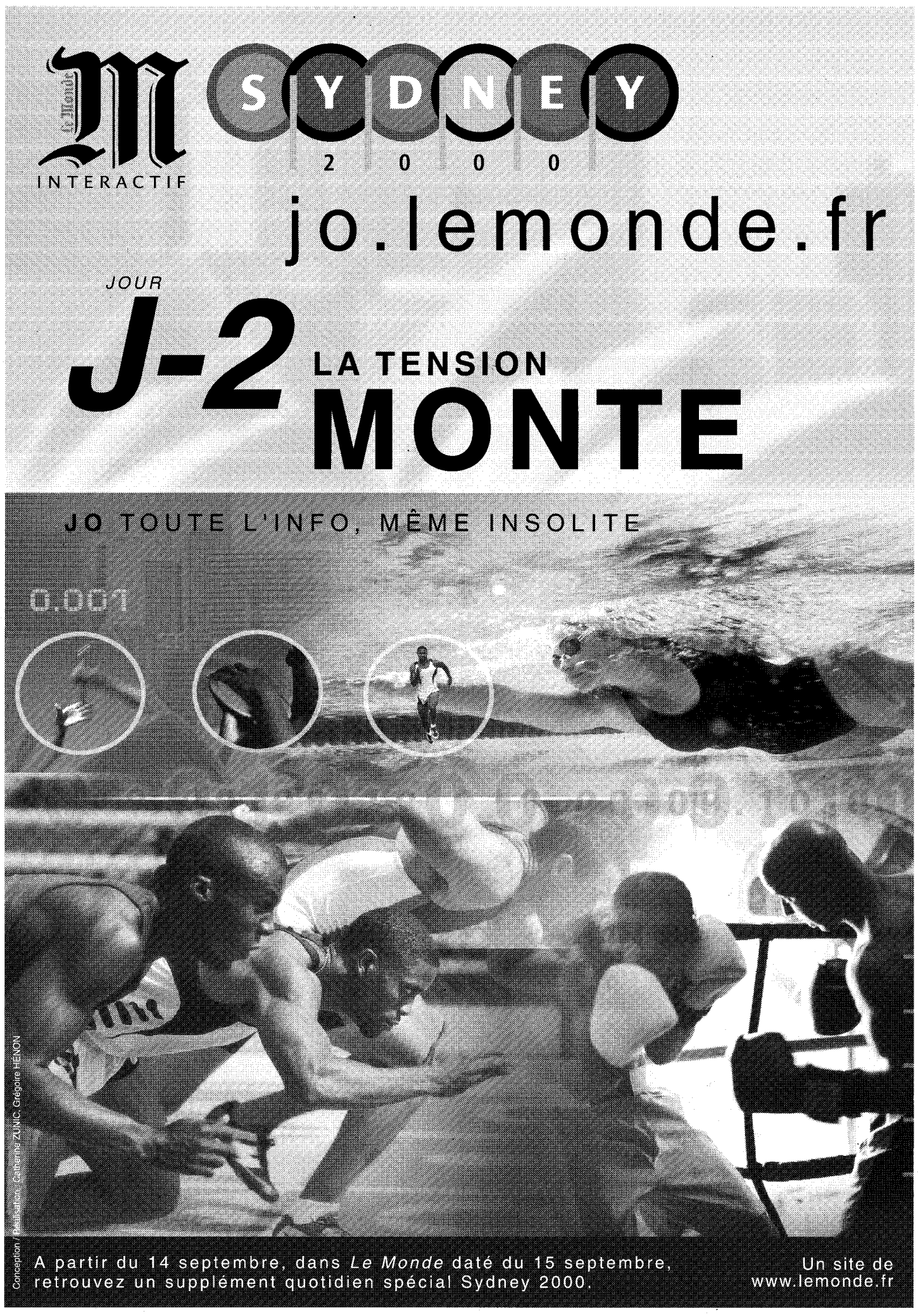

A la Réunion, la rentrée du créole

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre correspondant

Pour la deuxième fois consécutive, la rentrée scolaire a eu lieu à la Réunion plus tôt qu'en métropole : les quelque 219 000 écoliers, collégiens et lycéens – un nombre sans cesse en augmentation, près du tiers de la population de l'île – ont intégré leurs établissements le 29 août. Bravant, l'an dernier, les partisans d'un calendrier « climatique » qui commencerait en mars pour s'achever en décembre, le rectorat a voulu par ce décalage (qui s'amplifiera encore l'an prochain) placer l'année scolaire locale, où les grandes vacances tombent en décembre-janvier, davantage en phase avec la métropole.

La formule permettra à partir de 2001 un alignement sur le baccalauréat national. Favorisera-t-elle une progression des performances à cet examen ? Malgré des résultats encore améliorés en juillet, l'académie accuse un retard de dix points sur la moyenne nationale pour le taux de réussite, BEP, baccalauréats et BTS confondus. Et seulement un jeune sur deux sort du second degré avec un niveau de terminale, contre 63 % en métropole.

Ce handicap, joint à un lourd déficit d'encadrement qui a justifié la mise en place en 1998 d'un plan de rattrapage prévoyant la création de 1 800 emplois sur quatre ans, constitue la toile de fond du projet académique 2000-2003 établi par le recteur Patrick Geneste, qui privilégie *« maîtrise des langages »* et *« valorisation »* des voies professionnelle et technologique.

Le premier axe accorde une attention particulière aux difficultés que pose la diglossie français/créole à de nombreux enfants. Il s'agit notamment de *« mieux inscrire le fait linguistique créole dans les pratiques de classe ».* Une vingtaine de collèges et lycées ont présenté pour cette année un projet d'option « langues et cultures régionales » à la commission académique spécialement mise en place en juillet.

De leur côté, la FSU et les militants culturels ont contesté la composition de cette commission, lui reprochant d'accueillir des *« activistes anticréole »,* ainsi que son installation « à la sauvette ». Mais ils se félicitent de voir l'application de la loi Deixonne (relative à l'enseignement des langues régionales à l'école) inscrite dans la loi d'orientation pour l'outre-mer, qui sera examinée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale en octobre.

LA VOIE PROFESSIONNELLE

La valorisation des voies professionnelle et technologique vise à mieux répondre aux besoins de l'économie dans un département où 58 % des jeunes de moins de vingt-cinq ans, soit plus du double du niveau métropolitain, sont au chômage. Elle prévoit notamment d'accroître les capacités d'accueil de la voie professionnelle, qui absorbe déjà quatre jeunes sur dix sortant de troisième.

La voie technologique, elle, doit voir un rééquilibrage de ses différentes filières. L'an dernier, seuls 8 % des élèves étaient inscrits en sciences et techniques industrielles (STI) : trop peu, même si l'économie réunionnaise est devenue une économie de services, pour aider les jeunes issus du système éducatif à s'insérer aussi dans la zone océan Indien et en Europe, dans le cadre d'une mobilité perçue aujourd'hui comme nécessaire.

Hervé Schulz

MARILYN BRIDGES/CONTACT PRESS IMAGES

Vue aérienne du centre-ville avec, sur la droite, l'Opéra.

Sydney la magnifique

La ville a tout pour plaire : port, plages, immeubles futuristes, population hétéroclite et vie de bâton de chaise. Pourtant, on y travaille et on y vit de plus en plus difficilement

PLUS si jeune, mais toujours aussi belle et ambitieuse, Sydney ne serait pas surprise d'apprendre qu'elle a été nommée Miss World des plus belles villes du monde. Les experts la nomment régulièrement au top des villes modernes de la planète. Et elle l'a tellement entendu qu'elle a fini par se faire au compliment. Sans connaître le pedigree exact de Sydney, on lui prêterait assez facilement pour parents New York et Barcelone ; San Francisco étant de longue date considérée comme sa plus proche cousine d'Amérique. Avec les pieds dans l'eau et les tours dans le soleil (qui se lève sur l'océan Pacifique et se couche derrière les montagnes Bleues), c'est vrai que Sydney, la prochaine ville olympique, a tout pour plaire. Et depuis que les Européens l'ont découverte, elle se révèle irrésistible. Elle abriterait, au gré de ses plages, de ses quartiers historiques et bâtiments futuristes, huit des dix attractions touristiques les plus populaires d'Australie.

Son atout majeur, imprenable et inégalé nulle part ailleurs, est incontestablement son port, cette baie bleu foncé dont le reste du monde connaît surtout le pont et le splendide opéra à coques blanches. Même « nature », Sydney passait déjà pour *« l'un des meilleurs ports du monde, dans lequel mille voiles pourraient croiser en toute quiétude »* comme le constata le capitaine Arthur Phillip, commandant de la « Ire flotte » de bagnards britanniques, qui arriva à Port Jackson (nom géographique de Sydney) en 1788. Deux siècles plus tard, ce sont des milliers d'embarcations flottantes qui s'y croisent le week-end dans un ballet parfois étourdissant. Ferries de toute taille, cargos de tous horizons, pétroliers grecs et frégates grises, petits pêcheurs de plaisance et chalutiers qui, sortis dans la nuit, rentrent en milieu de matinée vers le marché aux poissons... La plus belle manière d'arriver en ville est donc l'entrée côté mer, à travers les « Heads », les deux falaises qui ferment la baie à l'est. Mais cette entrée royale, que connurent les prisonniers survivants des premiers voyages, est aujourd'hui réservée aux passagers des paquebots de luxe ou aux marins au long cours, car c'est par le ciel que la plupart des visiteurs arrivent à Sydney. L'immigration vers cette ville vient d'augmenter de 50 % : en un an, 60 000 nouveaux habitants y ont été accueillis, sur un total de près de 4 millions. L'aéroport est une tour de Babel où toutes les coiffes et toutes les tenues ethniques imaginables se juxtaposent sans se remarquer : Sydney-la-métisse.

Depuis les nuages, on dirait que la cité a été parachutée au bord du port naturel, encore parsemé de quelques îlots mal coiffés, qui rappellent l'état d'origine de Sydney avant *« l'invasion britannique »*, comme disent les Aborigènes militants. L'ouest de la ville, nettement moins reluisant, est un interminable tapis carrelé de petites maisons basses souvent accompagnées d'un rectangle bleu turquoise en guise de jardin – la piscine. Plusieurs gros serpents gris macadam, scintillant sous le soleil, se fraient un passage laborieux dans ces vastes banlieues. L'un d'eux mène au village olympique, son immense stade, les pistes d'athlétisme et autres immeubles flambant neufs. A quelques semaines de l'ouverture des Jeux olympiques de Sydney, les grues omniprésentes depuis cinq ans ont presque disparu du paysage. Du côté Pacifique sud ou mer de Tasman (à l'est), l'ambiance n'a rien à voir. Les collines qui se situent entre la city et les falaises où commence le rideau d'océan accueillent les célèbres plages à rouleaux vert turquoise et les beaux quartiers à l'architecture m'as-tu-vu douteuse, les Eastern Suburbs, où se consume l'argent liquide de Sydney.

Car Sydney crée et brûle beaucoup d'argent. L'assemblage apparemment sophistiqué de splendides gratte-ciel, dans ces rues tracées au carré depuis les premiers campements militaires, lui donne un genre centre d'affaires indéniable. Et il suffit de constater l'ambiance studieuse du train qui amène tous les matins de la semaine, par wagons bien ordonnés, des rangées de costumes sombres, sentant l'après-rasage et le muguet du déodorant, pour se convaincre que, malgré le soleil et la proximité des rouleaux de l'océan, Sydney travaille. Cachés derrière leur *Sydney Morning Herald* ou leur *Daily Telegraph*, qui titrent ce jour-là « Notre ville étouffe », ces passagers trop sérieux confient leurs premières déclarations de la journée à un tout petit morceau de plastique noir qui leur pend sous le menton : l'inévitable portable. Les femmes mettent volontiers de solides chaussures de sport sur leurs bas en nylon ; elles se changent en arrivant au bureau. Et pendant que, deux à trois heures durant, les quatre principales lignes de métro livrent à Sydney ses travailleurs par voie souterraine, les petits ferries verts, dignes d'un dessin animé (soutenus dans leur mission par de nouveaux catamarans, moins beaux mais plus rapides), font de même par la mer, convergeant tous à Circular Quay, entre le pont et l'opéra. Bien que l'on y retrouve les mêmes cravates, l'ambiance y est plus décontractée que dans le métro, lunettes de soleil et courants d'air aidant. Des amitiés s'y lient même par créneaux horaires, au point qu'il arrive que, en fin d'année, les habitués du « 8 h 20 » ou du « 8 h 40 » se retrouvent pour un barbecue, comme entre fidèles d'une même rame de métro.

Le plus « social » de tous les moyens de transport est le ferry des écoliers, surnommé le « Love Boat » pour les sentiments qui s'y développent. Les garçons et les filles de Lane Cove ou Hunters' Hill doivent traverser la baie pour aller dans les bonnes écoles des Eastern Suburbs, tandis que les garçons des Eastern Suburbs font la route inverse pour aller au collège jésuite de Riverview, grand bâtiment classique planté en surplomb de la rivière. Tout ce petit monde en effervescence porte avec insouciance de splendides uniformes. Les cravates écossaises, les blazers à blason, comme les chaussettes en tire-bouchon, les casquettes qui s'envolent et les sacs de sport oubliés sur le ponton portent les couleurs du collège.

SI, dans certaines enclaves de la ville, le moule semble ainsi se forger très tôt, dans les rues de Sydney – comme à l'aéroport –, il est impossible d'en retrouver la trace. Deviner l'origine des passants, à une heure de pointe dans George Street, est un sacré défi. Après les Blancs blonds et les Blancs roux d'ascendance britannique ou slave des migrations d'après-guerre, ce sont les petits Bruns du sud de l'Europe qui dominent. Mais toutes les ethnies et tribus d'Asie et de l'Orient sont également représentées, du marchand de fleurs birman au vendeur de journaux à turban sikh. La première question, la plus fréquente, est d'ailleurs : *« D'où venez-vous ? » « C'est l'effet de la doctrine du multiculturalisme »*, constate amusé l'écrivain David Malouf devant un cappuccino de son quartier. *« Avant, j'étais un Australien, point. Mais, depuis le multiculturalisme, je suis devenu un Australien libanais »*, constate-t-il amusé. La seconde question typique des Sydneysiders est soit *« Depuis combien de temps êtes-vous là ? »* – sous-entendant que n'importe quel visiteur est un immigrant potentiel –, soit *« Et cela vous plaît ici ? »* En général, ils sont eux-mêmes là depuis quelques années, voire une ou deux générations, et, oui, cela leur plaît. Cette population, la plus cosmopolite de la planète, qui donne à la ville un air de festival permanent des cultures mondiales, est sans doute l'autre atout majeur de Sydney. Vers midi, on dirait que la cloche a sonné. Les rues se remettent à grouiller. Les *food court*, halls abritant de petites boutiques à nourriture, battent leur plein. Le débit des échoppes est aussi impressionnant que leur variété : laksa, dim sun, falafel, curry, milk-shake à la carotte se partagent les faveurs des clients avec l'indétrônable sandwich au pain de mie coupé en triangle au corned-beef ou *vegemite*... Pour 4 à 7 dollars australiens (de 15 à 30 francs), le repas est dans le sac, en papier recyclable. Malgré l'habitude tenace de grignoter à son bureau, en jouant aux cartes sur l'ordinateur ou en reparcourant le journal du métro, les habitants de Sydney prennent peu à peu goût au déjeuner dehors. De même que les bords de fontaines avec leur côté ensoleillé (surtout en ce printemps austral plutôt froid), les places publiques équipées en tables et chaises sont désormais prises d'assaut. Les poètes poussent la pause jusqu'au merveilleux jardin botanique, qui offre les déjeuners sur l'herbe de la ville les plus relaxants de la planète. La compagnie des ibis et des opossums, à peine moins timides les uns que les autres pour venir réclamer les restes, est quasiment assurée tous les jours, alors que, dans le haut du parc, des centaines d'énormes chauves-souris se reposent la tête en bas en attendant le crépuscule. Seules les girafes du zoo de Manly, dont l'enclos est à flanc de colline sur la rive nord de la baie, jouissent, dit-on, d'une meilleure vue de la baie.

QUE la pause-déjeuner évolue ainsi doucement pour certains vers la halte hédoniste ne supprime pas pour les autres l'habitude de manger à toute heure, n'importe quoi pourvu que ce soit accompagné d'un cappuccino. On imaginerait presque les commentaires de Melbourne, la grande sœur de Sydney, éternellement jalouse : « Pas étonnant que Sydney ait encore grossi, elle n'arrête pas de manger. » La nourriture est en effet une autre constante de Sydney, qui cultive avec un soin précieux les cafés et les restaurants. Il en pousse sans arrêt de nouveaux, toujours plus branchés, plus *« différents »*, plus osés, plus chers. Il y a les restaurants préférés de Tom Cruise et de Nicole Kidman, les cafés à thème, et les restaurants de Neil Perry, chef de renommée internationale dont la queue-de-cheval est désormais aussi célèbre que ses aiguillettes de canard. Après avoir lancé le RockPool, puis le Wokpool, Neil Perry dirige un petit empire gastronomique. Restent les puristes pour continuer à penser que, en dépit de leur audace, les cuisines de Sydney ne valent pas celles de Melbourne.

Mais Sydney commence aussi à connaître les lendemains gris de cette séduisante vie de bâton de chaise. Si les 4 % qui vont au bureau en ferry n'ont certes pas à se plaindre, les usagers de la route commencent à trouver leur temps de transport de plus en plus long. En trois ans, il aurait doublé. Les chauffeurs de taxi, protégés derrière une cage en plastique depuis une recrudescence des attaques, enragent du manque de planning urbain. Pendant une à deux heures tous les soirs, les axes de la ville se bouchent, et la circulation se pétrifie pendant que le nuage de pollution, inexistant il y a quelques années, s'épaissit.

Quant à son côté cosmopolite, tellement séduisant, il ferait presque oublier que le groupe ethnique le moins présent dans les rues de la flamboyante capitale de Nouvelle-Galles du Sud est celui des Aborigènes. Les habitants indigènes du continent, australiens depuis plus de quarante mille ans, se sont regroupés dans un quartier mal famé de Sydney où ni les taxis ni la police ne souhaitent vous accompagner. « The Block », le redouté pâté de maisons, est en effet un ensemble de maisons en ruine, dont certaines semblent avoir brûlé un jour et n'avoir jamais été remises en état depuis. Lors d'une visite en 1998, la vie s'y déroulait sous des apparences paisibles que seules les inspections de la police en voiture semblaient interrompre. Ses habitants ont désormais été relocalisés, afin que les trente mille journalistes attendus à Sydney pour les JO n'aient rien à voir dans cette partie de la ville. C'était surtout à cause du trafic d'héroïne que le quartier était devenu très dangereux, même pour les résidants dès la fin de l'après-midi. Redfern n'est pas le seul quartier à faire peau neuve. La loi du marché est en train de chasser de Sydney tous ses habitants les plus pauvres. A l'approche des Jeux, les loyers et l'immobilier ont augmenté de manière faramineuse. Les expropriations se sont multipliées, et les pauvres n'ont quasiment plus droit de cité. Sydney est une ville olympique, une ville belle et riche. Sydney est bel et bien l'eldorado dont beaucoup d'immigrants rêvent. Un eldorado fabuleux. Et impitoyable.

« Avant j'étais un Australien, point.
Mais depuis le multiculturalisme,
je suis devenu un Australien libanais »
David Malouf, écrivain

Florence de Changy

Le droit et la mémoire à l'ère numérique

par Anne-Lise Sibony et Jean-Paul Smets

QUAND la bibliothèque de Sarajevo a brûlé, c'est tout un pan de la mémoire de cette ville multiculturelle qui est parti en fumée. Certains documents sont irrémédiablement perdus : la bibliothèque en détenait l'unique exemplaire. Avant Sarajevo, d'innombrables autres bibliothèques ont subi le même sort. A condition d'être suffisamment systématique, on peut, en détruisant des archives, effacer la mémoire d'un peuple, d'une époque ou d'un événement.

Pour éviter que cela n'arrive, on a proclamé le droit à la mémoire et défini les crimes contre la culture (Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, mai 1954). Mais la mémoire ne se réduit pas à quelques grands principes. Actuellement, c'est dans une question apparemment technique que se joue la possibilité de transmettre aux générations futures les témoignages de notre époque. Un projet de directive européenne sur le droit d'auteur en cours de discussion s'apprête à restreindre le droit à la copie privée pour les œuvres numériques. L'enjeu de ce texte, du point de vue de la mémoire, pourrait s'énoncer ainsi : qui pourra décider de ce qu'il est permis de conserver dans des archives numériques privées ?

Question doublement technique – elle fait appel à la fois au droit de la propriété intellectuelle et à l'informatique – et pourtant essentiellement politique. Lorsqu'une bibliothèque brûle, accidentellement ou intentionnellement, on s'émeut de la perte qui est causée à la mémoire collective. Mais personne ne semble s'inquiéter lorsqu'on s'apprête à laisser aux éditeurs d'œuvres numériques la possibilité juridique et technique de déterminer quelles œuvres pourront être conservées dans des archives privées qui, à l'ère du numérique, seront aussi nécessaires à la mémoire collective que l'étaient naguère les archives publiques. Pourtant la mémoire est tout autant en cause ici que là.

Le rôle privilégié de la copie privée dans la mémoire à l'ère du numérique tient à une raison très simple : il n'est pas possible techniquement d'archiver dans une grande bibliothèque multimédia l'ensemble de la production numérique. Le système du dépôt légal, qui a fait la preuve de son efficacité dans les Etats démocratiques, n'est pas transposable aux contenus numériques. Il n'est, par exemple, pas possible de garder une trace de tous les sites Internet à un moment donné, et encore bien moins de leurs constantes variations. S'il n'existe pas de copie privée de ces contenus numériques parfois fugitifs, il n'en existera pas de trace du tout. C'est donc à la fois la mémoire en elle-même qui est en jeu, mais aussi la liberté d'expression lorsque celle-ci suppose la mémoire.

Que les copies privées soient un support nécessaire de la mémoire dans la société de l'information ne justifie pas que les copies privées soient gratuites, mais rend souhaitable qu'elles soient possibles et légales. Or c'est à la fois la légalité et la possibilité technique des copies privées que les évolutions en cours du droit d'auteur menacent.

> Les « GameBoy » et autres « PlayStation », qui sont aux enfants d'aujourd'hui ce que les chevaux de bois et les petits soldats étaient à nos aînés, ne pourront plus être ranimés sur les machines du futur

Pour bien comprendre cet effet des nouvelles législations sur le droit d'auteur, il faut avoir à l'esprit une particularité des œuvres numériques : elles mêlent de manière indissociable le contenu culturel et les dispositifs techniques qui permettent de le stocker, de le diffuser et d'y accéder au moyen de logiciels. C'est pourquoi il y a deux manières de restreindre le droit de copie : soit en protégeant le contenu, soit en régulant l'accès aux dispositifs techniques. Si l'on compare la situation des œuvres numériques avec celle des livres, c'est un peu comme si l'on avait à la fois un droit d'auteur sur le contenu du livre et une série de dispositions réglementant l'usage du papier et des photocopieuses.

C'est la seconde voie, celle qui concerne non les contenus directement mais les dispositifs techniques nécessaires pour accéder aux contenus, qu'emprunte la loi américaine sur le droit d'auteur, le Digital Millenium Copyright Act (DMCA). Est ainsi interdit *« tout contournement d'un dispositif technique destiné à protéger le droit d'auteur »*. Autrement dit, le dispositif technique, indissociable du contenu dans l'œuvre numérique, est protégé de telle manière que seuls les usages de l'œuvre prévus par l'éditeur ou le diffuseur de l'œuvre sont licites. Il suffit alors à un diffuseur d'œuvres numériques de ne pas inclure dans ses logiciels la fonction permettant à l'utilisateur d'effectuer une copie privée pour que le droit rende *ipso facto* une telle copie illégale. Cette disposition revient à confier aux éditeurs et aux diffuseurs – en pratique les grands groupes intégrant production et diffusion – le soin de déterminer les œuvres dont il sera permis de conserver des copies privées, les œuvres qui seront archivées et celles qui seront censurées.

Une application directe de ce principe concerne la distribution de type *pay per view*. Vous payez pour voir le film, mais vous ne pouvez pas l'enregistrer. De même, enregistrer des émissions de télévision diffusées sur Internet risque de ne pas être possible. Déjà, la société Streambox VR, qui conçoit des magnétoscopes virtuels permettant d'enregistrer un programme vidéo sur Internet, est poursuivie aux Etats-Unis par la société Real, au motif que son logiciel contourne un dispositif technique de protection du droit de l'auteur. Plus désolant encore, le DMCA déclare la guerre à la nostalgie.

L'émotion qu'il y a à retrouver de vieux jouets ou de vieux ouvrages dans un grenier, de les prendre en main et de les voir servir à nouveau risque de n'avoir pas d'équivalent dans les jeunes générations. Les *GameBoy* et autres *PlayStation* qui sont aux enfants d'aujourd'hui ce que les chevaux de bois et les petits soldats étaient à nos aînés ne pourront plus être ranimés sur les machines du futur. Déjà les premières versions de ces jeux ne sont plus lisibles sur les ordinateurs d'aujourd'hui. Les CD-ROM culturels connaissent le même sort. Les encyclopédies ou visites virtuelles de musées éditées au début des années 1990 sont devenues inexploitables sur un ordinateur récent, à moins de disposer d'un émulateur (programme qui permet de simuler une machine ancienne sur une plus moderne). Lesdits émulateurs, ces gardiens de la mémoire numérique, risquent fort d'être qualifiés de moyens de *« contournement d'un dispositif technique destiné à protéger le droit d'auteur »*, autrement dit d'être déclarés illégaux. L'ardeur des producteurs de contenus numériques à voir la justice se prononcer dans ce sens ne fait aucun doute. Qu'ils réussissent et la mémoire de la société de l'information y perdra. S'ils ne parviennent pas à leurs fins par le droit, il est à prévoir qu'ils se tourneront vers la technique. Il est en effet tout à fait concevable de diffuser des contenus numériques accompagnés d'un mouchard électronique qui surveillerait les usages qui en sont faits. Orwellien mais concevable.

Pour le cas où cette tactique juridico-technique ne suffirait pas à garantir les résultats escomptés, on s'est tourné vers les brevets. Lorsqu'il est possible comme aux Etats-Unis de prendre un brevet sur un logiciel, les producteurs ou éditeurs de contenus disposent d'une arme supplémentaire pour s'opposer aux copies privées. En effet, si le format logiciel qui sert à coder ou à diffuser une œuvre numérique est breveté, il est possible au détenteur du brevet d'interdire la diffusion des logiciels qui permettraient de lire et d'archiver l'œuvre. C'est une autre manière d'empêcher la mémoire, en privant les utilisateurs des moyens techniques nécessaires à sa préservation.

En Europe, le projet de directive sur l'harmonisation du droit d'auteur actuellement en discussion contient des dispositions similaires à celles du DMCA. La directive projetée n'interdit pas en principe la copie privée mais les dispositions concernant les dispositifs techniques auraient, comme en droit américain, un effet équivalent à une telle interdiction. Et comme pour s'assurer que les œuvres numériques ne pourront être conservées que selon les désirs de leurs éditeurs, on envisage aussi de rendre brevetables les logiciels.

Le droit de propriété est un élément fondamental de notre droit et un fondement de notre système économique, et la propriété intellectuelle mérite protection comme la propriété matérielle. Mais la mémoire et la liberté d'expression sont des exigences non moins fondamentales de notre société.

Souhaitons que, dans la société de l'information, le droit n'aille pas contre la mémoire et la liberté.

Anne-Lise Sibony *est assistante d'enseignement et de recherche en droit à l'université Paris-IX Dauphine.*

Jean-Paul Smets *est ingénieur des Mines.*

AU COURRIER DU « MONDE »

UN NOUVEAU JEAN XXIII

Pie IX manœuvrant il y a un siècle pour mettre en place une infaillibilité pontificale. Jean-Paul II cautionnant aujourd'hui l'opération en parlant *« d'un exemple d'adhésion inconditionnelle à la vérité révélée »* ! Le cardinal Ratzinger sermonnant toutes les Églises autres que la catholique : vous n'êtes que des Églises au rabais...

Protestant, faut-il s'indigner ? En tout cas ne pas dramatiser. Tout cela est une affaire interne à l'Église catholique... Cela concerne beaucoup de gens, certes, mais tout de même une minorité de Français.

Père et grand-père, je vois grandir autour de moi l'indifférence, non pas pour la religion, mais pour le christianisme. Évidence, banalité. Je serai bientôt le dernier chrétien de la famille ! Alors on peut tonner contre ces Églises qui n'ont pas su conserver leurs fidèles parce qu'elles n'auraient pas su garder *« la vérité »*. On peut aussi se demander si, à chercher aujourd'hui avec courage et conviction du côté du cinéma, du théâtre, de la psychologie, de la pédagogie, de la musique, de la danse, de l'architecture, de la recherche scientifique, de la médecine, du journalisme, etc., on ne se donne pas quelque chance de retrouver ce que les chrétiens d'hier et d'avant-hier cherchaient, eux, dans leurs Églises, dans leurs mouvements catholiques ou protestants, dans leurs syndicats chrétiens.

Quel est le nouveau Jean XXIII qui, sans syncrétisme, saura faire sa place à cette nouvelle culture ?

Daniel Galland
pasteur de l'Église réformée

LES JMJ ET LA MONDIALISATION

Le mouvement des Journées mondiales de la jeunesse (JMJ) devient planétaire, ajoutant un supplément d'âme à la mondialisation en cours, que beaucoup ne voient qu'à travers l'économie. Seattle avait mis en évidence les ambiguïtés de la mondialisation. Certains voulaient élargir le marché mondial, espérant parvenir à l'impossibilité des conflits, d'autres contestaient l'uniformisation pseudo- égalitaire de la libre circulation, réclamant le respect des particularismes, tous se positionnant vis-à-vis de l'économique.

Même si la question de la « dette » a été abordée lors des Journées à Rome, les jeunes présents à cet événement n'avaient pas pour objectif de débattre sur un modèle d'échange économique. Leur espérance et leur expérience sont la construction d'une fraternité internationale aussi indispensable à la mondialisation que l'ont été les chantiers franco-allemands, les jumelages, les échanges, les grands rassemblements pour la construction d'une conscience européenne.

De même qu'il est aberrant d'oublier dans la construction européenne l'importance qu'ont eue ces lieux d'animation, au seul profit de la Communauté du charbon et de l'acier, faisant, pour ma génération, de l'Europe une évidence et des nationalismes un anachronisme, de même il serait dommage d'occulter le rôle des JMJ dans la construction d'une conscience mondiale et de ne voir la mondialisation que sous l'angle de la valse des capitaux, de l'extension du marché, de la croissance d'Internet, des mondes virtuels et e-commerces interlopes (...).

Frère Vincent Pottier
franciscain à Villeurbanne (Rhône)

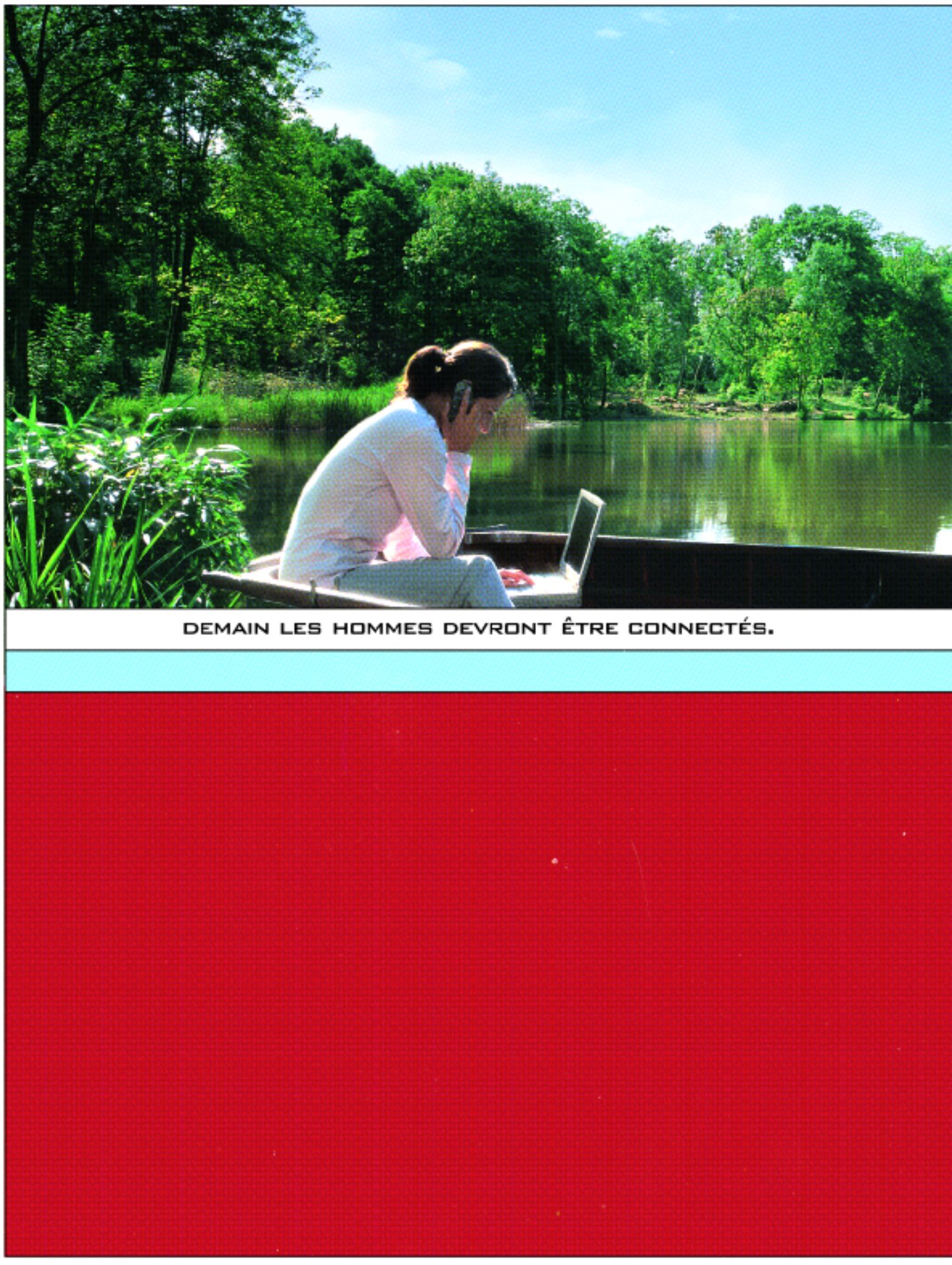

Où sont les biohistoriens ?

par Christian Perrein

PLUS de 90 % des espèces animales sont des invertébrés, mais le grand public n'a d'yeux que pour les bêtes à poils et à plumes. Dans ces conditions, une réflexion, ou plutôt un débat, sur la responsabilité de notre société à l'égard de la biodiversité, ou diversité spécifique, risque de tourner court, d'autant que les grands médias ont plutôt pour habitude de caresser aussi le public dans le sens du poil. Les récents événements de pollution du littoral breton et vendéen par le pétrole ne démentiront pas cette assertion : protection des animaux et conservation des espèces ont été très largement confondues par les grands médias.

Cette confusion profite aux politiciens et, a fortiori, aux écologistes. Voilà pourquoi, même s'il peut en coûter de le dire, l'écologie politique dessert d'une certaine manière l'écologie scientifique et, à coup sûr, les naturalistes.

Dans une logique de communication, une grande ville finance ainsi le creusement d'un *« bassin de rééducation fonctionnelle »* pour les oiseaux mazoutés. Au préalable, une compagnie pétrolière a offert la machine idoine pour les laver. Demain, lesdites municipalités et compagnie créeront-elles pour ces volatiles un centre de thalassothérapie agréé par le ministère de l'environnement ? Bientôt, dans cet esprit, des équipes médico-psychologiques assisteront-elles les volailles envoyées à l'abattoir ? Si l'éthique envers les animaux est un sujet philosophique des plus respectables, la sensibilisation aux problèmes environnementaux sur le seul mode émotionnel et spectaculaire est en revanche tout à fait regrettable pour nos sociétés : elle mène à la « bardotisation » des mentalités.

Le biopatrimoine résulte nécessairement d'une volonté politique et sociale : une communauté d'habitants devrait prendre en compte une connaissance naturaliste qui relativise par rapport à un territoire donné l'intérêt de conserver telle ou telle espèce, mieux, telle ou telle communauté d'êtres vivants. L'échelle spatiale détermine le niveau de la prise de décision politique et l'analyse naturaliste. A l'échelle régionale, la géographie de la diversité de la faune, à l'instar de la géographie de la diversité de la flore, est fondamentale pour circonscrire les lieux les plus riches ou les plus rares quant au biopatrimoine.

Comment, en période de marée noire, les entomologistes ne seraient-ils pas jaloux des moyens de leurs collègues ornithologues... avec leurs guillemots aux œufs d'or ? L'inventaire raisonné des invertébrés est le plus dispendieux en moyens humains et financiers, et c'est de loin le moins encouragé. La bioprospection régionale du *microcosmos* est quasiment le fait de bénévoles travaillant dans des associations très peu ou pas du tout subventionnées.

Nous allons entrer dans le XXIe siècle et ce ne sont pas les tenants de cette écologie sainte-nitouche irrationnelle qui inventorieront les araignées, les bousiers, les punaises, les mollusques, les cloportes, etc. ; autant de groupes pour lesquels nos connaissances biogéographiques sont régionalement très inégales et plutôt dérisoires.

> Ce ne sont pas les tenants de l'écologie sainte-nitouche irrationnelle qui inventorieront araignées, bousiers, punaises, mollusques, cloportes

Le premier écologiste régional, celui qui a employé pour la première fois – en 1909 – dans l'ouest de la France le mot « écologie » dans son acception scientifique, était un génial amateur, auteur de plus de 200 publications, parmi lesquelles des études pionnières de phytoécologie et de paléobotanique. Son nom même est encore presque inconnu ! Rendons hommage à Emile Gadeceau, né à Nantes le 7 février 1845 et mort à Neuilly-sur-Seine dans l'anonymat et l'infortune le 18 mai 1928.

Les collections des muséums ont en effet ceci de particulier, voire de paradoxal, qu'elles n'ont jamais été considérées comme partie constituante du patrimoine naturel en raison de la perte de vie des êtres collectionnés, pas plus qu'elles n'ont été vraiment perçues comme éléments d'un patrimoine culturel du fait de la trop évidente origine biologique des objets rassemblés, comme si la naturalisation à des fins scientifiques ne pouvait être comparable à la fabrication de telle ou telle œuvre alimentaire, utilitaire ou artistique. Ironie de l'Histoire, faudrait-il enfin parler de culture naturaliste au moment où celle-ci déserte de plus en plus les muséums et les universités ?

S'il vous plaît, en période de marée noire, ne demandez pas aux entomologistes, tout à leur travail de fourmis, quelle espèce de mouche les a piqués. Interrogeons-nous plutôt : si l'humanité a un devoir de mémoire envers la biosphère, alors où sont les biohistoriens ?

***Christian Perrein**, docteur en histoire des sciences, est président de l'Atlas entomologique régional (Nantes).*

Les insurgés de Vega

par Karine Clément

APPARTENANT au groupe Gazprom et situés à quelques kilomètres de la ville d'Astrakan, dans les steppes du sud de la Russie, quinze réservoirs ont été construits dans les années 80 sur ordre du ministère soviétique de l'industrie gazière. Conçues pour conserver du gaz condensé, des poches souterraines ont été aménagées à l'aide d'explosions atomiques déclarées à l'époque *« inoffensives »*. Sous un camouflage civil, il s'agissait en réalité d'essais nucléaires organisés par le ministère des armées. Longtemps gardée secrète, la vérité sur Vega éclate enfin au grand jour par la volonté et la ténacité de dix ouvriers chargés de la maintenance des réservoirs enfouis à quelque 1 000 mètres sous terre. Malgré son doux nom, le site est une véritable bombe à retardement.

Dès la fin des années 80, des signes de détérioration étaient perceptibles sur certains de ces réservoirs. En 1989, un rapport d'une commission de sécurité sanitaire relevait des fentes et un affaiblissement de l'étanchéité de certaines parties des réservoirs. Les autorités politiques et militaires conclurent néanmoins – honneur militaire oblige – à la nécessité stratégique du maintien du site ainsi qu'à son caractère inoffensif pour l'environnement.

L'avènement de la « démocratie » n'a rien changé. L'état des réservoirs continue à se détériorer, du liquide s'en échappe, qui contamine la terre environnante. Le mélange de liquide radioactif et de gaz sous forte pression fait craindre le pire aux écologistes et journalistes locaux qui ont flairé le danger à partir du milieu des années 90. Aucune mesure n'a été prise pour la liquidation des déchets contaminés malgré l'existence de programmes officiels y incitant. Et la censure n'a pas été levée, bien au contraire, puisque les ouvriers qui y travaillent ont soigneusement été tenus dans l'ignorance des risques de contamination qu'ils encouraient.

Ils sont treize à se rendre quotidiennement depuis dix ans sur le site, tous des hommes. Officiellement engagés comme chauffeurs, ajusteurs ou opérateurs d'installations techniques, ils sont en fait chargés de réparer les équipements déficients, de liquider les conséquences des détériorations, les contaminations nucléaires en particulier, et de limiter les risques de catastrophes à plus grande échelle. Lorsque la pression d'un puits se fait trop forte, ils la réduisent en brûlant du gaz condensé. Ou bien ils transvasent le surplus de liquide radioactif d'un puits à l'autre, colmatent les fuites, procèdent à la désactivation de la terre ou de l'équipement contaminés. Autant dire qu'au contact permanent avec les radiations, ils enterrent non seulement les déchets nucléaires mais aussi leur santé.

Ils ne se sont vraiment rendu compte du danger qu'au printemps 1998, lorsqu'ils ont décidé de vérifier eux-mêmes, à l'aide d'un dosimètre, l'activité des rayonnements ionisants. Les résultats obtenus dépassaient, selon les endroits, de 700 à 1 000 fois les normes admises.

« Toutes ces années, on nous a caché le caractère radioactif du site. Mais plusieurs bizarreries nous ont mis la puce à l'oreille. Pourquoi nous ordonnait-on de brûler nos habits lorsque nous avions été plus que d'ordinaire éclaboussés par le liquide que nous devions transvaser ? Au point que parfois, on nous fourrait dans l'autobus en petite culotte. Pourquoi les robinets, tuyaux et autres pièces usagées que nous ramenions du fond étaient-ils déposés dans des conteneurs métalliques fermés ? En plus, nous avons constaté que nous accumulions les ennuis de santé. » Ainsi les ouvriers de Vega décrivent-ils leurs doutes.

Refusant de subir passivement leur sort, dix des treize ouvriers mènent une lutte désespérée depuis deux ans pour prouver les responsabilités de la direction de Gazprom Astrakhan et obtenir reconnaissance et réparation des préjudices subis. Mais le pouvoir de la firme s'étend sur tout le territoire russe et pèse apparemment de tout son poids sur les décisions de justice. Depuis 1998, les dix ouvriers ont porté plainte auprès de tous les échelons du système judiciaire russe, depuis le tribunal du district jusqu'à la Cour suprême de la Fédération de Russie. Sans résultat. A chaque fois, l'instance concernée a confirmé le premier jugement selon lequel la justice n'était pas habilitée à juger de pareilles plaintes, qualifiées de conflits du travail et renvoyées pour traitement aux procédures classiques de règlement de tels conflits, les négociations entre la direction et les syndicats d'entreprise. Or la direction a dès le début refusé de donner satisfaction aux revendications des ouvriers. Ceux-ci ont donc placé leur dernier espoir en la justice internationale et ont déposé plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme, s'appuyant sur les articles de la convention interdisant le travail forcé, a fortiori lorsqu'il entraîne danger de mort.

La dignité et le courage de ces hommes ne laissent pas d'étonner. Non seulement l'issue de leur lutte est rien moins que certaine, mais ils font déjà les frais de leur insoumission. Ils racontent tous avoir été menacés, d'une manière plus ou moins directe, par leurs chefs. Certains parlent de tentatives de corruption : on leur aurait proposé un emploi bien payé pour prix de leur silence. De toute façon, presque tous ont été écartés de leur fonction et ne sont plus rémunérés depuis le 1er janvier 1999. Ils ont échappé au licenciement formel grâce à l'opposition de leur syndicat, l'actuel code du travail prévoyant cette garantie pour la protection des syndicalistes.

> Malgré son doux nom, le site de stockage de Gazprom est une véritable bombe à retardement. Dès la fin des années 80, des signes de détérioration étaient perceptibles sur certains des réservoirs

Les dix insurgés vivent donc d'expédients, vendant tout ce qu'ils possèdent de monnayable, cultivant leur lopin de terre, usant jusqu'au dernier fil leurs vêtements. Ils ne cherchent pas d'autres emplois par crainte de perdre leur droit à bénéficier de compensations.

Ils demandent que leur soit assuré un examen médical gratuit dans un institut spécialement équipé pour détecter les maladies liées aux radiations. Surtout, ils réclament une compensation financière pour les maux consécutifs aux radiations ainsi que pour le préjudice moral lié à la dissimulation de la véritable nature de leurs tâches. Enfin, ils se battent pour que le site Vega soit qualifié officiellement de réservoir souterrain contenant des déchets nucléaires et des hydrocarbures à haute teneur en gaz sulfurique.

Ce qui les fait tenir, c'est le sentiment de se battre contre l'arbitraire, de défendre leur dignité contre *« un monstre économique qui croit pouvoir tout acheter, plier tout le monde à sa volonté ». « Ah, si notre requête devant la Cour européenne pouvait aboutir... Vous vous rendez compte du scandale ! Quel pied de nez au destin ! La tête qu'ils tireraient alors, les dirigeants de Gazprom ! »*

On aimerait espérer avec eux. Pour que justice leur soit rendue. Mais aussi pour éviter l'inéluctable catastrophe écologique qui s'annonce dans la région d'Astrakhan si les souterrains de Vega se mettaient à grogner.

***Karine Clément** est attachée temporaire d'enseignement et de recherche (sociologie) à l'université Paris-VIII.*

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-803-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http : // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Les leçons des sanctions

HUIT mois après l'entrée au gouvernement autrichien du parti d'extrême droite FPÖ, les « Quatorze » ont décidé de lever les sanctions qu'ils avaient prises contre Vienne. Ils le font sur la foi d'un rapport de trois « sages » qui, tout en estimant qu'elles avaient été utiles, jugent qu'elles devenaient contre-productives. La coalition au pouvoir en Autriche crie évidemment victoire, tandis que s'ouvre un débat classique sur les relations entre diplomatie et morale, idéalisme et pragmatisme, principes et efficacité ou, pour reprendre le dilemme posé par Max Weber, entre éthique de conviction et éthique de responsabilité.

Les sanctions ont contraint le gouvernement autrichien à donner des gages en matière de respect des droits de l'homme. La population autrichienne a été forcée de comprendre que l'Union européenne, dont elle n'est membre que depuis 1995, est une communauté politique et pas seulement économique. Un signal fort a été lancé aux pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'entrée dans l'Union, et qui connaissent, eux aussi, la tentation de l'extrémisme. Un signal encore plus fort a été lancé à ceux qui, en ex-Yougoslavie, affrontent une Europe un temps déterminée à leur faire la guerre au nom de valeurs et sont surpris de voir que lesdites valeurs n'étaient pas l'habillage de circonstance d'une victimisation du peuple serbe. Enfin, ces sanctions ont encouragé la montée en puissance, en Autriche, d'une société civile attachée à la défense des valeurs de la démocratie.

Les adversaires des sanctions soulignent que la coalition au pouvoir à Vienne sort consolidée de cette période de quarantaine. Le chancelier Schüssel aurait gagné son pari en permettant à son pays de réintégrer l'Europe à la tête d'une coalition où l'extrême droite dispose toujours d'une influence considérable. Sans doute les « Quatorze » ont-ils pêché par méconnaissance des réalités autrichiennes. Sans doute la France notamment a-t-elle eu tort de se laisser entraîner par Jörg Haider dans l'outrance et la surenchère passionnelles. Sans doute était-il erroné de considérer qu'un parti d'extrême droite germanophone était forcément une réincarnation de la menace nazie, même si Jörg Haider fait tout pour nourrir ce soupçon.

Le FPÖ est plutôt une des manifestations de ce populisme qui monte et menace nos démocraties. Il n'est pas un retour d'un hier révolu, mais plutôt une manifestation nouvelle. Ce n'est pas ce que Haider fait revivre du passé qui est inquiétant, c'est ce qu'il veut faire vivre dans le présent. Les sages le soulignent d'ailleurs qui constatent, sans peut-être s'en alarmer suffisamment, que le FPÖ *« a encouragé la xénophobie »* et voudrait *« criminaliser les opposants politiques »*. En ce sens, les sanctions, même maladroites, étaient nécessaires. En bousculant les vieilles habitudes européennes, elles ont fait avancer le débat sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elles ont posé que l'Europe est aussi une ambition démocratique commune. Les regretter aujourd'hui serait remettre en cause cet acquis-là, qui nous rappelle qu'il n'y a pas d'éthique de responsabilité sans éthique de conviction.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux,** directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses) ;*
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux) ;*
Michel Kajman *(Débats) ;* Éric Fottorino *(Enquêtes) ;*
Éric Le Boucher *(International) ;* Patrick Jarreau *(France) ;* Anne Chemin *(Société) ;* Claire Blandin *(Entreprises) ;*
Jacques Buob *(Aujourd'hui) ;* Josyane Savigneau *(Culture) ;* Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La rentrée d'un grand chef

UNE NOUVELLE preuve du redressement de la politique américaine vient d'être donnée par le départ de M. Johnson, que remplace au secrétariat à la défense des Etats-Unis un personnage de tout premier plan : le général Marshall. Si le départ de M. Johnson s'accompagne de peu de regrets, tout le monde se rend compte que le général Marshall, créateur de l'armée américaine moderne, celle de la guerre de libération, est l'homme le plus qualifié pour présider à la remobilisation partielle des Etats-Unis. Quant aux rapports entre le département de la défense et le département d'Etat, on ne saurait oublier que M. Acheson a été pendant un temps le sous-secrétaire d'Etat de M. Marshall, et les deux hommes se sont toujours admirablement accordés.

Mais l'« aération » du cabinet Truman, que l'on considère à deux mois des élections comme une remarquable manœuvre de politique intérieure, aura également des répercussions très importantes sur le plan international.

Les Russes sauront à présent que la reconstitution des forces américaines ira bon train sans que pour autant le « grand patron » du Pentagone risque de commettre le moindre excès. En vrai militaire, le général Marshall est en effet bien plus modéré que bien des « civils ».

Les alliés atlantiques de leur côté apprécieront avec plus de précision la valeur des « conseils » de Washington. Le promoteur du plan d'assistance économique à l'Europe jouit d'un tel prestige que toute contestation de ses éventuels plans d'organisation militaire et défensive deviendra pratiquement impossible.

Maurice Ferro
(14 septembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http : // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Le « leadership naturel » du Brésil en Amérique du Sud

« CE QUI EST BON pour les Etats-Unis est bon pour le Brésil ! ». Ministre des relations extérieures à la fin des années 50, Juracy Magalhaes est passé à la postérité grâce à cette citation qui résumait, à l'époque, l'essence de la politique étrangère brésilienne, à savoir un alignement sans faille sur les positions de Washington. Une quarantaine d'années plus tard, l'article que l'hebdomadaire *Veja* a consacré au premier sommet sud-américain, organisé jeudi 31 août et vendredi 1er septembre à Brasilia, est intitulé : « Le Brésil dit non »...

«En réunissant les onze chefs d'Etat des pays voisins, le président Fernando Henrique Cardoso a fait le premier pas, écrit le magazine, *pour construire un bloc qui pourra contester l'hégémonie américaine sur le continent.* » Parallèlement, le Brésil s'est aussi fait l'écho, bruyamment, des *« préoccupations »* suscitées, dans les pays du bassin amazonien, par le plan Colombie, le programme de militarisation de la lutte contre le narcotrafic, financé par le gouvernement américain à hauteur de 1,3 milliard de dollars. Les analystes en ont déduit que le géant sud-américain, dixième puissance économique mondiale, venait finalement d'assumer *« un leadership naturel »* sur la région. Le gouvernement brésilien déploie cependant des trésors de diplomatie pour ne pas être accusé d'arrogance.

En prenant l'initiative d'une rencontre étrangement inédite, qui a principalement débouché sur un projet de zone de libre-échange sud-américaine à l'horizon 2002, le président brésilien avait d'abord l'intention, ainsi qu'il l'a indiqué dans son discours d'ouverture, de manifester *« la volonté commune de participer activement aux centres mondiaux de décision dans lesquels se réorganise l'architecture financière internationale, car nous ne voulons plus être simplement informés des décisions du G7 ou du G8 »*. Seul invité des pays en développement aux réunions des chefs de gouvernement adeptes de la « troisième voie », M. Cardoso y défend, en franc tireur, l'imposition de la taxe Tobin sur les transactions internationales, de même qu'une réforme profonde du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, susceptible de pallier l'extrême volatilité des capitaux spéculatifs, dont le Brésil, contraint de dévaluer le real de 40 %, fut la victime en janvier 1999.

Au pouvoir depuis bientôt six ans, ce sociologue, coauteur dans les années 60 d'une *« théorie de la dépendance »* traitant des *« relations impérialistes »* entre les nations industrialisées et les *« pays périphériques »*, dresse aujourd'hui un bilan plutôt frustrant de cette mondialisation à laquelle il s'est pourtant rallié de bonne foi, dûment converti au credo libéral, lors de son premier mandat (1995-1998).

Se faisant l'écho des récriminations des dirigeants du sous-continent, il a fustigé, à l'issue du sommet de Brasilia, le protectionnisme *« des pays riches qui prêchent tout le temps le libéralisme mais ne le pratiquent pas »*. *« Nous ne voulons plus,* a-t-il ajouté, *ouvrir davantage nos économies sans que cela ne découle de négociations qui nous garantissent l'accès aux marchés des pays industrialisés .»* Sans tapage mais par un patient travail de sape en coulisses, le Brésil a d'ailleurs efficacement contribué au naufrage du *« cycle du millénaire »* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle.

MARCHÉ « HÉMISHÉRIQUE »

Thème favori du président vénézuélien Hugo Chavez, le grand dessein avorté du « libertador » Simon Bolivar, celui d'une Amérique du Sud unie, est ressorti des oubliettes à l'occasion des discussions sur les divers projets d'intégration régionale inscrits dans la « Déclaration de Brasilia ». L'engagement pris par ses signataires d'entamer au plus tôt des négociations entre le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) et les Communautés andines des nations (Pérou, Bolivie, Équateur, Colombie et Venezuela) en vue de créer, dans deux ans, une zone de libre-échange, qui engloberait également le Chili (membre associé du Mercosur et candidat à une adhésion pleine), le Guyana et le Surinam, marque en tout cas une rupture notable avec le repli isolationniste qui caractérisait les défuntes dictatures militaires du cône Sud.

Le Brésil, qui a une frontière commune avec dix des douze Etats sud-américains ainsi qu'avec la Guyane française, aspire d'évidence à consolider sa zone d'influence par la formation, sous son patronage, d'un bloc commercial de trois cent quarante millions d'habitants (avec un PIB équivalent à celui de la France), dont il serait le pôle d'attraction obligé. Ses capacités de résistance aux tentations hégémoniques américaines en seraient considérablement accrues dans le cadre des négociations en cours sur la création, prévue en 2005, d'une zone de libre échange des Amériques (ALCA) regroupant tous les Etats du continent à l'exception de Cuba. Tout en critiquant de plus en plus ouvertement les barrières protectionnistes américaines qui pénalisent ses exportations, le Brésil s'est échiné à freiner des quatre fers l'empressement de Bill Clinton à faire aboutir *« l'initiative pour les Amériques »*, lancée par George Bush, qui prévoit l'ouverture d'un marché *« hémisphérique »* allant de l'Alaska à la Terre de Feu.

Décidé à calmer les ardeurs de la Maison Blanche sur ce dossier, M. Cardoso a récemment fait savoir à la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, que, sans « fast track » (la « voie rapide », procédure législative – que Bill Clinton n'est pas parvenu à faire voter – obligeant le Congrès à avaliser ou rejeter en bloc, sans pouvoir les amender, les accords commerciaux internationaux), *« l'ALCA reste un projet sans contenu »*.

La démarche énergique du président brésilien en faveur d'une intégration régionale accélérée, en préalable à son éventuelle extension à l'échelle continentale, ne suffit pas à dissiper le scepticisme de nombre d'analystes.

Le Brésil a-t-il les moyens de ses ambitions ? Source d'une interminable série de contentieux commerciaux qui l'oppose à l'Argentine, la brutale dévaluation du real a ravivé la méfiance de ses partenaires au sein du Mercosur. Au point que, selon un récent sondage de l'institut Gallup, une majorité d'Argentins jugent désormais le marché commun régional *« préjudiciable »* à leur pays. Autant dire que les voies menant à la zone de libre-échange sud-américaine sont semées d'embûches.

Accusé ces dernières années de « nanisme diplomatique », le Brésil parie néanmoins sur l'intégration régionale pour renforcer sa présence sur la scène internationale. Plus enclin à jouer le rôle du « pacificateur » que celui du gendarme dans son voisinage, il a dernièrement pesé de tout son poids pour éviter une crise institutionnelle majeure au Paraguay, et servi avec succès de médiateur dans le litige frontalier opposant le Pérou et l'Equateur. C'est également Brasilia qui a bloqué, sans doute au nom d'une certaine realpolitik, au sein de l'Organisation des Etats américains (OEA), les tentatives de représailles envisagées par la Maison Blanche contre la troisième élection, contestée par l'opposition, du président péruvien, Alberto Fujimori.

Jean-Jacques Sévilla

Le Plus Beau Jour de ma jeunesse

Bernard Faucon, entre 1997 et 2000, a réuni cent jeunes dans vingt pays. Journées de fête durant lesquelles ils ont photographié leur jeunesse.

LE PLUS BEAU JOUR DE MA JEUNESSE/VU

Vinales, Cuba. A deux heures de route de La Havane, une belle campagne, un village, des prés colorés et une bananeraie sombre et dense.

Crédit lyonnais : les autres vérités

Suite de la première page

On sait ainsi que, quand Edouard Balladur a finalement décidé d'évincer M. Haberer de son poste de PDG du Lyonnais – seulement en novembre 1993 –, il y a mis les formes, puisque l'intéressé s'est vu offrir, pour un temps, le poste de patron du Crédit national. A gauche surtout, à droite dans une moindre mesure, on s'est donc refusé pendant de très longues années à sanctionner le sulfureux patron qui a conduit la banque publique dans cette ornière catastrophique.

Mais le magistrat instructeur, lui, ne peut évidemment entrer dans cette problématique. L'incurie des hommes politiques, ce sont les électeurs qui la sanctionnent, pas la justice. Par la force des choses, la question à laquelle le magistrat doit essayer de trouver une réponse est beaucoup plus circonscrite : y a-t-il eu des infractions à la loi ? Il n'est donc pas ici question de suggérer que l'instruction du juge sur la sincérité des comptes de 1992 de l'entreprise n'a pas de fondement. Là encore, si des infractions à la loi ont été commises, elles ne peuvent rester impunies. Mais, par la force des choses, le champ d'investigation du juge est, si l'on peut dire, « borné ». Autrement dit, il porte sur un point de détail, certes important mais second, et laisse de côté l'interrogation la plus lourde : pourquoi n'a-t-on pas donné plus tôt un coup d'arrêt à la folle stratégie du Lyonnais ? Le magistrat n'y peut rien, mais c'est ainsi : la lecture judiciaire des événements conduit à décrypter l'histoire de ce scandale par le petit bout de la lorgnette.

C'est même plus grave que cela, puisque l'enquête du juge est en réalité doublement « bornée », dans son objet – la sincérité des comptes –, mais aussi dans le temps.

SIGNES DE DÉCONFITURE

Ce ne sont en effet, par un fâcheux concours de circonstances, que les comptes de 1992 et du premier semestre de 1993 de l'entreprise qui peuvent être passés au crible. Avant, même si des signes de déconfiture commencent donc à apparaître, la banque affiche encore des profits et la justice n'a donc pas son mot à dire. Et après, c'est-à-dire dès l'exercice 1993, les comptes ont été présentés par le nouveau patron du Lyonnais, Jean Peyrelevade, et, là encore, la justice estime qu'elle peut difficilement s'en mêler.

Or il y a un double paradoxe à réduire l'histoire de la catastrophe du Crédit lyonnais à la seule année 1992. En premier lieu, ce prisme met de côté les années antérieures – décisives pour comprendre le naufrage –, mais aussi les années postérieures. Une période, pourtant, sur laquelle il y aurait aussi beaucoup à dire. Ne se souvient-on pas, par exemple, que, candidat à l'élection présidentielle, Edouard Balladur n'a pas souhaité que l'affaire du Lyonnais pèse trop lourdement sur les comptes budgétaires de l'Etat et a préféré une solution de facilité, celle qui a conduit à créer une structure de défaisance, mais qui, à terme, s'est avérée beaucoup plus coûteuse pour les finances publiques ?

Le second paradoxe c'est que 1992 est précisément une année-charnière dans l'interminable feuilleton du Lyonnais. C'est l'année où M. Haberer est contraint d'avouer à Bercy que sa banque entre dans de graves turbulences, ce qui permet à la direction du Trésor – emmenée par MM. Trichet et Beaufret –, et au ministre des finances de l'époque, Michel Sapin, de placer l'établissement sous une tutelle renforcée. On connaît la suite de l'histoire : c'est à cette époque que l'Etat-actionnaire commence, enfin, véritablement à jouer son rôle, demandant des comptes à la banque, la plaçant sous une tutelle renforcée, l'obligeant à avouer les risques potentiels qui se profilent. C'est le début du « nettoyage ». Bientôt la chute de M. Haberer...

Il ne s'agît évidemment pas d'être naïf. L'Etat use, parfois, de pratiques qui ne sont pas toutes avouables. Il arrive même, comme vient de le relever un récent rapport de la Cour des comptes, que des tours de passe-passe budgétaires interviennent *« sur instruction ministérielle »* – ce qui, soit dit en passant, n'est pas passible des foudres de la loi. Mais, dans le cas présent, celui du Lyonnais, l'histoire est tout autre : c'est celle de hauts fonctionnaires qui, les premiers, ont bataillé pour œuvrer au redressement de la banque et qui, huit ans plus tard, sont soupçonnés d'avoir compté parmi ses fossoyeurs. On conviendra que cet épilogue est hallucinant, pour ne pas dire choquant. Même ceux qui ont souvent critiqué M. Trichet – au motif qu'il symbolise, selon eux, une dérive de la démocratie vers une forme de gouvernement des experts – seraient bien avisés d'y réfléchir : si la recherche des responsabilités pénales devait finir, dans cette affaire du Lyonnais, par prendre le pas sur les responsabilités politiques, et même par les éclipser, la démocratie ne s'en porterait guère mieux.

Laurent Mauduit

RECTIFICATIFS

NAUTISME

Dans l'article intitulé « Portée par la conjoncture, la plaisance annonce des résultats records », paru dans *Le Monde* daté 10-11 septembre, une erreur a rendu incompréhensibles certaines statistiques de progression de chiffre d'affaires. Concernant le groupe Bénéteau, il fallait lire + 30 % et non + 0 %, pour les motoristes + 12 % et non + 2 %, et pour les loueurs + 9 %.

BERNARD DRAPPEAU

Nous avons écrit, dans *Le Monde* du 9 septembre, que le maire de Courçon-d'Aunis (Charente-Maritime), Bernard Drappeau, avait été relaxé, jeudi 7 septembre, de poursuites pour *« homicide volontaire »*. Il s'agissait en fait de poursuites pour *« homicide involontaire »*.

FINANCE **Après être tombé, mardi 12 septembre, à un nouveau plancher historique de 0,8560 dollar, l'euro s'est légèrement redressé à la suite des déclarations du président de la Banque centrale européenne (BCE). ● WIM DUISENBERG a exprimé, devant le Parlement européen, sa *« préoccupation »* face à l'évolution récente du taux de change de l'euro. ● LES PROPOS du patron de la banque centrale n'ont pas permis d'apaiser la colère des dirigeants politiques européens liée à son absence lors du sommet de Versailles. ● LES EUROPÉENS cherchent à obtenir la participation de la Réserve fédérale américaine à une intervention concertée sur le marché des changes. Mais, en pleine campagne électorale, la Maison Blanche hésite à donner son accord. ● DES DEUX CÔTÉS de l'Atlantique, les grandes entreprises se retrouvent pénalisées par les perturbations monétaires.**

La BCE et les gouvernements s'accusent mutuellement d'affaiblir l'euro

Les déclarations du patron de la banque centrale, Wim Duisenberg, ont permis à la monnaie unique de se redresser légèrement. Le président de la Commission, Romano Prodi, souhaite une intervention concertée des Européens, des Américains et des Japonais

C'EST avec une inquiétude mêlée de lassitude, pour les uns, d'incompréhension teintée d'agacement, pour les autres, que les dirigeants politiques et monétaires européens observent la situation actuelle sur le marché des changes. L'euro a connu, mardi 12 septembre, une journée très agitée. Après être tombé à un nouveau plancher historique de 0,8560 dollar dans la matinée, il est remonté, dans l'après-midi, à la suite des déclarations du président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, devant la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement de Bruxelles – il cotait mercredi matin 0,8660 dollar.

Il s'agissait de la première intervention de M. Duisenberg depuis son déplacement controversé au Canada, qui l'avait empêché d'assister, vendredi et samedi, au sommet financier européen de Versailles. *« La réunion n'était pas beaucoup plus houleuse que d'habitude, cependant M. Duisenberg s'est fait un petit peu bousculé par les députés »*, note un habitué de ce genre de rencontres.

L'évolution récente des taux de change est *« vraiment une source de préoccupation, car elle accroît les pressions inflationnistes sur les prix de détail dans la zone euro*, a expliqué le président de la BCE. *En outre, elle ne semble pas adaptée, si l'on examine les fondamentaux ». « Nous avons déjà exprimé ce souci et, dans le même temps, nous avons été les témoins d'une amélioration considérable des perspectives de croissance économique dans la zone euro*, a poursuivi M. Duisenberg. *Le fait que l'euro a continué de se déprécier au cours de ces derniers mois n'est pas conforme aux forts fondamentaux économiques de la zone euro. En outre, l'évolution récente des taux de change mondiaux n'est également pas conforme aux soldes des balances des paiements internationales. »*

« M. EURO, C'EST MOI »

Si le discours de M. Duisenberg a permis d'enrayer, au moins provisoirement, la chute de l'euro, il n'a en revanche pas calmé la colère des dirigeants politiques européens, qui ne pardonnent pas au président de la BCE son absence de Versailles. A Paris, les pouvoirs publics dénoncent avec vigueur l'attitude désinvolte de celui qui prétend être le seul porte-parole officiel de l'euro et qui répète inlassablement *« M. Euro, c'est moi »*. Ils considèrent que, par son comportement, M. Duisenberg affaiblit la monnaie unique.

Les membres de la Banque centrale rejettent en bloc ces accusations et jugent largement injustifié le procès intenté à leur président. Selon eux, la responsabilité de la récente chute de l'euro incombe avant tout aux hommes politiques et notamment aux déclarations récentes en faveur d'un euro faible du chancelier allemand, Gerhard Schröder. Un haut responsable monétaire européen qualifie ces propos de *« franchement bizarres »* tandis qu'un autre parle d'*« un loupé monumental »* et raille la cacophonie et l'impuissance de l'eurogroupe. De son côté, mardi, en réponse à une question d'un député européen, M. Duisenberg a souligné qu'en matière de taux de change *« le silence est d'or de la part des responsables ». « Toujours parler des taux de change tend à miner la confiance et la stabilité de la nouvelle monnaie »*, a-t-il ajouté.

QUERELLES ET SUSPICION

Ces querelles incessantes et cette suspicion permanente entre les deux pôles du pouvoir monétaire en Europe ne sont pas de nature à redonner confiance dans l'euro aux investisseurs internationaux. L'ancien premier ministre Edouard Balladur a évoqué, mardi, à propos de la baisse de l'euro, *« une crise de la vision politique européenne »* et dénoncé *« les déclarations contradictoires et cacophoniques »* des Européens. Au-delà de ce problème général de *« crédibilité »* de l'Union monétaire, tous les motifs sont bons, aujourd'hui, aux yeux des opérateurs pour vendre la monnaie européenne. L'argument le plus fréquemment entendu consiste à souligner le retard de l'Europe sur les Etats-Unis en matière de nouvelles technologies et, par contrecoup, l'incapacité de l'économie européenne à dégager les mêmes gains de productivité que sa rivale américaine.

Compte tenu des a priori négatifs des marchés vis-à-vis de tout ce qui concerne l'euro, les analystes imaginent mal comment la monnaie européenne pourrait spontanément et rapidement se redresser. L'arme du soutien verbal ayant montré ses limites, celle de la hausse des taux s'étant révélée contre-productive, il ne reste guère aux autorités monétaires européennes que la solution d'une action directe sur le marché des changes.

Romano Prodi, le président de la Commission européenne, a appelé mardi de ses vœux une intervention concertée des banques centrales européenne, américaine et japonaise. De son côté, M. Duisenberg n'a voulu faire mardi aucun commentaire à ce sujet. Pour le président de la BCE, *« les instruments existent »*, mais il ne veut dévoiler ni *« quand et comment »* ils seront utilisés ni en *« discuter les circonstances »*.

Toutefois, selon de nombreux analystes, ce ton secret et mystérieux est avant tout destiné à masquer l'impuissance des Européens et leur incapacité à convaincre la Maison Blanche de venir, à deux mois de l'élection présidentielle, au secours de l'euro. Compte tenu de la situation économique des Etats-Unis, proche de la surchauffe, un dollar très fort constitue une excellente nouvelle pour les dirigeants américains. Il constitue à la fois un rempart contre l'inflation importée et un aimant pour les capitaux étrangers nécessaires aux financements des déficits extérieurs. Mardi, le secrétaire américain adjoint au Trésor, Stuart Eizenstat, a déclaré que les Etats-Unis surveillaient *« de près »* les événements sur les marchés des changes. Prié de dire si les banques centrales interviendraient pour soutenir l'euro, il a répondu : *« Je ne peux pas faire de commentaire à ce propos. Nous ne faisons pas de commentaire sur le rôle des autres banques centrales. »*

Dans son édition de mercredi, le magazine allemand *Focus Money* affirme pour sa part que le gouvernement français aurait engagé des discussions avec les Etats-Unis pour obtenir la participation de la Réserve fédérale américaine à une action concertée sur l'euro. Paris redoute par-dessus tout que la crise sur la monnaie européenne ne vienne définitivement gâcher ses six mois de présidence de l'Union.

Pierre-Antoine Delhommais et Philippe Ricard à Francfort

Le billet vert superstar

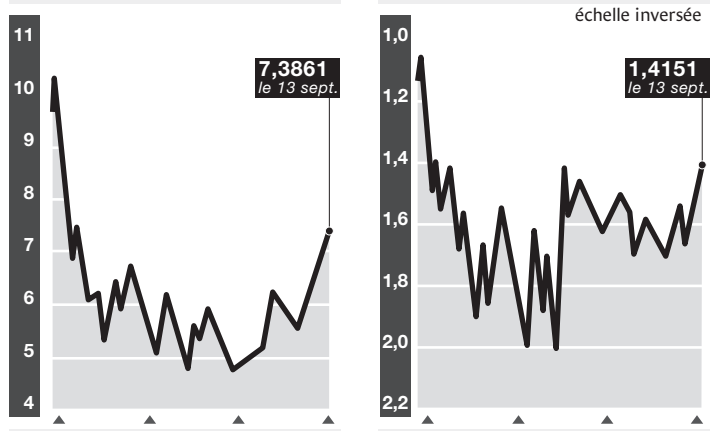

La monnaie américaine se retrouve à ses plus hauts niveaux depuis quatorze ans face au franc et à la livre.

La tension persiste sur le marché pétrolier

Les cours du brut ont fini en baisse, mardi 12 septembre, après les déclarations de Bill Clinton affirmant que tout sera fait pour reconstituer les réserves de fioul domestique, y compris, semble-t-il, un recours aux réserves stratégiques de pétrole. A Londres, le brent a clôturé en recul de 1,14 dollar, à 32,48 dollars. Le matin, il avait culminé à 34,37 dollars, son niveau le plus élevé depuis dix ans. A New York, le light sweet crude a cédé 86 cents, à 34,28 dollars.

Sur le marché américain, les stocks de fioul sont inférieurs d'environ 40 % à ceux de l'an dernier. La décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), dimanche 10 septembre, d'augmenter sa production de 800 000 barils par jour est jugée insuffisante par les intervenants. *« Nous suivons l'évolution des marchés de très près à la suite des décisions prises par l'OPEP. Nous examinerons les autres options disponibles si l'on doit affronter un nouvel hiver rigoureux »*, a déclaré M. Clinton.

Bienfaits et méfaits pour les entreprises

● AUX ÉTATS-UNIS

« Un dollar fort est dans l'intérêt des Etats-Unis. » Cette petite phrase, leitmotiv du gouvernement américain depuis plusieurs années, n'est pas valable pour l'ensemble des grandes entreprises américaines. Le renchérissement du dollar consécutif à la chute de l'euro grignote les bénéfices des multinationales sur les produits vendus sur les marchés européens. L'impact se fait sentir sur les comptes lorsqu'elles rapatrient le gain de ces ventes en dollars au niveau de la société mère aux Etats-Unis.

La sonnette d'alarme a été tirée à Wall Street, où analystes et stratèges commencent à regarder sérieusement la question. Les analystes de la banque américaine Goldman Sachs se sont penchés sur les comptes du géant de l'informatique IBM. Goldman Sachs a réduit ses prévisions de bénéfice et s'attend désormais à ce que le groupe réalise un bénéfice par action de 1,50 dollar au quatrième trimestre, contre 1,53 dollar auparavant. L'analyste a également revu à la baisse la prévision de croissance du chiffre d'affaires pour le second semestre. Ses motivations : les répercussions de la faiblesse de l'euro face au dollar.

Quelques jours auparavant, deux autres entreprises, dont le géant de la chimie DuPont, ont prévenu la communauté financière qu'elles ne pourraient pas assurer les résultats attendus. Jeudi 7 septembre, DuPont a mis en avant deux facteurs, hausse du pétrole et baisse de l'euro, pour indiquer aux investisseurs que son bénéfice 2000 serait inférieur à ce que prévoyaient les analystes. Le lendemain, c'était au tour du groupe TRW, équipementier pour l'automobile, l'aéronautique et la défense, de motiver son pessimisme par l'évolution du marché des changes en indiquant que son bénéfice par action au troisième trimestre serait inférieur aux attentes des analystes. *« Toutefois, il est important de distinguer les résultats de l'ensemble des entreprises américaines de ceux qui composent les indices boursiers,* estime Evariste Lefeuvre, économiste chez CDC Marchés, filiale de la Caisse des dépôts. *Ces derniers prennent surtout en compte des entreprises internationales. L'impact de la baisse de l'euro pourrait se faire davantage sentir sur les résultats des entreprises cotées. Il ne faut pas oublier que les profits tirés de l'étranger ne représentent que 13 à 14 % du total des bénéfices de l'ensemble des sociétés américaines. »*

● EN EUROPE

Les mises en garde des groupes européens sont encore rares. Seules les sociétés très tributaires du pétrole ont lancé quelques avertissements. Lufthansa a annoncé que, sur les six premiers mois de l'année, l'appréciation du dollar face à l'euro et la hausse des prix du baril ont entraîné une hausse de 64,6 % des dépenses de carburants, à 245 millions d'euros. Tous soulignent l'équation fatale du brut et de l'euro. *« Si l'euro était resté à son niveau de janvier 1999, la facture énergétique serait 25 % moins chère »*, rappelle un analyste.

Cette situation de faiblesse de l'euro, en revanche, profite à de nombreuses firmes. La plupart des grands groupes européens se sont depuis longtemps implantés aux Etats-Unis. Ils bénéficient à plein de la forte expansion américaine et du renchérissement du billet vert. Par exemple, le seul jeu de la conversion contribue pour 6 % à l'augmentation (+ 26 %) du résultat d'exploitation de Lafarge. Carrefour estime que la hausse du dollar se traduit par une progression de 3 % de son chiffre d'affaires et de 2 % de son résultat d'exploitation. L'effet taux de change est désormais si connu que tous les analystes ont établi des listes des sociétés bénéficiant automatiquement d'une hausse du billet vert. Tous les grands groupes européens y figurent, de même que les secteurs travaillant sur des marchés mondialisés comme le luxe, les cosmétiques, certains produits de consommation.

Les entreprises exportatrices se réjouissent tout autant. La faiblesse actuelle de l'euro leur donnent un surcroît de compétitivité inespérée : toutes les portes s'ouvrent. Même les entreprises allemandes, qui avaient souffert de coûts élevés face à leurs concurrents européens, reconquièrent des parts de marché.

Tout en profitant de cette demande étrangère, les entreprises se tiennent sur leurs gardes. Elles ont appris par expérience les dangers liés à une compétitivité soutenue artificiellement par un taux de change bas. D'autant que la pression sur les capacités de production et le manque de main-d'œuvre qualifiée s'accentuent. Si elles n'y veillent pas, le dérapage des coûts peut vite arriver.

Une autre inquiétude commence à poindre dans les groupes : leurs actions, cotées en euros, deviennent très bon marché. A contrario, depuis plusieurs mois, les grands groupes ont renoncé à toute fusion avec un groupe américain, payée en papier. Les différences de parité deviennent si grandes, en raison des taux de change, que les opérations sont impossibles, sauf à accepter de léser ses actionnaires européens. La dégradation de l'euro est si forte que les groupes se sentent fragilisés. Beaucoup désormais se sentent à la merci du moindre attaquant venu d'outre-Altantique.

Martine Orange et Cécile Prudhomme

C'est à cause de lui que j'ai lu un livre !

Frédéric Ferney

PUBLICIS CONSEIL

www.lacinquieme.fr

en savoir ou pas.

Fin du dernier monopole de France Telecom

LE DERNIER monopole de fait de France Telecom disparaîtra le 1er janvier 2001 : à cette date, les communications locales seront soumises à la concurrence, selon des modalités fixées par un décret paru au *Journal officiel* du mercredi 13 septembre. Les nouveaux opérateurs auront alors accès à la *« boucle locale »*, c'est-à-dire aux derniers mètres de câble installés par France Télécom dans les locaux de l'abonné. Le prix de location de cette partie du réseau sera calculé en tenant compte du coût de renouvellement des équipements, et non à prix coûtant comme prévu initialement. Quant aux lignes téléphoniques, elles pourront être partagées entre deux opérateurs. Un même câble fera par exemple passer les services téléphoniques de France Télécom et l'accès à l'Internet rapide fourni par un de ses concurrents.

Bruxelles accuse Paris de ne pas ouvrir le marché du gaz

LA COMMISSION européenne ouvrira, dans une semaine au plus tard, des procédures d'infraction contre quatre pays – la France, l'Allemagne, le Luxembourg et le Portugal – accusés de ne pas avoir transposé la directive sur l'ouverture du marché européen du gaz à la concurrence. Ces mises en demeure sont une première étape de la procédure pouvant aller jusqu'à la saisine de la Cour européenne de justice. Les Quinze avaient jusqu'au 10 août pour transposer dans leur législation nationale la directive européenne qui impose aux Etats d'ouvrir, à hauteur d'au moins 20 %, leur marché du gaz à la concurrence.

Carrefour lance un compte épargne rémunéré

CARREFOUR, déjà très actif dans la vente de produits financiers, s'attaque encore plus directement à l'activité des banques, en lançant une sorte de compte épargne rémunéré. Le distributeur a lancé, mercredi 13 septembre, dans ses deux cent dix-neuf hypermarchés, le compte Pass – du nom de la carte de fidélité de l'enseigne. Le titulaire de ce compte bénéficiera d'une rémunération au jour le jour, à un taux annuel brut de 4 %. Alimenté par des prélèvements mensuels et automatiques d'un minimum de 150 francs, ce compte pourra être débité par le client avec sa carte Pass soit pour régler ses achats chez Carrefour, soit pour retirer de l'argent liquide.

Publicis perd le budget d'achat d'espace de Renault

LE GROUPE CARAT a remporté le budget d'achat d'espace pour l'Europe de Renault au détriment d'Optimedia, filiale du groupe Publicis, a annoncé la firme automobile, mardi 12 septembre. Estimé à 4 milliards de francs (609 millions d'euros), ce budget était jusqu'à présent le plus important de la filiale d'achat d'espace du groupe présidé par Maurice Levy. Publicis conserve les activités de création publicitaire de Renault. Le groupe français, qui vient de conclure l'acquisition de Saatchi & Saatchi, affirme que cet échec n'aura pas d'impact sur le rapprochement des deux filiales d'achat d'espace, Optimedia et Zenith.

Choisir le service de l'État

ENA École Nationale d'Administration

L'ENA diversifie le profil des candidats.

> 96 bourses de mérite et 24 aides financières peuvent être attribuées à des étudiants titulaires d'un diplôme de deuxième cycle pour la préparation aux nouveaux concours d'entrée dans les IEP de Bordeaux, Grenoble, Lille, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

> Dépôt des dossiers avant le 15 septembre 2000 dans les CROUS des 6 académies pilotes.

ENA - 13 RUE DE L'UNIVERSITÉ F-75343 PARIS CEDEX 07 • TÉL. : 01 49 26 43 20

www.ena.fr

Les Explorateurs

La Chase Manhattan prête à s'offrir la prestigieuse banque d'affaires JP Morgan

La transaction s'élèverait à 36 milliards de dollars

La Chase Manhattan, troisième banque commerciale des Etats-Unis, devait annoncer, mercredi 13 septembre, le rachat de la banque d'affaires JP Morgan, pour quelque 36 milliards de dollars (41 milliards d'euros), selon la presse anglo-saxonne. Depuis plusieurs jours, les rumeurs bruissaient sur le rachat possible de JP Morgan : le nom de la banque allemande Deutsche Bank avait ainsi été évoqué.

L'UNE des plus célèbres banques d'affaires américaines, vieille de cent cinquante ans, va perdre son indépendance. Chase Manhattan, troisième banque commerciale des Etats-Unis, devait annoncer, mercredi 13 septembre, le rachat de JP Morgan, pour quelque 36 milliards de dollars (41 miliards d'euros), selon la presse anglo-saxonne. Les conseils d'administration des deux établissements auraient approuvé l'opération mardi, indique l'édition électronique du *Wall Street Journal*. Depuis plusieurs jours, les rumeurs bruissaient sur le rachat possible de JP Morgan, mais c'est le nom de la banque allemande Deutsche Bank, déjà propriétaire de Bankers Trust, qui était évoqué.

L'arrivée de Chase, souvent citée comme un allié possible d'un autre grand acteur de Wall Street, Merrill Lynch, est une surprise. Mais l'alliance des deux noms les plus célèbres de la finance américaine va créer un géant, avec un total de bilan de 675 milliards de dollars, derrière le titan Citigroup (800 milliards de dollars) et proche du numéro deux américain Bank of America (680 milliards de dollars d'actifs).

Le nouvel ensemble serait baptisé JP Morgan Chase. L'actuel patron de JP Morgan, Douglas « Sandy » Warner, cinquante-quatre ans, en serait le président non exécutif, tandis que le président-directeur général de Chase, William B. Harrison, cinquante-sept ans, deviendrait directeur général, indique le *Wall Street Journal*. Les deux hommes seraient coprésidents du comité exécutif de la nouvelle entité.

Cette opération est une nouvelle étape de la concentration à grands pas du secteur bancaire américain. Après les spectaculaires rapprochements de banques commerciales – Chase est le fruit de l'union de trois grandes banques new-yorkaises –, les fusions s'accélèrent dans les métiers bancaires tournés vers les grandes entreprises et les marchés financiers. Jusqu'à présent, Chase était considérée comme une très grande banque commerciale, à même de financer les entreprises en leur accordant des crédits, mais n'était pas encore un géant des marchés financiers. Elle avait certes acquis la petite banque d'investissement californienne Hambrecht and Quist, très active dans la Silicon Valley et auprès des entreprises du secteur de la haute technologie, puis la banque britannique Fleming, mais elle n'était pas encore suffisamment armée pour rivaliser à Wall Street et dans le reste du monde avec les Goldman Sachs, Merrill Lynch et Morgan Stanley Dean Witter. Elle était loin d'avoir le même rang dans le conseil en fusions et acquisitions, les introductions en Bourse et autres augmentations de capital, opérations très rentables.

JP Morgan était, elle, entre deux eaux. A mi-chemin entre la banque commerciale, la banque d'affaires et les marchés financiers, elle peinait pour rester dans la course. Dans ces métiers, la concurrence, les investissements et les rémunérations des banquiers sont tels que la course au gigantisme n'arrête pas. D'ailleurs, après le rachat de Paine Webber par UBS (pour 10,8 milliards de dollars), puis celui de Donaldson Lufkin & Jenrette (pour 11,5 milliards de dollars) par le groupe Crédit suisse, il ne reste plus guère d'acteurs de taille moyenne autonomes aux Etats-Unis.

Ensemble, les deux banques vont avoir un poids considérable en Europe, où elles sont implantées de longue date, y compris en matière d'introduction en Bourse et de conseil en fusions et acquisitions. Elles seront aussi incontournables sur le marché des changes, des crédits syndiqués ou des produits dérivés. Mais sur le marché boursier américain, le défi reste entier. *« Chase a les clients aux Etats-Unis et JP Morgan le savoir-faire en Europe »*, commente un analyste. Restera à rapprocher les deux. La fusion des deux structures sur le terrain promet également d'être délicate, surtout aux Etats-Unis. Il y a 15 000 personnes chez JP Morgan et 75 000 à la Chase. Les suppressions d'emplois paraissent inévitables à New York et à Londres.

Chase est née au dix-neuvième siècle, fondée par la famille Rockfeller, magnats du pétrole. David Rockfeller l'a présidée de 1961 à 1981. En 1995, elle a été rachetée par Chemical, mais les deux banques ont choisi de garder la marque Chase Manhattan, dont la notoriété, notamment internationale, est très forte. JP Morgan est aussi ancienne. Ses origines remontent à 1854, avec la fondation en Grande-Bretagne d'une petite charge d'agent de change par George Peabody, rachetée dix ans plus tard par Julius Spencer Morgan, qui la rebaptisera à son nom. C'est son petit-fils J. Pierpont Morgan qui établit la filiale new-yorkaise et développa la banque avec, entre autres, l'appui de... John D. Rockfeller, principal actionnaire de la Chase dans les années 30. JP Morgan a contribué à l'émergence des plus grands groupes américains, comme General Electric ou ATT. Les deux banques les plus *« wasp »* (pour *white anglo-saxon protestant*) de Wall Street vont se retrouver pour regagner une influence mondiale sur les marchés et la vie des affaires.

Sophie Fay et Pascale Santi

Les vingt premières banques dans le monde

Classement effectué selon la capitalisation boursière en milliards d'euros au 12 septembre *(source Datastream)* :

1. Citigroup (E-U)	294,733
2. HSBC Holdings (G-B)	153,6
3. Bank of America (E-U)	108,8
4. Wells Fargo (E-U)	88,6
5. Chase Manhattan (E-U)	**84,8**
6. UBS (Suisse)	72,3
7. Crédit Suisse (Suisse)	65,7
8. Bank of Tokyo (Jap.)	64,8
9. RBS (GB)	58,9
10. Deustche Bank (All.)	58,2
11. BSCH (Espagne)	55
12. Lloyds TSB (G-B)	55
13. BBVA (Espagne)	54
14. Bank One (E-U)	51,2
15. BNP Paribas (France)	47,3
16. Bank of New York (E-U)	46,7
17. Sumitomo Bank (Jap.)	44,6
18. FleetBoston (E-U)	44,5
19. Fortis Group (Belg.-PB)	41,4
20. Barclays (G-B)	41,1
(25. JP Morgan	**32,8)**

Le Crédit agricole lance une OPA sur la CPR

APRÈS DES MOIS de rumeurs, le sort de la Compagnie parisienne de réescompte (CPR) est sur le point d'être scellé. Faute d'autre sortie, Crédit agricole Indosuez (CAI), filiale de la Caisse nationale de Crédit agricole, a déposé, mercredi 13 septembre dans la matinée, une offre publique d'achat au prix de 58 euros par action sur les 70 % du capital de CPR qu'elle ne détient pas encore. Mardi 12 septembre, l'action avait terminé la séance à 47 euros, en baisse de 0,84 %. L'offre valorise la CPR à 680 millions d'euros, pour 470 millions d'euros de fonds propres.

La CPR, qui emploie quelque 800 personnes, a trois activités : la gestion de fonds pour compte d'investisseurs institutionnels, avec 9,5 milliards d'euros d'actifs, son ancienne activité de gestion pour compte propre devenue un pôle de gestion alternative pour compte de tiers (gestion de *hedge funds*) et CPR-E*Trade, courtier en ligne dont elle contrôle 65,6 % du capital, et qui compte 20 000 clients. Pour l'instant CAI n'a pas l'intention d'intégrer sa filiale, mais de la laisser autonome. *« Nous allons donc aider la CPR à distribuer ses produits, sous sa propre marque »*, explique CAI.

Le Crédit agricole se félicite, en outre, de sortir d'une situation inconfortable : actionnaire de référence de la CPR, trouvée dans la corbeille d'Indosuez, il était responsable de la totalité de ses risques, mais n'intégrait que 30 % de ses profits les bonnes années, sans grandes coopérations. Or, la crise russe, en août 1998, avait mis la CPR en difficulté, obligeant le Crédit agricole à lui confirmer publiquement son soutien. L'action CPR était alors passée de 80,6 euros à 31,2 euros !

L'OPA de CAI ne valorise pas très cher les clients de CPR-E*Trade. Les liens entre CPR et le courtier américain sont toutefois complexes et devront être largement renégociés pour que CAI puisse développer ce courtier en créant des liens avec Cheuvreux, sa filiale, et avec son département de gestion privée.

S. F.

La Bourse de Londres abandonne le projet de fusion avec Francfort

LE PROJET iX, la fusion, envisagée il y a quatre mois, entre le London Stock Exchange (LSE) et la Bourse de Francfort n'est plus d'actualité. Ainsi en a décidé, mardi 12 septembre, sous la double pression de certains de ses gros actionnaires qui n'en voulaient pas et du groupe suédois OM Gruppen, qui a lancé une offensive sur la Bourse londonienne, le président du LSE, Don Cruickshank. En réalité, depuis qu'un rapport commandité par Merrill Lynch, conseiller du LSE, laissait clairement entendre la semaine dernière que la fusion avec le marché allemand était semée d'embûches techniques, voire *« impraticable »*, le fameux projet était condamné. Don Cruickshank le soulignait lui-même mardi à Londres : *« Il n'y a pas assez de questions soulevées par la consolidation transfrontalière* [des deux marchés] *qui ont été résolues. Et il reste trop peu de temps, si la fusion devait être menée à son terme, pour bâtir la confiance nécessaire à la résolution des problèmes. »* En clair : il vaut mieux renoncer.

Bien sûr, a ajouté le président, *« même s'il n'a eu que quelques mois d'existence en tant que société commerciale destinée à faire des profits, le LSE a une valeur très réelle »*. Le groupe suédois, qui veut mettre la main sur ce marché et qui commence cette semaine une grande entreprise d'explication et de lobbying auprès des actionnaires londoniens, a estimé cette « valeur » à 808 millions de livres sterling (1,3 milliard d'euros). *« Pas assez »*, estiment les propriétaires de la société convoitée. Sauf révision en hausse des termes de l'assaut hostile – ce dont nul ne parle pour l'instant –, Don Cruickshank est persuadé que l'offre publique d'échange lancée par OM échouera. *« Lorsque nous en aurons fini avec l'offre OM*, commentait-il mardi, *et toute notre énergie va être concentrée sur cet objectif, le conseil d'administration, en pleine consultation avec les actionnaires et les clients, révisera les moyens par lesquels la prééminence de Londres sur les marchés européens de titres pourra être promue dans l'intérêt des uns et des autres. »*

Plus tard, on verra. Don Cruickshank a dit qu'il consultera ses actionnaires avant d'accepter ou de lancer tout nouveau projet de fusion. En attendant, confiait-il à l'agence Reuters, *« je saisirai, jeudi 14 septembre* [jour de l'assemblée générale des actionnaires du LSE], *l'occasion d'ouvrir le débat sur les concentrations transfrontalières. C'est la démocratie actionnariale à l'œuvre »*, a-t-il ajouté. Les actionnaires de la Bourse de Londres, qui est âgée de deux cent vingt-sept ans, ont quatorze jours pour décider si elle convolera ou non avec ce que la presse tabloïd londonienne appelle *« les envahisseurs vikings »*.

Du côté allemand, le renoncement britannique n'est pas une surprise. *« La Deutsche Börse regrette la décision du London Stock Exchange »* : c'est par un bref communiqué que la Bourse de Francfort a réagi, mardi 12 septembre, à l'échec définitif de la fusion avec son homologue londonienne. Laconique, la Bourse allemande indique néanmoins étudier toute autre solution pour participer coûte que coûte à la mise en place d'une constellation européenne.

« L'été avait montré que le projet était très contesté, surtout à Londres. L'offre hostile d'OM Gruppen a porté le coup de grâce », observe en privé un banquier, dont l'établissement figure au tour de table de la Deutsche Börse. La fusion semblait de toute façon avoir du plomb dans l'aile : l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Deutsche Börse, censée entériner le mariage, venait d'être annulée. Les échos en provenance de Londres incitaient les responsables francfortois à la plus grande prudence.

TROIS PORTES DE SORTIE

L'abandon d'iX ne fera pas que des malheureux sur la première place financière allemande. Sans doute moins fortes qu'à Londres, les voix critiques ne s'y sont jamais tues, malgré les efforts d'explication de Werner Seifert, le président du directoire de la Deutsche Börse. Ce dernier, principal architecte d'iX du côté allemand, essuie un sérieux revers. Certains, au sein de la classe politique locale et des milieux d'affaires, craignaient une perte d'influence de Francfort. L'implantation de la société commune iX à Londres, le transfert de la cotation des valeurs vedettes allemandes sur les bords de la Tamise étaient parmi les récriminations les plus entendues. Le sort du *Neuer Markt*, le marché des valeurs de croissance, une des plus belles réussites de la Deutsche Börse, laissait perplexes les opposants à la fusion. Même Bernd Fahrholz, le président du directoire de la Dresdner Bank, la troisième banque privée allemande, qui dispose pourtant d'une forte implantation londonienne, avait exprimé ses réserves sur le concept d'iX, porté à bout de bras par Rolf Breuer, le patron de la Deutsche Bank, qui est également le président du conseil de surveillance de la Bourse de Francfort.

Différentes portes de sortie sont évoquées. L'une pourrait être de lancer une contre-offre sur le London Stock Exchange. L'hypothèse serait à l'étude. Une autre solution serait d'initier un rapprochement avec le pôle concurrent Euronext, constitué autour de Paris, Amsterdam et Bruxelles. La dernière serait de s'associer au Nasdaq.

En cas de contre-offre sur le LSE, le *Handelsblatt* de mercredi 13 septembre suggère d'agir de concert avec d'autres places, telles que Madrid, Milan ou le Nasdaq. Car, estime le journal, *« la fierté des Britanniques ne supporterait pas de céder le symbole du plus important marché de capitaux européens à son principal concurrent »*.

Patrice Claude à Londres et Philippe Ricard à Francfort

Les producteurs américains accusés de promouvoir la violence auprès des jeunes

En pleine campagne électorale, un rapport de la Commission fédérale du commerce révèle la stratégie des industries du film, du disque et du jeu vidéo pour contourner la législation sur la protection de la jeunesse. Al Gore menace de sévir s'il est élu

NEW YORK
de notre correspondante

Lorsque le plan de marketing d'un film classé « R » – c'est-à-dire, aux Etats-Unis, interdit aux moins de dix-sept ans – prévoit explicitement *« d'atteindre le public adolescent insaisissable et de faire en sorte que tout le monde, de douze à dix-huit ans, soit exposé à ce film »*, il y a une contradiction. Lorsque les agences de publicité chargées de la promotion de films, disques ou jeux vidéo destinés aux plus de dix-sept ans placent spécifiquement leurs clips ou leurs annonces dans des émissions, des magazines ou des sites Internet pour enfants et adolescents, il y a aussi une contradiction. Mais lorsque ce type de procédé est systématiquement utilisé pour 80 % des films, 27 % des disques et 70 % des jeux vidéo, la contradiction devient un problème de société.

C'est ce problème que vient de mettre en évidence un rapport de la Commission fédérale du commerce (Federal Trade Commission ou FTC), rendu public, lundi 11 septembre, au beau milieu de la campagne présidentielle américaine. Et c'est sur ce problème que se penche ce mercredi la commission du commerce du Sénat, réunie en audition publique sous la présidence du sénateur John McCain. Commandé par le président Clinton il y a un peu plus d'un an, au lendemain du massacre de Columbine – dans un lycée du Colorado, le 20 avril 1999, deux adolescents avaient tué treize personnes avant de se donner la mort –, le rapport de la FTC offre l'image d'une industrie du spectacle et des loisirs incapable de s'autodiscipliner, malgré les multiples avertissements dont l'a bombardée la classe politique ces dernières années sur la violence et les enfants.

Pis : l'industrie du spectacle est maintenant accusée de perversité, puisque les classifications « R » pour les films, ou *« Mature »* (« pour public mûr ») pour les jeux vidéo violents, sont volontaires ; il ne s'agit pas de restrictions imposées par la loi mais acceptées, comme un code de conduite, par les producteurs eux-mêmes. En défaisant la nuit, par un marketing ou une promotion publicitaire visant spécifiquement un public d'enfants et d'adolescents, ce qu'ils ont fait le jour, en interdisant officiellement leurs films, disques ou jeux à ce même public, ces producteurs prêtent le flanc à toutes les accusations de cynisme et d'hypocrisie qu'affectionnent les politiques à leur égard.

De gauche à droite, le monde politique américain s'est donc allègrement saisi de l'aubaine ainsi présentée. Dans une campagne électorale où les *« familles laborieuses »* ont la vedette et où les solides valeurs morales, dépouillées de leurs excès ultra-conservateurs, font un retour en force, il était difficile d'y résister : le premier à avoir enfourché le cheval de bataille, et avec le plus de vigueur, a été le vice-président Al Gore, candidat démocrate à la Maison Blanche, qui a fait coïncider avec la publication du rapport de la FTC une série de mises en garde sur les manipulations auxquelles se livre l'industrie du spectacle pour exposer les jeunes à la violence. M. Gore a appelé les producteurs de films, de disques et de jeux vidéo à *« un cessez-le-feu immédiat »* et leur a donné un délai de six mois pour mettre de l'ordre dans leur politique de marketing. Faute de quoi, a-t-il averti, son administration – s'il est élu – étudiera la possibilité de déposer un projet de loi susceptible d'interdire *« une publicité aussi trompeuse »*. C'est un sujet auquel M. Gore est très sensibilisé, puisque sa femme Tipper a été, à la fin des années 80, l'une des premières personnalités à critiquer les paroles violentes et sexistes des disques de rock ou de rap vendus aux jeunes, et que son coéquipier, le sénateur Joe Lieberman, a exprimé le même type de préoccupations par le passé.

En campagne avec sa femme Hillary, candidate au Sénat dans l'Etat de New York, Bill Clinton a renchéri : *« L'industrie du cinéma traîne dans la boue le système des classifications »*, a-t-il déploré. Le candidat républicain George W. Bush ne pouvait évidemment pas être en reste, d'autant plus que tant que les projecteurs sont braqués sur l'industrie du spectacle (alliée traditionnelle des démocrates), ils ne le sont pas sur celle des armes à feu (alliée traditionnelle du Parti républicain), elle aussi sur la sellette après chaque massacre en milieu scolaire.

LAISSER PASSER L'ORAGE

Disney a pour l'instant été le seul studio à réagir, s'engageant, mardi, à ne faire aucune promotion de ses films destinés à un public adulte sur la chaîne de télévision ABC – qui lui appartient – aux heures de grande écoute. Ailleurs à Hollywood, où l'on ne sait que trop à quel point les candidats démocrates, Al Gore en tête, ont besoin de l'argent du monde du spectacle pour financer leurs campagnes, le mot d'ordre tacite semble être de laisser passer l'orage, qui n'est pas le premier et ne sera certainement pas le dernier. Jack Valenti, le président de la Motion Pictures Association of America, habitué à défendre l'industrie du cinéma, est une fois de plus chargé de plaider sa cause devant la commission du Sénat mercredi – un exercice auquel il est parfaitement rompu.

Autre signe rassurant relevé dans ces milieux : le président de la FTC, Robert Pitofsky, s'est abstenu, en présentant son rapport, de rendre les producteurs de films, de disques ou de jeux vidéo responsables de la violence chez les jeunes et s'est prononcé contre la création d'une *« police de la pensée »*. Moins philosophe, le *New York Times* critiquait violemment M. Gore, mardi, dans un éditorial, et l'accusait de prôner, par pure démagogie électorale, *« ni plus ni moins qu'une censure officielle »*.

Jacques Isnard ***Sylvie Kauffmann***

Des groupes privés vont produire, imprimer et distribuer les publications militaires

LE MINISTÈRE FRANÇAIS de la défense tourne la page. Il met fin à quarante-trois ans de diffusion de l'information militaire par le biais d'une association régie par la loi de 1901. Il annonce ce branle-bas de combat au nom d'une armée professionnelle qui doit la vérité à la nation. En réalité, le code des marchés publics le contraint à changer d'éditeur et *« à jouer la transparence »* à travers un appel d'offres à des groupes privés, sollicités pour produire, imprimer et distribuer sa quinzaine de publications périodiques. La presse militaire rentre ainsi dans le rang.

Dans le média majeur du ministère de la défense, *Armées d'aujourdhui,* qui lui sert de vitrine et qui diffuse à 140 000 exemplaires chaque mois, Jean-François Bureau, délégué à l'information et à la communication de la défense (Dicod), s'explique : il faut voir dans cette décision *« une rationalisation »*, chère aux armées, de leurs méthodes de travail. Face aux critiques que la Cour des comptes et le comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics lui ont maintes fois adressées, la presse militaire doit cesser de déroger au fonctionnement de l'Etat.

Chaque année, les périodiques trimestriels, mensuels ou hebdomadaires du ministère de la défense représentent, pour l'Association pour le développement et la diffusion de l'information militaire (Addim), présidée jusqu'à sa dissolution cet été par le général Jean Biré, l'impression de 7 800 000 exemplaires, soit 1 600 tonnes de papier. Dans le dernier numéro d'*Armées d'aujourd'hui*, le général Biré constate que l'Addim a accepté, en 1957, cette responsabilité d'éditeur, parce que *« ce métier n'existait pas dans les armées »*. Son association avait pris à sa charge *« les tâches techniques de l'édition »*, à savoir tout ou partie de la fabrication, la diffusion, la gestion des abonnements, la vente au numéro, la publicité et la comptabilité avec une équipe d'une douzaine de personnes. Le chiffre d'affaires atteint 50 millions de francs (7,6 millions d'euros). Au fil des ans, l'Addim a accumulé une « cagnotte » de 30 millions de francs.

CONFIÉES À CINQ SOCIÉTÉS

C'est l'existence de cette « cagnotte », au terme d'une gestion jugée saine, qui a attiré l'attention des censeurs de la République puisque, de leur point de vue, sa pérennisation s'est faite grâce à des subventions de l'Etat à une association située en marge du code des marchés publics.

Dans *Armées d'aujourd'hui,* M. Bureau rapporte donc que, désormais, les publications du ministère de la défense ont été confiées à cinq sociétés – les principales étant La Vie du rail, Maulde et Renou, Seditas, avec, à leurs côtés, des imprimeurs en province – sélectionnées à la suite d'un appel d'offres *« sur plus de cent cinquante candidatures au total »*. Le mensuel des armées ajoute que *« l'Addim a repassé une partie du flambeau à l'Etablissement cinématographique et photographique des armées* (ECPA) ».

En effet, l'ECPA devra jouer *« un rôle majeur »* pour le développement des publications de la défense, puisqu'il s'occupera plus spécialement de la gestion des abonnements, de l'animation de la régie publicitaire et des contacts avec les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP). Ce qui laisse présager, mais *Armées d'aujourd'hui* n'en dit encore rien à ses lecteurs, que l'ECPA va changer de statut en 2001 et passer de celui de service interne à la Dicod à celui d'établissement public autonome.

Jacques Isnard

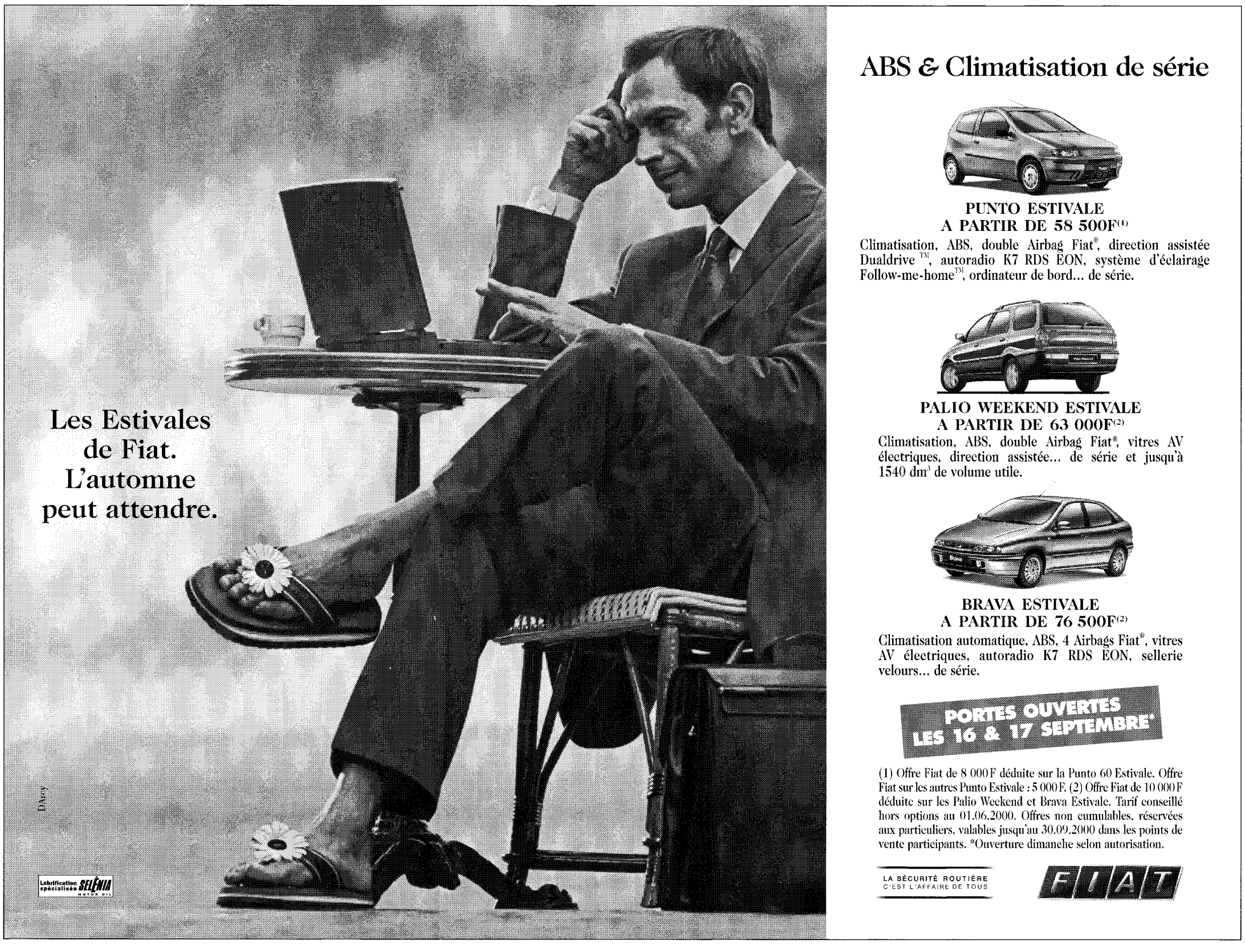

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **LACOSTE : le groupe textile Devanlay,** propriétaire de la marque de vêtements de sport, devait présenter à son comité central d'entreprise, mercredi 13 septembre, un plan de restructuration et de délocalisation de sa production, qui pourrait se traduire par la fermeture de deux sites de confection à Saint-Dizier et Joinville (Haute-Marne).

● **LA ROCHETTE : le groupe papetier** a annoncé, mardi, lors de ses réusltats semestriels, qu'il avait entamé des négociations avec le canadien Tembec, en vue de céder son activité pâte à papier (1,4 milliard de chiffre d'affaires). La Rochette cherche depuis plusieurs années à vendre cette branche pour devenir moins cyclique.

● **PARMALAT : le groupe laitier et agroalimentaire italien** a annoncé, mardi 12 septembre, avoir conclu l'acquisition, pour 250 millions de dollars, de la société américaine MA Holding, numéro trois des biscuits aux Etats-Unis.

● **BESNIER :** ***Le Canard Enchaîné*** **du 13 septembre** publie des extraits d'un rapport de gendarmerie, rédigé le 6 mai 1999, relatant *« la stratégie du groupe Besnier de s'opposer au contrôle et de tenter de dissimuler par tous les moyens les preuves des malversations »*, dans le cadre de l'instruction décidée par le procureur de Laval (Mayenne) en 1998, suite à la découverte de pratiques de manipulations suspectes du lait, et qui a menée à la mise en examen du directeur général du premier groupe laitier français. Besnier a dénoncé, mercredi 13 septembre, *« la divulgation d'une partie d'un dossier d'instruction »*.

SERVICES

● **AIR FRANCE : le Syndicat national des pilotes de lignes (SNPL)** a déposé un préavis de grève de quatre jours les 1er , 2, 3 et 4 octobre à Air France, où il est majoritaire, pour des revendications touchant à la réduction du temps de travail.

● **P&O : l'armateur britannique veut introduire en Bourse** ses activités de croisières, *P & O Princess Cruises*, dès le 23 octobre, à Londres et New York. Le groupe est au troisième rang mondial de ce marché en plein essor.

● **DEUTSCHE TELEKOM : l'opérateur téléphonique allemand** a engagé des négociations avec Bouygues Telecom en vue de déposer une candidature commune à une licence de téléphonie UMTS en France, a annoncé, mercredi, le directeur financier de Deutsche Telekom, dans une interview au quotidien financier allemand *Boersen Zeitung.*

● **FRANCE TÉLÉCOM : le tribunal de grande instance de Grenoble** a condamné, mardi 12 septembre, l'opérateur téléphonique pour les clauses *« abusives »* de ses contrats de téléphonie mobile Ola, et notamment l'obligation d'abonnement d'une durée minimale d'un an.

● **WORLDCOM : l'opérateur de télécommunications américain** a déposé une plainte contre France Télécom, pour le coût élevé des *« appels entrants »*, passé vers les téléphones mobiles à partir des postes fixes.

● **SYSECA : la filiale de Thomson-CSF** a annoncé, mercredi, l'acquisition de RIB, une société de services informatiques spécialisée dans la banque et l'assurance (180 personnes, 95 millions de francs de chiffre d'affaires).

● **TAROM : le ministère roumain des Transports** a lancé un appel d'offres pour la privatisation *« jusqu'à 54,2 % »* de la compagnie aérienne roumaine.

FINANCE

● **CATASTROPHES NATURELLES : le gouvernement a poursuivi la réforme** du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, en difficulté, en publiant, mardi 12 septembre, trois arrêtés au *Journal officiel*, afin de responsabiliser les assurés et d'inciter les communes à prendre des mesures de prévention.

● **DEXIA : le groupe bancaire franco-belge** lancera en France, le 26 octobre, une banque directe multi-canal (Internet, téléphone, Minitel) de gestion de patrimoine, a indiqué, mardi, Pierre Richard, administrateur délégué du groupe, lors de la présentation des résultats semestriels, en hausse de 19,3 %, à 514 millions d'euros.

EUROPE

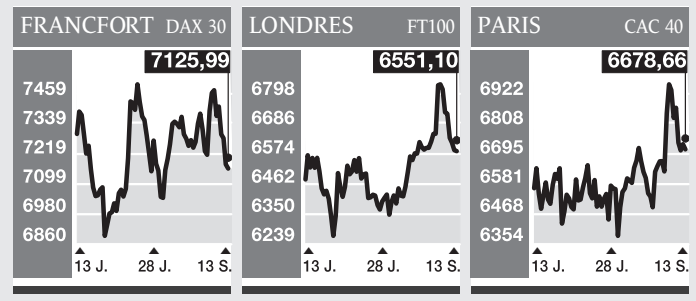

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 13/09	Var. % 12/09	Var. % 31/12
EUROPE	**EURO STOXX 50**	**5236,02**	0,26	6,76
EUROPE	STOXX 50	**5043,86**	0,06	6,36
EUROPE	EURO STOXX 324	**436,73**	0,18	4,93
EUROPE	**STOXX 653**	**392,84**	– 0,04	3,52
PARIS	CAC 40	**6678,66**	– 0,29	12,09
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	**4523,53**	– 0,25	11,62
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	**682,23**	– 0,01	1,61
BRUXELLES	BEL 20	**3044,81**	– 0,13	– 8,85
FRANCFORT	DAX 30	**7125,99**	– 0,14	2,41
LONDRES	FTSE 100	**6551,10**	– 0,07	– 5,47
MADRID	STOCK EXCHANGE	**11354,50**	0,38	– 2,46
MILAN	MIBTEL 30	**47997,00**	0,01	11,64
ZURICH	SPI	**8066,90**	0,37	6,56

AMÉRIQUES

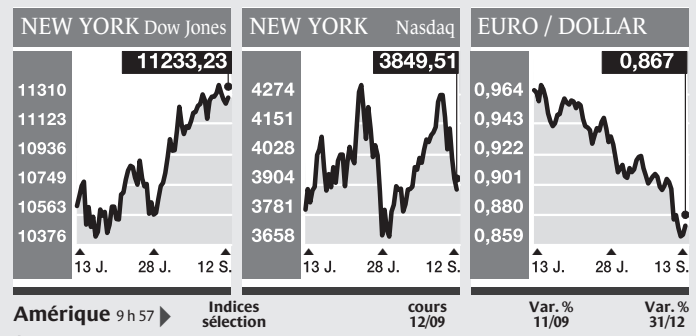

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 12/09	Var. % 11/09	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	**11233,23**	0,34	– 2,30
ÉTATS-UNIS	S&P 500	**1481,99**	– 0,49	0,87
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	**3849,51**	– 1,20	– 5,40
TORONTO	TSE INDEX	**10557,03**	– 1,17	25,47
SAO PAULO	BOVESPA	**16882,69**	– 2,34	– 1,22
MEXICO	BOLSA	**380,43**	– 1,43	– 5,27
BUENOS AIRES	MERVAL	**484,64**	– 0,49	– 11,96
SANTIAGO	IPSA GENERAL	**99,51**	– 0,66	– 30,41
CARACAS	CAPITAL GENERAL	**6937,57**	1,20	28,05

ASIE - PACIFIQUE

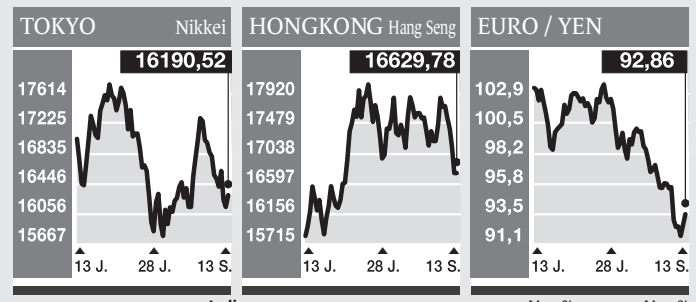

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 13/09	Var. % 12/09	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	**16190,52**	0,94	– 14,49
HONGKONG	HANG SENG	**16629,78**	– 2,22	– 1,96
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	**2078,62**	– 0,36	– 16,17
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	**81,62**	– 0,45	– 37,23
SYDNEY	ALL ORDINARIES	**3285,50**	0,29	4,22
BANGKOK	SET	**20,22**	1,10	– 41,80
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	**4719,12**	– 0,93	– 5,73
WELLINGTON	NZSE-40	**2061,84**	– 1,25	– 6,56

ÉCONOMIE

Léger repli des cours du pétrole

LES COURS du pétrole brut se sont repliés, mardi 12 septembre, sur les marchés de Londres et New York. Le cours du baril de Brent sur l'International Petroleum Exchange (IPE) de Londres a terminé sur une baisse de 1,14 dollar, à 32,48 dollars. Le matin, il avait atteint jusqu'à 34,37 dollars le baril, son niveau le plus élevé depuis dix ans. Le retrait a été moindre sur le marché à terme de New York, où le cours du baril de référence (*light sweet crude*), pour livraison la plus rapprochée en octobre, a cédé 86 cents, à 34,28 dollars. Il avait fini la veille sur un bond de 1,51 dollar, à 35,14 dollars.

■ **Le président américain Bill Clinton a brandi, mardi, la menace d'un recours à la réserve stratégique de pétrole** pour faire face à une éventuelle pénurie, en espérant que les réserves américaines de fioul domestique seront suffisantes pour affronter l'hiver.

■ **La flambée des prix de l'énergie n'a pas encore entraîné de hausse des prix de base**, mais les risques inflationnistes sont à la hausse, a estimé, mardi, Cathy Minehan, présidente de la banque de réserve fédérale de Boston.

■ **Le premier ministre britannique Tony Blair a estimé, mardi soir, que l'approvisionnement en carburant du pays** commencerait à être rétabli dans les 24 heures, après avoir promis aux compagnies pétrolières la protection policière nécessaire pour franchir les blocus en place depuis la semaine dernière.

■ **Le ministre français de l'agriculture, Jean Glavany, a estimé, mercredi**, sur Europe 1 que les Français devaient se préparer et s'adapter à un prix de l'essence élevé pour longtemps. *« Si le prix de l'essence devait s'installer de manière structurellement haute, alors il faudrait que la société française s'y prépare et s'y adapte, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas »*, a déclaré M. Glavany.

■ **L'excédent de la balance des comptes courants du Japon a continué de se contracter en juillet,** diminuant de 17,6 % par rapport au même mois de l'année précédente, en raison de l'ascension du pétrole qui a fortement gonflé sa facture énergétique. Le solde courant s'est établi à 1 081,5 milliards de yens (10,1 milliards de dollars, 11,7 milliards d'euros), reculant pour le troisième mois consécutif, a annoncé, mercredi, le ministère des finances.

■ **La Russie demanderait à adhérer à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)** à Caracas, selon le vice-ministre vénézuélien des affaires étrangères Jorge Valero, qui préside la commission présidentielle chargée d'organiser le sommet de l'OPEP à Caracas prévu les 27 et 28 septembre.

■ **EUROPE : les immatriculations de voitures neuves dans 18 pays d'Europe occidentale** (les 15 pays de l'union européenne, ainsi que la Norvège, la Suisse et l'Islande) ont baissé de 0,5 %, à 899 277 unités en août 2000, par rapport à 903 637 unités en août 1999, a indiqué mercredi l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). Dans l'ensemble des 18 pays d'Europe occidentale, le nombre de voitures immatriculées au cours des huit premiers mois de l'année (janvier-août) a été de 10 373 609 unités, contre 10 479 327 pour la même période de 1999, soit un recul de 1 %.

■ **Les prix à la consommation dans la zone euro** *« resteront stables dans les mois qui viennent »*, a estimé, mardi, le président de la Bundesbank, Ernst Welteke. *« D'après les estimations, le taux d'inflation dans la zone euro devrait être de 1,9 % cette année et de 2 % l'année prochaine. En se basant sur ces prévisions, la croissance dans les pays de la zone euro peut dépasser celle des Etats-Unis si la stabilité des prix est maintenue »*, a-t-il ajouté.

■ **ESPAGNE : les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 % en août,** le taux d'inflation sur les douze derniers mois s'établissant à 3,6 %, a indiqué, mercredi, l'Institut national de la statistique (INE). Les prix de détail ont crû de 2,8 % depuis le début de cette année.

■ **L'Espagne sera « très proche » de l'équilibre budgétaire** cette année, ce qui lui permettra de réaliser fin 2000 un déficit public inférieur au chiffre de 0,4 % du produit intérieur brut (PIB) prévu par le gouvernement, a déclaré, mardi, le ministre de l'économie Rodrigo Rato.

■ **IRLANDE : les prix à la consommation ont augmenté de 0,5 % en août** par rapport à juillet et de 6,2 % sur un an. L'augmentation en glissement annuel reste au plus haut depuis février 1985.

■ **PAUVRETÉ : un homme sur cinq dans le monde, soit 1,2 milliard de personnes, vit avec moins d'un dollar par jour,** rappelle le Rapport sur le développement mondial 2000-2001 de la Banque Mondiale, publié mardi. Ces pauvres vivent pour 43,5 % d'entre eux en Asie du Sud.

VALEUR DU JOUR

DAB met la main sur Self Trade

LA RATIONALISATION en France du secteur du courtage en ligne s'accélère. Les quarante-huit courtiers par Internet qui se disputent un marché encore étroit (329 000 comptes à fin août) n'ont pas tous le même avenir. La vague des regroupements s'amplifie, mais pas comme certains l'escomptaient. On s'attendait à des mariages franco-français, et, une nouvelle fois, un allemand rachète un français. Le numéro trois outre-Rhin, Direkt Anlage Bank (DAB), a annoncé, mercredi 13 septembre, qu'il allait racheter par échange d'actions le numéro trois français, Self Trade. Les français Parecso et Axfin sont déjà passés sous la coupe des allemands Comdirect et Consors.

Les actionnaires de Self Trade recevront une nouvelle action DAB contre quatre de leur titres. Cette transaction valorise la société à 911 millions d'euros, soit plus de 30 000 euros par compte ouvert chez l'intermédiaire français. Les principaux actionnaires de Self Trade, qui détiennent ensemble 68 % du capital de la société, ont accepté le principe d'un échange d'actions. Reste à convaincre les petits porteurs, notamment ceux qui avaient souscrit lors de l'introduction en Bourse. Celle-ci s'était faite, le 17 mars, au prix de 12,5 euros. Le titre avait grimpé rapidement à 17 euros. Mais il était tombé à 8 euros après la chute du Nasdaq, le marché des valeurs de croissance américaines. A raison de 15,50 euros par action, l'offre représente une prime de 21 % par rapport au cours du 12 septembre, 12,81 euros. Le rachat doit encore être approuvé par les actionnaires de DAB ; la transaction devrait pouvoir être définitivement conclue en décembre 2000.

L'accord prévoit que le patron de Self Trade, Charles Beigbeder, obtienne un siège au directoire de DAB, où il sera notamment en charge du développement européen. Le nouvel ensemble, qui est présent en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie et en Suisse, va se classer au troisième rang européen des courtiers en ligne, avec près de 325 000 clients au 30 juin 2000 et un volume d'actifs gérés de 12,5 milliards d'euros.

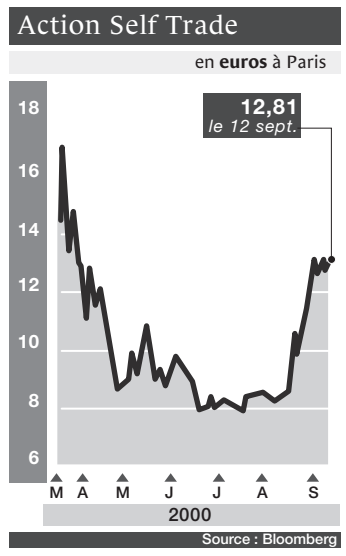

Joël Morio

SUR LES MARCHÉS

PARIS

À NOS LECTEURS : en raison de problèmes techniques à la Bourse de Paris, nous ne sommes pas en mesure dans nos premières éditions de diffuser les cours des valeurs françaises à l'ouverture, mercredi 13 septembre.

L'INDICE CAC 40 gagnait 0,10 %, à 6 704,28 points, dans les premiers échanges, mercredi 13 septembre. La veille, la Bourse de Paris avait terminé en légère hausse, dans un marché indécis. Après avoir ouvert en repli de 0,54 %, l'indice CAC 40 avait fini la journée sur un léger gain de 0,34 %, à 6 697,80 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX des trente valeurs vedettes était stable, à 7 135,41 points, mercredi en début de matinée. La Bourse de Francfort avait terminé, mardi, sur un recul sensible. L'indice DAX avait perdu 1,09 %, à 7 135,75 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres reculait de 0,09 %, à 6 549,5 points, mercredi matin. La Bourse de Londres avait terminé dans le rouge mardi, limitant ses pertes grâce aux chiffres modérés de l'inflation pour août. L'indice Footsie avait affiché une perte de 0,40 %, à 6 555,5 points.

TOKYO

À LA BOURSE de Tokyo, l'indice Nikkei a terminé en hausse de 0,94 %, à 16 190,52 points.

NEW YORK

LES MARCHÉS d'actions américains ont terminé sur des notes divergentes, mardi 12 septembre, les valeurs du Nasdaq poursuivant leur repli, tandis que les grandes valeurs du Dow Jones enregistraient dans l'ensemble un léger rebond. L'indice Dow Jones a fini sur un gain de 0,34 %, à 11 233,23 points, tandis que l'indice Standard & Poor's 500 a cédé 0,49 %, à 1 481,99 points. Enfin, le Nasdaq a reculé de 1,20 %, à 3 849,51 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens s'inscrivaient en hausse dans les premières transactions, mercredi 13 septembre. Le taux de rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans en France, qui évolue à l'inverse du cours des titres, se détendait, à 5,42 %. L'obligation allemande de même échéance reculait, à 5,26 %. Sur le marché américain, les taux à long terme s'étaient raffermis, mardi. Le taux délivré par les obligations du Trésor à dix ans était remonté à 5,77 %, contre 5,75 %, tandis que celui de l'emprunt arrivant à terme dans trente ans passait à 5,75 %, contre 5,72 %.

CHANGES

L'EURO se redressait légèrement, mercredi matin, au lendemain des déclarations du président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, devant le Parlement européen. L'euro s'échangeait à 0,8674 dollar. De son côté, le dollar restait stable en matinée contre le yen, à 107 yens.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	12/09
COURONNE DANOISE	7,4648
COUR. NORVÉGIENNE	7,9800
COUR. SUÉDOISE	8,3880
COURONNE TCHÈQUE	35,3620
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5428
DOLLAR CANADIEN	1,2751
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0070
DRACHME GRECQUE	338,2000
FLORINT HONGROIS	261,7900
ZLOTY POLONAIS	3,8398

Cours de change croisés

13/09 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,93454	0,86725	0,13229	1,40835	0,56744
YEN	107,00500	.....	92,86000	14,16500	150,74000	60,73500
EURO	1,15307	1,07689	.....	0,15245	1,62370	0,65385
FRANC	7,55930	7,06215	6,55957	.....	10,64540	4,28995
LIVRE	0,71005	0,66340	0,61585	0,09390	.....	0,40290
FRANC SUISSE	1,76230	1,64635	1,52905	0,23305	2,48205	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 12/09	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,63	4,68	5,45	5,60
ALLEMAGNE	4,56	4,83	5,29	5,46
GDE-BRETAG.	7,06	6,01	5,40	4,74
ITALIE	4,56	4,77	5,65	5,92
JAPON	0,30	0,32	1,84	2,57
ÉTATS-UNIS	6,47	6,08	5,79	5,76
SUISSE	4	3,36	3,83	4,23
PAYS-BAS	4,51	4,77	5,45	5,58

Matières premières

En dollars	Cours 12/09	Var. % 11/09
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	2025	+ 0,50
ALUMINIUM 3 MOIS	1665,50	– 0,09
PLOMB 3 MOIS	483	– 0,21
ETAIN 3 MOIS	5605	– 0,27
ZINC 3 MOIS	1212,30	– 0,14
NICKEL 3 MOIS	8745	+ 0,52
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,95	+ 0,41
PLATINE A TERME	162689,50	– 0,22
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	245	....
MAIS (CHICAGO)	182,50	+ 702,20
SOJA TOURTEAU (CHG.)	171,80	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	778	+ 1,43
CAFÉ (LONDRES)	925	+ 2,21
SUCRE BLANC (PARIS)	....	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 13/09	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
SEPTEMBRE 2000	16890	86,61	86,57
Euribor 3 mois			
SEPTEMBRE 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 12/09	Var. % 11/09
BRENT (LONDRES)	32,48	....
WTI (NEW YORK)	0,34	– 0,38
LIGHT SWEET CRUDE	34,25	– 1,28

Or

En euros	Cours 12/09	Var % 11/09
OR FIN KILO BARRE	10120	+ 0,40
OR FIN LINGOT	10180	+ 0,20
ONCE D'OR (LO) $	288,15	....
PIÈCE FRANCE 20 F	58	– 0,34
PIÈCE SUISSE 20 F	57,60	– 0,69
PIÈCE UNION LAT. 20	57,60	– 0,69
PIÈCE 10 DOLLARS US	205	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	380	– 5
PIÈCE 50 PESOS MEX	376	....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS FRANÇAISES

● Le cours de Bourse de **Sagem** cédait 2,15 %, à 314,1 euros, mercredi 13 septembre, en début de séance. Le groupe prévoit de vendre cette année environ 14 millions de terminaux mobiles, soit deux fois plus qu'en 1999, et vise *« au moins 7 % »* du marché mondial du GSM.
● L'action **Bouygues Offshore** perdait 2,09 %, à 65,5 euros, après l'annonce d'une baisse de 43 % de son bénéfice net opérationnel. Le groupe table sur une amélioration de son carnet de commandes au second semestre.
● L'action **Thomson-CSF** reculait de 0,57 %, à 52,2 euros, malgré l'annonce de son bénéfice opérationnel en hausse de 29 %, conforme aux attentes.
● L'action **Renault** cédait 0,09 %, à 52,7 euros, tandis que le cours de **Peugeot** gagnait 0,86 %, à 221,9 euros, mercredi matin. Les immatriculations de voitures neuves en France se sont inscrites en baisse de 12,6 % en août (156 576 contre 179 072) et de 36,1 % en juillet (186 842 contre 292 625), a indiqué l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA).
● L'action **La Rochette** bondissait de 9,95 %, à 7,18 euros, mercredi matin. Le groupe a indiqué qu'il envisageait de céder son activité de pâte à papier au groupe papetier canadien Tembec. Il a annoncé, par ailleurs, un résultat bénéficiaire de 35,3 millions d'euros au premier semestre 2000, contre une perte de 9 millions un an plus tôt.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 12 SEPTEMBRE **Cours relevés à 18 h 08**

Liquidation : 22 septembre

France	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
BNPPARIBAS(TP)84	141,40	142,50	934,74	+ 0,78	6,36
CR.LYONNAIS(TP) L	149,50	150	983,94	+ 0,33	5,22
RENAULT (T.P.)	335	334,40	2193,52	− 0,18	16,10
SAINT GOBAIN(T.P.	159	159	1042,97	....	8,32
THOMSON S.A (T.P)	154	154	1010,17	....	9,44
ACCOR	47,19	46,36	304,10	− 1,76	0,90
AGF	56	55,70	365,37	− 0,54	1,62
AIR FRANCE GPE NO	21,98	21,88	143,52	− 0,45	2,74
AIR LIQUIDE	140	138,10	905,88	− 1,36	2,60
ALCATEL	89	87,95	576,91	− 1,18	2,20
ALSTOM	27,25	26,85	176,12	− 1,47	0,55
ALTRAN TECHNO. #	255,50	248,70	1631,37	− 2,66	0,32
ATOS CA	118	117,10	768,13	− 0,76	....
AVENTIS	81,20	84,25	552,64	+ 3,76	0,45
AXA	167,90	166,50	1092,17	− 0,83	2
BAIL INVESTIS	115,20	115,20	755,66	....	6,51
AZEO(EXG.ET EAUX)	74,65	73,90	484,75	− 1	0,92
BAZAR HOT. VILLE	124,10	129,20	847,50	+ 4,11	3
BIC	52,10	52,20	342,41	+ 0,19	0,24
BIS	113	119,80	785,84	+ 6,02	1,22
BNPPARIBAS	105,70	105,60	692,69	− 0,09	1,75
BOLLORE	183,50	182	1193,84	− 0,82	4,12
BONGRAIN	37	36,50	239,42	− 1,35	10,70
BOUYGUES	66,05	66	432,93	− 0,08	2,59
BOUYGUES OFFS.	65	66,90	438,84	+ 2,92	1,30
BULL#	7,21	7,34	48,15	+ 1,80	....
BUSINESS OBJECTS	117,10	118,20	775,34	+ 0,94	....
CANAL +	184	183	1200,40	− 0,54	0,80
CAP GEMINI	216,80	215,40	1412,93	− 0,65	1
CARBONE-LORRAINE	49,80	49,74	326,27	− 0,12	0,88
CARREFOUR	83,25	84	551	+ 0,90	0,90
CASINO GUICHARD	107,60	108,40	711,06	+ 0,74	1,27
CASINO GUICH.ADP	70,10	69,95	458,84	− 0,21	1,31
CASTORAMA DUB.(LI	237,80	238,10	1561,83	+ 0,13	2,47
CEGID (LY)	132	130,90	858,65	− 0,83	4,04
CGIP	52,90	50,60	331,91	− 4,35	0,90
CHARGEURS	67,25	67	439,49	− 0,37	2,13
CHRISTIAN DALLOZ	71,10	72	472,29	+ 1,27	0,76
CHRISTIAN DIOR	62,10	64	419,81	+ 3,06	1,80
CIC -ACTIONS A	113	113,50	744,51	+ 0,44	1,39
CIMENTS FRANCAIS	55,40	56,10	367,99	+ 1,26	1,40
CLARINS	99,70	98,95	649,07	− 0,75	1
CLUB MEDITERRANEE	141	138,40	907,84	− 1,84	0,50
CNP ASSURANCES	31,17	31,15	204,33	− 0,06	0,88
COFACE	107	116	760,91	+ 8,41	1,50
COFLEXIP	155,50	155,70	1021,33	+ 0,13	1,16
COLAS	60	58	380,46	− 3,33	4,25
CPR	47,40	47	308,30	− 0,84	1
CRED.FON.FRANCE	13,25	13,30	87,24	+ 0,38	0,83
CFF.RECYCLING	45,25	44,60	292,56	− 1,44	0,57
CREDIT LYONNAIS	42	42,98	281,93	+ 2,33	0,50
CS SIGNAUX(CSEE)	65,65	64,65	424,08	− 1,52	0,84
DAMART	75	75	491,97	....	2,90
DANONE	158,70	160,90	1055,43	+ 1,39	3,50
DASSAULT-AVIATION	202,30	206	1351,27	+ 1,83	5
DASSAULT SYSTEMES	95,30	93,55	613,65	− 1,84	0,27
DE DIETRICH	70	70,10	459,83	+ 0,14	1,80
DEVEAUX(LY)#	76,15	77,05	505,41	+ 1,18	3
DMC (DOLLFUS MI)	4,89	4,75	31,16	− 2,86	0,61
DYNACTION	28,40	28,50	186,95	+ 0,35	0,50
EIFFAGE	68	68	446,05	....	0,78
ELIOR	12,50	12,80	83,96	+ 2,40	....
ENTENIAL(EX CDE)	32,45	33,25	218,11	+ 2,47	....
ERAMET CA EX DTDI	49,40	50,35	330,27	+ 1,92	0,60
ERIDANIA BEGHIN	103,90	97,10	636,93	− 6,54	3,30
ESSILOR INTL	305,60	306,20	2008,54	+ 0,20	3,40
ESSO	73,90	73,25	480,49	− 0,88	2,29
EULER	50,80	49	321,42	− 3,54	....
EURAFRANCE	676	670,50	4398,19	− 0,81	8,54
EURO DISNEY	0,61	0,61	4	....	....
EUROTUNNEL	1,01	1	6,56	− 0,99	....
FAURECIA	40,37	40,21	263,76	− 0,40	0,91
FIMALAC SA CA	32,01	32	209,91	− 0,03	3,72
FIVES-LILLE	84	85,10	558,22	+ 1,31	1,50
FONC.LYON.#	112	111,90	734,02	− 0,09	3,03
FRANCE TELECOM	132,50	132,60	869,80	+ 0,08	1
FROMAGERIES BEL	538,50	536	3515,93	− 0,46	10,06
GALERIES LAFAYETT	222	222,50	1459,50	+ 0,23	0,30
GAUMONT #	60,85	61	400,13	+ 0,25	0,57
GECINA	104,40	104,60	686,13	+ 0,19	3,18
GEOPHYSIQUE	86,90	91	596,92	+ 4,72	1,22
GFI INFORMATIQUE	43	43,73	286,85	+ 1,70	0,61
GRANDVISION	28,29	27,01	177,17	− 4,52	0,25
GROUPE ANDRE S.A.	130	130,80	857,99	+ 0,62	1,98
GROUPE GASCOGNE	77,50	76,80	503,77	− 0,90	2,60
GR.ZANNIER (LY)#	57,10	57	373,90	− 0,18	0,61
GROUPE GTM	126	115	754,35	− 8,73	2,35
GROUPE PARTOUCHE	64,80	64,80	425,06	....	1,68
GUYENNE GASCOGNE	97	102,90	674,98	+ 6,08	6,50
HAVAS ADVERTISING	23,10	22,50	147,59	− 2,60	3
IMERYS(EX.IMETAL)	131	130	852,74	− 0,76	3,20
IMMEUBLES DE FCE	19,10	19,20	125,94	+ 0,52	0,30
INFOGRAMES ENTER.	33	32,95	216,14	− 0,15	....
INGENICO	54,50	52,40	343,72	− 3,85	0,20
ISIS	80,85	81,70	535,92	+ 1,05	2,16
KAUFMAN ET BROAD	21	21,40	140,37	+ 1,90	....
KLEPIERRE	103,70	103	675,64	− 0,68	2,50
LABINAL	131,90	....	....	....	2,35
LAFARGE	87,10	87,10	571,34	....	2,05
LAGARDERE	79,80	78	511,65	− 2,26	0,78
LAPEYRE	59,70	61	400,13	+ 2,18	1,08
LEBON (CIE)	55	54,50	357,50	− 0,91	1,83
LEGRAND	208,50	210	1377,51	+ 0,72	0,92
LEGRAND ADP	117,40	118	774,03	+ 0,51	1,48
LEGRIS INDUST.	42,50	42,98	281,93	+ 1,13	1
LIBERTY SURF	29,98	29,80	195,48	− 0,60	....
LOCINDUS	109,90	109,70	719,58	− 0,18	8,51
L'OREAL	75	76,05	498,86	+ 1,40	3,40
LVMH MOET HEN.	86	89,40	586,43	+ 3,95	2,40
MARINE WENDEL	83,60	82,90	543,79	− 0,84	3,60
METALEUROP	7,89	7,84	51,43	− 0,63	0,61
MICHELIN	33,50	33,55	220,07	+ 0,15	0,71
MONTUPET SA	26,05	26,17	171,66	+ 0,46	0,17
MOULINEX	4,82	4,70	30,83	− 2,49	0,61
NATEXIS BQ POP.	89	95,50	626,44	+ 7,30	2,20
NEOPOST	33,70	32,40	212,53	− 3,86	....
NORBERT DENTRES.#	17,27	17,50	114,79	+ 1,33	0,36
NORD-EST	26,09	26,05	170,88	− 0,15	0,94
NRJ GROUP	49,90	49,40	324,04	− 1	....
OBERTHUR CARD SYS	29,95	30,25	198,43	+ 1	....
OLIPAR	7,59	7,58	49,72	− 0,13	....
PECHINEY ACT ORD	51,90	51,80	339,79	− 0,19	0,81
PENAUILLE POLY.CB	608	613	4021,02	+ 0,82	2,60
PERNOD-RICARD	59,05	58	380,46	− 1,78	0,85
PEUGEOT	220	220	1443,11	....	2,70
PINAULT-PRINT.RED	213,20	212,80	1395,88	− 0,19	1,78
PLASTIC OMN.(LY)	115,20	115,80	759,60	+ 0,52	12,20
PUBLICIS GR. SA #	43	42,90	281,41	− 0,23	1,70
REMY COINTREAU	37,31	37,47	245,79	+ 0,43	0,90
RENAULT	52	52,75	346,02	+ 1,44	0,76
REXEL	90,90	89	583,80	− 2,09	1,34
RHODIA	14,85	14,86	97,48	+ 0,07	0,40
ROCHETTE (LA)	6,51	6,53	42,83	+ 0,31	0,18
ROYAL CANIN	115,50	113,60	745,17	− 1,65	0,90
RUE IMPERIALE (LY	2400	2371	15552,74	− 1,21	20,73
SADE (NY)	48	48,50	318,14	+ 1,04	2,10
SAGEM S.A.	321	321	2105,62	....	3,81
SAINT-GOBAIN	156	157,40	1032,48	+ 0,90	3,60
SALVEPAR (NY)	67,70	69,50	455,89	+ 2,66	3,05
SANOFI SYNTHELABO	55,25	57,10	374,55	+ 3,35	0,32
SCHNEIDER ELECTRI	77	77,75	510,01	+ 0,97	1,34
SCOR	48,50	48,50	318,14	....	1,70
S.E.B.	70,30	67,80	444,74	− 3,56	1,90
SEITA	44,25	44,05	288,95	− 0,45	5
SELECTIBAIL(EXSEL	15,25	15,50	101,67	+ 1,64	1,65
SIDEL	75,60	73	478,85	− 3,44	1
SILIC CA	156,10	156	1023,29	− 0,06	6,30
SIMCO	77,90	77,80	510,33	− 0,13	2,47
SKIS ROSSIGNOL	15,75	15,58	102,20	− 1,08	0,15
SOCIETE GENERALE	69,90	70,05	459,50	+ 0,21	6,20
SODEXHO ALLIANCE	183	181,60	1191,22	− 0,77	1,78
SOGEPARC (FIN)	83,85	81,45	534,28	− 2,86	1,40
SOMMER ALLIBERT	47	46,10	302,40	− 1,91	0,75
SOPHIA	29,70	29,78	195,34	+ 0,27	1,48
SOPRA #	97	96	629,72	− 1,03	0,58
SPIR COMMUNIC. #	91,25	89,60	587,74	− 1,81	2,70
SR TELEPERFORMANC	41,51	42	275,50	+ 1,18	0,13
STUDIOCANAL (M)	13,63	13,38	87,77	− 1,83	0,54
SUEZ LYON.DES EAU	169,60	171,50	1124,97	+ 1,12	3
TF1	83,50	80	524,77	− 4,19	4,60
TECHNIP	147	154,20	1011,49	+ 4,90	3
THOMSON-CSF	49,56	52,50	344,38	+ 5,93	0,61
THOMSON MULTIMEDI	67,80	68,60	449,99	+ 1,18	....
TOTAL FINA ELF	186	185,50	1216,80	− 0,27	2,35
TRANSICIEL #	75	70,35	461,47	− 6,20	0,80
UBI SOFT ENTERTAI	59,60	57,60	377,83	− 3,36	....
UNIBAIL	178	166,90	1094,79	− 6,24	5
UNILOG	128,30	126,70	831,10	− 1,25	0,30
USINOR	12,07	11,76	77,14	− 2,57	0,48
VALEO	59,95	59,30	388,98	− 1,08	1,50
VALLOUREC	49	49,40	324,04	+ 0,82	0,76
VIA BANQUE ↑	33,10	31,65	207,61	− 4,38	3,05
VINCI	56,50	56	367,34	− 0,88	1,60
VIVENDI	92,40	92,25	605,12	− 0,16	1
VIVENDI ENVIRON.	42	41,89	274,78	− 0,26	....
WANADOO	20,30	19,65	128,90	− 3,20	....
WORMS (EX.SOMEAL)	16,89	16,87	110,66	− 0,12	0,46
ZODIAC	243	247	1620,21	+ 1,65	2,60
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....

International	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	71,40	71,50	469,01	+ 0,14	0,07
A.T.T. #	35,70	36,02	236,28	+ 0,90	0,20
BARRICK GOLD #	18,81	18,95	124,30	+ 0,74	0,09
CROWN CORK ORD. #	13,85	13,68	89,73	− 1,23	0,23
DE BEERS #	32	30,85	202,36	− 3,59	0,22
DU PONT NEMOURS #	48,32	47,60	312,24	− 1,49	0,33
ERICSSON #	22,05	22,28	146,15	+ 1,04	0,17
GENERAL ELECTR. #	69,80	69,10	453,27	− 1	0,12
GENERAL MOTORS #	87	84,65	555,27	− 2,70	0,47
HITACHI #	13,36	13,10	85,93	− 1,95	0,02
I.B.M.	146,60	146,30	959,67	− 0,20	0,12
ITO YOKADO #	55,60	55,20	362,09	− 0,72	0,09
MATSUSHITA	29,65	29,51	193,57	− 0,47	0,03
MC DONALD'S	32,80	32,65	214,17	− 0,46	0,04
MERK AND CO	79	78,45	514,60	− 0,70	0,32
MITSUBISHI CORP.#	8,11	8,49	55,69	+ 4,69	0,02
MORGAN J.P.#	196	198	1298,79	+ 1,02	0,89
NIPP. MEATPACKER#	14,92	15	98,39	+ 0,54	0,09
PHILIP MORRIS#	34	34,40	225,65	+ 1,18	0,42
PROCTER GAMBLE	73	72,70	476,88	− 0,41	0,32
SEGA ENTERPRISES	12,50	12,26	80,42	− 1,92	0,08
SCHLUMBERGER#	99,50	96,70	634,31	− 2,81	0,21
SONY CORP.#RGA	127,50	126,90	832,41	− 0,47	0,13
SUMITOMO BANK #	14	13,81	90,59	− 1,36	0,02
T.D.K.#	167,90	165,10	1082,99	− 1,67	0,13

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 12 SEPTEMBRE

Cours relevés à 18 h 08

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	19,80	129,88	− 3,93
AB SOFT	9,10	59,69	− 4,21
ACCESS COMME	49	321,42	− 3,92
ADL PARTNER	30,10	197,44	+ 7,50
ALGORIEL #	25	163,99	− 0,40
ALPHAMEDIA	9	59,04	− 2,17
ALPHA MOS #	6,80	44,61	− 3,41
ALTAMIR & CI	197,50	1295,52	− 0,75
ALTAMIR BS 9 ◆	15,80	103,64	....
ALDETA	8	52,48	....
ALTI #	30,40	199,41	− 7,60
A NOVO #	218	1429,99	− 0,41
ARTPRICE COM	23	150,87	− 1,71
ASTRA	2,29	15,02	− 6,15
AUFEMININ.CO	10,98	72,02	− 1,08
AUTOMA TECH	21	137,75	+ 0,48
AVENIR TELEC	13,79	90,46	− 4,90
AVENIR TELEC	10,23	67,10	− 16,76
BAC MAJESTIC	15	98,39	− 5,06
BARBARA BUI	12,30	80,68	....
BCI NAVIGATI	39,15	256,81	+ 0,38
BELVEDERE	57	373,90	− 1,30
BOURSE DIREC	12,95	84,95	− 2,48
BRIME TECHNO	60,50	396,85	+ 0,08
BUSINESS INT	11,60	76,09	+ 5,94
BVRP ACT.DIV	59,40	389,64	− 4,04
BVRP NOUV.J0 ◆	61,90	406,04	....
CAC SYSTEMES	9,51	62,38	....
CAST	43	282,06	− 3,59
CEREP	86,90	570,03	− 3,77
CHEMUNEX #	1,90	12,46	− 2,56
CMT MEDICAL	21,50	141,03	+ 4,88
COALA #	58	380,46	− 2,85
COHERIS ATIX	54,30	356,18	− 6,70
COIL	25	163,99	....
CONSODATA #	56,90	373,24	+ 4,79
CONSORS FRAN	18,10	118,73	− 3,47
CROSS SYSTEM	36,80	241,39	− 7,30
CRYO #	26,32	172,65	− 2,52
CYBERDECK #	6,75	44,28	+ 0,75
CYBER PRES.P	46	301,74	+ 1,77
CYBERSEARCH	8,79	57,66	− 2,12
CYRANO #	6,90	45,26	− 3,36
DALET #	22,97	150,67	+ 0,75
DATATRONIC	32,55	213,51	+ 11,66
DESK #	4,30	28,21	+ 4,88
DESK BS 98 ◆	0,35	2,30	....
DEVOTEAM #	110,90	727,46	− 0,09
DMS #	12,15	79,70	− 0,41
D INTERACTIV	134	878,98	− 0,37
DIOSOS #	41,30	270,91	+ 0,24
DURAND ALLIZ	4	26,24	− 1,23
DURAN DUBOI	85,50	560,84	+ 0,59
DURAN BS 00	7,40	48,54	+ 5,71
EFFIK #	16,71	109,61	− 1,71
EGIDE #	480	3148,59	− 3,13
EMME(JCE 1/1	14,30	93,80	− 1,38
ESI GROUP	42,20	276,81	+ 2,38
ESKER	21,45	140,70	− 2,99
EUROFINS SCI	25,50	167,27	− 1,92
EURO.CARGO S.	10	65,60	+ 0,91
EUROPSTAT #	45,10	295,84	− 8,89
FIMATEX #	17,10	112,17	....
FI SYSTEM # ↑	47,88	314,07	− 14,50
FI SYSTEM BS ↑	15,85	103,97	....
FLOREANE MED	9,58	62,84	− 2,24
GAMELOFT COM	8,60	56,41	− 1,71
GAUDRIOT #	24,60	161,37	+ 7,66
GENERIX #	39	255,82	− 4,88
GENESYS #	61	400,13	+ 0,33
GENESYS BS00	12	78,71	− 7,62
GENSET	89,40	586,43	− 1
GL TRADE #	58	380,46	+ 0,87
GUILLEMOT #	58,50	383,73	− 2,09
GUYANOR ACTI	0,46	3,02	− 8
HF COMPANY	98	642,84	− 1,71
HIGH CO.#	124	813,39	+ 5,44
HIGHWAVE OPT	194,90	1278,46	− 10,80
HIMALAYA	31,90	209,25	− 0,31
HI MEDIA	9,20	60,35	− 6,12
HOLOGRAM IND.	153,10	1004,27	− 1,54
IB GROUP.COM	24,38	159,92	+ 0,74
IDP	6,50	42,64	....
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	....
IGE + XAO	23,50	154,15	− 1,67
ILOG #	67,50	442,77	....
IMECOM GROUP	4,73	31,03	− 1,46
INFOSOURCES	16,25	106,59	....
INFOSOURCE B	70	459,17	− 1,41
INFOTEL #	91	596,92	− 5,21
INFO VISTA	45,10	295,84	+ 3,09
INTEGRA NET	15,30	100,36	− 3,29
INTEGRA ACT.	....	....	....
INTERCALL #	43,67	286,46	− 1,87
IPSOS #	143	938,02	+ 0,07
IPSOS BS00	16	104,95	+ 0,06
IT LINK	39,50	259,10	+ 3,27
JOLIEZ-REGOL ◆	3,50	22,96	....
JOLIEZ-REGOL ◆	0,17	1,12	....
KALISTO ENTE	17,55	115,12	− 3,57
KEYRUS PROGI	10,96	71,89	+ 1,95
KAZIBAO	6	39,36	− 1,64
LACIE GROUP	4,80	31,49	+ 1,69
LEXIBOOK #	17,20	112,82	− 5,49
LINADATA SER	27,95	183,34	+ 1,64
MEDCOST #	9,89	64,87	− 3,98
MEDIDEP #	46	301,74	+ 1,10
METROLOGIC G	90,70	594,95	− 2,47
MONDIAL PECH	6,51	42,70	− 6,73
MULTIMANIA #	27,38	179,60	+ 0,85
NATUREX	12,20	80,03	− 3,94
NET2S #	37,35	245	+ 4,33
NETGEM	55,70	365,37	− 3,21
NETVALUE #	21	137,75	− 2,33
NEURONES #	8,80	57,72	+ 0,57
NICOX #	71,40	468,35	− 0,14
OLITEC	57,50	377,18	− 0,86
OPTIMA DIREC	10,04	65,86	− 13,45
OPTIMS #	7,60	49,85	+ 1,20
OXIS INTL RG	1,50	9,84	....
PERFECT TECH	94,50	619,88	− 5,97
PHONE SYS.NE	11,05	72,48	− 0,45
PICOGIGA	126	826,51	− 2,25
PROSODIE #	73	478,85	− 0,07
PROSODIE BS	36	236,14	− 9,55
PROLOGUE SOF	17,89	117,35	− 0,61
PROXIDIS	1,90	12,46	+ 5,56
QUANTEL	5,29	34,70	+ 3,32
QUANTUM APPL	3,90	25,58	− 4,88
R2I SANTE	24,50	160,71	....
RECIF #	51	334,54	− 1,73
REPONSE #	45,50	298,46	....
REGINA RUBEN	9,45	61,99	− 0,53
RIBER #	30	196,79	− 4,76
RIGIFLEX INT	98	642,84	− 1,01
SAVEURS DE F	16,75	109,87	− 1,12
GUILLEMOT BS	29,50	193,51	....
SELF TRADE #	12,81	84,03	+ 0,71
SILICOMP #	76	498,53	− 2,56

SECOND MARCHÉ

MARDI 12 SEPTEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 08**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	43,20	283,37	+ 8
ACTIELEC REG	9,41	61,73	− 0,32
ACTIELEC TEC	0,96	6,30	− 1,03
ALGECO #	87,50	573,96	− 2,45
ALTEDIA	30,70	201,38	+ 3,02
ALTEN (SVN)	168	1102,01	− 1,47
APRIL S.A.#(	183,90	1206,30	− 6,60
ARES GRPE (S	49,80	326,67	− 0,20
ARKOPHARMA #	99,90	655,30	+ 0,91
ASSYSTEM #	73,85	484,42	+ 1,16
AUBAY	31	203,35	− 2,97
BENETEAU CA#	108,90	714,34	− 0,09
BOIRON (LY)#	60,50	396,85	− 1,31
BOIZEL CHANO	52,90	347	− 0,19
BONDUELLE	19	124,63	− 0,05
BQUE TARNEAU	99,95	655,63	− 0,05
BRICE	16,20	106,27	− 0,06
BRICORAMA #	46,80	306,99	+ 3,65
BRIOCHE PASQ	95,50	626,44	− 0,62
BUFFALO GRIL	17	111,51	+ 0,29
C.A. OISE CC	83,85	550,02	− 0,42
C.A. PARIS I	219	1436,55	+ 1,39
C.A. SOMME C	74	485,41	....
C.A.DU NORD#	128,90	845,53	+ 1,50
C.A.PAS CAL	166,60	1092,82	− 0,60
C.A.TOULOUSE	91	596,92	+ 1,11
CDA-CIE DES	46	301,74	+ 3,84
CEGEDIM #	74	485,41	− 5,01
CIE FIN.ST-H	104,10	682,85	− 1,79
CNIM CA#	59,85	392,59	+ 0,08
COFITEM-COFI	53	347,66	....
COURIR	90,60	594,30	− 1,58
DANE-ELEC ME	28,20	184,98	+ 0,14
DECAN GROUPE	42	275,50	....
ENTRELEC CB	54,45	357,17	− 1,89
ETAM DEVELOP	20,84	136,70	+ 1,66
EUROPEENNE C	92,20	604,79	− 0,11
EXEL INDUSTR	37,98	249,13	− 0,05
EXPAND S.A	87	570,68	− 3,33
EXPLOIT.PARC	117	767,47	....
FINACOR	11,65	76,42	− 2,92
FINATIS(EX.L	112	734,67	− 2,61
FININFO	38	249,26	....
FLEURY MICHO	28,15	184,65	− 0,18
FLO (GROUPE)	38,90	255,17	....
FOCAL (GROUP	61	400,13	− 3,17
GENERALE LOC	121	793,71	....
GEODIS	69,90	458,51	+ 1,45
GFI INDUSTRI	25,50	167,27	+ 2
GO SPORT	75,90	497,87	− 0,13
GRAND MARNIE	6150	40341,36	− 0,65
GROUPE BOURB	55,60	364,71	− 0,36
GROUPE CRIT	144,50	947,86	− 3,60
GROUPE J.C.D	139,40	914,40	+ 0,29
HERMES INTL	157	1029,85	+ 0,83
HYPARLO #(LY	23	150,87	− 2,71
I.C.C.#	39,80	261,07	+ 2,05
IMS(INT.META	9,51	62,38	− 2,66
INTER PARFUM	61,95	406,37	+ 0,32
IPO (NS) #	59,45	389,97	− 0,92
JET MULTIMED	74,30	487,38	+ 1,50
L.D.C.	95,55	626,77	− 0,05
LAURENT-PERR	31,35	205,64	+ 1,13
LECTRA SYST	17,50	114,79	− 0,57
LOUIS DREYFU	12,79	83,90	+ 0,08
LVL MEDICAL	55,80	366,02	+ 0,54
M6-METR.TV A	68,30	448,02	− 2,98
MANITOU #	107,90	707,78	....
MANUTAN INTE	68,45	449	− 3,59
MARIONNAUD P	116,70	765,50	+ 3,92
PCAS #	23,35	153,17	− 0,21
PETIT FOREST	51	334,54	+ 3,03
PIERRE VACAN	63,50	416,53	+ 2,42
PINGUELY HAU	26,07	171,01	− 3,44
POCHET	67,80	444,74	+ 0,44
RADIALL #	185	1213,52	− 0,22
RALLYE (LY)	61	400,13	....
RODRIGUEZ GR	251,90	1652,36	+ 0,60
RUBIS CA# EX	23,85	156,45	+ 0,42
SABATE SA #	40,40	265,01	− 2,42
SECHE ENVIRO	85,40	560,19	− 0,12
SIACI	24,25	159,07	....
SII	53,10	348,31	− 1,67
SINOP.ASSET	24,05	157,76	+ 0,33
SIPAREX CROI	32,50	213,19	+ 4
SOLERI	308	2020,35	+ 10
SOLVING #	86,30	566,09	− 0,12
STEF-TFE #	45,50	298,46	....
STERIA GROUP	164	1075,77	− 1,97
SYLEA ◆	51,25	336,18	....
SYLIS #	35,72	234,31	− 2,64

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 11 septembre**

Émetteurs	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	30,71	201,44	12/09
AGIPI ACTIONS (AXA)	34,63	227,16	12/09
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2376,37	15587,97	12/09
BNP MONÉ PLACEMENT C	13070,43	85736,40	12/09
BNP MONÉ PLACEMENT D	11714,97	76845,17	12/09
BNP MONÉ TRÉSORERIE	148358,65	973168,95	12/09
BNP OBLIG. CT	162,17	1063,77	12/09
BNP OBLIG. LT	33,33	218,63	12/09
BNP OBLIG. MT C	142,93	937,56	12/09
BNP OBLIG. MT D	133,69	876,95	12/09
BNP OBLIG. SPREADS	171,46	1124,70	12/09
BNP OBLIG. TRÉSOR	1848,18	12123,27	12/09
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1744,40	11442,51	11/09
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
BP OBLI CONVERTIBLES	363,90	2387,03	11/09
BP OBLI HAUT REND.	118,48	777,18	11/09
BP MEDITERRANÉE DÉV.	127,11	833,79	11/09
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	324,97	2131,66	11/09
BP OBLIG. EUROPE	48,87	320,57	12/09
BP SÉCURITÉ	97846,14	641828,60	12/09
EUROACTION MIDCAP	233,81	1533,69	12/09
FRUCTI EURO 50	148,18	972	12/09
FRUCTIFRANCE C	118,84	779,54	12/09
FRUCTIFONDS FRANCE NM	571	3745,51	11/09
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	259,90	1704,83	11/09
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	498,17	3267,78	11/09
NORD SUD DÉVELOP. D	404,34	2652,30	11/09
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	66,12	433,72	11/09
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	92,47	606,56	12/09
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	23,60	154,81	12/09
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,70	266,97	12/09
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	60,81	398,89	11/09
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	57,14	374,81	11/09
ÉCUR. EXPANSION C	14006,97	91879,70	11/09
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,17	263,50	11/09
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	72,56	475,96	11/09
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	214,42	1406,50	11/09
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	188,53	1236,68	11/09
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	175,15	1148,91	12/09
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	265,68	1742,75	12/09
ÉPARCOURT-SICAV D	27,52	180,52	12/09
GÉOPTIM C	2124,14	13933,45	12/09
HORIZON C	653,32	4285,50	11/09
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,46	94,85	12/09
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	39,35	258,12	11/09
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,09	217,06	11/09
ÉCUREUIL VITALITÉ C	50,20	329,29	11/09
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	686,13	4500,72	12/09
ATOUT FONCIER	349,77	2294,34	12/09
ATOUT FRANCE ASIE D	107,67	706,27	12/09
ATOUT FRANCE EUROPE	266,85	1750,42	12/09
ATOUT FRANCE MONDE	66,54	436,47	12/09
ATOUT FUTUR C	286,40	1878,66	12/09
ATOUT FUTUR D	265,22	1739,73	12/09
ATOUT SÉLECTION	146,10	958,35	12/09
COEXIS	323,13	2119,59	12/09
DIÈZE	505,01	3312,65	12/09
EURODYN	732,48	4804,75	12/09
INDICIA EUROLAND	160,64	1053,73	11/09
INDICIA FRANCE	576,38	3780,80	11/09
INDOCAM AMÉRIQUE	63,17	414,37	12/09
INDOCAM ASIE	28,19	184,91	12/09
INDOCAM MULTI OBLIG.	169	1108,57	12/09
INDOCAM ORIENT C	46,10	302,40	11/09
INDOCAM ORIENT D	41,06	269,34	11/09
INDOCAM JAPON	233,49	1531,59	12/09
INDOCAM STR. 5-7 C	320,82	2104,44	12/09
INDOCAM STR. 5-7 D	211	1384,07	12/09
OBLIFUTUR C	92,78	608,60	12/09
OBLIFUTUR D	79,86	523,85	12/09
REVENU-VERT	168,31	1104,04	12/09
UNIVERS ACTIONS	78,94	517,81	12/09
UNIVERS-OBLIGATIONS	39,73	260,61	12/09
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	389,05	2552	11/09
MASTER ACTIONS	62,61	410,69	08/09
MASTER OBLIGATIONS	29,85	195,80	08/09
OPTALIS DYNAMIQ. C	23,80	156,12	11/09
OPTALIS DYNAMIQ. D	22,82	149,69	11/09
OPTALIS ÉQUILIB. C	21,20	139,06	11/09
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,83	130,08	11/09
OPTALIS EXPANSION C	21,31	139,78	11/09
OPTALIS EXPANSION D	21,15	138,73	11/09
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,91	117,48	11/09
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,19	106,20	11/09
PACTE SOL. LOGEM.	75,77	497,02	12/09
PACTE SOL.TIERS MONDE	80,76	529,75	12/09
UNIVAR C	184,05	1207,29	14/09
UNIVAR D	184,05	1207,29	14/09
CIC Crédit Industriel et Commercial			
CIC FRANCIC	47,69	312,83	11/09
CIC FINUNION	164,26	1077,47	11/09
CIC OBLI LONG TERME	170,55	1118,73	28/08
CICAMONDE	42,22	276,95	11/09
CONVERTICIC	97,87	641,99	11/09
EPARCIC	819,70	5376,88	11/09
EUROCIC LEADERS	580,65	3808,81	11/09
EUROPE RÉGIONS	85,03	557,76	11/09
FRANCIC PIERRE	36,43	238,97	11/09
MENSUELCIC	1410,29	9250,90	11/09
OBLICIC MONDIAL	708,97	4650,54	11/09
RENTACIC	24,10	158,09	11/09
UNION AMÉRIQUE	864,12	5668,26	11/09
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	215,30	1412,28	12/09
LION 20000 C/3 11/06/99	940,93	6172,10	12/09
LION 20000 D/3 11/06/99	839,49	5506,69	12/09
SICAV 5000	233,05	1528,71	12/09
SLIVAFRANCE	417,92	2741,38	12/09
SLIVARENTE	39,02	255,95	12/09
SLIVINTER	219,89	1442,38	12/09
TRILION	743,38	4876,25	12/09
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	248,11	1627,49	12/09
ACTILION DYNAMIQUE D *	239,18	1568,92	12/09
ACTILION PEA DYNAMIQUE	103,64	679,83	12/09
ACTILION ÉQUILIBRE C *	209,75	1375,87	12/09
ACTILION ÉQUILIBRE D *	200,31	1313,95	12/09
ACTILION PRUDENCE C *	181,61	1191,28	12/09
ACTILION PRUDENCE D *	173,27	1136,58	12/09
INTERLION	216,65	1421,13	12/09
LION ACTION EURO	128,50	842,90	12/09
LION PEA EURO	130,82	858,12	12/09
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	31,67	207,74	11/09
CM EUROPE TECHNOL.	10,57	69,33	11/09
CM FRANCE ACTIONS	51,74	339,39	11/09
CM MID. ACT. FRANCE	45,02	295,31	11/09
CM MONDE ACTIONS	459,07	3011,30	11/09
CM OBLIG. LONG TERME	101,76	667,50	12/09
CM OPTION DYNAM.	40,38	264,88	11/09
CM OPTION ÉQUIL.	56,08	367,86	12/09
CM OBLIG. COURT TERME	154,62	1014,24	12/09
CM OBLIG. MOYEN TERME	313,28	2054,98	12/09
CM OBLIG. QUATRE	160,77	1054,58	12/09
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18,88	123,84	12/09
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	185,37	1215,95	12/09
ASIE 2000	101,25	664,16	12/09
NOUVELLE EUROPE	298,19	1956	12/09
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3333,83	21868,49	11/09
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3192,19	20939,39	11/09
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	346,01	2269,68	11/09
ST-HONORÉ FRANCE	74,44	488,29	12/09
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	71,03	465,93	11/09
ST-HONORÉ PACIFIQUE	161,34	1058,32	12/09
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	259,88	1704,70	12/09
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	402,83	2642,39	12/09
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	130,08	853,27	12/09
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	282,02	1849,93	11/09
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	8704,22	57095,94	11/09
STRATÉGIE INDICE USA	12677,03	83155,87	11/09
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	102,14	669,99	12/09
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	36,79	241,33	12/09
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	36,08	236,67	12/09
AMPLITUDE EUROPE C	47,45	311,25	11/09
AMPLITUDE EUROPE D	46,05	302,07	11/09
AMPLITUDE MONDE C	337,96	2216,87	11/09
AMPLITUDE MONDE D	305,87	2006,38	11/09
AMPLITUDE PACIFIQUE C	27,27	178,88	11/09
AMPLITUDE PACIFIQUE D	26,45	173,50	11/09
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	60,96	399,87	12/09
ÉLANCIEL EURO D PEA	143,67	942,41	12/09
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	48,58	318,66	11/09
GÉOBILYS C	110,44	724,44	11/09
GÉOBILYS D	101,59	666,39	11/09
INTENSYS C	19,57	128,37	12/09
INTENSYS D	16,99	111,45	12/09
KALEIS DYNAMISME C	272,71	1788,86	11/09
KALEIS DYNAMISME D	267,23	1752,91	11/09
KALEIS DYNAMISME FR C	100,48	659,11	12/09
KALEIS ÉQUILIBRE C	217,98	1429,86	11/09
KALEIS ÉQUILIBRE D	212,63	1394,76	11/09
KALEIS SÉRÉNITÉ C	193,29	1267,90	11/09
KALEIS SÉRÉNITÉ D	188,11	1233,92	11/09
KALEIS TONUS C	101,05	662,84	12/09
LATITUDE C	24,55	161,04	11/09
LATITUDE D	20,99	137,69	11/09
OBLITYS D	104,38	684,69	11/09
PLÉNITUDE D PEA	55	360,78	11/09
POSTE GESTION C	2491,19	16341,14	12/09
POSTE GESTION D	2282,92	14974,97	12/09
POSTE PREMIÈRE SI	6775,66	44445,42	12/09
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39987,02	262297,66	12/09
POSTE PREMIÈRE 2-3	8476,31	55600,95	12/09
REVENUS TRIMESTR. D	767,05	5031,52	12/09
THÉSORA C	174	1141,37	11/09
THÉSORA D	147,34	966,49	11/09
TRÉSORYS C	45027,70	295362,35	12/09
SOLSTICE D	356,44	2338,09	11/09
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	84,79	556,19	11/09
POSTE EUROPE D	81,37	533,75	11/09
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	181,36	1189,64	11/09
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	170,04	1115,39	11/09
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	153,88	1009,39	12/09
CADENCE 2 D	151,90	996,40	12/09
CADENCE 3 D	150,33	986,10	12/09
CONVERTIS C	269,93	1770,62	12/09
INTEROBLIG C	56,04	367,60	12/09
INTERSÉLECTION FR. D	100,48	659,11	12/09
SÉLECT DÉFENSIF C	196,76	1290,66	12/09
SÉLECT DYNAMIQUE C	319,29	2094,41	12/09
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	196,88	1291,45	12/09
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	204,53	1341,63	12/09
SÉLECT PEA 1	279,63	1834,25	12/09
SG FRANCE OPPORT. C	601,22	3943,74	12/09
SG FRANCE OPPORT. D	562,94	3692,64	12/09
SOGENFRANCE C	666,77	4373,72	12/09
SOGENFRANCE D	600,86	3941,38	12/09
SOGEOBLIG C	103,42	678,39	12/09
SOGÉPARGNE D	44,95	294,85	12/09
SOGEPEA EUROPE	312,19	2047,83	12/09
SOGINTER C	106,02	695,45	12/09
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	23,33	153,03	11/09
DÉCLIC ACTIONS FRANC	74,24	486,98	11/09
DÉCLIC ACTIONS INTER.	59,22	388,46	11/09
DÉCLIC BOURSE PEA	66,89	438,77	11/09
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	19,57	128,37	11/09
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,01	111,58	11/09
DÉCLIC PEA EUROPE	34,08	223,55	11/09
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	88,52	580,65	11/09
SOGINDEX FRANCE C	753,68	4943,82	11/09

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

LeMonde Job: WMQ1409--0028-0 WAS LMQ1409-28 Op.: XX Rev.: 13-09-00 T.: 10:37 S.: 111,06-Cmp.:13,11, Base : LMQPAG 18Fap:100 Nº:0459 Lcp:700 CMYK

VALEURS FRANÇAISES

● Le cours de Bourse de **Sagem** cédait 2,15 %, à 314,1 euros, mercredi 13 septembre, en début de séance. Le groupe prévoit de vendre cette année environ 14 millions de terminaux mobiles, soit deux fois plus qu'en 1999, et vise *« au moins 7 % »* du marché mondial du GSM.

● L'action **Bouygues Offshore** perdait 2,09 %, à 65,5 euros, après l'annonce d'une baisse de 43 % de son bénéfice net opérationnel. Le groupe table sur une amélioration de son carnet de commandes au second semestre.

● L'action **Thomson-CSF** reculait de 0,57 %, à 52,2 euros, malgré l'annonce de son bénéfice opérationnel en hausse de 29 %, conforme aux attentes.

● L'action **Renault** cédait 0,09 %, à 52,7 euros, tandis que le cours de **Peugeot** gagnait 0,86 %, à 221,9 euros, mercredi matin. Les immatriculations de voitures neuves en France se sont inscrites en baisse de 12,6 % en août (156 576 contre 179 072) et de 36,1 % en juillet (186 842 contre 292 625), a indiqué l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA).

● L'action **La Rochette** bondissait de 9,95 %, à 7,18 euros, mercredi matin. Le groupe a indiqué qu'il envisageait de céder son activité de pâte à papier au groupe papetier canadien Tembec. Il a annoncé, par ailleurs, un résultat bénéficiaire de 35,3 millions d'euros au premier semestre 2000, contre une perte de 9 millions un an plus tôt.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 12 SEPTEMBRE **Cours relevés à 18 h 08**

Liquidation : 22 septembre

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
BNPPARIBAS(TP)84	141,40	142,50	934,74	+ 0,78	6,36
CR.LYONNAIS(TP) L	149,50	150	983,94	+ 0,33	5,22
RENAULT (T.P.)	335	334,40	2193,52	− 0,18	16,10
SAINT GOBAIN(T.P.	159	159	1042,97	....	8,32
THOMSON S.A (T.P)	154	154	1010,17	....	9,44
ACCOR	47,19	46,36	304,10	− 1,76	0,90
AGF	56	55,70	365,37	− 0,54	1,62
AIR FRANCE GPE NO	21,98	21,88	143,52	− 0,45	2,74
AIR LIQUIDE	140	138,10	905,88	− 1,36	2,60
ALCATEL	89	87,95	576,91	− 1,18	2,20
ALSTOM	27,25	26,85	176,12	− 1,47	0,55
ALTRAN TECHNO. #	255,50	248,70	1631,37	− 2,66	0,32
ATOS CA	118	117,10	768,13	− 0,76	....
AVENTIS	81,20	84,25	552,64	+ 3,76	0,45
AXA	167,90	166,50	1092,17	− 0,83	2
BAIL INVESTIS	115,20	115,20	755,66	....	6,51
AZEO(EXG.ET EAUX)	74,65	73,90	484,75	− 1	0,92
BAZAR HOT. VILLE	124,10	129,20	847,50	+ 4,11	3
BIC	52,10	52,20	342,41	+ 0,19	0,24
BIS	113	119,80	785,84	+ 6,02	1,22
BNPPARIBAS	105,70	105,60	692,69	− 0,09	1,75
BOLLORE	183,50	182	1193,84	− 0,82	4,12
BONGRAIN	37	36,50	239,42	− 1,35	10,70
BOUYGUES	66,05	66	432,93	− 0,08	2,59
BOUYGUES OFFS	65	66,90	438,84	+ 2,92	1,30
BULL#	7,21	7,34	48,15	+ 1,80	....
BUSINESS OBJECTS	117,10	118,20	775,34	+ 0,94	....
CANAL +	184	183	1200,40	− 0,54	0,80
CAP GEMINI	216,80	215,40	1412,93	− 0,65	1
CARBONE-LORRAINE	49,80	49,74	326,27	− 0,12	0,88
CARREFOUR	83,25	84	551	+ 0,90	0,90
CASINO GUICHARD	107,60	108,40	711,06	+ 0,74	1,27
CASINO GUICH.ADP	70,10	69,95	458,84	− 0,21	1,31
CASTORAMA DUB.(LI	237,80	238,10	1561,83	+ 0,13	2,47
CEGID (LY)	132	130,90	858,65	− 0,83	4,04
CGIP	52,90	50,60	331,91	− 4,35	0,90
CHARGEURS	67,25	67	439,49	− 0,37	2,13
CHRISTIAN DALLOZ	71,10	72	472,29	+ 1,27	0,76
CHRISTIAN DIOR	62,10	64	419,81	+ 3,06	1,80
CIC -ACTIONS A.	113	113,50	744,51	+ 0,44	1,39
CIMENTS FRANCAIS	55,40	56,10	367,99	+ 1,26	1,40
CLARINS	99,70	98,95	649,07	− 0,75	1
CLUB MEDITERRANEE	141	138,40	907,84	− 1,84	0,50
CNP ASSURANCES	31,17	31,15	204,33	− 0,06	0,88
COFACE	107	116	760,91	+ 8,41	1,50
COFLEXIP	155,50	155,70	1021,33	+ 0,13	1,16
COLAS	60	58	380,46	− 3,33	4,25
CPR	47,40	47	308,30	− 0,84	1
CRED.FON.FRANCE	13,25	13,30	87,24	+ 0,38	0,83
CFF.RECYCLING	45,25	44,60	292,56	− 1,44	0,57
CREDIT LYONNAIS	42	42,98	281,93	+ 2,33	0,50
CS SIGNAUX(CSEE)	65,65	64,65	424,08	− 1,52	0,84
DAMART	75	75	491,97	....	2,90
DANONE	158,70	160,90	1055,43	+ 1,39	3,50
DASSAULT-AVIATION	202,30	206	1351,27	+ 1,83	5
DASSAULT SYSTEMES	95,30	93,55	613,65	− 1,84	0,27
DE DIETRICH	70	70,10	459,83	+ 0,14	1,80
DEVEAUX(LY)#	76,15	77,05	505,41	+ 1,18	3
DMC (DOLLFUS MI)	4,89	4,75	31,16	− 2,86	0,61
DYNACTION	28,40	28,50	186,95	+ 0,35	0,50
EIFFAGE	68	68	446,05	....	0,78
ELIOR	12,50	12,80	83,96	+ 2,40	....
ENTENIAL(EX CDE)	32,45	33,25	218,11	+ 2,47	....
ERAMET CA EX DTDI	49,40	50,35	330,27	+ 1,92	0,60
ERIDANIA BEGHIN	103,90	97,10	636,93	− 6,54	3,30
ESSILOR INTL	305,60	306,20	2008,54	+ 0,20	3,40
ESSO	73,90	73,25	480,49	− 0,88	2,29
EULER	50,80	49	321,42	− 3,54	....
EURAFRANCE	676	670,50	4398,19	− 0,81	8,54
EURO DISNEY	0,61	0,61	4	....	....
EUROTUNNEL	1,01	1	6,56	− 0,99	....
FAURECIA	40,37	40,21	263,76	− 0,40	0,91
FIMALAC SA CA	32,01	32	209,91	− 0,03	3,72
FIVES-LILLE	84	85,10	558,22	+ 1,31	1,50
FONC.LYON.#	112	111,90	734,02	− 0,09	3,03
FRANCE TELECOM	132,50	132,60	869,80	+ 0,08	1
FROMAGERIES BEL	538,50	536	3515,93	− 0,46	10,06
GALERIES LAFAYETT	222	222,50	1459,50	+ 0,23	0,30
GAUMONT #	60,85	61	400,13	+ 0,25	0,57
GECINA	104,40	104,60	686,13	+ 0,19	3,18
GEOPHYSIQUE	86,90	91	596,92	+ 4,72	1,22
GFI INFORMATIQUE	43	43,73	286,85	+ 1,70	0,61
GRANDVISION	28,29	27,01	177,17	− 4,52	0,25
GROUPE ANDRE S.A.	130	130,80	857,99	+ 0,62	1,98
GROUPE GASCOGNE	77,50	76,80	503,77	− 0,90	2,60
GR.ZANNIER (LY) #	57,10	57	373,90	− 0,18	0,61
GROUPE GTM	126	115	754,35	− 8,73	2,35
GROUPE PARTOUCHE	64,80	64,80	425,06	....	1,68
GUYENNE GASCOGNE	97	102,90	674,98	+ 6,08	6,50
HAVAS ADVERTISING	23,10	22,50	147,59	− 2,60	3
IMERYS(EX.IMETAL)	131	130	852,74	− 0,76	3,20
IMMEUBLES DE FCE	19,10	19,20	125,94	+ 0,52	0,30
INFOGRAMES ENTER.	33	32,95	216,14	− 0,15	....
INGENICO	54,50	52,40	343,72	− 3,85	0,20
ISIS	80,85	81,70	535,92	+ 1,05	2,16
KAUFMAN ET BROAD	21	21,40	140,37	+ 1,90	....
KLEPIERRE	103,70	103	675,64	− 0,68	2,50
LABINAL	131,90	....	....	....	2,35
LAFARGE	87,10	87,10	571,34	....	2,05
LAGARDERE	79,80	78	511,65	− 2,26	0,78
LAPEYRE	59,70	61	400,13	+ 2,18	1,08
LEBON (CIE)	55	54,50	357,50	− 0,91	1,83
LEGRAND	208,50	210	1377,51	+ 0,72	0,92
LEGRAND ADP	117,40	118	774,03	+ 0,51	1,48
LEGRIS INDUST.	42,50	42,98	281,93	+ 1,13	1
LIBERTY SURF	29,98	29,80	195,48	− 0,60	....
LOCINDUS	109,90	109,70	719,58	− 0,18	8,51
L'OREAL	75	76,05	498,86	+ 1,40	3,40
LVMH MOET HEN.	86	89,40	586,43	+ 3,95	2,40
MARINE WENDEL	83,60	82,90	543,79	− 0,84	3,60
METALEUROP	7,89	7,84	51,43	− 0,63	0,61
MICHELIN	33,50	33,55	220,07	+ 0,15	0,71
MONTUPET SA	26,05	26,17	171,66	+ 0,46	0,17
MOULINEX	4,82	4,70	30,83	− 2,49	0,61
NATEXIS BQ POP.	89	95,50	626,44	+ 7,30	2,20
NEOPOST	33,70	32,40	212,53	− 3,86	....
NORBERT DENTRES.#	17,27	17,50	114,79	+ 1,33	0,36
NORD-EST	26,09	26,05	170,88	− 0,15	0,94
NRJ GROUP	49,90	49,40	324,04	− 1	....
OBERTHUR CARD SYS	29,95	30,25	198,43	+ 1	....
OLIPAR	7,59	7,58	49,72	− 0,13	....
PECHINEY ACT ORD	51,90	51,80	339,79	− 0,19	0,81
PENAUILLE POLY.CB	608	613	4021,02	+ 0,82	2,60
PERNOD-RICARD	59,05	58	380,46	− 1,78	0,85
PEUGEOT	220	220	1443,11	....	2,70
PINAULT-PRINT.RED	213,20	212,80	1395,88	− 0,19	1,78
PLASTIC OMN.(LY)	115,20	115,80	759,60	+ 0,52	12,20
PUBLICIS GR. SA #	43	42,90	281,41	− 0,23	1,70
REMY COINTREAU	37,31	37,47	245,79	+ 0,43	0,90
RENAULT	52	52,75	346,02	+ 1,44	0,76
REXEL	90,90	89	583,80	− 2,09	1,34
RHODIA	14,85	14,86	97,48	+ 0,07	0,40
ROCHETTE (LA)	6,51	6,53	42,83	+ 0,31	0,18
ROYAL CANIN	115,50	113,60	745,17	− 1,65	0,90
RUE IMPERIALE (LY	2400	2371	15552,74	− 1,21	20,73
SADE (NY)	48	48,50	318,14	+ 1,04	2,10
SAGEM S.A.	321	321	2105,62	....	3,81
SAINT-GOBAIN	156	157,40	1032,48	+ 0,90	3,60
SALVEPAR (NY)	67,70	69,50	455,89	+ 2,66	3,05
SANOFI SYNTHELABO	55,25	57,10	374,55	+ 3,35	0,32
SCHNEIDER ELECTRI	77	77,75	510,01	+ 0,97	1,34
SCOR	48,50	48,50	318,14	....	1,70
S.E.B.	70,30	67,80	444,74	− 3,56	1,90
SEITA	44,25	44,05	288,95	− 0,45	5
SELECTIBAIL(EXSEL	15,25	15,50	101,67	+ 1,64	1,65
SIDEL	75,60	73	478,85	− 3,44	1
SILIC CA	156,10	156	1023,29	− 0,06	6,30
SIMCO	77,90	77,80	510,33	− 0,13	2,47
SKIS ROSSIGNOL	15,75	15,58	102,20	− 1,08	0,15
SOCIETE GENERALE	69,90	70,05	459,50	+ 0,21	6,20
SODEXHO ALLIANCE	183	181,60	1191,22	− 0,77	1,78
SOGEPARC (FIN)	83,85	81,45	534,28	− 2,86	1,40
SOMMER ALLIBERT	47	46,10	302,40	− 1,91	0,75
SOPHIA	29,70	29,78	195,34	+ 0,27	1,48
SOPRA #	97	96	629,72	− 1,03	0,58
SPIR COMMUNIC. #	91,25	89,60	587,74	− 1,81	2,70
SR TELEPERFORMANC	41,51	42	275,50	+ 1,18	0,13
STUDIOCANAL (M)	13,63	13,38	87,77	− 1,83	0,54
SUEZ LYON.DES EAU	169,60	171,50	1124,97	+ 1,12	3
TF1	83,50	80	524,77	− 4,19	4,60
TECHNIP	147	154,20	1011,49	+ 4,90	3
THOMSON-CSF	49,56	52,50	344,38	+ 5,93	0,61
THOMSON MULTIMEDI	67,80	68,60	449,99	+ 1,18	....
TOTAL FINA ELF	186	185,50	1216,80	− 0,27	2,35
TRANSICIEL #	75	70,35	461,47	− 6,20	0,80
UBI SOFT ENTERTAI	59,60	57,60	377,83	− 3,36	....
UNIBAIL	178	166,90	1094,79	− 6,24	5
UNILOG	128,30	126,70	831,10	− 1,25	0,30
USINOR	12,07	11,76	77,14	− 2,57	0,48
VALEO	59,95	59,30	388,98	− 1,08	1,50
VALLOUREC	49	49,40	324,04	+ 0,82	0,76
VIA BANQUE ↑	33,10	31,65	207,61	− 4,38	3,05
VINCI	56,50	56	367,34	− 0,88	1,60
VIVENDI	92,40	92,25	605,12	− 0,16	1
VIVENDI ENVIRON.	42	41,89	274,78	− 0,26	....
WANADOO	20,30	19,65	128,90	− 3,20	....
WORMS (EX.SOMEAL)	16,89	16,87	110,66	− 0,12	0,46
ZODIAC	243	247	1620,21	+ 1,65	2,60

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	71,40	71,50	469,01	+ 0,14	0,07
A.T.T. #	35,70	36,02	236,28	+ 0,90	0,20
BARRICK GOLD #	18,81	18,95	124,30	+ 0,74	0,09
CROWN CORK ORD. #	13,85	13,68	89,73	− 1,23	0,23
DE BEERS #	32	30,85	202,36	− 3,59	0,22
DU PONT NEMOURS #	48,32	47,60	312,24	− 1,49	0,33
ERICSSON #	22,05	22,28	146,15	+ 1,04	0,17
GENERAL ELECTR. #	69,80	69,10	453,27	− 1	0,12
GENERAL MOTORS #	87	84,65	555,27	− 2,70	0,47
HITACHI #	13,36	13,10	85,93	− 1,95	0,02
I.B.M.	146,60	146,30	959,67	− 0,20	0,12
ITO YOKADO #	55,60	55,20	362,09	− 0,72	0,09
MATSUSHITA	29,65	29,51	193,57	− 0,47	0,03
MC DONALD'S	32,80	32,65	214,17	− 0,46	0,04
MERK AND CO	79	78,45	514,60	− 0,70	0,32
MITSUBISHI CORP.#	8,11	8,49	55,69	+ 4,69	0,02
MORGAN J.P.#	196	198	1298,79	+ 1,02	0,89
NIPP. MEATPACKER#	14,92	15	98,39	+ 0,54	0,09
PHILIP MORRIS#	34	34,40	225,65	+ 1,18	0,42
PROCTER GAMBLE	73	72,70	476,88	− 0,41	0,32
SEGA ENTERPRISES	12,50	12,26	80,42	− 1,92	0,08
SCHLUMBERGER#	99,50	96,70	634,31	− 2,81	0,21
SONY CORP.#RGA	127,50	126,90	832,41	− 0,47	0,13
SUMITOMO BANK #	14	13,81	90,59	− 1,36	0,02
T.D.K.#	167,90	165,10	1082,99	− 1,67	0,13

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 12 SEPTEMBRE

Cours relevés à 18 h 08

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM.	19,80	129,88	− 3,93
AB SOFT	9,10	59,69	− 4,21
ACCESS COMME	49	321,42	− 3,92
ADL PARTNER	30,10	197,44	+ 7,50
ALGORIEL #	25	163,99	− 0,40
ALPHAMEDIA	9	59,04	− 2,17
ALPHA MOS #	6,80	44,61	− 3,41
ALTAMIR & CI	197,50	1295,52	− 0,75
ALTAMIR BS 9 ◆	15,80	103,64	....
ALDETA	8	52,48	....
ALTI #	30,40	199,41	− 7,60
A NOVO #	218	1429,99	− 0,41
ARTPRICE COM	23	150,87	− 1,71
ASTRA	2,29	15,02	− 6,15
AUFEMININ.CO	10,98	72,02	− 1,08
AUTOMA TECH	21	137,75	+ 0,48
AVENIR TELEC	13,79	90,46	− 4,90
AVENIR TELEC	10,23	67,10	− 16,76
BAC MAJESTIC	15	98,39	− 5,06
BARBARA BUI	12,30	80,68	....
BCI NAVIGATI	39,15	256,81	+ 0,38
BELVEDERE	57	373,90	− 1,30
BOURSE DIREC	12,95	84,95	− 2,48
BRIME TECHNO	60,50	396,85	+ 0,08
BUSINESS INT	11,60	76,09	+ 5,94
BVRP ACT.DIV	59,40	389,64	− 4,04
BVRP NOUV.J0 ◆	61,90	406,04	....
CAC SYSTEMES	9,51	62,38	....
CAST	43	282,06	− 3,59
CEREP	86,90	570,03	− 3,77
CHEMUNEX #	1,90	12,46	− 2,56
CMT MEDICAL	21,50	141,03	+ 4,88
COALA #	58	380,46	− 2,85
COHERIS ATIX	54,30	356,18	− 6,70
COIL	25	163,99	....
CONSODATA #	56,90	373,24	+ 4,79
CONSORS FRAN	18,10	118,73	− 3,47
CROSS SYSTEM	36,80	241,39	− 7,30
CRYO #	26,32	172,65	− 2,52
CYBERDECK #	6,75	44,28	+ 0,75
CYBER PRES.P	46	301,74	+ 1,77
CYBERSEARCH	8,79	57,66	− 2,12
CYRANO #	6,90	45,26	− 3,36
DALET #	22,97	150,67	+ 0,75
DATATRONIC	32,55	213,51	+ 11,66
DESK #	4,30	28,21	+ 4,88
DESK BS 98 ◆	0,35	2,30	....
DEVOTEAM #	110,90	727,46	− 0,09
DMS #	12,15	79,70	− 0,41
D INTERACTIV	134	878,98	− 0,37
DIOSOS #	41,30	270,91	+ 0,24
DURAND ALLIZ	4	26,24	− 1,23
DURAN DUBOI	85,50	560,84	+ 0,59
DURAN BS 00	7,40	48,54	+ 5,71
EFFIK #	16,71	109,61	− 1,71
EGIDE #	480	3148,59	− 3,13
EMME(JCE 1/1	14,30	93,80	− 1,38
ESI GROUP	42,20	276,81	+ 2,38
ESKER	21,45	140,70	− 2,99
EUROFINS SCI	25,50	167,27	− 1,92
EURO.CARGO S.	10	65,60	+ 0,91
EUROPSTAT #	45,10	295,84	− 8,89
FIMATEX #	17,10	112,17	....
FI SYSTEM # ↑	47,88	314,07	− 14,50
FI SYSTEM BS ↑	15,85	103,97	....
FLOREANE MED	9,58	62,84	− 2,24
GAMELOFT COM	8,60	56,41	− 1,71
GAUDRIOT #	24,60	161,37	+ 7,66
GENERIX #	39	255,82	− 4,88
GENESYS #	61	400,13	+ 0,33
GENESYS BS00	12	78,71	− 7,62
GENSET	89,40	586,43	− 1
GL TRADE #	58	380,46	+ 0,87
GUILLEMOT #	58,50	383,73	− 2,09
GUYANOR ACTI	0,46	3,02	− 8
HF COMPANY	98	642,84	− 1,71
HIGH CO.#	124	813,39	+ 5,44
HIGHWAVE OPT	194,90	1278,46	− 10,80
HIMALAYA	31,90	209,25	− 0,31
HI MEDIA	9,20	60,35	− 6,12
HOLOGRAM IND.	153,10	1004,27	− 1,54
IB GROUP.COM	24,38	159,92	+ 0,74
IDP	6,50	42,64	....
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	....
IGE + XAO	23,50	154,15	− 1,67
ILOG #	67,50	442,77	....
IMECOM GROUP.	4,73	31,03	− 1,46
INFOSOURCES	16,25	106,59	....
INFOSOURCE B.	70	459,17	− 1,41
INFOTEL #	91	596,92	− 5,21
INFO VISTA	45,10	295,84	+ 3,09
INTEGRA NET	15,30	100,36	− 3,29
INTEGRA ACT.	....	....	....
INTERCALL #	43,67	286,46	− 1,87
IPSOS #	143	938,02	+ 0,07
IPSOS BS00	16	104,95	+ 0,06
IT LINK	39,50	259,10	+ 3,27
JOLIEZ-REGOL ◆	3,50	22,96	....
JOLIEZ-REGOL ◆	0,17	1,12	....
KALISTO ENTE	17,55	115,12	− 3,57
KEYRUS PROGI	10,96	71,89	+ 1,95
KAZIBAO	6	39,36	− 1,64
LACIE GROUP	4,80	31,49	+ 1,69
LEXIBOOK #	17,20	112,82	− 5,49
LINADATA SER	27,95	183,34	+ 1,64
MEDCOST #	9,89	64,87	− 3,98
MEDIDEP #	46	301,74	+ 1,10
METROLOGIC G	90,70	594,95	− 2,47
MONDIAL PECH	6,51	42,70	− 6,73
MULTIMANIA #	27,38	179,60	+ 0,85
NATUREX	12,20	80,03	− 3,94
NET2S #	37,35	245	+ 4,33
NETGEM	55,70	365,37	− 3,21
NETVALUE #	21	137,75	− 2,33
NEURONES #	8,80	57,72	+ 0,57
NICOX #	71,40	468,35	− 0,14
OLITEC	57,50	377,18	− 0,86
OPTIMA DIREC	10,04	65,86	− 13,45
OPTIMS #	7,60	49,85	+ 1,20
OXIS INTL RG	1,50	9,84	....
PERFECT TECH	94,50	619,88	− 5,97
PHONE SYS.NE	11,05	72,48	− 0,45
PICOGIGA	126	826,51	− 2,25
PROSODIE #	73	478,85	− 0,07
PROSODIE BS	36	236,14	− 9,55
PROLOGUE SOF	17,89	117,35	− 0,61
PROXIDIS	1,90	12,46	+ 5,56
QUANTEL	5,29	34,70	+ 3,32
QUANTUM APPL	3,90	25,58	− 4,88
R2I SANTE	24,50	160,71	....
RECIF #	51	334,54	− 1,73
REPONSE #	45,50	298,46	....
REGINA RUBEN	9,45	61,99	− 0,53
RIBER #	30	196,79	− 4,76
RIGIFLEX INT	98	642,84	− 1,01
SAVEURS DE F	16,75	109,87	− 1,12
GUILLEMOT BS	29,50	193,51	....
SELF TRADE #	12,81	84,03	+ 0,71
SILICOMP #	76	498,53	− 2,56

SECOND MARCHÉ

MARDI 12 SEPTEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 08**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	43,20	283,37	+ 8
ACTIELEC REG	9,41	61,73	− 0,32
ACTIELEC TEC	0,96	6,30	− 1,03
ALGECO #	87,50	573,96	− 2,45
ALTEDIA	30,70	201,38	+ 3,02
ALTEN (SVN)	168	1102,01	− 1,47
APRIL S.A.#(	183,90	1206,30	− 6,60
ARES GRPE (S	49,80	326,67	− 0,20
ARKOPHARMA #	99,90	655,30	+ 0,91
ASSYSTEM #	73,85	484,42	+ 1,16
AUBAY	31	203,35	− 2,97
BENETEAU CA#	108,90	714,34	− 0,09
BOIRON (LY)#	60,50	396,85	− 1,31
BOIZEL CHANO	52,90	347	− 0,19
BONDUELLE	19	124,63	− 0,05
BQUE TARNEAU	99,95	655,63	− 0,05
BRICE	16,20	106,27	− 0,06
BRICORAMA #	46,80	306,99	+ 3,65
BRIOCHE PASQ	95,50	626,44	− 0,62
BUFFALO GRIL	17	111,51	+ 0,29
C.A. OISE CC	83,85	550,02	− 0,42
C.A. PARIS I	219	1436,55	+ 1,39
C.A. SOMME C	74	485,41	....
C.A.DU NORD#	128,90	845,53	+ 1,50
C.A.PAS CAL	166,60	1092,82	− 0,60
C.A.TOULOUSE	91	596,92	+ 1,11
CDA-CIE DES	46	301,74	+ 3,84
CEGEDIM #	74	485,41	− 5,01
CIE FIN.ST-H	104,10	682,85	− 1,79
CNIM CA#	59,85	392,59	+ 0,08
COFITEM-COFI	53	347,66	....
COURIR	90,60	594,30	− 1,58
DANE-ELEC ME	28,20	184,98	+ 0,14
DECAN GROUPE	42	275,50	....
ENTRELEC CB	54,45	357,17	− 1,89
ETAM DEVELOP	20,84	136,70	+ 1,66
EUROPEENNE C	92,20	604,79	− 0,11
EXEL INDUSTR	37,98	249,13	− 0,05
EXPAND S.A	87	570,68	− 3,33
EXPLOIT.PARC	117	767,47	....
FINACOR	11,65	76,42	− 2,92
FINATIS(EX.L	112	734,67	− 2,61
FININFO	38	249,26	....
FLEURY MICHO	28,15	184,65	− 0,18
FLO (GROUPE)	38,90	255,17	....
FOCAL (GROUP	61	400,13	− 3,17
GENERALE LOC	121	793,71	....
GEODIS	69,90	458,51	+ 1,45
GFI INDUSTRI	25,50	167,27	+ 2
GO SPORT	75,90	497,87	− 0,13
GRAND MARNIE	6150	40341,36	− 0,65
GROUPE BOURB	55,60	364,71	− 0,36
GROUPE CRIT	144,50	947,86	− 3,60
GROUPE J.C.D	139,40	914,40	+ 0,29
HERMES INTL	157	1029,85	+ 0,83
HYPARLO #(LY	23	150,87	− 2,71
I.C.C.#	39,80	261,07	+ 2,05
IMS(INT.META	9,51	62,38	− 2,66
INTER PARFUM	61,95	406,37	+ 0,32
IPO (NS) #	59,45	389,97	− 0,92
JET MULTIMED	74,30	487,38	+ 1,50
L.D.C.	95,55	626,77	− 0,05
LAURENT-PERR	31,35	205,64	+ 1,13
LECTRA SYST	17,50	114,79	− 0,57
LOUIS DREYFU	12,79	83,90	+ 0,08
LVL MEDICAL	55,80	366,02	+ 0,54
M6-METR.TV A	68,30	448,02	− 2,98
MANITOU #	107,90	707,78	....
MANUTAN INTE	68,45	449	− 3,59
MARIONNAUD P	116,70	765,50	+ 3,92
PCAS #	23,35	153,17	− 0,21
PETIT FOREST	51	334,54	+ 3,03
PIERRE VACAN	63,50	416,53	+ 2,42
PINGUELY HAU	26,07	171,01	− 3,44
POCHET	67,80	444,74	+ 0,44
RADIALL #	185	1213,52	− 0,22
RALLYE (LY)	61	400,13	....
RODRIGUEZ GR	251,90	1652,36	+ 0,60
RUBIS CA# EX	23,85	156,45	+ 0,42
SABATE SA #	40,40	265,01	− 2,42
SECHE ENVIRO	85,40	560,19	− 0,12
SIACI	24,25	159,07	....
SII	53,10	348,31	− 1,67
SINOP.ASSET	24,05	157,76	+ 0,33
SIPAREX CROI	32,50	213,19	+ 4
SOLERI	308	2020,35	+ 10
SOLVING #	86,30	566,09	− 0,12
STEF-TFE #	45,50	298,46	....
STERIA GROUP	164	1075,77	− 1,97
SYLEA ◆	51,25	336,18	....
SYLIS #	35,72	234,31	− 2,64

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 11 septembre**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	30,71	201,44	12/09
AGIPI ACTIONS (AXA)	34,63	227,16	12/09
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2376,37	15587,97	12/09
BNP MONÉ PLACEMENT C	13070,43	85736,40	12/09
BNP MONÉ PLACEMENT D	11714,97	76845,17	12/09
BNP MONÉ TRÉSORERIE	148358,65	973168,95	12/09
BNP OBLIG. CT	162,17	1063,77	12/09
BNP OBLIG. LT	33,33	218,63	12/09
BNP OBLIG. MT C	142,93	937,56	12/09
BNP OBLIG. MT D	133,69	876,95	12/09
BNP OBLIG. SPREADS	171,46	1124,70	12/09
BNP OBLIG. TRÉSOR	1848,18	12123,27	12/09
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1744,40	11442,51	11/09
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
BP OBLI CONVERTIBLES	363,90	2387,03	11/09
BP OBLI HAUT REND.	118,48	777,18	11/09
BP MEDITERRANÉE DÉV.	127,11	833,79	11/09
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	324,97	2131,66	11/09
BP OBLIG. EUROPE	48,87	320,57	12/09
BP SÉCURITÉ	97846,14	641828,60	12/09
EUROACTION MIDCAP	233,81	1533,69	12/09
FRUCTI EURO 50	148,18	972	12/09
FRUCTIFRANCE C	118,84	779,54	12/09
FRUCTIFONDS FRANCE NM	571	3745,51	11/09
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	259,90	1704,83	11/09
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	498,17	3267,78	11/09
NORD SUD DÉVELOP. D	404,34	2652,30	11/09
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	66,12	433,72	11/09
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	92,47	606,56	12/09
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	23,60	154,81	12/09
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,70	266,97	12/09
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	60,81	398,89	11/09
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	57,14	374,81	11/09
ÉCUR. EXPANSION C	14006,97	91879,70	11/09
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,17	263,50	11/09
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	72,56	475,96	11/09
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	214,42	1406,50	11/09
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	188,53	1236,68	11/09
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	175,15	1148,91	12/09
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	265,68	1742,75	12/09
ÉPARCOURT-SICAV D	27,52	180,52	12/09
GÉOPTIM C	2124,14	13933,45	12/09
HORIZON C	653,32	4285,50	11/09
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,46	94,85	12/09
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	39,35	258,12	11/09
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,09	217,06	11/09
ÉCUREUIL VITALITÉ C	50,20	329,29	11/09
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	686,13	4500,72	12/09
ATOUT FONCIER	349,77	2294,34	12/09
ATOUT FRANCE ASIE D	107,67	706,27	12/09
ATOUT FRANCE EUROPE	266,85	1750,42	12/09
ATOUT FRANCE MONDE	66,54	436,47	12/09
ATOUT FUTUR C	286,40	1878,66	12/09
ATOUT FUTUR D	265,22	1739,73	12/09
ATOUT SÉLECTION	146,10	958,35	12/09
COEXIS	323,13	2119,59	12/09
DIÈZE	505,01	3312,65	12/09
EURODYN	732,48	4804,75	12/09
INDICIA EUROLAND	160,64	1053,73	11/09
INDICIA FRANCE	576,38	3780,80	11/09
INDOCAM AMÉRIQUE	63,17	414,37	12/09
INDOCAM ASIE	28,19	184,91	12/09
INDOCAM MULTI OBLIG.	169	1108,57	12/09
INDOCAM ORIENT C	46,10	302,40	11/09
INDOCAM ORIENT D	41,06	269,34	11/09
INDOCAM JAPON	233,49	1531,59	12/09
INDOCAM STR. 5-7 C	320,82	2104,44	12/09
INDOCAM STR. 5-7 D	211	1384,07	12/09
OBLIFUTUR C	92,78	608,60	12/09
OBLIFUTUR D	79,86	523,85	12/09
REVENU-VERT	168,31	1104,04	12/09
UNIVERS ACTIONS	78,94	517,81	12/09
UNIVERS-OBLIGATIONS	39,73	260,61	12/09
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	389,05	2552	11/09
MASTER ACTIONS	62,61	410,69	08/09
MASTER OBLIGATIONS	29,85	195,80	08/09
OPTALIS DYNAMIQ. C	23,80	156,12	11/09
OPTALIS DYNAMIQ. D	22,82	149,69	11/09
OPTALIS ÉQUILIB. C	21,20	139,06	11/09
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,83	130,08	11/09
OPTALIS EXPANSION C	21,31	139,78	11/09
OPTALIS EXPANSION D	21,15	138,73	11/09
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,91	117,48	11/09
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,19	106,20	11/09
PACTE SOL. LOGEM.	75,77	497,02	12/09
PACTE SOL.TIERS MONDE	80,76	529,75	12/09
UNIVAR C	184,05	1207,29	14/09
UNIVAR D	184,05	1207,29	14/09
CIC Crédit Industriel et Commercial			
CIC FRANCIC	47,69	312,83	11/09
CIC FINUNION	164,26	1077,47	11/09
CIC OBLI LONG TERME	170,55	1118,73	28/08
CICAMONDE	42,22	276,95	11/09
CONVERTICIC	97,87	641,99	11/09
EPARCIC	819,70	5376,88	11/09
EUROCIC LEADERS	580,65	3808,81	11/09
EUROPE RÉGIONS	85,03	557,76	11/09
FRANCIC PIERRE	36,43	238,97	11/09
MENSUELCIC	1410,29	9250,90	11/09
OBLICIC MONDIAL	708,97	4650,54	11/09
RENTACIC	24,10	158,09	11/09
UNION AMÉRIQUE	864,12	5668,26	11/09
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	215,30	1412,28	12/09
LION 20000 C/3 11/06/99	940,93	6172,10	12/09
LION 20000 D/3 11/06/99	839,49	5506,69	12/09
SICAV 5000	233,05	1528,71	12/09
SLIVAFRANCE	417,92	2741,38	12/09
SLIVARENTE	39,02	255,95	12/09
SLIVINTER	219,89	1442,38	12/09
TRILION	743,38	4876,25	12/09
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	248,11	1627,49	12/09
ACTILION DYNAMIQUE D *.	239,18	1568,92	12/09
ACTILION PEA DYNAMIQUE	103,64	679,83	12/09
ACTILION ÉQUILIBRE C *	209,75	1375,87	12/09
ACTILION ÉQUILIBRE D *	200,31	1313,95	12/09
ACTILION PRUDENCE C *	181,61	1191,28	12/09
ACTILION PRUDENCE D *	173,27	1136,58	12/09
INTERLION	216,65	1421,13	12/09
LION ACTION EURO	128,50	842,90	12/09
LION PEA EURO	130,82	858,12	12/09
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	31,67	207,74	11/09
CM EUROPE TECHNOL	10,57	69,33	11/09
CM FRANCE ACTIONS	51,74	339,39	11/09
CM MID. ACT. FRANCE	45,02	295,31	11/09
CM MONDE ACTIONS	459,07	3011,30	11/09
CM OBLIG. LONG TERME	101,76	667,50	12/09
CM OPTION DYNAM.	40,38	264,88	11/09
CM OPTION ÉQUIL.	56,08	367,86	12/09
CM OBLIG. COURT TERME	154,62	1014,24	12/09
CM OBLIG. MOYEN TERME	313,28	2054,98	12/09
CM OBLIG. QUATRE	160,77	1054,58	12/09
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION.	18,88	123,84	12/09
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	185,37	1215,95	12/09
ASIE 2000	101,25	664,16	12/09
NOUVELLE EUROPE	298,19	1956	12/09
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3333,83	21868,49	11/09
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3192,19	20939,39	11/09
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	346,01	2269,68	11/09
ST-HONORÉ FRANCE	74,44	488,29	12/09
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	71,03	465,93	11/09
ST-HONORÉ PACIFIQUE	161,34	1058,32	12/09
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	259,88	1704,70	12/09
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	402,83	2642,39	12/09
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	130,08	853,27	12/09
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	282,02	1849,93	11/09
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	8704,22	57095,94	11/09
STRATÉGIE INDICE USA	12677,03	83155,87	11/09
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	102,14	669,99	12/09
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	36,79	241,33	12/09
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	36,08	236,67	12/09
AMPLITUDE EUROPE C	47,45	311,25	11/09
AMPLITUDE EUROPE D	46,05	302,07	11/09
AMPLITUDE MONDE C	337,96	2216,87	11/09
AMPLITUDE MONDE D	305,87	2006,38	11/09
AMPLITUDE PACIFIQUE C	27,27	178,88	11/09
AMPLITUDE PACIFIQUE D	26,45	173,50	11/09
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	60,96	399,87	12/09
ÉLANCIEL EURO D PEA	143,67	942,41	12/09
ÉMERGENCE E.POST.D PEA.	48,58	318,66	11/09
GÉOBILYS C	110,44	724,44	11/09
GÉOBILYS D	101,59	666,39	11/09
INTENSYS C	19,57	128,37	12/09
INTENSYS D	16,99	111,45	12/09
KALEIS DYNAMISME C	272,71	1788,86	11/09
KALEIS DYNAMISME D	267,23	1752,91	11/09
KALEIS DYNAMISME FR C	100,48	659,11	12/09
KALEIS ÉQUILIBRE C	217,98	1429,86	11/09
KALEIS ÉQUILIBRE D	212,63	1394,76	11/09
KALEIS SÉRÉNITÉ C	193,29	1267,90	11/09
KALEIS SÉRÉNITÉ D	188,11	1233,92	11/09
KALEIS TONUS C	101,05	662,84	12/09
LATITUDE C	24,55	161,04	11/09
LATITUDE D	20,99	137,69	11/09
OBLITYS D	104,38	684,69	11/09
PLÉNITUDE D PEA	55	360,78	11/09
POSTE GESTION C	2491,19	16341,14	12/09
POSTE GESTION D	2282,92	14974,97	12/09
POSTE PREMIÈRE SI	6775,66	44445,42	12/09
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39987,02	262297,66	12/09
POSTE PREMIÈRE 2-3	8476,31	55600,95	12/09
REVENUS TRIMESTR. D	767,05	5031,52	12/09
THÉSORA C	174	1141,37	11/09
THÉSORA D	147,34	966,49	11/09
TRÉSORYS C	45027,70	295362,35	12/09
SOLSTICE D	356,44	2338,09	11/09
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	84,79	556,19	11/09
POSTE EUROPE D	81,37	533,75	11/09
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	181,36	1189,64	11/09
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	170,04	1115,39	11/09
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	153,88	1009,39	12/09
CADENCE 2 D	151,90	996,40	12/09
CADENCE 3 D	150,33	986,10	12/09
CONVERTIS C	269,93	1770,62	12/09
INTEROBLIG C	56,04	367,60	12/09
INTERSÉLECTION FR. D	100,48	659,11	12/09
SÉLECT DÉFENSIF C	196,76	1290,66	12/09
SÉLECT DYNAMIQUE C	319,29	2094,41	12/09
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	196,88	1291,45	12/09
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	204,53	1341,63	12/09
SÉLECT PEA 1	279,63	1834,25	12/09
SG FRANCE OPPORT. C	601,22	3943,74	12/09
SG FRANCE OPPORT. D	562,94	3692,64	12/09
SOGENFRANCE C	666,77	4373,72	12/09
SOGENFRANCE D	600,86	3941,38	12/09
SOGEOBLIG C	103,42	678,39	12/09
SOGÉPARGNE D	44,95	294,85	12/09
SOGEPEA EUROPE	312,19	2047,83	12/09
SOGINTER C	106,02	695,45	12/09
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	23,33	153,03	11/09
DÉCLIC ACTIONS FRANC	74,24	486,98	11/09
DÉCLIC ACTIONS INTER.	59,22	388,46	11/09
DÉCLIC BOURSE PEA	66,89	438,77	11/09
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	19,57	128,37	11/09
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,01	111,58	11/09
DÉCLIC PEA EUROPE	34,08	223,55	11/09
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	88,52	580,65	11/09
SOGINDEX FRANCE C	753,68	4943,82	11/09

LÉGENDE
★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SPORTS Le Trophée Lancôme se déroule à Saint-Nom-la-Bretèche, du 14 septembre au 17 septembre. Chaque année, ce tournoi de golf accueille près de Paris les meilleurs golfeurs européens, mais sa dotation ne parvient pas à attirer les Américains, à l'instar du numéro 1 mondial, Tiger Wood. ● EN FRANCE, le nombre de licenciés ne dépasse pas les 300 000. Soucieuse de compter de nouveaux pratiquants et de démocratiser ce sport réputé *« sport de riches »*, la Fédération française organise des compétitions hors des sentiers habituels. ● DES EXHIBITIONS ont eu lieu dans le centre des grandes villes, à Paris ou à Saint-Denis, en présence de champions. ● JEAN VAN DE VELDE, le numéro 1 français, se réjouit de cet effort. *« C'est*, dit-il, *l'occasion de faire découvrir un sport trop méconnu et de contribuer à casser son image élitiste. »*

Le golf se lance à l'assaut des grandes villes

Alors que Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines) s'apprête à accueillir, du 14 au 17 septembre, le 31e Trophée Lancôme, la Fédération française de golf a décidé de changer l'image de ce sport. Objectif : attirer de nouveaux pratiquants, et notamment les plus jeunes

Y AURAIT-IL quelque chose de paradoxal dans le fait qu'une compétition de golf, organisée en plein centre de Paris et destinée à démocratiser ce sport, soit sponsorisée par une société positionnée sur le marché du luxe ? Ceux qui se posaient la question au cours du deuxième Open Calvin Klein, Golf in Paris, les 9 et 10 septembre, étaient vite arrêtés dans leur réflexion par une large distribution d'échantillons de l'un des parfums de la marque.

Cette exhibition réunissait en équipes mixtes la plupart des meilleures joueuses et joueurs français : Sandrine Mendiburu et Marie-Laure de Lorenzi, Karine Icher et Virginie Auffret, toutes deux championnes du monde par équipes amateurs, Jean Van de Velde et Marc-Antoine Farry, l'architecte de ce parcours de 18 pars 3 dessiné sur différents espaces verts de la capitale.

Cette manifestation a été initiée par la Fédération française pour changer l'image de son sport et attirer de nouveaux pratiquants. Le concept est très simple : déplacer le golf en ville pendant un jour ou deux, pour le présenter au public, en priorité aux enfants, à travers une approche récréative et ludique. Christophe Muniesa, l'un des responsables de ce projet, jubile en voyant l'impatience des jeunes et des moins jeunes venus retirer la carte leur donnant un accès gratuit au parcours : six ateliers d'environ 8 × 4 mètres, entourés de filets, destinés à présenter les différents coups du golf. Les scores réalisés marqués sur la carte donnent lieu à un classement et à une remise de prix.

Le but recherché n'a été que partiellement atteint. Frédéric, l'un des jeunes professionnels élèves de l'Ecole fédérale de golf, regrettait que la plupart des visiteurs attirés par Golf in Paris, aient été des golfeurs. Ce qui n'était pas le cas lors de la première installation de Golf Tour qui avait lieu à Saint-Denis fin avril : en présence de Jean Van de Velde, plus de 1 000 jeunes de cette banlieue parisienne étaient initiés dans une folle ambiance. L'opération se répétait ensuite à Evian (Haute-Savoie), Choisy (Val-de-Marne), puis Verneuil-sur-Seine (Yvelines), et se poursuivra sur la place du Capitole de Toulouse (Haute-Garonne), les 23 et 24 septembre, puis à Nantes (Loire-Atlantique) le week-end suivant.

UN PRIX TRÈS MODIQUE

Ces manifestations ne sont qu'une étape de la politique menée par la Fédération. Marie-Hélène Vienne, vice-présidente, et Pierre Lasfargue, directeur de développements, sont à l'origine d'un projet extrêmement ambitieux : neutraliser les deux principales difficultés d'accès au golf, l'éloignement des sites et le prix. Les golfs compacts urbains (GCU) sont de petits terrains de six à neuf trous, d'une longueur comprise entre 60 mètres et 100 mètres, sans difficultés techniques, situés en ville et accessibles à tous pour un prix très modique. Foin des fastidieuses et décourageantes séances de practice, l'accès au parcours est immédiat.

« Les possibilités sont énormes, constate Pierre Lasfargue, *de nombreuses villes disposent de terrains en friches, d'usines ou d'installations militaires désaffectées. De plus, installer un GCU ne coûte pas plus cher que créer un parc paysager ou floral. »* Depuis janvier 1999, 1 000 plaquettes explicatives ont été adressées aux collectivités locales. Mais le rôle de la fédération est surtout incitateur, même s'il s'accompagne d'un soutien important : études de faisabilité et des coûts, études statistiques du public golfeur de la région concernée, mise à disposition de personnel d'encadrement. Il n'en fallait pas plus à la municipalité de Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise), commune de 20 000 habitants au nord-ouest de Paris, pour décider de réhabiliter un ancien parcours. En concertation avec la Fédération et suite à un appel d'offres, la gestion de ce golf urbain a été confiée à Nouveaux Golfs de France.

L'inauguration de ce golf d'un nouveau type avait lieu samedi 9 août, sous les auspices de Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, d'Alain Richard, ministre de la défense, de Philippe Martin, président de la Fédération, et de Maïtena Alsaguren, troisième membre de l'équipe féminine championne du monde. C'était l'occasion pour la championne de faire une démonstration en compagnie de deux jeunes débutants, pour le ministre et de nombreux voisins venus en famille de taper leurs premières balles. Dimanche soir, on comptabilisait 300 visiteurs venus faire leur baptême sur ce beau parcours boisé, idéalement placé à cinq minutes du centre-ville et de la gare, et profiter de prix défiant toute concurrence : 20 F pour les moins de 25 ans et 40 F pour les adultes, prix de semaine, 30 F et 60 F le week-end.

Cinq autres GCU sont en cours de réalisation en région parisienne et en province et une vingtaine de projets sont à l'étude. Une aubaine pour les éducateurs passionnés de golf. Gérard Fournier, conseiller pédagogique départemental en EPS du Val-d'Oise, a en charge la formation continue des instituteurs. Il ne doute pas des vertus de son sport favori qui développe *« la relation de l'enfant avec la nature, le contrôle de soi et la maîtrise du mouvement »*. Depuis dix ans, il organise, avec certains de ses collègues, des stages d'initiation. Sur les quatre cents instituteurs qui ont suivi cette formation, fondée sur une pédagogie et des techniques qui ont fait l'objet d'un livre surprenant d'ingéniosité, une trentaine la mettent en pratique avec leurs élèves de CE2, CM1 ou CM2.

Guilio Trapletti, instituteur à Vauréal, est l'un d'eux. Depuis six ans, il initie à son tour ses écoliers : *« Il ne s'agit pas bien sûr de former des champions, mais d'éduquer des enfants en utilisant les règles que sous-tend le golf : respect de soi et des autres, respect du bien commun. »* Ses activités sont basées sur des circuits *« tortueux et ludiques »* de putting dans la cour de l'école, puis sur l'organisation de parcours dans les espaces verts de la ville, ponctuées de sorties d'une après-midi au golf d'Ecancourt, un six-trous distant d'une quinzaine de minutes, dont l'accès leur est gratuit. Le bouquet final est une rencontre départementale sur un « vrai » golf à laquelle participent les plus motivés des jeunes golfeurs des écoles. Guilio a d'ailleurs remporté ce trophée deux années consécutives avec ses élèves du Boulingrin. Son seul regret : le manque de continuité. Dans sa région tout au moins, rien n'est fait pour poursuivre le travail au collège et au lycée. Une regrettable lacune que devrait sans doute combler un autre projet de la Fédération, la formation de professeurs d'éducation physique.

J.-L. Ar.

Le golf mondial en quelques chiffres

	POPULATION	NOMBRE DE LICENCIÉS	NOMBRE DE PARCOURS
GRANDE-BRETAGNE	58 782 000	**1 394 629**	3 000
SUÈDE	8 901 000	**429 653**	393
ALLEMAGNE	81 887 000	**318 284**	562
FRANCE	58 380 000	**277 459**	511
ESPAGNE	39 700 000	**151 080**	201
ÉTATS-UNIS	265 800 000	**26 474 000**	16 010
JAPON (chiffres fin 1999)	125 864 000	**15 700 000**	2 217

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE :

	LICENCIÉS	PARCOURS
1960	11 500	95
1970	20 448	109
1980	38 783	128
1990	181 147	378
1999	277 459	511

Source : Fédération française de golf

En France, 70 % des licenciés sont des hommes et 89 % se recrutent parmi les adultes. Les joueurs professionnels sont au nombre de 141 (123 hommes et 18 femmes). Quelque 7 000 personnes toutes catégories confondues vivent du golf.

TROIS QUESTIONS À...

JEAN VAN DE VELDE

1 Vous êtes le numéro 1 français, internationalement reconnu, et pourtant vous animiez fin avril, à Saint-Denis, la première étape du Golf Tour. Après votre traversée golfique de Paris, vous êtes encore présent sur les ateliers de la Fédération française de golf. Que représentent pour vous ces différentes manifestations ?

Autant Golf in Paris que Golf Tour sont des initiatives superbes : le golf descend dans la rue ! Cela donne l'occasion à un grand nombre de découvrir un sport beaucoup trop méconnu et contribue à casser l'image du golf comme sport élitiste. Nous voulons tous que le golf se démocratise, qu'il fasse des adeptes. C'est une démarche qui me tient à cœur. Je consacre d'ailleurs beaucoup de mon temps aux enfants, en participant à des animations dans les clubs, à diverses démonstrations.

2 Ne pensez-vous pas que la couverture médiatique de votre sport est insuffisante pour susciter des vocations ?

Il ne faut pas s'en étonner. Les médias s'intéressent à vous lorsque vous réalisez des performances. En 1999, j'ai terminé deuxième du British Open et j'étais sélectionné dans l'équipe de la Ryder Cup. A la suite de cela, j'étais invité dans les journaux télévisés. C'est à nous, joueurs, d'obtenir de bons résultats, et c'est comme cela que nous provoquerons un intérêt plus important envers notre discipline. Les résultats des Français ne sont pas mauvais dans l'ensemble. Les filles sont championnes du monde par équipes amateurs après avoir été championnes d'Europe. Le problème est qu'aujourd'hui nous sommes peu nombreux sur le circuit européen, sept ou huit seulement. Tout est une question de nombre, de proportion. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : il y a, par exemple, près d'un demi-million de licenciés en Suède, alors que nous n'arrivons pas encore à 300 000. C'est pour cela que des manifestations telles que celles qui se déroulent ces jours-ci sont fondamentales. D'ici dix ou quinze ans, il y aura beaucoup de joueurs français sur le circuit et les résultats suivront forcément.

3 Il y a quinze jours, vous terminiez deuxième d'un tournoi du circuit américain, seulement battu au 4e trou du play-off. Comment vous sentez-vous avant le Trophée Lancôme ?

J'y vais dans un bon état d'esprit et de forme. J'ai terminé deuxième à Reno, mais malheureusement les bons jours ne se suivent pas forcément. Je sais que tous les regards français seront fixés sur moi, mais je ne ressens aucune pression. Le public veut que l'on joue bien, il est même maintenant convaincu que nous pouvons bien faire, et c'est pour cela qu'il vient nous encourager.

propos recueillis par Jean-Louis Aragon

La dotation du Trophée Lancôme reste très inférieure à celle des tournois américains

EN L'ABSENCE de Tiger Wood, dont l'insolente réussite finit par le faire ressembler à un glouton plutôt qu'à un tigre, personne ne se risque à un pronostic pour le Trophée Lancôme qui se déroule du 14 au 17 septembre, à Saint-Nom-La-Bretèche (Yvelines). Les candidats ne manquent pourtant pas, à commencer par plusieurs anciens vainqueurs de ce tournoi.

Victorieux en 1989, l'Argentin Eduardo Romero, *« El gato »*, a visiblement décidé de donner des teintes tigrées à son pelage : il remportait dimanche dernier le Masters européen, en Suisse, avec dix coups d'avance sur son suivant ! Les deux derniers vainqueurs du Trophée Lancôme, le Suédois Pierre Fulke, vainqueur il y a quinze jours du championnat d'Ecosse, et l'Espagnol Miguel Angel Jimenez, deuxième du dernier US Open, semblent en mesure de l'échauder.

Le plus prestigieux des prétendants sera Vijay Singh, couronné en 1994. Le joueur des îles Fidji est le seul, cette année, à avoir pu arracher un tournoi du grand chelem à Tiger Wood. L'Ecossais Colin Montgomerie, 4e joueur mondial, et l'Espagnol José Maria Olazabal paraissent également bien armés pour annoncer rebelote après l'avoir emporté en 1995 et en 1990.

Jean Van de Velde, 2e d'un tournoi du circuit américain il y a quinze jours, le Danois Thomas Björn et le Nord-Irlandais Darren Clarke, respectivement deuxième et troisième de Romero la semaine dernière, ainsi que l'Anglais Lee Westwood, vainqueur de quatre tournois cette année, ferrailleront eux aussi pour empocher les 220 000 euros destinés au plus économe d'entre eux. Il y a fort à parier que, comme les années précédentes, le premier sera parvenu à boucler ce parcours en moins de dix coups en-dessous du par.

Les Français, qui seront au nombre de quatorze, tenteront de confirmer les bons résultats de cette année : 2e place ex-aequo pour Thomas Levet et Sébastien Delagrange à l'Open du Maroc, comptant pour le circuit européen, plusieurs « top 10 » pour Jean-François Remesy, une troisième place derrière Fulke pour Raphaël Jacquelin au championnat d'Ecosse. Pour sa douzième participation, Marc-Antoine Farry essaiera quant à lui d'améliorer sa performance de l'an passé où il terminait huitième.

Ils seront au total 132 joueurs, dont deux amateurs, à relever le défi et à se partager une dotation de 1 284 960 euros qui place le Trophée Lancôme à un rang tout à fait respectable à l'échelle européenne, mais qui est loin d'être comparable à celles qui sont de mise sur le circuit américain. Il ne faut pas aller chercher plus loin une explication à l'absence chronique des meilleurs joueurs d'outre-Atlantique.

J.-L. Ar.

★ **www.trophee-lancome.com**

Tout à fait pas d'accord.

Serge Moati

PUBLICIS CONSEIL

www.lacinquieme.fr

en savoir ou pas.

CLAUDINE DOURY/VU

CLAUDINE DOURY/VU

Shanghaï, la fureur de vivre

Vitrine capitaliste de la Chine, la mégalopole de 13 millions d'habitants s'amuse, consomme, spécule et bâtit le Manhattan du troisième millénaire

SHANGHAÏ
de notre envoyée spéciale

Sous les lambris d'or sino-Louis XV et les lustres en cristal du Dynasty Seafood, entre le piano à queue blanc et la balustrade en fer forgé andalouse, la fièvre du samedi soir s'apaise tout juste. Les derniers clients, un peu éméchés, ne se lassent pas de voir tourner dans les aquariums géants les centaines de poissons-rats, murènes, requins d'Australie, crabes royaux du Canada, *sume* et autres espèces rares qui font la renommée de la maison. 900 couverts le soir, 600 à midi : il faut réserver trois jours à l'avance si on veut se régaler pour cent yuans (75 F.) autour des nappes roses amidonnées.

A 9 heures du soir, Dong Rong Ting, le patron, négocie dans son bureau l'ouverture d'un troisième Dynasty, à Pudong, dont les gratte-ciel en buisson autour de la Jin Mao (420 mètres), sur la rive orientale du Huangpu, sont un défi à Manhattan. En polo marine et pantalon gris, le calligraphe reconverti dans la restauration, reçoit, entre un vélo de salon et une fontaine à eau. *« Je suis optimiste pour les dix ans à venir*, dit-il, *le pays va encore se développer et la ville jouera toujours un rôle de leader. Il y a tellement de Chinois qui veulent voir Shanghaï et cherchent un bon repas dans une ambiance chic. »* L'artiste millionnaire avoue avec timidité avoir, en huit ans, multiplié par cent son capital de départ, 800 000 yuans (600 000 F), dont plus de la moitié prêtée par la famille et les amis. *« J'ai eu de la chance avec l'ère Deng Xiaoping,* explique-t-il. *On a suivi son mot d'ordre,* "Enrichissez-vous" ; *et les gens ont commencé à faire la fête, à sortir. Le mouvement n'a cessé de s'amplifier. »*

Shanghaï a le diable au corps. Depuis deux ans, c'est l'explosion. Au cœur de la ville, l'ancienne concession française fait fureur jour et nuit. Le long des rues bordées de platanes, autour de Huai Hai, l'avenue Joffre, rare quartier épargné par les bulldozers dans cette mégalopole de 13 millions d'habitants qui se reconstruit sur elle-même, les villas coloniales abritent des restaurants chics (Le Garçon Chinois, Park 97, Bon Ami, etc.) ou *« country club dining »*, comme Sasha's, qui enchaîne, de 11 heures à 2 heures, *brunch, express lunch,* goûter pour enfants, dégustation de vin et dîner thématique.

Les vingt-trente ans tapent le carton au Harn Sheh ou chez Xian Zong Lin, ces nouvelles maisons de thé qui servent des boissons aux perles fluos, avant d'investir les B1, JBL, DKD, YYs, bars et discothèques installés sur Ju Lu et Mao Ming Nan, pour quelque 30 yuans la soirée (23 F), voire moins, car le *happy hour* (prix réduit à certaines heures) est partout adopté. Avec les Tequila Mama's, Tropicana, Brazil Steak House, mélangeant reggae et salsa, la mode « latino » gagne du terrain. Caribe accueille dans un décor tropical avec DJ perché dans un arbre, La Sonor Caliente, un orchestre de dix musiciens cubains. Les Cometo Bar, Jocose Bar, Vogue, Yi Yi ouvrent. Les CD Disco, Joy Pub ou Passion ferment. Comme à New York, les étiquettes valsent.

Rue de Nankin, les collégiens se délectent de glaces Häagen-Dazs, les femmes portent fuseau et ballerines. Les boutiques climatisées détaillent la mode occidentale « made in China ». Piétonnière depuis décembre dernier, la célèbre voie, favorite des provinciaux, arpentée chaque jour par un million et demi de badauds (5 fois la gare Saint-Lazare), a été meublée de kiosques, banquettes, arbustes par Jean-Michel Charpentier, l'architecte français, qui a construit l'opéra et ouvert le boulevard du Siècle, les « Champs-Elysées » de Pudong. Un panneau avertit qu'il est interdit de cracher comme de jeter papiers et mégots sous peine d'une amende de 50 yuans.

« Les consommateurs sont très avides de marques », révèle un sondage pour la télévision chinoise. Les hommes en tête, dit-on. D'où le succès des trois récents magazines de mode masculine, *Esquire, Global Entertainment* et *Gett* qui s'adressent aux DINK's (*« Double income no kid »,* double revenu pas d'enfant), jeunes diplômés de l'université gagnant en moyenne 20 000 yuans (15 000 F) par an. Ils sont la cible privilégiée des publicitaires vantant le percolateur vendu par Ikea *« pour faire son café chez soi »*, ou la *« maison en bois de style nord-américain »* par Green Villas.

CLAUDINE DOURY/VU

CLAUDINE DOURY/VU

LING FE

BOULIMIE

En plein centre, on passe d'une *lilong,* rare venelle d'un autre âge en sursis, à une perspective de verre et d'acier. Mais le bambou, fixé en drapeau aux fenêtres pour faire sécher le linge, ne semble pas menacé. Sur Huai Hai, l'avenue chic, les grands magasins se multiplient, et à Xujiahui, près de la cathédrale, vient d'ouvrir le plus grand *mall* chinois (galerie commerciale) avec un centre de loisirs et 245 boutiques. Pour faire face à cette boulimie et doper la consommation, cartes de crédit et cartes de fidélité ont été récemment autorisées.

Yao, le chauffeur de taxi, affirme qu'il lui suffit de ne pas emprunter une rue, un mois durant, pour ne pas la reconnaître : *« La ville se transforme, mais le plus important c'est le changement de mentalité. Ça me plaît. On a encore des difficultés et du chemin à faire pour rattraper les Européens.»* Wang renchérit : *« Ce n'est pas une ville comme Paris, elle n'a que 200 ans, mais je suis fier, le niveau de vie augmente, c'est bon pour le peuple.»* Il y a deux ans, Wang vivait de ses traductions, roulait à vélo et partageait un deux-pièces avec sa grand-mère, ses parents, sa femme et sa fille. Aujourd'hui, il a un téléphone portable, il prend des taxis et ses parents ont déménagé à cinquante minutes du centre dans un appartement acheté à crédit 220 000 yuans. *« Chaque semaine, on se réunit chez eux ; je vais leur acheter un petit chien »*, ajoute-t-il. La métamorphose de Shanghaï, les tours réservées au monde des affaires, les dix mètres carrés par personne contre quatre voilà dix ans, impliquent l'exil en périphérie et bouleversent le tissu social.

Sur la place du Peuple, autour de la maquette géante (700 m2) au 1/500e de Shanghaï 2020, le défilé est ininterrompu. En famille, avec les amis, chacun tente de repérer son quartier pour savoir ce qu'il en adviendra. Ce « musée » de l'urbanisme invite *« les citadins à comprendre les changements de la ville et son plan futur »*. La municipalité veut mobiliser la population et donner, à la veille de l'intégration de la Chine à l'OMC, une *« image de Shanghaï, métropole internationale ouverte sur le monde »*.

Avec le concours massif d'investissements étrangers, la cité-phare

Les tailleurs de Madame Li

Seuls 3 % à 5 % des Shanghaïens disposeraient de plus de 2 000 yuans (1 500 F) par mois, révèle *China News Analysis,* soit quelque 600 000 personnes. Dans la capitale économique de la Chine, on exhibe sa réussite sans faire de jaloux. C'est l'exemple à suivre. La starlette en scooter, lunettes noires et manteau fuchsia, et le jeune homme charriant sur son cyclo-pousse un gros réfrigérateur partagent le même esprit d'entreprise. *« Pour s'enrichir vite fait, on peut tenter sa chance en Bourse »,* affirme Wang, en montant quatre à quatre les marches de l'une des trente succursales de quartier, *« le Shanghaïen est très ouvert. Commerçant-né, habile et malin, il assimile vite ».* Sur Huai Hai, à trois heures de l'après-midi, plusieurs centaines d'actionnaires ont les yeux rivés sur les chiffres rouges qui clignotent. Le tableau lumineux occupe tout le mur du fond. *« Ici, on joue à la Bourse comme vous au Loto,* explique-t-il. *On raconte qu'une personne sur dix est gagnante ».* C'est l'histoire de Madame Li, femme de ménage, qui s'affiche en tailleurs pimpants, achetés avec ses gains boursiers... au Printemps, de Shanghaï.

Destination Autriche et Vienne en scène

Marché de Noël
vols réguliers*, transferts, 3 jours et un verre de vin chaud au marché de Noël
Hôtel 5***** Renaissance
à partir de
2570 F
*Taxes d'aéroport non comprises
Réservations : DESTINATION AUTRICHE Tel. 01 44 51 03 25 et dans votre agence de voyage. Lic. 075.97.0003

nouvelle brochure
Commandez vos brochures www.comptoir.fr
Comptoir DES DÉSERTS
PARUTION DE LA BROCHURE 2001

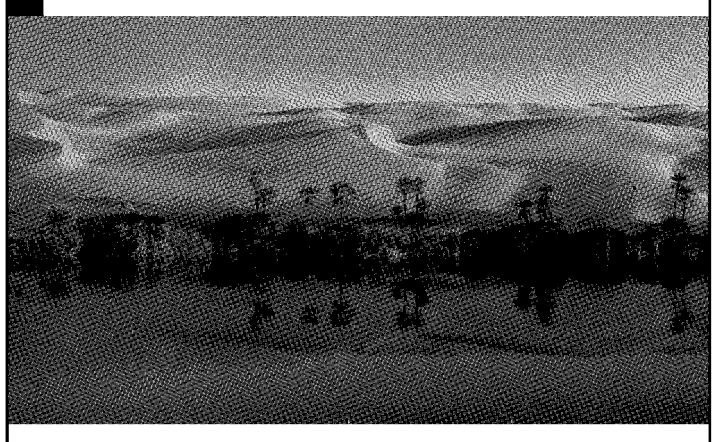

CIRCUITS ACCOMPAGNÉS
VOYAGES EN INDIVIDUEL
40 propositions de voyages à travers les déserts à pied, à dos de chameau ou en 4 x 4. En petit groupe ou en individuel.
Un choix de voyages accessibles à tous. Des spécialistes connaissant parfaitement la destination. Un rythme qui laisse le temps à la rencontre. Le tout dans le respect de la Nature et des traditions du pays.
lic. LI075980144
Comptoir des Déserts : 344 rue Saint-Jacques, 75005 Paris
Tél : 01 53 10 21 60 / Fax : 01 53 10 21 61 - deserts@comptoir.fr

Klimt et Vienne en scène
Profitez des tarifs préférentiels de Destination Autriche pour visiter l'exposition consacrée à Gustav Klimt, le maître du portrait féminin du début du siècle, et à son célèbre «Baiser».
A réserver auprès de votre partenaire pour l'Autriche et Vienne, DESTINATION AUTRICHE Tel. 01 44 51 03 25 et dans votre agence de voyage.

Avec le concours massif d'investissements étrangers, la cité-phare change de peau en respectant un plan urbain très ambitieux. Un clin d'œil aux folles années 1927-1937, durant lesquelles *« 55 000 édifices avaient été bâtis »*, dont le fameux Bund sur le Huangpu mêlant le néo-classique à l'art déco. *« Il s'agit,* précise Nathalie-Delande-Liu, historienne d'art, *de préserver les symboles d'un passé glorieux pour asseoir la réussite future .»* Les établissements financiers des anciennes concessions devraient retrouver leur fonction. Deux cents immeubles ont été classés, trente-trois rues rénovées, douze zones protégées. Au-delà, c'est le grand chambardement : 3 000 tours édifiées en sept ans ; opéra, musées, bibliothèque, métro, ponts, aéroport, périphériques réalisés ; Pudong, quartier neuf de 300 km², un port en eau profonde, 650 km de voies rapides et 700 hectares d'espaces verts en projet. Avec la fureur de vivre, Shanghaï construit le Manhattan du troisième millénaire.

Florence Evin

CARNET DE ROUTE

● **AVION.** Vols sans escale Paris-Shanghaï, avec Air China (les mercredi et samedi, à partir de 4 411 F, 672 €, tél. : 01-42-66-16-58), China Eastern (les mardi et samedi, à partir de 4911 F, 748 €, tél. : 01-44–86-03-00) en partenariat avec Air France (4 555 F : du 22/10 au 19/12, 4 liaisons par semaine, tél. : 0802-802-802).
● **HOTELS.** Sur le Bund, l'Hôtel de la paix, Art déco, quelques chambres rénovées, charme et position stratégique sur le Huangpu, face à Pudong, la Shanghaï futuriste (110 dollars, 122 € : la chambre double, sur Internet : www.shanghaipeacehotel.com, tél. : 008621/63-21-68-88). A Pudong, le Grand Hyatt occupe les trente derniers étages de la Jin Mao (420 mètres), vue imprenable et grand luxe (tél. : 50-49-12-34, et www.hyatt.com, chambre double : 195 dollars, 216 €). Nouveau, le Seagull, directement sur le fleuve, jouxte le pont sur la rivière Suzhou, face au flambant American Club, vue embrassant le Bund et Pudong (60 Huangpu, tél. : 63-25-15-00, chambre double avec vue et petits déjeuners, environ 500 F, réduction de 20 % inclue). Le Sofitel Hyland, sur la rue piétonnière de Nankin, on y parle français, une rareté (tél. : 0803-88-55-55).
● **TABLES.** M on the Bund, très en vogue, cuisine raffinée, chic et cher, au dernier étage d'un édifice colonial, terrasse, vue sur les gratte-ciel (réservation, tél. : 63-50-99-88). Dragon et Phoenix, perché au 8e étage de l'Hôtel de la Paix, kitch à souhait ; au même étage, un corridor 1930 avec appliques Lalique conduit au Peace Grill, huppé (tél. : 63-21-88-88). Les Dynasty Seafood (tél. : 63-56-35-46), populaire, poissons et crustacés. Mei Long Zhen, villa 1938, rue de Nankin, ambiance de l'ancien Shanghaï (tél. : 62-56-66-88). Bon Ami Café, branché, *capuccino* et desserts d'un chef français (tél. : 62-80-83-99). Le Garçon Chinois, dans un jardin romantique (tél. : 64-31-30-05). Nanxiang, à midi, raviolis à la vapeur et au bouillon, très populaire, en face du jardin Yu. Park 97, très couru, dans le parc Fuxing, au cœur de l'ancien quartier français (tél. : 63-18-07-85).
● **FORFAITS.** Chez Voyageurs en Chine qui propose une formule *« avion-hôtel »* à Shanghaï en choisissant son hôtel à la carte (tél. : 01-42-86-16-40) ; exemple de 5 jours, 5 980 F, 911 €, valable de novembre à mars, avec vol Air France, transferts et 3 nuits avec petits déjeuners à l'Hôtel de la Paix ; ou 5 490 F, 837 €, à la Shanghaï Mansions, années trente, près du Bund, rénové en 3 étoiles. Voyagiste qui se charge de l'obtention du visa, obligatoire (220 F en 10 jours ou 350 F en express). Consulter également Orients (tél. : 01-40-51-10-40) et la Maison de la Chine (tél. : 01-40-51-95-00).
● **LECTURES.** *Pays de l'alcool,* de Mo Yan (Seuil : voir *Le Monde,* 18 août). *Shanghaï,* photos de Jérome de Perlinghi, texte de Gérard Lefort (Cattleya). *Stèles,* de Victor Segalen (Poésie Gallimard), *Philosophes taoïstes* (La Pléiade, NRF). *Chine,* en Guide Bleu Hachette et chez Lonely Planet. Sur place, magazines gratuits, en anglais, *That's* (également sur Internet : www.thatsshanghai. com) et *Shanghai Talk* : adresses, agenda, plan de la ville. Et sur Internet (www.shanghai-abc.com).

Week-end « au cœur du temps » en Berry

Le temps s'est arrêté à l'abbaye de Noirlac. Le temps de raconter une histoire étonnante, celle du temps, justement, ou, plus exactement, celle du calendrier. Une longue suite de tâtonnements qui rappelle qu'il fut un temps où chacun voyait midi à sa porte, selon que l'on se référait au soleil, à la lune ou aux étoiles. Avec l'aide de Sosigène, un astronome égyptien, Jules César décidera de mettre les pendules à l'heure romaine et solaire. L'année s'installe alors dans un cycle de 365 jours et des poussières. Mais elle se cherche toujours un point de départ. Le 1er janvier ne s'imposera en France qu'en 1564, et en Angleterre, qu'en 1752. Restera encore à concilier l'année civile et l'année liturgique. *« Au Moyen Age, c'est l'Eglise qui règle le temps »*, précise Pierre-Gilles Girault, commissaire d'une exposition supervisée par Jacques Le Goff et qui dévoile manuscrits enluminés, parchemins, livres d'heures, almanachs, calendriers sculptés, cadrans solaires et horloges. A la fin du XVIe, Grégoire XIII supprimera d'un seul coup les dix jours de décalage accumulé, en douze siècles, entre l'année astronomique et l'année officielle. Et c'est à l'aune du calendrier grégorien, adopté par la Chine en 1911, et par la Russie bolchevique en 1918, que la planète est entrée dans l'an 2 000.
Que cette « Histoire du calendrier, images du temps » ait choisi Noirlac pour se raconter n'a rien de surprenant. A 25 km de là, à Bourges, le portail de Saint-Ursin (1 100), fierté de la cathérale Saint-Etienne et vedette d'un remarquable circuit nocturne, s'enorgueillit d'être le plus ancien calendrier sculpté de France. A l'intérieur, une horloge de 1424 abrite le plus ancien mécanisme astronomique conservé en France dans son état d'origine. C'est ici également que l'on évoque le plus célèbre calendrier médiéval, les *Très Riches Heures* du duc de Berry (1410-1480). Un peu plus au nord, le calendrier qui orne les murs de l'église de Brinay déploie les plus belles fresques peintes de l'art roman avec douze tableaux illustrant les travaux des champs. Quant à la petite église d'Allouis, elle est, elle aussi, décorée de peintures murales datant du XIIe. En fait, le Berry compte sept des onze plus anciens calendriers, peints ou sculptés, recensés dans l'Hexagone. A noter enfin, à Nançais, aux portes de la Sologne, un des plus grands radiotélescopes du monde. Une invitation à s'embarquer pour un fascinant voyage dans les étoiles.
Si le temps devait choisir une étape, il ne pouvait trouver plus bel écrin que cette abbaye cistercienne, considérée comme un des plus beaux ensembles monastiques de France.

de notre correspondant à Bourges, Patrick Martinat

★Noirlac est à 250 km de Paris *via* l'A 71 (sortie Saint-Amand-Montrond). Exposition ouverte tous les jours, jusqu'au 2 octobre. Informations au 02-48-62-01-03. A Bourges, hôtel Le Bourbon (tél. : 02-48-70-70-00), boulevard de la République. Pour s'y restaurer, le Jacques-Cœur, le D'Antan sancerrois, le Bourbonnoux, le Louis-XI, la Soupe aux choux et le Saint-Ambroix, situé dans une chapelle. Dans la région, l'Auberge de Noirlac et la Gueulardière, à Berry-Bouy. A Saint-Amand Montrond, le Noirlac et le Saint-Jean. A Brinay, l'Auberge des As. Renseignements à l'office de tourisme du Cher (tél. : 02-48-23-02-60) ou auprès du CDT (tél. : 02-48-67-00-18).

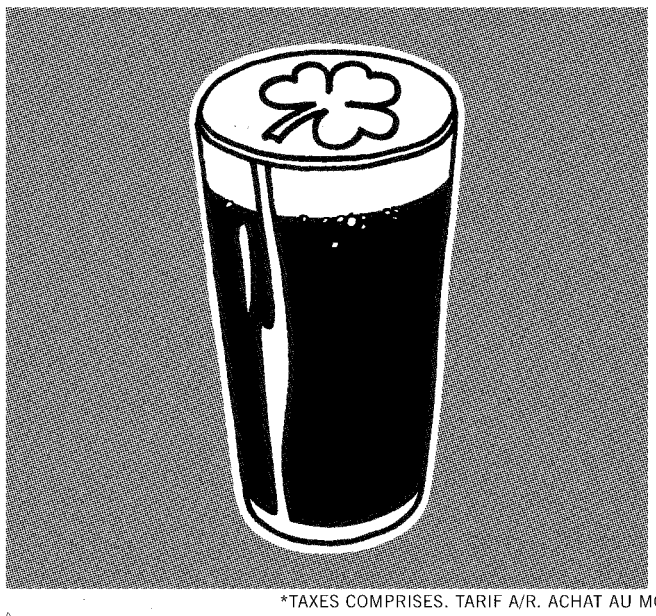

Ariane-5 se prépare aux nouvelles exigences du marché des lanceurs

La fusée européenne doit effectuer son 3e vol commercial dans la nuit du 14 au 15 septembre. Les prochaines générations de lanceurs lourds, plus puissants et plus économiques, se profilent déjà, en attendant l'avènement des engins réutilisables

Le prochain lancement d'Ariane-5, prévu dans la nuit de jeudi 14 à vendredi 15 septembre, depuis la base de Kourou (Guyane), sera le 3e vol commercial du nouveau lanceur lourd européen. Celui-ci doit placer en orbite deux satellites de télécommunications, Astra-2B et GE-7, pour le compte de la Société européenne des satellites et de l'opérateur américain GE Americom. La réussite de cette mission est impérative pour la société Arianespace qui, pour rester en tête du marché du transport spatial, travaille déjà à la mise au point d'une Ariane-5 plus puissante, capable de larguer une charge double de 11,5 tonnes à l'horizon 2005, puis de 15 tonnes ultérieurement. Il lui faut aussi, parallèlement, réduire les coûts de 35 % pour la période 2003-2005, et de 15 % supplémentaires ensuite. Les experts pensent que les deux prochaines années seront encore très difficiles pour les lanceurs européens. La situation pourrait s'éclaircir à partir de 2003 si l'évolution d'Ariane est un succès et à condition qu'elle puisse procéder à huit lancements par an.

UNE CONFIRMATION. Le sixième tir – mais le troisième seulement à caractère commercial – d'Ariane-5, prévu dans la nuit de jeudi 14 à vendredi 15 septembre vers 1 heure du matin (heure de Paris), depuis la base guyanaise de Kourou, doit être, pour le lanceur lourd européen, celui de la confirmation.

Le traumatisme provoqué, voilà quatre ans, par le dramatique échec du vol inaugural – la fusée s'était désintégrée 37 secondes après la mise à feu, en raison d'une erreur de conception du logiciel de pilotage – n'est plus qu'un mauvais souvenir. Et les problèmes de roulis rencontrés lors du second essai, un an plus tard, ont été résolus. Le troisième tir de qualification, en octobre 1998, puis les deux premiers lancements commerciaux, en décembre 1999 et en mars 2000, se sont soldés par des succès. Techniquement, toutes les garanties sont donc en principe réunies pour que le prochain lancement se déroule sans anicroche et fasse, définitivement, la démonstration de la fiabilité du lanceur.

Pas question pour autant, pour Arianespace, de s'endormir sur ses lauriers. Il lui faut aller sans cesse de l'avant, si elle veut rester en tête de la course du transport spatial. Déjà, les prochaines générations de la fusée européenne sont en gestation. Le report du vol d'Ariane-506, initialement programmé fin juillet, en est une conséquence indirecte. Les ingénieurs ont en effet détecté, au cours d'un essai d'endurance de la future version de l'étage supérieur du lanceur, une anomalie du système de contrôle d'attitude. Ce système est composé de six tuyères disposées sur la partie supérieure de la fusée, qui permettent de contrôler le roulis pendant la phase d'ascension et, lors du largage des charges, de positionner celles-ci correctement. Or, un défaut de soudure a été constaté sur ces pièces. Le système défaillant étant de conception voisine de celui utilisé pour Ariane-506, il a été jugé préférable de remplacer ce dernier.

Pourquoi préparer dès maintenant la relève ? Pour faire face aux nouvelles exigences du marché des lancements, en évolution rapide. Les satellites de télécommunications, dont les fonctions se développent (téléphonie mobile, multimédia...), deviennent toujours plus massifs. La capacité actuelle d'emport d'Ariane-5, plafonnée à 6,5 tonnes de charge utile, n'est plus suffisante. Le lanceur européen possède un avantage sur la plupart de ses concurrents : son aptitude à effectuer des lancements doubles. Mais, pour conserver cet avantage, il lui faut mettre les bouchées doubles.

« VERSATILITÉ »

Pour gagner en puissance, les ingénieurs du Centre national d'études spatiales (CNES), chargés du développement d'Ariane, se sont d'abord employés à augmenter les performances de l'étage inférieur du lanceur : doté de structures allégées, de propulseurs à poudre améliorés et surtout d'un moteur cryogénique (oxygène-hydrogène liquides) aux perfomances accrues, le Vulcain 2, délivrant une poussée de 138 tonnes, cet ensemble pourra supporter un étage supérieur plus lourd. Les essais de qualification sont en cours et ce premier volet d'améliorations devrait être achevé fin 2001.

L'étage supérieur, qui fonctionne actuellement avec des ergols – liquides – classiques, sera pour sa part remplacé par un étage cryogénique plus puissant, l'ECS décliné sous deux variantes.

Dans un premier temps, et pour aller vite, on fera appel au moteur cryogénique de l'actuelle Ariane-4, qui permettra de placer en orbite une charge double de 10 tonnes, à l'horizon 2002. Dans une deuxième étape, d'ici à fin 2005, un nouveau moteur cryogénique (Vinci), développé spécialement pour Ariane-5, portera la capacité d'emport à 11,5 tonnes.

Entre-temps, les ingénieurs prévoient d'introduire, sur l'étage supérieur actuel, puis sur le futur étage supérieur cryogénique, le principe de la « versatilité » : la possibilité de réallumages multiples, permettant de remplir des missions complexes. Grâce à cette souplesse, Ariane-5 sera ainsi en mesure de desservir aussi bien l'orbite géostationnaire (36 000 km au-dessus de la Terre) de la plupart des gros satellites de télécommunications que les orbites moyennes ou basses, plus souvent requises par les constellations de satellites et certains satellites scientifiques. Cette avancée technologique avait été annoncée pour fin 2001, mais elle ne devrait finalement pas intervenir avant 2003, car le marché des constellations de satellites, ébranlé par la faillite retentissante du projet Iridium de l'Américain Motorola et la santé délicate de Globalstar, tarde à décoller.

Ce n'est bien sûr qu'un début. *« Le marché va continuer à évoluer fortement,* prédit Michel Eymard, directeur des recherches et des projets sur les nouveaux lanceurs au CNES. *Nous devons, à travers un programme Ariane 2010, nous projeter d'ores et déjà à cette échéance, afin de rester compétitifs. Cela passera par une poursuite de l'augmentation de la capacité d'emport – l'objectif est d'atteindre 15 tonnes –, ainsi que par une réduction très importante des coûts de lancement. »*

A plus long terme, les Européens travaillent, comme les Américains – mais avec des budgets beaucoup plus restreints –, sur des engins qui seraient partiellement ou totalement réutilisables. Cela permettrait, estiment certains experts, de diviser les coûts par dix. Il faudra sans doute attendre 2015 ou 2020 avant que cette technologie soit au point, mais, est persuadé Michel Eymard, *« l'enjeu est tel qu'il faut développer très vite les recherches sur ces lanceurs du futur »*. Pour l'heure, Ariane-5 doit impérativement passer avec succès son nouveau test. Elle n'a pas le droit au faux pas.

Pierre Le Hir

Les Européens ont deux ans pour rendre leur fusée compétitive

LE MÉTIER de lanceurs de satellites a ceci de particulier qu'il met en œuvre des matériels de haute technologie – des fusées – construits par des orfèvres, et auxquels on demande d'offrir à la fois une fiabilité sans faille et d'être vendus à des prix dignes de la grande série. Quand on songe que plus d'un million de pièces composent un lanceur moderne et que celui-ci est à la merci, comme ce fut le cas pour la mission lunaire Apollo-13, d'un interrupteur à trois sous, on mesure mieux le stress de ceux qui l'ont construit et de ceux qui ont la charge de le lancer.

Tout tient finalement à peu de choses. Chaque tir est aussi risqué que celui qui l'a précédé ce qui en dit long sur la qualité des équipes qui ont multiplié les succès – 56 d'affilée – avec Ariane-4. Pour Ariane-5 qui lui succède, la confiance de la clientèle est tout entière à reconstruire. La tâche sera d'autant plus difficile que les conditions économiques sont plus sévères qu'hier, que la concurrence étrangère, américaine pour l'essentiel, rêve de reconquérir un domaine que les Etats-Unis considérent comme une chasse gardée et qu'aujourd'hui enfin ce n'est plus le lanceur qui dicte sa loi mais les propriétaires de satellites.

Pour toutes ces raisons, Arianespace, la société chargée de la commercialisation du lanceur européen et les industriels qui le construisent, vont devoir naviguer au plus près dans les prochaines années. D'abord parce que le marché des constellations, hier prometteur avec plusieurs centaines de satellites à lancer, s'est effondré. Ensuite parce que du fait de ce rétrécissement de l'offre, toute la concurrence se reporte sur le marché des satellites géostationnaires qui d'ordinaire font le miel d'Arianespace. Enfin, le poids des propriétaires de satellites est devenu prépondérant.

Hier le lanceur dictait sa loi et imposait son calendrier de tir. Aujourd'hui, les clients veulent être servis les premiers et au moment qui leur convient. Résultats : les retards de lancement sont fréquents ; la base de Kourou reste parfois silencieuse pendant plusieurs mois ; et il devient difficile de marier les charges utiles pour procéder à des lancements doubles de satellites. Or, quand Ariane-5 ne remplit pas totalement sa coiffe, sa rentabilité déjà fragile chute aussitôt.

S'ajoute à cela qu'Arianespace doit, du fait de la jeunesse du programme Ariane-5, gérer à la fois sur la base de Kourou, les tirs d'Ariane-4 et ceux du tout nouveau lanceur lourd européen ce qui augmente d'autant les charges fixes. Dernier point : le prix des lanceurs du premier lot d'Ariane-5 commandé à l'industrie par Arianespace est d'environ 200 millions de dollars quand les marchés se gagnent à 130/150 millions de dollars...

« IL Y AURA DES MORTS »

Ce manque de charge utile et ces coûts trop élevés ne risquent-ils pas de grever en fin d'année le bilan du promoteur du lanceur européen ? A Arianespace, on ne cache pas que que les années 2000 à 2002 vont être difficiles. Surtout face aux Américains qui bénéficient de l'apport d'un nombre important de satellites gouvernementaux – ce qui n'est nullement le cas en Europe – pour amortir leurs lanceurs. De plus Boeing et Lockheed-Martin favorisent la promotion de lanceurs russes moyens et lourds dont les prix sont sans égal. Que faire alors ? Baisser encore les coûts. Le prochain lot d'Ariane-5 – vingt lanceurs à livrer entre 2003 et 2005 – devrait permettre de gagner 35 %.

Malgré cet effort, il faudra trouver 15 % supplémentaires sur le lot suivant pour espérer survivre à une bataille où, affirment certains experts *« il y aura des morts »*. Ces économies s'obtiendront sans doute dans les larmes car il faudra vraisemblablement restructurer l'industrie européenne. *« Mais si l'on réussit,* dit un responsable, *et si Ariane-5 « gagne » suffisament de satellites commerciaux pour assurer un rythme de huit lancements par an après 2003 »*, l'Europe sera *« assez compétitive »*. Il ne faut donc pas chômer et profiter des retards pris par les futurs lanceurs américains dans leur mise au point pour améliorer Ariane et élargir encore la gamme des lanceurs européens déjà forte du Soyouz russe affrété par la société franco-russe Starsem.

Jean-François Augereau

« Vache folle » : nouvelles mesures pour réduire le risque de transmission interhumaine à l'hôpital

UNE SÉRIE DE MESURES seront prises prochainement, par voie de circulaire, en vue de réduire les risques de contamination interhumaine, en milieu hospitalier, par l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») à l'origine chez l'homme d'une nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (nvMCJ). Ces mesures, annoncées récemment par le professeur Lucien Abenhaïm, directeur général de la santé, font suite à la publication des résultats de l'équipe britannique du professeur John Collinge laissant craindre une dissémination de l'agent de l'ESB entre espèces plus large qu'on ne le pensait jusqu'à présent, ainsi que l'existence de « porteurs sains » de cet agent.

Ces mesures apparaissent d'autant plus nécessaires que, lorsqu'il est retrouvé chez l'homme, l'agent bovin est largement présent dans la périphérie de l'organisme (et non dans le seul système nerveux central), souligne le docteur Dominique Dormont, président du comité français des experts des maladies à prions. Cela impose de reconsidérer la sécurité des greffes, des médicaments d'origine humaine et bovine, de la transfusion et de réévaluer les règles de la sécurité hospitalière (*Le Monde* du 1er septembre).

UNE CIRCULAIRE

Pour le docteur Dormont, la principale question est celle du degré d'infectiosité du prion pathologique en fonction des tissus dans lesquels il est présent. Des recherches sont en cours pour étudier la distribution de cette infectiosité dans l'organisme humain. Si, comme on peut le craindre, la nvMCJ est, de ce point de vue, très différente de la forme classique de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, les mesures préventives qui avaient été prises à partir de 1995, en milieu hospitalier notamment, pourraient se révéler largement insuffisantes.

Dans une circulaire datée du 11 décembre 1995, les autorités sanitaires avaient précisé quelles devaient être les procédures de nettoyage et d'inactivation à mettre en œuvre sur le matériel médico-chirurgical pour éliminer ces « agents transmissibles non conventionnels » (ATNC) que sont les prions pathologiques. Ce texte rappelait que, selon l'OMS, seuls trois procédés pouvaient être retenus – autoclave entre 134 °C et 138 °C pendant 18 minutes ; soude ou hypochlorite de sodium à 2 % de chlore libre durant 1 heure à 20 °C – sans qu'aucun puisse *« constituer une garantie absolue »*. La circulaire définissait les patients particulièrement à risque imposant des procédures particulières d'hygiène hospitalière. Elle préconisait aussi la destruction par incinération des matériels utilisés (au niveau du système nerveux central ou de l'œil) chez des personnes atteintes d'une MCJ confirmée ou suspectée. Enfin, elle mettait en garde contre les risques de contamination des membres des équipes soignantes et, en cas de coupure ou de piqûre, recommandait *« le lavage soigneux à l'eau de Javel à 6° fraîchement diluée, pendant 5 à 10 minutes, des zones lésées et des zones saines contiguës »*, afin de prévenir le risque de contamination par l'agent de cette maladie neurodégénérative incurable.

Les différentes mesures préconisées sont-elles suffisantes pour prévenir le risque de transmission interhumaine de l'agent de la nvMCJ ? La question est officiellement posée en Grande-Bretagne, où les responsables hospitaliers envisagent de ne plus utiliser que des instruments chirurgicaux jetables pour les interventions sur le cerveau, les amygdales ou le tube digestif, organes dont on sait qu'ils peuvent être infectieux chez les personnes malades ou en phase d'incubation.

Elle l'est aussi en France. *« Nous allons publier dans les prochains jours, avec la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, une nouvelle circulaire fondée entre autres sur les recommandations du comité Dormont »*, a déclaré le professeur Lucien Abenhaïm au *Quotidien du médecin*. Les mesures concernant les autoclaves et les bains de nettoyage des endoscopes devraient être renforcées. La direction générale de la santé a, d'autre part, saisi le comité interministériel présidé par le docteur Dormont pour étudier les conclusions qui doivent être tirées de la récente publication du professeur Collinge.

Jean-Yves Nau

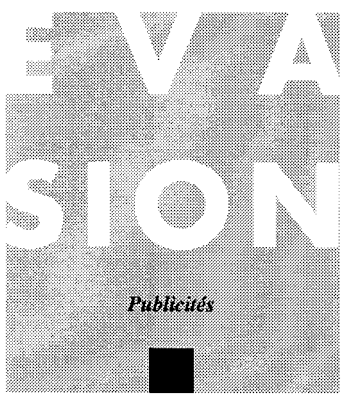

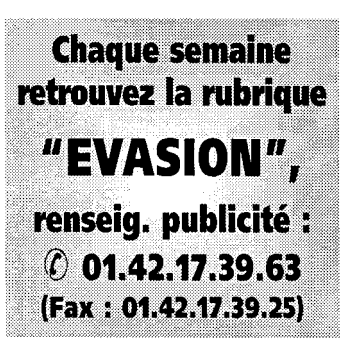

Temps sec et assez ensoleillé

JEUDI. Une hausse temporaire du champ de pression sur la France maintient un temps sec et plutôt ensoleillé sur notre pays. Un front froid aborde l'Irlande dès le matin et se dirige vers le nord, apportant des nuages plus nombreux par le nord-ouest. Le temps se dégradera nettement vendredi.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages bas resteront nombreux près des côtes de la Manche. Dans l'intérieur et vers le sud des régions, les éclaircies seront plus belles. Les températures maximales avoisineront 20 à 23 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Après dissipation des brouillards matinaux, les nuages et les éclaircies alterneront. Il fera 20 à 23 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Malgré quelques passages nuageux, le soleil fera de belles apparitions. Le thermomètre marquera 21 à 24 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les brouillards locaux formés en fin de nuit se dissiperont rapidement pour laisser place au soleil. Les températures maximales avoisineront 27 à 30 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.– Après dissipation des brouillards locaux, le soleil sera au rendez-vous. Il fera 26 à 28 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil brillera largement toute la journée sur l'ensemble des régions. Les températures maximales avoisineront 27 à 31 degrés.

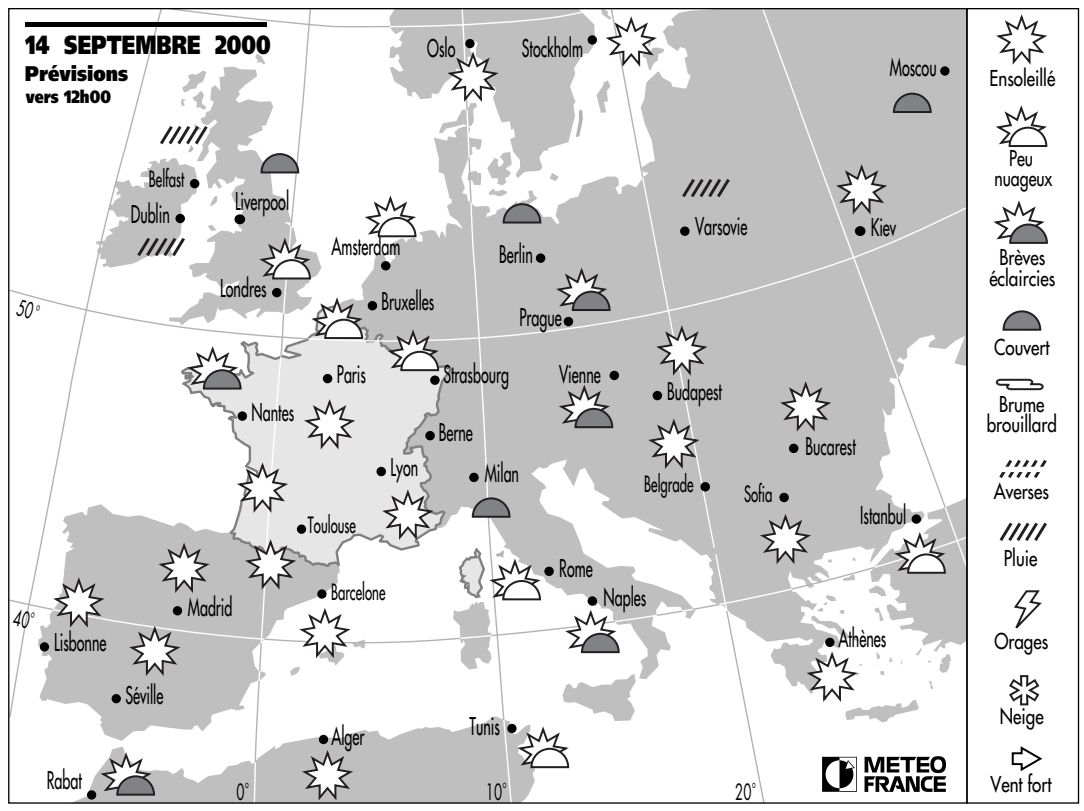

(Publicité)

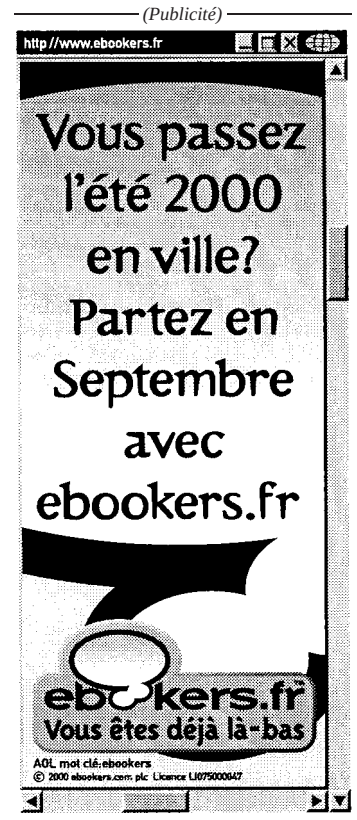

PRÉVISIONS POUR LE 14 SEPTEMBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	15/23	N	PAPEETE	23/29	S	KIEV	11/23	S	VENISE	17/26	S	LE CAIRE	22/30	S
AJACCIO	13/26	S	NANTES	13/25	S	POINTE-A-PIT.	25/31	P	LISBONNE	16/30	S	VIENNE	16/22	N	NAIROBI	15/26	S
BIARRITZ	16/27	S	NICE	18/25	S	ST-DENIS-RÉ.	19/25	S	LIVERPOOL	14/18	C	**AMÉRIQUES**			PRETORIA	19/30	S
BORDEAUX	14/29	S	PARIS	13/24	N	**EUROPE**			LONDRES	13/21	S	BRASILIA	21/30	S	RABAT	18/25	N
BOURGES	13/26	S	PAU	14/28	S	AMSTERDAM	13/20	S	LUXEMBOURG	14/22	S	BUENOS AIR.	7/12	C	TUNIS	21/30	S
BREST	14/21	S	PERPIGNAN	19/28	S	ATHENES	22/29	S	MADRID	17/32	S	CARACAS	26/31	S	**ASIE-OCÉANIE**		
CAEN	12/22	N	RENNES	12/22	N	BARCELONE	20/26	S	MILAN	16/28	C	CHICAGO	15/19	P	BANGKOK	25/30	P
CHERBOURG	13/21	C	ST-ETIENNE	13/28	S	BELFAST	12/14	P	MOSCOU	6/13	C	LIMA	17/19	C	BEYROUTH	24/29	N
CLERMONT-F.	14/28	S	STRASBOURG	15/24	N	BELGRADE	13/30	S	MUNICH	13/20	N	LOS ANGELES	19/26	S	BOMBAY	25/32	S
DIJON	15/26	N	TOULOUSE	15/31	S	BERLIN	13/17	C	NAPLES	20/27	N	MEXICO	13/22	C	DJAKARTA	28/30	C
GRENOBLE	11/28	S	TOURS	13/24	S	BERNE	13/23	C	OSLO	5/14	S	MONTREAL	13/22	S	DUBAI	30/37	S
LILLE	14/21	N	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	14/22	S	PALMA DE M.	17/29	S	NEW YORK	17/24	S	HANOI	24/31	S
LIMOGES	13/25	S	CAYENNE	23/33	S	BUCAREST	13/28	S	PRAGUE	12/20	N	SAN FRANCIS.	15/19	S	HONGKONG	23/28	S
LYON	15/27	S	FORT-DE-FR.	25/31	S	BUDAPEST	15/25	S	ROME	17/26	S	SANTIAGO/CHI	5/12	S	JERUSALEM	23/30	N
MARSEILLE	17/27	S	NOUMEA	18/22	S	COPENHAGUE	9/16	P	SEVILLE	19/34	S	TORONTO	15/21	P	NEW DEHLI	25/35	S
						DUBLIN	12/15	P	SOFIA	12/26	S	WASHINGTON	17/26	S	PEKIN	18/26	S
						FRANCFORT	13/23	N	ST-PETERSB.	6/10	C	**AFRIQUE**			SEOUL	18/24	P
						GENEVE	13/25	S	STOCKHOLM	6/14	S	ALGER	15/30	S	SINGAPOUR	27/31	S
						HELSINKI	4/11	S	TENERIFE	16/23	S	DAKAR	26/30	C	SYDNEY	11/24	S
						ISTANBUL	19/24	S	VARSOVIE	10/18	P	KINSHASA	20/27	S	TOKYO	26/29	P

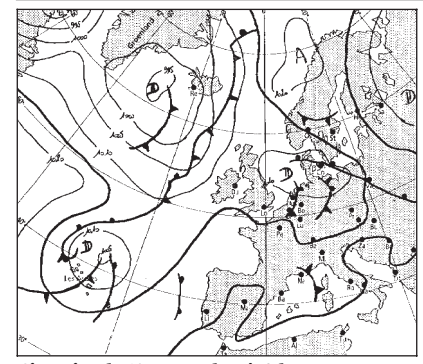
Situation le 13 septembre à 0 heure TU

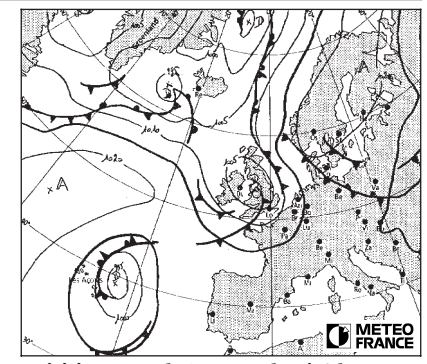

Prévisions pour le 15 septembre à 0 heure TU

JARDINAGE

Au cœur de la mangrove

SALVADOR DE BAHIA (Brésil)
de notre envoyé spécial

Pour aller dans ce village de bord de mer, loin de tout centre touristique, on peut prendre la route qui longe la côte de la baie de Tous les Saints, mais le voyage dure trois bonnes heures. Aussi, de nombreux Bahianais préfèrent prendre le ferry pour l'île d'Itaparica, la traverser et rejoindre le continent en empruntant le pont qui les relie et, de là, rejoindre l'un des nombreux villages côtiers. C'est plus rapide et la traversée permet de prendre un grand bol d'air.

Le village n'est pas très grand et son plan est simple: une longue rue de terre battue donne d'un côté sur une plage dont le sable ne sèche jamais, de l'autre sur la mangrove et un terrain de football qui se déplace avec elle. Une autre rue la coupe, qui fait le tour d'un groupe de maisons et de jardins.

Le village n'est pas très peuplé, ses habitants sont pauvres et certains vivent encore dans ces maisons faites de torchis et de branchages entremêlés. La côte est marécageuse, l'eau affleure partout des forêts alentour et de grandes étendues herbeuses, qui sont de grands marais d'où émergent des palmiers vachers aux aiguilles acérées, tiennent lieu de plaine côtière.

La mangrove avance donc jusqu'au terrain de foot. La mangrove est une zone du littoral envahie par un arbuste aux racines entrelacées et en partie aériennes que la mer envahit à marée haute pour ne laisser que les branches et les feuilles hors de l'eau. A marée basse, de nombreux oiseaux et des crabes y trouvent refuge et de quoi manger. Cet arbuste se reproduit de façon étonnante. Ses graines sont grosses, ressemblent à une flèchette ventrue. L'ensemble est si bien profilé qu'elles se fichent suffisamment profondément dans le sol pour résister aux courants marins du sac et du ressac. Elles germent vite, et comme les marées tropicales ont une faible amplitude, la jeune plante a tôt fait de déployer ses branches hors de l'eau. La mangrove se déplace quand ses racines ont suffisamment retenu de sable pour que le terrain devienne trop sec pour elle. Elle passe alors à l'endroit où elle poussait autrefois et que la mer a peu à peu réenvahi en rongeant le sable à chaque marée. On déplace alors les buts.

Le long de la grand-rue, des petites maisons, des enfants qui jouent, des chats et des coqs de combat aux pattes entravées par une ficelle. Devant les maisons, à même la rue, des fleurs plantées sans autre souci que celui de pouvoir contempler leur beauté. Leurs couleurs, leur forme et leur taille entrent si bien en vibration que, de loin, on ne saurait dire de quelles plantes il s'agit. On s'approche donc. Les coléus vert chartreuse panaché de blanc y côtoient le rouge éclatant d'autres coléus, les boules roses de la sensitive dont les feuilles se replient dès qu'on les touche, les fleurs blanches portées par des branches recouvertes de feuilles identiques à celles du camélia d'un arbuste dont nous ignorons le nom, mais dont les boutons et leur disposition sont identiques à ceux du jasmin. Une fleur envahit tout endroit laissé à l'abandon. Elle est blanc-jaune et ses pétales sont tachés de marron à leur base. Leurs corolles sont semblables à celles des pavots et nous en ignorons le nom. Ici, il semble qu'elle n'en a pas. Des grandes euphorbes rouges sont en fleurs à côté d'autres plus petites, épineuses, que les vieux jardiniers français appelaient épines du Christ et qui, ici, forment parfois des haies défensives qui éloignent autant le maraudeur que les vaches qui se baladent librement dans le village.

UN ENTRELACS IMPÉNÉTRABLE

Passons derrière la maison. Le jardin est aussi long qu'étroit et les plantes y poussent là aussi à la va-comme-le-hasard-te-sème. Les poules passant d'un jardin à un autre, les habitants y jettent les restes des repas, les épluchures de légumes, les fruits pourris. Les graines germent et lèvent quand elles échappent aux oiseaux. Une forêt de petits manguiers, de caramboles, de goyaviers, de citronniers, de petits pieds de tomates, de poivrons et d'aubergines, un entrelacs impénétrable de fruits de la passion poussent là, au milieu des grands alpinias rouges qui dressent leurs bractées à près de 2 mètres de hauteur dans l'ombre claire des grands arbres. Une pépinière dont le jardinier de passage aurait tort de ne pas profiter puisqu'on l'y invite avec l'air goguenard du « collègue » local qui passe son temps à arracher ce qu'il tient pour des mauvaises herbes, n'a aucune armoire à pharmacie pour débarrasser son jardin des pestes et maladies qui envahissent les nôtres, n'arrose jamais vu qu'il pleut souvent, n'use d'aucun engrais car la terre est certes pauvre mais qu'il y pousse ce qui peut y pousser sans complications. Les crottes de poules suffisent à l'amender.

Plus loin, en dehors du village, en revanche, le brûlis a toujours cours. On met le feu à la forêt. Pas de danger qu'il se propage loin. Tout est vert et regorge d'eau. Et les paysans cultivent entre les troncs abattus par le feu, dans un sol sableux que les pluies délavent vite. Du manioc, des légumes et quelques fleurs. Deux années s'écouleront et il faudra changer de place, la terre sera devenue stérile. Des plantes pionnières reviendront qui enrichiront peu à peu le sol, qui sera de nouveau occupé par la forêt au bout de quelques années. Dans ce petit coin du Brésil, la densité de la population est faible et le brûlis n'occupe que de toutes petites portions des terres. Il ne les détruit pas, car les habitants vivent encore au rythme de la nature. Couchés avec les poules, levés avec elles.

Alain Lompech

Jardin de septembre

En septembre, il faut craindre les attaques d'oïdium sur les asters, en pleine floraison, et traiter sans attendre que les feuilles en soient envahies et sèchent. Il faut aider les dahlias en les débarrassant de leurs têtes fanées et en surveillant le tuteurage des plus grands. Une forte pluie aurait tôt fait de les coucher. Les haies pourront être taillées, les nouvelles pousses ont terminé leur croissance. Les coupes auront le temps de cicatriser avant l'hiver. Les haies d'espèces à grandes feuilles (lauriers-cerises et lauriers du Portugal) devront l'être au sécateur, la cisaille ne faisant pas de détail, elle coupe aussi leurs feuilles persistantes ce qui n'est pas très joli et, surtout, les fait se dessécher à l'endroit de la coupe. C'est un peu long, mais plus silencieux et bien moins fatigant et dangereux que de porter la machine à bout de bras. Les résidus de coupes sont moins nombreux et plus faciles à ramasser. Ceux qui possèdent un broyeur réduiront ces branches en copeaux qui finiront sur le tas de compost, les autres les brûleront ou en feront des boutures.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 220

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

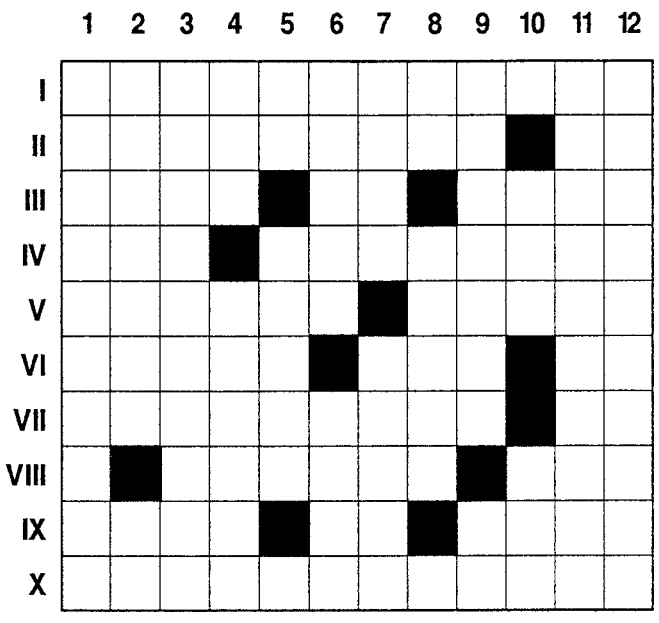

HORIZONTALEMENT

I. Petite tuile en fin de repas. – II. Dégagé de ses moutons. Personnel. – III. Prend l'air ou toutes autres choses. Possessif. Avait apporté des bonbons. – IV. Dans ce lieu. Douce-amère à l'apéritif. – V. Cogner à quai. Mit en circulation. – VI. A prendre entre copains. En chambre. Démonstratif retourné. – VII. Philippe le Bel mit beaucoup de désordre dans leur ordre. Pris en fourchette. – VIII. Met fin au secret. Roue à gorge. – IX. Mis en beauté. Démonstratif. La meilleure est souvent la plus grosse. – X. Redonnent un semblant de vie.

VERTICALEMENT

1. Décollage immédiat. – 2. Coup de ciseaux dans les mots. Homme à tête de faucon. – 3. Location du bâtiment. – 4. Pour ne pas se mouiller. Prévus n'importe comment. – 5. Dans les traditions. A l'ombre en toutes saisons. – 6. Faire appel à la justice. Empire sous l'autorité du Fils du Soleil. – 7. Sa fureur de vivre l'a tué. Tonifiant sous les tropiques. – 8. Conjonction. Sur orbite entre Vénus et Mars. – 9. Le capucin et l'alouate. Parti au pouvoir. – 10. Résonne au Maghreb. Le petit est le plus sympathique. – 11. Reconnaissable à ses chatons. – 12. Dépenses faites dans un fauteuil et qui ne servent souvent à rien.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 – 219

HORIZONTALEMENT

I. Monoparental. – II. Apifuge. Irai. – III. Li. Frelaté. – IV. Entes. Abrité. – V. Nier. Ciseler. – VI. Posters. Elsa. – VII. On. Oda. Psitt. – VIII. Fiente. Sei. – IX. Narrateur. Ro. – X. Trié. Artaban.

VERTICALEMENT

1. Mal-en-point. – 2. Opinion. Ar. – 3. Ni. Tes. Fri. – 4. Offertoire. – 5. Purs. Edéa. – 6. Age. Cranta. – 7. Relais. Ter. – 8. ABS. Peut. – 9. Nitrées. Ra. – 10. Treillis – 11. Aa. Testera. – 12. Libération.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1910

UNE MANCHE SUR LA CORDE RAIDE

Lors d'un tournoi dans le cadre du Festival de Lloret à l'Hôtel Monterrey, Guy Dupont a joué cette donne à 4 Trèfles, mais elle aurait été plus intéressante à 5 Trèfles et la note aurait été meilleure...

	♠ A 10 7 6 ♡ 6 5 ◇ D 8 6 ♣ R V 9 5	
♠ V 9 5 ♡ A D V 9 7 4 ◇ R 9 2 ♣ 3	N O E S	♠ R D 8 4 3 2 ♡ 2 ◇ V 10 5 ♣ 10 8 4
	♠ – ♡ R 10 8 3 ◇ A 7 4 3 ♣ A D 7 6 2	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	2 ♡	contre	passe
3 ◇	passe	4 ♣	passe...

Ouest a entamé le 5 de Pique, coupé par Sud, qui a joué aussitôt le 3 de Carreau. Ouest ayant pris du Roi et continué Pique, *comment Guy Dupont aurait-il dû jouer* pour faire ONZE levées contre toute défense comme si le contrat final avait été CINQ TREFLES ?

Réponse

On voit tout de suite qu'il faut jouer en « mort inversé », c'est-à-dire que l'on doit *couper une troisième fois Pique.* Sud coupe le 7 de Pique, remonte au mort par la Dame de Carreau, coupe gros le 10 de Pique, tire l'As de Trèfle, et joue son dernier atout, pris par le Roi de Trèfle. Le mort donne deux autres coups à Trèfle (pour faire tomber les atouts adverses) et le déclarant réalise encore l'As de Pique, l'As de Carreau et le 7 de Carreau...

Pour la chute, Ouest, s'il prend avec le Roi de Carreau, ne doit pas rejouer Pique, car deux coupes auraient été possibles.

LE DANGER EN EST

Cette donne a été jouée en partie libre. Cachez soigneusement les mains d'Est-Ouest pour vous mettre à la place de Sud, qui a pris la bonne décision dès la première levée.

	♠ 10 4 2 ♡ 6 5 3 ◇ A 7 5 4 3 ♣ 5 4	
♠ D ♡ 10 7 4 ◇ 10 9 6 2 ♣ A V 7 6 3	N O E S	♠ V 9 3 ♡ D 9 2 ◇ D V 8 ♣ D 10 9 2
	♠ A R 8 7 6 5 ♡ A R V 8 ◇ R ♣ R 8	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2 ♣	passe	3 ◇	passe
3 ♠	passe	4 ♠	passe
5 ♡	passe	5 ♠	passe...

Ouest ayant entamé le 10 de Carreau, Sud, après quelques secondes de réflexion, a pris avec l'As du mort et il a fait l'impasse à la Dame de Cœur (qui a réussi). Puis il a tiré le Roi de Pique, sur lequel est tombée la Dame sèche d'Ouest. *Comment Sud a-t-il gagné* CINQ PIQUES contre toute défense, les Cœurs étant 3-3 ?

Note sur les enchères

L'ouverture forte de Sud (« 2 Trèfles ») était douteuse, mais, en tout cas, quand Nord se contente de soutenir l'annonce de « 3 Piques » de son partenaire, c'est qu'il n'a pas grand-chose en dehors de l'As de Carreau qu'il a promis.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

DISPARITION

■ **CURT SIODMAK,** né en Allemagne le 10 août 1902, est mort le 2 septembre en Californie. Frère du réalisateur Robert Siodmak, il a fait comme lui une carrière à Hollywood après avoir émigré aux Etats-Unis en 1937.

Curt Siodmak est l'auteur de nombreux scénarios de films fantastiques ou d'aventures : *La Bête à cinq doigts,* de Robert Florey, *Vaudou,* de Jacques Tourneur, *The Wolf Man, The Invisible Woman, Creature with the Atom Brain,* etc. Il est passé à la réalisation dans les années 50 (*The Magnetic Monster, Bride of the Gorilla, Curucu Beast of the Amazon*). Romancier spécialisé dans les littératures de l'imaginaire, Curt Siodmak a commencé à publier en Allemagne au début des années 30. L'un de ses romans, *FP1 antwortet nicht,* a été adapté au cinéma. Il a même été traduit en français chez Tallandier (*Le F1 ne répond plus,* 1933).

Son ouvrage le plus célèbre est un roman de science-fiction mâtiné de thriller, *Donovan's Brain,* traduit dans la « Série blême » chez Gallimard sous le titre *Le Cerveau du nabab* et plusieurs fois réédité, qui raconte comment *« le cerveau d'un criminel maintenu artificiellement en vie prend le contrôle de ceux qui l'entourent »*. Ce roman a fait l'objet de plusieurs adaptations cinématographiques : *The Lady and the Monster* (1944), *Donovan's Brain* (1953), *Vengeance* (1963).

NOMINATION

Outre-mer

Axel Urgin, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé directeur du cabinet de Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Il occupait déjà cette fonction auprès du prédécesseur de Christian Paul, Jean-Jacques Queyranne.

[Né le 13 décembre 1960 à Malakoff (Hauts-de-Seine), Axel Urgin est diplômé de HEC et de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Après avoir intégré la Cour des comptes à sa sortie de l'ENA, il avait été notamment conseiller technique au cabinet de Pierre Bérégovoy, premier ministre (1992-1993). Depuis juillet 1999, Axel Urgin était directeur du cabinet de Jean-Jacques Queyranne, secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, après avoir été son directeur adjoint de cabinet à partir de juillet 1998.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 9 septembre sont publiés :

● **Référendum :** deux décisions du Conseil constitutionnel rejetant deux recours contre le décret du 18 juillet relatif à la campagne en vue du référendum du 24 septembre ; une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) relative à l'ordre de diffusion des émissions de la campagne officielle radiotélévisée en vue du référendum du 24 septembre.

● **Pneumatiques :** un arrêté portant suspension de la mise sur le marché et ordonnant la reprise de pneumatiques de marque Bridgestone Firestone (*Le Monde* daté 10-11 septembre).

● **Boucle locale radio :** onze décisions de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) attribuant des fréquences de boucle locale radio à des opérateurs téléphoniques (*Le Monde* du 13 juillet).

Au *Journal officiel* du dimanche 10 septembre est publiée :

● **Téléphériques :** une instruction relative aux mesures à mettre en œuvre lors de la conception et la construction des téléphériques monocâbles en vue d'assurer la sécurité du personnel.

Au *Journal officiel* daté lundi 11-mardi 12 septembre sont publiés :

● **Développement :** un décret relatif à l'Agence française de développement.

● **Accord international :** un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la république du Chili relatif à la suppression de l'obligation de visa de court séjour pour les titulaires de passeport diplomatique, officiel, de service ou spécial, signé à Paris le 10 avril 1997.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Mme Bernard JAULMES
est heureuse d'annoncer la naissance le 28 août 2000, de son petit-fils,

Eliott BURNET-JAULMES,

chez

Christine et **Pascal.**

19, rue des Clos-Moreaux,
92190 Meudon.
700, carraire de Vaubereau,
83340 Flassans.

Marie-Madeleine, Jeanne, Charlotte, Paul et **Hélène SALVANÈS**
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite sœur,

Victoria,

le 9 septembre 2000.

Csalvanes@aol.com

Décès

– Madeleine Bergman,
son épouse,
Jean-Marie et Joanne,
Sylvie,
Alain-Eric et Elisabeth,
ses enfants,
Anne-Britt et Vincent,
Axel, Stéphane, Hélène, Ingrid et Sarah,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Carl-Ove BERGMAN,

survenu le 11 septembre 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 15 septembre, à 14 h 30, en l'église protestante suédoise, 9, rue Médéric, Paris-17e.

745, avenue du Général-Leclerc,
92100 Boulogne.

– Rose Dumeur,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Gaston Saint-Yves DUMEUR,
décoré des Palmes académiques,
officier dans l'ordre national du Mérite,
chevalier de la Légion d'honneur,
président d'honneur du CASODOM,
vice-président fondateur
du Cercle des cadres originaires
des départements d'outre-mer,

survenu le 10 septembre 2000, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 14 septembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, Paris-14e.

– Martine Bringuier,
sa femme,
Jean-Claude et Denise Bringuier,
ses parents,
Jean-Paul et Pierre,
ses frères et leurs épouses,
prient leurs amis de partager leur peine pour la disparition de

Vincent BRINGUIER,
docteur en biologie,

survenue à l'âge de trente-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 15 septembre, à 15 h 15, au nouveau cimetière de Gif-sur-Yvette (Essonne).

– Le 11 septembre 2000,

Françoise DELER,

vaincue par le cancer, a quitté les siens.

Jean-Paul,
son mari,
Jean-Yves et Frédérique,
Emmanuelle et Lorenzo,
Fabienne et Jean-Philippe,
ses enfants,
Marisol, Raphaël et Inès,
ses petits-enfants,
Toute sa famille et ses proches,
vous invitent à lui dire adieu, jeudi 14 septembre, à 9 h 30, en l'église Notre-Dame de Talence (Gironde).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– L'ingénieur général Jean Ferrandon,
son époux,
M. et Mme Luc Ferrandon,
ses enfants,
M. Eric Ferrandon,
son petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean FERRANDON,
née **Emilie LÉTRANGE,**

survenu le 12 septembre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 15 septembre, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 31, avenue Marceau, Paris-16e.

11, rue de Magdebourg,
75116 Paris.
5, rue Sébastien-Mercier,
75015 Paris.
8, rue Boileau,
75016 Paris.

– Sa famille,
Et ses amis
font part du décès de

Paul Adrien GILLARD,

survenu à Paris, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La levée de corps aura lieu ce 15 septembre, au 12, rue Méchain, Paris-14e (13 h 45).

L'inhumation se déroulera dans l'intimité.

8, rue Amyot,
75020 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Didier HEILBRONN,
croix de guerre 1939-1945.

De la part de
Mme Didier Heilbronn,

M. et Mme Charles Heilbronn,
M. et Mme Alain Wertheimer,
M. et Mme Gérard Wertheimer,
ses enfants,
Arthur, Louis, Charlotte,
Sarah, Nathaniel, Raphaël,
Olivia, David,
ses petits-enfants.

L'enterrement aura lieu dans l'intimité au cimetière de Crisenoy, par Guignes (Seine-et-Marne), le vendredi 15 septembre 2000, à 15 h 30.

9, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

– Le président,
Les membres de l'Association des linguistes anglicistes de l'enseignement supérieur
ont la tristesse d'apprendre le décès de

Jean LAVÉDRINE,
professeur émérite
à l'université Grenoble-III,
fondateur de leur association.

L'ALAES a permis le développement de la recherche sur la langue anglaise et le renouvellement de son enseignement.

– Marie Vag Lugosi,
sa femme,
Maryline Lugosi,
sa fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges LUGOSI,
auteur, metteur en scène,
directeur artistique.

La cérémonie aura lieu le vendredi 15 septembre 2000, à 14 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville.

139, rue de Belleville,
75019 Paris.

– Ses neveux et nièces
et leurs enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

Paule MAURER,

survenu le 8 septembre 2000, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La crémation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, le jeudi 14 septembre, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

47, rue des Francs-Bourgeois,
75004 Paris.

– Jean-Jacques Mawas,
son époux,
David et Adrien,
ses enfants,
Les docteurs Edouard et Lucie-J. Mawas,
ses beaux-parents, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Miguel Riguetti,
ses parents, leur fille, gendre et petits-enfants,
Et leurs fidèles amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Ana-Maria MAWAS,
née **RIGUETTI,**

le 8 septembre 2000, à Paris.

L'inhumation aura lieu le vendredi 15 septembre, à 11 h 30, dans le caveau de famille au nouveau cimetière des Terres blanches, à Chatou (Yvelines).

Jean-Jacques Mawas,
7, rue des Sources,
77850 Héricy,
8, avenue du Parc,
78400 Chatou.
Edouard et Lucie J. Hawas,
8, avenue du Parc,
78400 Chatou.

– Sa famille,
Et ses amis
ont le regret d'annoncer le décès de

Ziani NOUACER,
professeur de mathématiques
à l'université Paris-VI - Jussieu,

survenu le vendredi 8 septembre 2000.

La levée du corps aura lieu le jeudi 14 septembre, à 9 heures, au CHU du Kremlin-Bicêtre.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail: carnet@mondepub.fr.

– La Direction du département des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS,
La section 32 du Comité national de la recherche scientifique,
Les membres de l'unité « Habitat et sociétés en Egypte... » du CNRS,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue

Guy WAGNER,
directeur de recherche au CNRS,

survenu le 3 septembre 2000.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, en pleine jeunesse,

Elodie SAINT-LU DROZDZ
perdait son combat contre le cancer.

Ses amis,
Sa famille
vous demandent de ne pas l'oublier.

– Le 14 septembre 1999, la maladie arrachait cruellement à notre affection

Doris ENGELS-HETZEL.

Son tendre souvenir unit et guide nos cœurs.

– Il y a quinze ans, le 14 septembre 1985,

Manuella VATEL

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connue, appréciée et aimée aient une pensée pour elle.

Théophile Vatel,
Ses enfants et petits-enfants.

Avis de messe

– A l'occasion du premier anniversaire du rappel à Dieu de

Maurice STOROGE,

une messe sera célébrée le 17 septembre 2000, à 10 h 30, en la chapelle des Orphelins apprentis d'Auteuil, 40, rue La Fontaine, Paris-16e.

Que tous ceux qui l'ont connu ou aimé aient une pensée et une intention de prière pour lui et les siens.

Colloques

– La revue *Passages*, l'Association des Amis de *Passages*-ADAPes et la commission des finances du Sénat organisent le **26 septembre 2000,** au Sénat, Palais du Luxembourg, un colloque intitulé :

ÉPARGNE, RETRAITES FONDS DE PENSION : L'ÉTERNEL DÉBAT ?

Intervenants : Edmond Alphandery, Gérard Athias, Jacques Bass, Christian de Boissieu, Jean-Luc Cazettes, Jean-Michel Charpin, Louis Habib-Deloncle, Erik Izraelewicz, Alain Lambert, Hervé Le Bras, Jean-Christophe Le Duigou, Michel-Louis Lévy, Jean-Hervé Lorenzi, Paul Loridant, Emile Malet, Philippe Marini, Etienne Pflimlin, Marie-Suzie Pungier, Jean-Jacques Rosa, Jean-Marc Sylvestre.

Inscriptions obligatoires
Tél. : 01-45-86-30-02/Fax : 01-44-23-98-24
e.mail : passages@club-internet.fr

Cours

COURS MICHEL GALABRU
Réouverture octobre 2000
Renseignements (14 heures-19 heures) :
06-17-81-56-92

– **Cours d'hébreu :** Rentrée à partir du lundi 18 septembre 2000 : Renseignements et inscriptions. Tous niveaux (adultes et enfants). Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e. Tél. : 01-42-71-68-19.

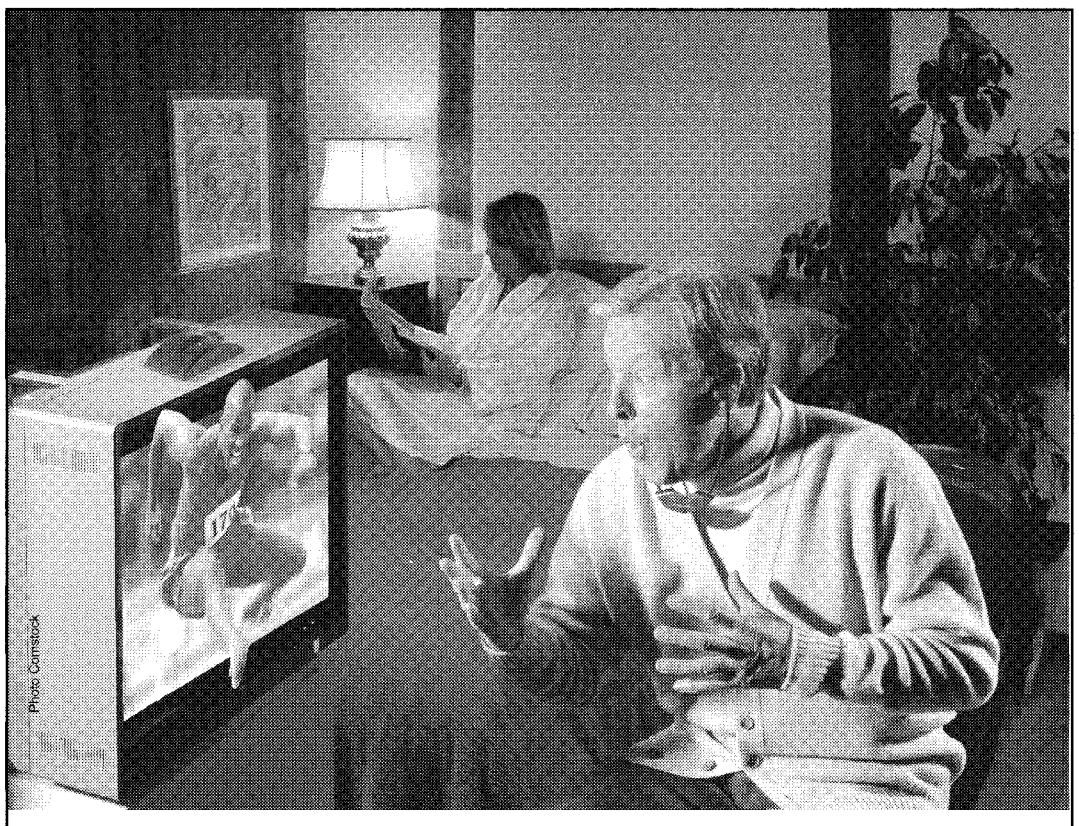

Ecoutez le sport plus fort à la télé sans déranger les autres...

Maintenant, lorsque les programmes télé ne font pas l'unanimité à la maison, plus de problème. Sennheiser propose le RS 2400, un nouvel écouteur télé, sans fil, pour écouter la télévision sans déranger les autres, en solitaire.

On branche le petit émetteur Haute Fréquence sur la prise casque du téléviseur, on met l'écouteur Sennheiser RS 2400 et on est le seul à entendre la télévision. On peut écouter plus ou moins fort, selon son goût, pour les autres c'est le silence.

On peut aussi choisir d'écouter la TV avec l'écouteur RS 2400 plus fort que les autres, sans les déranger, sans couper le son dans la pièce.

Léger, discret, conçu pour ne pas décoiffer, l'écouteur Sennheiser RS 2400 se met ou s'enlève aussi facilement qu'une paire de lunettes, sans y penser.

Il fonctionne sur des batteries minuscules. Pendant que l'une est utilisée (son autonomie est de 11 heures environ), l'autre est en charge dans un compartiment de l'émetteur. Impossible de tomber en panne.

Le prix est tout ce qu'il y a de plus abordable, et la garantie est de 2 ans. Pour tout savoir sur l'écouteur RS 2400 et recevoir la liste des points de vente, écrivez à Sennheiser France 128 bis avenue Jean-Jaurès 94851 Ivry-sur-Seine Cedex.

Pour les malentendants, un modèle spécial (Set 2500) renforcé de 10 dB favorise les fréquences qu'ils perçoivent le mieux. Pour recevoir la liste des revendeurs audioprothésistes spécialisés, écrivez ou téléphonez à Acourex 2, rue d'Estienne d'Orves 94480 Ablon Tél. 01 45 97 03 45.

VME 09/00 LM

SENNHEISER

L'information a un prix

Daniel Junqua
La presse, le citoyen et l'argent

LE MONDE folio actuel
INÉDIT

MUSIQUE **Tucson, en Arizona, n'eut longtemps aucun musicien de renom à offrir. Depuis la sortie, en 1998, de *The Black Light*, du groupe Calexico, la localité est devenue une destination courue. Et le duo de Joey Burns et John Convertino un « backing band » (groupe accompagnateur) qu'on s'arrache. Leur musique est imprégnée, d'un côté, des souvenirs hédonistes de surf music, de country et western, de jazz west-coast et de l'autre, des trompettes et des violons mariachis. Les deux musiciens ont grandi dans le sillage d'Howe Gelb, le fondateur de Giant Sand, groupe dont ils forment toujours l'ossature rythmique. Gelb les a initiés à sa méthode de création, basée sur l'incertitude et l'improvisation. Dans quelques jours, Giant Sand et Calexico débuteront une tournée française. Tucson abrite également la musique d'Amor Belhom Duo, groupe de deux jeunes Français.**

A Tucson, en Arizona, la musique pousse dans le désert

Le succès du duo Calexico, qui débute sa première tournée française, a permis de révéler des musiciens influencés autant par le rock que par la country, le jazz, les musiques de film ou le voisinage du Mexique

À L'EXCEPTION de la chanteuse Linda Ronstadt, qui quitta rapidement la région pour faire carrière à Los Angeles, Tucson (prononcer « Too Sahn »), 480 000 âmes sous le soleil de l'Arizona, n'eut longtemps aucun musicien de renom à offrir. Située aux confins d'un Etat immense mais coincé, comme son voisin le Nouveau-Mexique, entre la Babylone phonographique californienne et le dynamisme de la scène d'Austin au Texas, la ville végétait à l'ombre de ses cactus. Dans les années 80, le groupe Green on Red tenta de la tirer de sa torpeur, en ne recueillant qu'une audience confidentielle. Depuis 1998, la magie irradiée par l'album *The Black Light*, de Calexico, a transformé la localité en destination courue.

Calexico est en effet devenu un *« backing band »* (groupe accompagnateur) qu'on s'arrache. Plusieurs Français ont fait récemment le déplacement à Tucson : les Little Rabbits, Yann Tiersen, The Married Monk, Jean-Louis Murat, surtout, qui en a profité pour signer avec l'aide de Calexico son meilleur album, *Mustango*. On n'a pas fini d'épuiser les mystères de *The Black Light*, météorite inclassable dans les bacs des disquaires – rock ? country ? musique du monde ? – qui obligea la critique à rivaliser d'épithètes pour l'identifier.

PIAS RECORDING

Giant Sand : John Convertino, Joey Burns et Howe Gelb. Les deux premiers forment le duo Calexico.

DÉMARCHE DE MÉTISSAGE

Calexico tire son nom d'une ville frontalière que Joey Burns (chant, guitares, basse) et John Convertino (batterie, percussions), en panne d'essence dans le désert de l'Arizona, découvrirent par hasard. En contractant Californie et Mexico, elle exprime une dualité qui imprègne la musique du duo : d'un côté, des souvenirs hédonistes de surf music, de country et western, de jazz west-coast, de l'autre, des trompettes et des violons mariachis. Conçu au départ comme une récréation – les deux hommes s'amusaient à composer des thèmes pour répondeur téléphonique –, Calexico a inventé un son en brassant une multitude de composants hétéroclites. Cette démarche de métissage, opposée à l'intégrisme rock, se rapproche de celle des musiciens des scènes électroniques, à cette différence près que Burns et Convertino ne sont pas des DJ mais d'extraordinaires instrumentistes paysagistes, collectionneurs de jouets anciens (vibraphones, marimbas, cloches, glockenspiel, mandolines) et musiciens 365 jours par an.

« Pour moi, jouer de la musique est comme avoir une conversation. Le temps que nous avons pris à discuter, nous aurions pu enregistrer un disque », dit, non sans forfanterie, Joey Burns. *« J'aime le rock,* ajoute-t-il, *mais il n'est pour nous qu'un vecteur d'énergie. Il faut le libérer de son carcan en le mêlant à des éléments empruntés au jazz et à la musique expérimentale. »* On ne s'étonnera pas que les modèles du batteur John Convertino sont les *hard bopers* Art Blakey et Max Roach ni que le panthéon de Calexico intègre des compositeurs comme Erik Satie ou Nino Rota.

Burns et Convertino n'étaient pas des inconnus pour qui s'intéresse au rock alternatif américain, une nébuleuse qui peut abriter de grands noms (Lambchop, Grandaddy, Vic Chesnutt) mais aussi des « poètes » autoproclamés qui considèrent qu'une voix fausse chantant sur une guitare désaccordée tient lieu de manifeste esthétique. Les deux musiciens ont grandi dans le sillage d'Howe Gelb, le fondateur de Giant Sand, groupe dont ils forment toujours l'ossature rythmique. Originaire de Pennsylvanie, ce desperado est une tête brûlée exposée trop longtemps au soleil, qui a d'abord prêché en solitaire dans le désert de l'Arizona. Sa discographie inquantifiable alterne, depuis le début des années 80, éclats de génie et complaisance misérabiliste. Dix ans avant Beck, Gelb a été en effet un des inventeurs de la *lo-fi* (pour low-fidelity), cet art du bricolage que lui ne défend pas comme choix mais comme nécessité : *« Il vous indique où vous devez vous arrêter quand vous enregistrez : quand il n'y a plus de fric. »*

Comparé à Neil Young en raison de ses allers et venues entre la country la plus rêche et des expériences soniques radicales, Gelb a pris la route de la gloire en sens interdit, émigrant de la mégalopole (Los Angeles, où il a rencontré Burns et Convertino) vers la province. Installé à Tucson, il a donné à la ville une couleur musicale. Si le swamp rock louisianais fait sourdre les bruits marécageux du bayou, Giant Sand exprime la solitude du désert à travers des plages de silence où rôde la folie, des climats musicaux poussiéreux et arides.

En même temps que Tucson, Gelb a fait découvrir à Burns et Convertino son obsession du dédoublement artistique en multipliant les identités *(lire ci-dessous)*. *« Le cerveau humain renferme tellement d'idées différentes qu'il faut créer divers endroits pour qu'elles se réalisent »*, explique-t-il. Il les a enfin initiés à sa méthode particulière de création, basée sur l'incertitude et l'improvisation : *« Notre démarche se rapproche de la peinture. Personne n'a entendu une chanson avant d'entrer en studio, pas même moi. Nous devons nous surveiller les uns les autres. Le principe de Giant Sand consiste à surfer sur des vagues de son. »*

Ce procédé induit logiquement des résultats très inégaux. Le premier disque d'Howe Gelb, enregistré sous le nom de Giant Sandworms, était inaudible. Le dernier album de Giant Sand, *Chore of Enchantment*, est un chef d'œuvre au noir dont la maison de disques V2 s'est privé en se débarrassant du groupe sans attendre sa sortie. *« On m'a demandé d'écrire une chanson susceptible de passer à la radio, ce dont je suis incapable »*, explique Gelb. Enregistré dans trois villes différentes (Tucson, Memphis et New York), *Chore of Enchantment* a épuisé trois producteurs (John Parish, Jim Dickinson et Kevin Salem) pendant cinq ans. Ce requiem pour le guitariste Rainer Ptacek *(lire ci-contre)*, entrecoupé d'extraits d'opéras de Donizetti, laisse paradoxalement filtrer toutes les rumeurs et toutes les humeurs de la vie.

LE PIÈGE DES CLICHÉS TEX-MEX

Le succès commercial de Calexico risque aujourd'hui d'enfermer Howe Gelb dans un personnage de *loser* génial et incompris. On sent poindre de l'amertume lorsque celui-ci affirme qu'*« il est plus facile d'apprécier Calexico que Giant Sand, parce que tout le monde a mangé au moins une fois dans sa vie dans un restaurant mexicain ou vu un western spaghetti »*. Si la popularité de Calexico a encore progressé avec la publication de *Hot Rail*, ce plaisant troisième album ne réédite pas le coup de force de *The Black Light*. Le duo se fait parfois piéger par les clichés tex-mex qu'il avait habilement détournés précédemment. Calexico, qui n'a pas les états d'âme d'Howe Gelb, ne s'est d'ailleurs pas refusé ce que celui-ci récuse d'avance, un tube : *The Ballad of Cable Hogue*, un duo mixte, clin d'œil (appuyé) à ceux de Serge Gainsbourg et Brigitte Bardot en direction du public français.

La divergence d'orientation se retrouve aussi sur scène. *« Nous devons être aussi surpris que le public par ce que nous jouons*, explique Gelb. *Parfois, ça fonctionne très bien, parfois c'est franchement mauvais. »* L'illustration de la seconde option a été donnée en mai à Paris avec une anti-performance désinvolte de Giant Sand qui a précédé de quelques jours un concert anthologique de Calexico, renforcé par la confrérie mariachi Luz de Luna. On se rendra confiant aux rendez-vous de Calexico (même si John Convertino, retenu à Tucson, sera remplacé) et averti que le meilleur comme le pire peuvent advenir de Giant Sand.

Bruno Lesprit

Groupes, intergroupes et concerts

● **Giant Sand.** D'abord baptisé Giant Sandworms, le groupe du chanteur, guitariste, pianiste et claviériste Howe Gelb, a pris son nom actuel en 1985. Une vingtaine de disques, dont deux compilations (Demon). Depuis 1990, Giant Sand évolue en trio : Gelb, Joey Burns (basse, contrebasse) et John Convertino (batterie, percussions). Dernier album : *Chore of Enchantment* (Thrill Jockey, distribué par PIAS). En concert : le 1er octobre à Bruxelles (Les Nuits Botanique) ; le 18 à Arras (Théâtre) ; le 1 à Evreux (L'Abordage) ; le 20 à Reims (Octob'Rock) ; le 21 à Angers (Chabada) ; le 23 à Nantes (Olympic) ; le 24 à Vendôme (Rockomotives), le 25 à Rennes (Antipodes).

● **The Band of Blacky Ranchette.** Blacky Ranchette est le double country d'Howe Gelb, apparu en 1985. Trois albums enregistrés avec une pléiade de collaborateurs, dont le guitariste Rainer Ptacek.

● **Calexico.** Le duo de Burns et Convertino, fondé en 1995. Dernier album : *Hot Rail* (City Slang, distribué par Labels/Virgin). En concert, avec Luz de Luna : le 18 septembre à Paris (Le Trabendo) ; le 20 à Bordeaux (Théâtre Barbey) ; le 21 à Toulouse (Le Bikini) ; le 22 à Nantes (Olympic) ; le 23 à Lille (Aéronef).

● **The Friends of Dean Martinez.** Orchestre rétro né en 1995. Burns et Convertino y ont participé. Quatre albums, le dernier, *A Place in the Sun*, est édité par Knitting Factory.

● **OP 8.** Gelb, Burns et Convertino associés à la chanteuse et violoniste Lisa Germano. Un album, *Slush* (Thirsty Ear/V2).

● **Amor Belhom Duo.** Naïm Amor (chant, guitares, violon) et Thomas Belhom (batterie, percussions, accordéon, chant). Un deuxième album sorti cette année (Normandie Dream Records/Ici d'ailleurs). En concert : le 24 à Vendôme (Rockomotives), le 3 novembre à Massy (Les Primeurs de Massy), le 10 au Mans (Be Bop'n'Roll).

● **Amor Belhom Burns Convertino.** Fusion d'Amor Belhom Duo et de Calexico. Un disque, *Tête à tête*, a été enregistré mais n'a toujours pas paru.

La mémoire de Rainer Ptacek

Guitariste et chanteur d'origine tchèque et allemande, Rainer Ptacek s'est installé à Tucson au début des années 70. L'aridité de l'Arizona convenait sans doute à ce précurseur du retour à un folk-blues dénudé, le plus souvent accompagné de sa seule guitare (une *national steel*). Très lié à Howe Gelb (*« Rainer est notre père à tous, le son de Tucson vient de lui »*), John Convertino et Joey Burns, il est mort d'une tumeur au cerveau en 1997. Pour l'aider à payer ses factures médicales, ses amis de Tucson et d'ailleurs (Robert Plant, Emmylou Harris, P. J. Harvey...) avaient enregistré un album-hommage, *The Inner Flame*. Deux de ses quatre albums, le magnifique *Worried Spirits* et les *Texas Tapes*, sur lesquelles Billy Gibbons et Frank Beard, de Z. Z. Top, apportent une touche boogie-rock, sont réédités. Son dernier label, Glitterhouse, a publié également *Alpaca Lips*, le premier d'une série de trois disques posthumes.

★ Disques Glitterhouse, distribués par PIAS.

Amor Belhom Duo, deux « frenchies » dans le Barrio Viejo

COMMENT un Parisien et un Manceau ont-ils pu échouer à Tucson ? La question concerne Amor Belhom Duo, soit les jeunes trentenaires Naim Amor et Thomas Belhom. En 1997, les deux musiciens débarquent puis s'installent dans la ville en suivant la réalisatrice Marianne Dissard, auteur d'un documentaire sur Giant Sand. Cette cinéaste indépendante leur confie la bande originale de son film *Low Y Cool*, dont le chef opérateur était Robert Kramer. Le deuxième album d'Amor Belhom Duo est dédié au grand documentariste disparu le 10 novembre 1999.

Si la musique de Calexico rappelle parfois les Shadows, celle d'Amor Belhom Duo évoquerait plutôt les Shadoks et la musique concrète. Influencés par John Cage, formés par Jean-Charles François, ancien directeur du département des musiques expérimentales de l'université de San Diego, les deux Français travaillent *« la composition à partir de la sonorité et non de la tonalité »*, explique Thomas Belhom, batteur, percussionniste et accordéoniste. Hormis l'emploi de quelques shakers et maracas, les influences mexicaines de Tucson n'apparaissent pas dans leur musique, mélange intriguant de traditions bien françaises – y compris celle du musette puisque Belhom se souvient des bals sarthois sur sa *Valse des 24 h* –, de country alternative, de free-jazz et de pop.

Amor et Belhom ont réglé le problème du bassiste en l'éliminant. Leur originalité sur scène (ils ont joué à Paris, en mai, en première partie de Calexico) est d'orchestrer un face-à-face spectaculaire entre guitare et batterie, en comblant le chaînon manquant. Le jeu de Belhom intègre un apport mélodique avec des gongs, carillons et cloches, celui d'Amor, sur le fil du rasoir, oscille entre solos et explosions rythmiques.

UN ALBUM AMBITIEUX

A l'écoute de cet album ambitieux et complexe, il est difficile de croire que les compères ont débuté dans un groupe de hardcore, Witches Valley, avant de participer à l'expérience fondatrice de Génération Chaos, ensemble théâtral et musical d'avant-garde.

Les duettistes vivent à quelques encablures des maisons de Howe Gelb, Joey Burns et John Convertino dans le Barrio Viejo, le quartier hispanique de Tucson. Une ville dont Thomas Belhom fait une piètre promotion touristique : *« Il n'y a rien là-bas, pas d'immeubles, un centre-ville minuscule, un désert entouré de montagnes, avec les réserves apaches au nord et navajos au sud. L'industrie automobile a été exportée à Phoenix. Ne subsistent qu'une énorme caserne et des cimetières d'avions et de cadillacs, car l'absence de rouille permet de les conserver. Pendant la journée, tout le monde cherche l'ombre. Calexico a d'ailleurs un côté un peu cul-terreux. John Convertino, par exemple, a raccroché un jour au nez à un journaliste du magazine américain* Rolling Stone, *parce qu'il devait impérativement acheter un vélo à sa fille. Joey Burns a dû rappeler le journaliste en s'excusant. »*

A mille lieux des excitations passagères autour de la *french touch*, Amor Belhom Duo écume le circuit des petites salles américaines en espérant que la mère-patrie s'intéresse au sort de ses expatriés. *« On peut s'en sortir à Tucson avec peu d'argent,* constate Thomas Belhom. *Mais c'est vraiment dur de vivre de la musique aujourd'hui. Il faut être simple et disponible. Au début, je jouais du triangle en tournée avec Calexico. Cela apprend l'humilité. »*

B. Lt

Les salles Gaumont et MK2 lancent le Pass cinéma

Les deux distributeurs de films, associés à un indépendant parisien, s'allient pour contrer la carte UGC. Ils proposeront leur formule d'abonnement à partir du 27 septembre. Pathé s'apprête à étendre son expérience nantaise

Le producteur, distributeur et exploitant de films MK2, allié à la Gaumont, qui exploite le deuxième circuit de salles en France après UGC, et Jean Henochsberg, directeur de deux salles de cinéma à Paris, lanceront à partir du 27 septembre leur formule d'abonnement le Pass. C'est leur réponse à la « carte illimitée » d'UGC, lancée en mai. Pour 98 francs par mois, l'acheteur pourra, avec le Pass, voir autant de films qu'il le souhaite. La carte sera valable pour six mois en région parisienne et dans tous les cinémas Gaumont de France. Marin Karmitz, PDG de MK2, avait initialement pris la tête d'une campagne juridique et médiatique visant à obtenir l'interdiction de la carte UGC. Les billets achetés par le truchement du Pass mentionneront un prix – 33 francs – qui servira de base à la rémunération des ayants droit (distributeur, producteur et auteurs).

MARIN KARMITZ, producteur, distributeur et exploitant de films à l'enseigne de MK2, avait convoqué la presse, mardi 12 septembre, pour annoncer le lancement de sa carte d'abonnement. A l'heure dite, il est apparu accompagné de Nicolas Seydoux, le PDG de la Gaumont, qui exploite le deuxième (après UGC) circuit de salles en France. Les deux hommes, accompagnés de Jean Henochsberg, directeur de deux salles à Paris, ont présenté le Pass, leur réponse à la « carte illimitée » UGC, une formule d'abonnement que les trois sociétés, regroupées dans un groupement d'intérêt économique (GIE), proposeront à partir du 27 septembre.

Ce revirement (M. Karmitz s'était prononcé contre le principe même des cartes d'abonnement), cette alliance imprévue (Marin Karmitz et Nicolas Seydoux ont souvent eu l'occasion de s'affronter violemment et publiquement par le passé) montrent que le séisme déclenché dans l'industrie cinématographique française par le lancement de la carte UGC est loin d'avoir produit tous ses effets. Le troisième circuit français, Pathé, a fait savoir qu'il allait étendre très prochainement sa carte, jusqu'ici proposée seulement dans l'agglomération nantaise, à d'autres villes de France.

Le Pass ressemble comme un petit frère à la « carte illimitée » UGC. Pour 98 francs par mois, prélevés automatiquement, l'acheteur pourra voir autant de films qu'il le souhaite. La carte est valable en région parisienne ainsi que dans tous les cinémas Gaumont de France. Seule différence avec UGC, l'abonnement au Pass n'est que de six mois, contre un an pour la « carte illimitée. »

Sur Paris, Gaumont, MK2 et Cinéclassics, la société de Jean Henochsberg, font valoir que leur offre donne accès à plus de salles – 125 – et plus de films – les trois partenaires en ont présenté 274 depuis le début de l'année et sont présents dans douze des arrondissements de la capitale, contre huit pour UGC. Le lancement de la carte coïncide pour Gaumont avec celui des *Rivières pourpres,* le film de Mathieu Kassovitz, qui doit faire oublier les récentes déconvenues du producteur avec *Vatel.* MK2 proposera à ce moment le nouveau film de Claude Chabrol, *Merci pour le chocolat.* Dès le lancement de la carte UGC, Nicolas Seydoux avait affirmé que, si cette dernière était avalisée par le Conseil de la concurrence, *« il faudrait en faire une aussi »* (*Le Monde* du 23 mai). Marin Karmitz avait initialement pris la tête d'une campagne juridique et médiatique visant à obtenir l'interdiction de la carte UGC. Le Conseil de la concurrence a rendu un avis autorisant la poursuite de la vente des abonnements en attendant un avis sur le fond. Le lendemain, UGC reprenait la commercialisation de sa carte.

« Le lendemain de l'avis du Conseil de la concurrence, j'ai décidé de prendre contact avec Nicolas Seydoux, a raconté le PDG de MK2, *afin d'éviter une véritable catastrophe au secteur. J'ai contacté le ministère de la culture pour leur demander s'il y avait une chance que la carte UGC soit arrêtée, ils m'ont répondu non. »*

UNE GUERRE COMMERCIALE

Les trois intervenants ont regretté l'impuissance des pouvoirs publics face à l'offensive commerciale d'UGC. Pourtant, le ministère de la culture, par l'intermédiaire du Centre national de la cinématographie (CNC), a lancé une procédure de sanction contre UGC, pour contravention aux règlements sur l'exploitation cinématographique qui garantissent la transparence et l'identification des prix. Interrogé par *Le Monde,* Jean-Pierre Hoss a annoncé que la commission du contrôle des recettes rendrait très prochainement son avis à ce sujet, et qu'il prendrait des sanctions – des amendes en l'occurrence. *« On ne peut accuser les pouvoirs publics d'avoir fait preuve de faiblesse »,* affirme M. Hoss.

Les promoteurs du Pass Gaumont MK2 font valoir que les billets achetés par ce moyen mentionneront un prix – 33 francs – qui servira de base à la rémunération des ayants droit (distributeur, producteur et auteurs), et que leur système informatique permettra une complète *« traçabilité »* des entrées.

De toute façon, tout le monde s'accorde à estimer l'entrelacs de textes qui régissent l'industrie cinématographique en grande partie obsolète. Chez Gaumont, pour le regretter, chez UGC, pour s'en féliciter, on estime qu'un recours contre d'éventuelles sanctions aurait de fortes chances d'aboutir devant des juridictions française, voire européenne.

Tout en maniant le bâton des sanctions, le CNC s'est efforcé d'aider à l'apparition d'une carte des indépendants, le lancement du Pass et le ralliement à celui-ci de Jean Henochsberg porte un coup sérieux à ce projet. *« L'offre des indépendants sur Paris, en dehors de celle proposée par les deux cartes, reste très diversifiée »,* estime néanmoins le directeur du CNC.

Ce n'est pas l'avis de M. Henochsberg qui a expliqué que, face à l'offre d'UGC, il aurait été déraisonnable d'envisager une alliance des petits indépendants. *« UGC ne m'a jamais contacté, et depuis le lancement de la carte illimitée j'ai vu ma fréquentation baisser de 10 %. »* Il a appelé les autres exploitants indépendants de la capitale à rejoindre le GIE Pass. Mais celui-ci exigera l'exclusivité de ses nouveaux membres. Au contraire, UGC a toujours affirmé que les indépendants qui s'associeraient à sa carte pourraient accepter chez eux d'autres abonnements. C'est bien au début d'une guerre commerciale qu'on assiste, pour l'instant limitée à la capitale et à Nantes, mais qui s'étendra bientôt à d'autres métropoles générales. Parmi les exploitants indépendants, ceux qui sont restés en dehors de la mêlée seront probablement contraints de se ranger dans l'un ou l'autre camp.

Thomas Sotinel

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-MAX CAUSSE

1 Vous êtes directeur des studios Action. L'alliance entre Marin Karmitz et Gaumont vous surprend-elle ?

Pas du tout. Marin Karmitz affirme qu'il marche avec les indépendants, puis il fait le contraire. Les circuits sont désormais obligés de suivre le système de la carte. Je n'y suis pas favorable, car donner l'impression que le cinéma est gratuit, c'est le déprécier. Les circuits vendent autre chose que du cinéma, comme des glaces et de la confiserie, ce qui n'est pas notre cas. Ce système de « carte orange » va créer chez le spectateur des réflexes de zapping. Nous avons créé un système de cartes à 250 francs les dix séances où l'on peut venir à deux, et qui me semble plus raisonnable. Nous ne ponctionnons pas les gens, et nous n'utilisons pas les informations recueillies sur les gens pour leur vendre autre chose.

2 Maintenant que ce « passe » cinéma est implanté dans les grands circuits, quelle va être son incidence sur vos salles ?

Je l'ignore. Cela fait trente ans qu'on existe. On a connu la vidéo, puis la multiplication des chaînes de télévision, et les gens continuent à venir au cinéma. Notre force est de proposer d'autres films que ceux des multiplexes, ce qui n'est pas le cas de Karmitz qui est à la tête d'un circuit, bien qu'il ne veuille pas le dire. Jean Henochsberg, qui exploite deux salles du Quartier latin, s'est associé à lui et à Gaumont parce qu'il passe les mêmes films que les grands circuits. Nous avons nos films, qui ne sont pas ceux d'UGC. Cela dit, Karmitz peut très bien programmer des reprises. Mais cela prouverait qu'il veut notre disparition.

3 La carte de fidélité que vous venez de créer vous permettra-t-elle de résister à l'offensive Gaumont/MK2 et UGC ?

Il y a des gens qui aiment le cinéma et qui feront l'effort de se déplacer. C'est pour cela qu'il fallait faire notre carte. Nous avions besoin de réagir. Nous saurons à la fin de l'année si nous serons gagnants avec cette carte qui marche de mieux en mieux. Nicolas Seydoux est celui qui aura résisté le plus longtemps à la carte illimitée, et c'est vraiment contraint qu'il y va. C'est le seul type qui ait été correct dans toute cette histoire, quand les autres prétendaient être contre, tout en fourbissant leurs armes.

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Le 16 septembre, à Paris, la Techno Parade devra baisser de volume

LA TECHNO PARADE, prévue le 16 septembre à Paris, subit un repli pour son édition 2000 : budget réduit de 3 millions de francs à 1,2 million, passage de 40 à 22 chars, parcours raccourci d'un kilomètre pour la première fois dans les rues de l'ouest parisien, suppression du concert final. Sponsorisée par Siemens après le retrait de la FNAC, la manifestation veut se démarquer de la Gay Pride ou de la Love Parade. Ni fête institutionnelle, ni *« caravane du Tour ».* Mais avec une subvention publique en baisse, un sévère contrôle des sponsors et une plus grande discrétion de Jack Lang, ministre de l'éducation, cette troisième voie semble bien difficile à trouver.

DÉPÊCHES

■ **INDUSTRIES CULTURELLES : la maison de disques française Naïve a ouvert son capital à hauteur de 17 % à Part'com,** filiale de la Caisse des dépôts. Fondée en 1998 par Patrick Zelnik, ex-président de Virgin France, et le publicitaire Eric Tong Cuong, Naïve vient d'acquérir 100 % du capital d'Opus 111, label indépendant spécialisé dans les répertoires baroque, médiéval et russe. Naïve a réalisé au premier semestre un chiffre d'affaires de 55 millions de francs, en hausse de 117 %.

■ **ART : l'artiste Pierre Huyghe a été choisi pour représenter la France en 2001 à la 49e Biennale d'Art de Venise.** Né en 1962, Pierre Huyghe vit et travaille à Paris. Il use de films existants pour traiter de la voix, du doublage, du déplacement des rôles, en utilisant différentes techniques, dont la vidéo et le film de cinéma et se considère comme *« un réalisateur qui passe à travers différents médias, avec l'idée de prolonger une histoire ».*

■ **ARCHITECTURE : l'architecte Jean Nouvel estime que l'implantation d'une Fondation François Pinault** pour l'art contemporain est *« presque inespérée pour redonner une attractivité »* à l'île Seguin, site historique des usines de la Régie Renault qui attend sa reconversion depuis huit ans. Jean Nouvel, qui avait lancé dans *Le Monde* (6 mars 1999) un appel à la sauvegarde de l'île, estime qu'il peut *« se passer quelque chose d'extraordinaire dans une stratégie comme celle-ci. N'importe quel plan de ville espérerait un moteur de cette qualité ».*

SÉLECTION OFFICIELLE • FESTIVAL DE CANNES 2000

TF1 INTERNATIONAL PRESENTE UNE PRODUCTION MERCHANT IVORY

UN FILM DE JAMES IVORY

LA COUPE D'OR

(THE GOLDEN BOWL) D'APRÈS LE ROMAN DE HENRY JAMES

© COLLIER 2000, AGENCE DELTOUR.

KATE BECKINSALE — ANJELICA HUSTON — NICK NOLTE — JEREMY NORTHAM — UMA THURMAN

mcm B.O.F. DISPONIBLE SUR CD — INTERNATIONAL — www.tps.fr/lacoupedor — 2 FILMS SANS FRONTIÈRES — LE FIGARO

XXE BIENNALE DES ANTIQUAIRES

Antiquités . Beaux-arts . Joaillerie

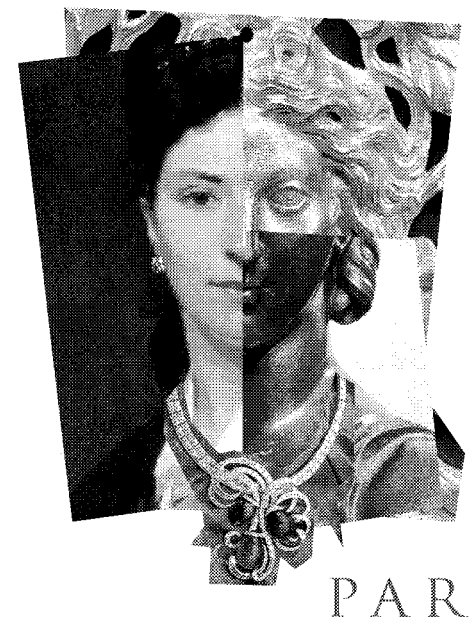

PARIS CARROUSEL DU LOUVRE

DU 15 SEPTEMBRE AU 1er OCTOBRE 2000

Tous les jours de 11h à 20h, nocturnes : lundi, mercredi, vendredi (23h).

Organisation : Syndicat National des Antiquaires.
Tél : 01 44 51 74 74 . Internet : www.antiquaires-sna.com

MG PUBLICITÉ - IMAGEART . ANTIBES . 04 93 34 43 34

A l'abbaye de Royaumont, les libres-penseurs de la musique de demain

« Voix nouvelles » a commandé trente œuvres nouvelles à trente jeunes compositeurs

Avec trente créations commandées à des compositeurs d'environ trente ans, la session de composition Voix nouvelles, organisée depuis 1983 dans l'abbaye de Royaumont à Asnières-sur-Oise (Val-d'Oise), tente d'offrir un panorama de ce que pourrait être la musique savante au futur proche. Un premier concert a permis d'entendre un tiers d'entre elles, les autres pourront être écoutées le 16 et le 23 septembre.

VOIX NOUVELLES. Marco-Antonio Perez-Ramirez, *Les Synapses émotionnelles.* Gerald Eckert, *L'Inflexion des moments.* Brian Ferneyhough, *Trio à cordes.* Trio à cordes de l'ensemble Recherche. – Xavier Dayer, *Sonnet XXI.* Annette Mengel, *En güzel.* Tyomas Desy, *Pssschtt, opéra blanc.* Brian Ferneyhough, *The Doctrine of Similarity.* Neue Vocalisten Stuttgart, ensemble Varianti, Manfred Schreier (direction). – Thomas Meadowcroft, *Home Organs.* Michael Oesterle, *Daydream Mechanics II.* Johannes Schöllhorn, *Red and Blue.* Nadir Vassena, *I prigioneri del mare.* Percussions de Strasbourg. Le 9 septembre. Fondation Royaumont, Asnières-sur-Oise (95).
PROCHAINS CONCERTS : le 16 et le 23 septembre. Tél. : 01-34-68-05-50.

Pour beaucoup, l'an 2000 est prétexte à rétrospective. Pour Marc Texier, concepteur de la session de composition Voix nouvelles organisée depuis 1983 dans l'abbaye de Royaumont, cette année fétiche incite aux paris sur l'avenir. Avec trente créations commandées à des compositeurs d'environ trente ans (en comptant large, jusqu'au début de la quarantaine), Voix nouvelles tente d'offrir un panorama de ce que pourrait être la musique savante au futur proche.

Après audition d'un tiers des œuvres nouvelles (on entendra les autres les 16 et 23 septembre), la tendance semble à la libre-pensée. Tous ces compositeurs ayant suivi à quelque moment les cours de Brian Ferneyhough dans le cadre de Voix nouvelles, on est enclin à penser que le bienfait principal du contact avec le pédagogue anglais réside dans l'acquisition d'une totale indépendance d'esprit.

Une telle attitude induit parfois une expression cérébrale passablement anachronique, comme le démontrent les trois œuvres aux allures de défi technique interprétées par le trio à cordes de l'ensemble Recherche. *Les Synapses émotionnelles,* du Franco-Chilien Marco-Antonio Perez-Ramirez (né en 1964), multiplient les gestes ostentatoires au service d'un expressionnisme abstrait. De portée tout aussi limitée, *L'Inflexion des moments,* de l'Allemand Gerald Eckert (né en 1960), assure l'entretien d'un continuum bruitiste particulièrement terne. Musique de pulsion dans le premier cas, de prostration dans le second, ces pages maniéristes passent presque pour des pièces détachées du foisonnant *Trio à cordes* (1995) de Brian Ferneyhough.

RECUL DES SYSTÈMES

Plus originales et sans doute plus proches de la réalité esthétique de demain, les œuvres créées par les Neue Vocalisten Stuttgart manifestent le recul des systèmes face aux individualités. Timidement avec *The Doctrine of Similarity,* conçue par Brian Ferneyhough dans la perspective chambriste d'un opéra sur la mort du philosophe Walter Benjamin. Violemment avec *Pssschtt, opéra blanc* de l'Autrichien Tomas Désy (né en 1967) qui s'attaque aux tympans plus qu'aux habitudes d'écoute. Agréablement avec *Sonnet XXI,* du Suisse Xavier Dayer (né en 1972), et *En güzel,* de l'Allemande Annette Mengel (née en 1961), deux pièces qui transportent par leur rayonnement poétique sans que jamais la musique ne joue les doublures du texte.

Des sensations fortes nous parcourent également lors du concert des Percussions de Strasbourg. Très peu pendant l'exécution d'*I prigioneri del mare-glo occhi dei prigionieri* du Suisse Nadir Vassena (né en 1970) et de *Daydream Mechanics II* de l'Allemand Michael Oesterle (né en 1968), deux morceaux qui tintinnabulent joliment avant de tourner court faute de maîtrise formelle. En abondance à l'écoute de *Red and Blue* de l'Allemand Schöllhorn (né en 1962), issu de mutations hystériques et séraphiques graduées. En permanence durant la découverte (et longtemps après) de *Home Organs* de l'Australien Thomas Meadowcroft (né en 1972), une musique de mal-être qui procède par séquences soufflées (autour de brutales variations de volume) ou parasitées (effets de Larsen liés à l'amplificateur de l'orgue électronique) pour atteindre une indicible pureté.

Comme les compositions d'Helmut Oehring (fils d'un couple sourd et muet), cette pièce inspirée par la maladie d'Alzheimer (dont souffre la grand-mère du compositeur) traduit un renouvellement de la pensée musicale jusque dans la notion d'œuvre.

Pierre Gervasoni

Théâtre et simulacre, sur une trame de Tankred Dorst

FERNANDO KRAPP M'A ÉCRIT CETTE LETTRE, de Tankred Dorst. Mise en scène : Bernard Murat. Avec Niels Arestrup, Emmanuelle Seigner, Jacques Brunet, Stéphane Höhn.
MONTPARNASSE, 31, rue de la Gaîté, Paris-14e. Mo Gaîté. Tél. : 01-43-22-77-74. De 90 F (13,72 €) à 240 F (36,59 €). Du mardi au samedi à 21 heures ; samedi à 17 h 30 ; dimanche à 15 h 30.

Nous sommes ici-même et partout. Œuvre archétypale, un simple bâti, les scènes sont là, sur les planches, sans avoir été cousues. Chaque mot prononcé n'est qu'un concept plat, du verbe de prêt-à-porter (c'est du faux-semblant, bien sûr : l'auteur, Tankred Dorst, a surfilé tout cela, d'un coton perlé très fin).

Un monsieur âgé, portant beau, entre industrie et politique, va peut-être se retrouver en taule (nous connaissons). Il est sauvé par un quidam tombé du ciel, appelé Fernando Krapp, qui, posant une fortune sur la table, lui sauve la mise, tout en écrivant à sa fille, Julia, une lettre : *« Vous êtes la plus belle femme de la ville, donc je vous épouse. »* Elle dit oui. Tout à côté vivote un comte : son château n'est qu'une ruine, et son parc, qu'une broussaille. Fernando Krapp rénove l'ensemble, tout en écrivant au comte : venez donc chez nous, nous en serions heureux.

Le comte dit oui, lui aussi. Krapp le laisse seul, près de Julia. Elle trouve ce voisin délicat, cultivé, prévenant. Tout le contraire de Krapp. Le tête-à-tête, entre eux, devient du corps à corps. Krapp envoie Julia à l'asile psychiatrique, et passe au comte, tout penaud, un savon. Dans une scène ultime, Krapp, serrant dans ses bras Julia agonisante, se demande si – méchante surprise – il n'aimerait pas cette belle jeune femme.

MANQUE D'ATOUTS

Abrégée en quelques lignes, cette histoire est une histoire, pourquoi pas ? Sur scène, personnages de carton-pâte, paroles de fer-blanc plaqué, action réchauffée au micro-ondes, Tankred Dorst voulait nous rappeler que le théâtre est simulacre. Pourquoi pas ?

Décors de Nicolas Sire, lumières de Laurent Castaingt, costumes de Catherine Gorne-Achdjian, sont ici de fort belles choses : du ciel, du beau temps, une poésie de l'espace. La mise en scène est de Bernard Murat, c'est dire qu'elle est, non pas absente, mais cachée, neutre, dépersonnalisée. Emmanuelle Seigner joue Julia. Elle a été actrice chez Godard, Claude Miller... Emmanuelle Seigner n'est pas une image en visite, elle est discrète mais bien présente. Le comte et le père de Julia sont interprétés si gauchement, avec si peu d'à-propos, que ce doit être l'effet d'une fausse direction d'acteurs, plus que des comédiens eux-mêmes.

L'affreux Krapp, c'est l'affreux Niels Arestrup. L'un de nos plus forts monstres de scène. Et sacré, comme il se doit. Il reste le même. Il fonce en sauvage dans son for intérieur en même temps que dans son rôle. Il envoie les phrases, une par une, comme des vagues de grande marée. Vous entrevoyez par moments, très brefs, que toute cette brusquerie est tenue d'une main on ne peut plus fine, sous le manteau. Niels Arestrup, ce soir comme toujours, est malgré tout un grand acteur. Il a été le plus inoubliable des Lopakhine, dans *La Cerisaie* de Tchekhov, chez Peter Brook. Mais son art y prenait appui sur trois atouts miraculeux : une pièce, un rôle, une mise en scène. Ce qui n'est pas donné tous les jours.

Michel Cournot

Dax fait vivre et danser la salsa entre ses arènes et ses bains

FESTIVAL TOROS y SALSA. Dax (Landes). Quinteto Son de la Loma (Cuba), Conexión Latina, Cubop City Big Band, Sonora Habanera, Estrellas de Pueblo, Orlando « Maraca » Valle y Otra Visión (Cuba). Du 8 au 10 septembre.

DAX
de notre envoyé spécial

Dax a inventé la formule, et cette formule est magique. Au lieu d'aligner des chaises orange devant des monstres fatigués, Dax, depuis 1995, fait vivre et danser la musique des Amériques latines dans un jardin de nuit.

La salsa est la mixture piquante (la *salsa piquante*) de rythmes africains, de formes européennes bien dévoyées, de jazz à la diable et de clinquant subtil. Avec des voix d'étreinte et de sueur, la joie musclée, une nostalgie de curiste sur le retour, et toute une fable de Blancs et de Noirs sur fond de castillan revisité. La musique des îles, de Cuba, de Porto Rico... Orlando « Maraca » pour conclure (le Cubain sera au New Morning le jeudi 14 septembre), dit tout : il y présente son dernier disque, *Descarga total.* La *descarga* est la forme la plus spontanée des salsas, la jam session déchaînée, la décharge.

Le podium est installé au cœur du parc Théodore-Denis. Entre les splendides arènes et le Splendid, établissement Art déco des eaux chaudes. Tout autour, sous *casetas* de toile surchauffées, les *peñas* distribuent liqueurs, paroles poivrées et nourritures terrestres.

Au centre, dansant ou pas, la foule des salseros dacquois de la fin de la *temporada* (la saison tauromachique). Les plus grands *soneros* du monde pour une fête gratuite. Plus ce qu'il faut de curistes en légère surcharge pondérale (c'est le tout début de la cure), assez touchés de tant de démonstrations.

L'idée du festival vient des piliers du Cercle taurin des plus très jeunes aficionados (CTPJA, créé en 1975). Un club des plus anciens de la ville, un des plus drôles aussi et des plus sérieux, conforme aux personnalités éminentes de ses fondateurs — un ostéopathe, un brocanteur fantaisie, le coiffeur, tous ex-novilleros de gouttière, l'un d'entre eux, Ded, arborant en chou-fleur la seule oreille gauche qu'un toro cadet ait coupé à un être humain (par morsure). Ils ont depuis longtemps la passion de la salsa, beaucoup voyagé et savent transmettre. Car flotte au-dessus de tout cela l'esprit du Sud-Ouest, intériorisation psychique de sa lumière dont parlait Barthes, une des formes d'humour les plus aiguës, les plus indécidables, les plus désintéressées de la planète.

« AUTENTICA » CONTRE « EROTICA »

Le moins connu de l'édition 2000, c'est la soirée consacrée aux Estrellas de Pueblo, venus de Porto Rico avec une impressionnante section de cuivres, une direction ferme, des percussions bien au centre. Ce qu'ils défendent (premier concert en Europe avant d'enregistrer), c'est la salsa *brava,* la *salsa autentica,* par opposition à celle qui n'a plus rien à dire, la *salsa erotica* (lambada de charme). Front contre front. Contrairement à Buenavista Social Club, l'heure n'est pas passée, ni la récupération. Les *soneros* de légende sont encore à même de défendre les formes fortes. En tête, Adalberto Santiago, dit *« El Caballero de la Salsa »* ; Marvin Santiago, brasseur de mots, Luigi Texidor le *moreno* de la bande, le timbre de chaleur des musiques noires (on l'a vu avec Tito Puente), Chamaco Rivera et Zaïda Nieves, qui ne répugnent pas, à leur tour, à servir de choristes. C'est ce qui frappe, cette capacité de se mettre en avant et de s'en retirer, comme si une force extérieure l'emportait : la salsa sans doute. L'orchestre donne d'ailleurs parfois, sans prévenir, l'impression de s'emballer seul, un instant la musique commande à la musique.

Francis Marmande

SORTIR

NANTES

Les Chasseurs de girafes
La compagnie Royal de Luxe propose sa dernière création, *Les Chasseurs de girafes*, à Nantes, Le Havre et Calais. Créé en 1979 par Jean-Luc Courcoult, le Royal de Luxe présente des spectacles allant du théâtre de rue au théâtre traditionnel, dans toute l'Europe et sur tous les continents. Son dernier opus, *Les Chasseurs de girafes*, s'inscrit dans la continuité des trois dernières productions : *Le Géant tombé du ciel, Le Géant tombé du ciel : dernier voyage* et, après sept mois passés au Cameroun, *Retour d'Afrique*. Quatre jours durant, la rue accueille ce spectacle, qui met en scène une girafe de 10 mètres de haut.
Royal de Luxe, porte Saint-Pierre, place du Maréchal-Foch, Nantes (44). Du 14 au 17 septembre à Nantes. Tél. : 02-40-20-60-00. Du 5 au 8 octobre au Havre (76). Tél. : 02-35-19-10-10. Du 26 au 29 octobre à Calais (62). Tél. : 03-21-46-77-00/10.

PARIS

Génération Avanti ! de Finlande
Si la Finlande est aujourd'hui regardée comme un modèle d'éducation musicale, elle le doit non seulement à l'efficacité de structures mises en place à la fin des années 60 mais aussi à la qualité d'expériences pédagogiques poursuivies sur le terrain. Celle entreprise en 1983 par les chefs d'orchestre Esa-Pekka Salonen et Jukka-Pekka Saraste a pour nom Avanti !. Cet ensemble à géométrie variable a eu un tel retentissement sur le plan national que l'on parle aujourd'hui de la « génération Avanti ! ». comme d'un phénomène de société. Devenu un passage obligé pour quantité de jeunes musiciens à l'orée d'une carrière professionnelle, l'ensemble Avanti ! a compté dans ses rangs des personnalités célébrées aujourd'hui dans le monde entier à l'instar du chef Sakari Oramo, qui a pris la succession de Simon Rattle à Birmingham.
Né pour interpréter tout type de musique (parfois même baroque) exigeant un effectif non standard, l'ensemble Avanti ! s'est particulièrement imposé dans le répertoire contemporain, dont Magnus Lindberg, Finlandais lui aussi, est un des principaux représentants à l'échelon mondial. A côté de références anciennes *(Ce Tartuffe, je crois)* ou récentes *(Steamboat Bill Jr),* le concert d'ouverture de la saison de l'Institut finlandais (qui fête ses dix ans d'existence) permettra d'entendre quelques inédits pour piano.
Musique de chambre de Magnus Lindberg par l'ensemble Avanti !, Jan Söderblom (direction). Le 15 septembre à 20 h. Le 16 septembre, 20 h, avec Markus Allan, soliste. Institut finlandais, 60, rue des Ecoles, 75005 Paris. Métro : Cluny-la Sorbonne. Entrée : 40 F (6,10 €) et 60 F (9,15 €). Tél. : 01-40-51-89-09. Web : institut-finlandais.asso.fr

(Publicité)

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Blood Simple (Etats-Unis, 1983, 1 h 50)
MK2 Parnasse, 11, rue Jules-Chaplain, Paris 6e. Tél. : 01-40-30-30-31 ; Grand Pavois, 364, rue Lecourbe, Paris 15e. Tél. : 01-45-54-46-85 ; Saint-Lambert, 6, rue Péclet, Paris 15e. Tél. : 01-45-32-91-68.

FESTIVALS CINÉMA

Festival consacré à Amos Gitai
dans le cadre de la sortie du film *Kippour*. A partir du 13 septembre, seront présentés : *Devarim, Yom Yom* et *Kadosh.*
Images d'ailleurs, 21, rue de la Clef, Paris 5e. Tél. 01-45-87-18-09.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Don Giovanni
de Mozart. Jacques des Longchamps (mise en scène).
Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Les 14, 15, 16, 19, 21, 22 et 23, 19 h 30 ; les 17 et 24, 15 heures. Jusqu'au 15 octobre. Tél. : 01-48-06-72-34. Location Fnac, Virgin. De 100 F à 130 F.
Michael Lonsdale (récitant), Alain Kremski (piano).
« Lettres à une musicienne », de Rilke. Œuvres de Brahms, Chopin, Mahler.
Théâtre de l'Ile-Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, Paris 4e. Les 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23 et 26 septembre, 21 heures ; le 24, 17 heures. Jusqu'au 15 octobre. Tél. : 01-46-33-48-65. De 70 F à 100 F.
Ballet Cristina Hoyos
Mogador, 25, rue de Mogador, Paris 9e. Du 14 au 16, du 19 au 23 et du 26 au 30 septembre, 20 h 30 ; les 17 et 24 septembre et le 1er octobre, 15 heures. Tél. : 01-53-32-32-00. De 50 F à 290 F.
Richie Beirach, Gregor Huebner
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Le 14 septembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.
Marc Berthoumieux Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Les 14, 15 et 16 septembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Alain Bouchet, Nicolas Peslier, Christophe Davot
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Le 14 septembre, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
Laurent Garnier
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Les 14 et 15 septembre, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 150 F.
Metropolis
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris 4e. Le 14 septembre, 20 h 30. Tél. : 01-44-78-12-33. De 30 F à 90 F.
Peaches
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Le 14 septembre, 23 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 50 F.
Duo klezmer Peylet-Cuniot
La Vieille Grille, 1, rue du Puits-de-l'Ermite, Paris 5e. Les 14 et 15 septembre, 21 heures. Tél. : 01-47-07-22-11. De 70 F à 90 F.
Maraca Orlando Valle
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Le 14 septembre, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

RÉGIONS

Pan African Orchestra, Orchestre national de Lille
Brahms, Ravel, Youssou N'Dour. Youssou N'Dour (chant), Nana Danso Abiam et Jean-Claude Casadesus (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. Les 14 et 15 septembre, 20 heures. Tél. : 03-20-12-82-40. 150 F.
Ballet du Nord - Maryse Delente
Gare du Midi, 64 Biarritz. Le 14 septembre, 21 heures. Tél. : 05-59-22-44-66. 150 F.
Daniel Yeung and y.d.theARTer
Salle Gérard-Philipe, 46, cours de la République, 69 Villeurbanne. Les 14 et 15 septembre, 20 h 30. Tél. : 04-72-07-00-00. De 70 F à 100 F.
Jean-Claude Gallotta
Théâtre national populaire, 5, place Lazare-Goujon, 69 Villeurbanne. Le 14 septembre, 20 h 30. Tél. : 04-72-07-00-00. De 110 F à 130 F.

EN VUE

■ Les os du bassin récemment mis au jour par des archéologues fouillant des sépultures romaines, à Londres, appartiendraient à une femme-gladiateur.

■ Se dressant et grognant devant des fantassins britanniques en mission de survie, vendredi 8 septembre près de Soveja, en Roumanie, un ours brun des Carpates, *« aux dimensions impressionnantes »* selon les témoins, semant l'effroi dans le bivouac, profitant de la confusion – le caporal **Paul Anderson** s'est cassé le bras en tombant de son lit – a, sans faire plus de victimes, emporté les biscuits de la troupe au fond des bois.

■ Vendredi 8 septembre, un élève du collège Bishop Ramsey à Ruislip, en Angleterre, a soudain posé sur le bureau du professeur d'histoire, qui avait demandé d'apporter en classe des objets liés à la deuxième guerre mondiale, le vieil obus et la grenade qu'il avait trouvés avec ses parents lors d'un voyage en France, le week-end précédent.

■ Mardi 12 septembre, sous les fenêtres de la cour d'appel de Nîmes, pendant que le procureur requerrait six mois de prison avec sursis et six mois d'interdiction d'exercer, deux cents enseignants manifestaient leur appui à un professeur d'éducation physique poursuivi pour avoir *« pincé les mamelons »* d'un élève batailleur.

■ Après un premier avertissement – il l'avait « pincé » naviguant sur des sites pédophiles –, **Gerald Morkel**, premier ministre de la province du Cap occidental, qui l'a surpris cette fois, dans son bureau, en train de se projeter des films pornographiques, vient de démettre de ses fonctions le révérend **William Bantom**, pasteur de l'Eglise du Christ de Nazareth, maire d'arrondissement.

■ Un conseil éthique veillera désormais à la gestion du patrimoine de l'Eglise de Suède qui détient des actions dans une chaîne de télévision à péage diffusant un film pornographique par jour.

■ Un mari est mort, jeudi 7 septembre à Khabarovsk, en Russie, dans l'explosion de la bombe qu'il avait fabriquée à la hâte puis essayé nerveusement de fixer sur la porte d'un appartement vide, d'où s'étaient esquivés sa femme et son amant.

■ Deux Corses d'Ajaccio, arrêtés vendredi 8 septembre, qui avaient enlevé, lors d'une exposition, *Le Minotaure* de **Salvador Dali**, bronze pesant près d'une tonne et mesurant trois mètres de haut, espéraient une rançon.

■ Des policiers madrilènes ont cueilli, lundi 11 septembre, un cambrioleur entré par effraction dans une clinique du quartier de Moncloa, endormi dans un fauteuil thérapeutique.

Christian Colombani

L'élection de M. Poutine entachée de fraude

Le quotidien moscovite de langue anglaise « The Moscow Times » fait l'inventaire des diverses manipulations électorales ayant porté sur plusieurs millions de voix qui ont permis la victoire de M. Poutine dès le premier tour

VLADIMIR POUTINE a été élu à la présidence de la Fédération de Russie avec 52,94 % des voix, obtenues dès le premier tour, le 26 mars. Des milliers de plaintes pour fraude dorment dans les tiroirs, tandis que les communistes qui avaient crié au « trucage » se taisent. Cela n'en rend que plus intéressant le travail d'enquête réalisé par le quotidien moscovite de langue anglaise *The Moscow Times*, qui a publié, le 9 septembre, un supplément de huit pages consacré aux fraudes massives qui ont marqué cette élection.

Le quotidien *Kommersant* avait estimé que le score « réel » de M. Poutine était de 42 % des voix, soit dix points de moins que le résultat officiel. *The Moscow Times* ne donne pas de chiffre aussi précis mais écrit, au terme de son enquête, que *« la conclusion inévitable est que M. Poutine, sans avoir triché, n'aurait pas gagné dès le premier tour »*. La liste des fraudes est interminable. Une histoire parmi tant d'autres : dans le village de Prioutovo (Bachkortostan), Mme Grigorieva observe le déroulement du scrutin dans le bureau de vote n° 514. Elle note les résultats : 862 voix pour Poutine, 356 pour le communiste Ziouganov, 24 pour l'ultra-nationaliste Jirinovski, 21 et 12 pour les libéraux Titov et Iavlinski. Le procès-verbal validé par la commission électorale locale dit tout autre chose : 1 092 voix pour Poutine, 177 pour Ziouganov, score nul pour les autres candidats.

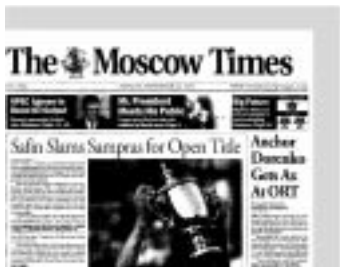
The Moscow Times

Safin Slams Sampras for Open Tide

Anchor Duncalfe Gets An At ORT

Le quotidien s'est penché sur le cas du Daghestan, région traditionnelle de fraudes, qui a voté à 81 % pour M. Poutine. Sur un million de suffrages exprimés, le député communiste Alexandre Salii avait estimé que 700 000 voix avaient été détournées en faveur de M. Poutine. *The Moscow Times* a refait les calculs et conclu qu'*« environ 551 000 bulletins de vote ont été falsifiés »*. Dans une trentaine de régions, la fraude paraît avoir été organisée à tous les niveaux. Par pression directe sur l'électeur, d'abord : *« Je voulais voter pour Jirinovski mais le maire du village m'a arraché le bulletin de vote et a coché Poutine »*, dit Piotr Filippov, retraité du Tatarstan. Il y a ensuite le bourrage classique, avec substitution de bulletins ou urnes purement et simplement escamotées. Il y a les listes électorales *« retravaillées »*, avec *« âmes mortes »* en pagaille, faux électeurs, électeurs décédés, enfants soudainement vieillis, etc.

Mais *The Moscow Times* s'attarde sur cette spécificité russe directement héritée du soviétisme et qui s'appelle la *« mobilisation des ressources administratives »*. Voici, par exemple, Mintimir Chaïmiev, potentat local et président de la République du Tatarstan, réunissant tous les maires et dirigeants de grandes entreprises pour leur ordonner d'organiser le vote en faveur de M. Poutine. *« Après les élections, nous prendrons les résultats de chaque bureau de vote, regarderons pour qui les gens ont voté, comment chaque leader local a travaillé et s'il convient ou non de le garder à son poste »*, aurait-il menacé, selon un maire présent à cette réunion. A Saratov, dans l'oblast de Koursk, dans le Bachkortostan, des fonctionnaires régionaux ont *« démissionné »* après les élections : ils s'occupaient souvent d'arrondissements où les communistes réalisèrent d'excellents scores.

« L'effet de ces ressources administratives sur le vote est impossible à quantifier, mais les experts qui l'ont étudié estiment qu'elles ont permis de réorienter plusieurs millions de voix sur M. Poutine », note le journal. Enfin, *The Moscow Times* rappelle que l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), qui avait envoyé 400 observateurs internationaux, ne trouva rien à redire au déroulement de ce scrutin. Ce n'est que deux mois plus tard qu'elle rendait son rapport définitif, certes beaucoup plus critique que le communiqué enthousiaste qui avait immédiatement suivi l'élection de Vladimir Poutine.

François Bonnet

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ Toujours membre d'une Union dont aucun texte fondateur ne prévoit qu'on puisse être exclu, l'Autriche menaçait de paralyser le fonctionnement de l'Europe et son élargissement sans qu'on puisse lui reprocher précisément quelque dérive xénophobe depuis l'entrée du FPÖ dans son gouvernement en janvier dernier. Il y avait là de quoi réduire à un fiasco la présidence française. Entamée déjà sous de mauvais auspices en juillet dernier, elle risque maintenant de passer à l'Histoire comme celle de la dégringolade de l'euro, même si l'on ne peut la lui imputer directement. Car l'Europe est malade de ses faiblesses et de ses incertitudes comme elle l'a rarement été : distancée dans la course à la croissance par les Etats-Unis, elle est toujours tiraillée par les multiples identités qui la fondent, reste incapable de se réformer avant de s'élargir et ne parvient toujours pas (...) à coordonner ses politiques économiques.

LE FIGARO
Pierre Rousselin

■ L'Union européenne ne peut punir un de ses membres sans bloquer son propre fonctionnement. Cette évidence aurait dû sauter aux yeux de tous lorsque des sanctions ont été imposées contre l'Autriche à cause de l'entrée du parti d'extrême-droite FPÖ dans la coalition au pouvoir à Vienne. Il est vrai que l'Europe doit défendre un idéal ; que l'extrêmisme et la xénophobie du FPÖ sont des maux contre lesquels il est légitime de se battre. Mais la cause est suffisamment noble pour que l'on ne se trompe pas de moyens. Punir un Etat membre et combattre un parti politique sont deux choses bien distinctes. La confusion des genres a conduit l'Europe dans une impasse. Plutôt que de se battre contre des moulins à vent et de chercher à donner à l'Europe un « supplément d'âme » là où elle n'en a guère besoin, mieux vaudrait assurer son bon fonctionnement.

LCI
Pierre Luc-Séguillon

■ La chute de popularité exceptionnelle que connaît Lionel Jospin ne constitue pas, à elle seule, un tournant politique dans la législature. Cette chute de popularité démontre surtout au premier ministre les limites d'une méthode dont il s'est trop vite enorgueilli et dont il a cru à tort qu'elle le préservait de tout accident : la méthode de l'entre-deux et du compromis réputé équilibré. La molle fermeté et le dialogue sans négociation à l'endroit des routiers, le refus-acceptation à l'encontre des partenaires de la refondation sociale, la fausse autonomie pour les Corses ou la fausse vraie générosité fiscale pour les contribuables de tout poil ne font plus illusion, ni chez les commentateurs qui paraissent tourner casaque, ni dans l'opinion qui ne semble pas dupe, ni même peut-être au sein d'une majorité plurielle saisie par le doute. L'habileté de la méthode Jospin ne fait plus recette.

www.takriz.org

Une bande de jeunes Tunisiens s'expriment librement, en déjouant la censure d'Etat

LE 1ER AOÛT, Foetus, Sux et Waterman lancent la nouvelle version de Takriz, *« premier e-mag tunisien, 0 % langue de bois »*. Douze jours plus tard, le site est censuré, sans avertissement ni explications, par l'Agence tunisienne d'Internet (ATI). Les deux seuls fournisseurs d'accès autorisés en Tunisie sont entre les mains de la propre fille du président Ben Ali et d'un autre membre de sa famille... Des centaines de sites web « suspects » sont ainsi inaccessibles depuis la Tunisie.

Il faut donc se trouver à l'étranger pour découvrir les tranches de vie racontées par l'équipe de reporters amateurs de Takriz – mot d'argot prisé par la jeunesse de Tunis pour exprimer son ennui et son ras-le-bol... Une fille explique que sa lassitude des rencontres arrangées par sa tante : *« Si c'est pour voir toujours le même type de mec, en chemise bleu flic qui joue avec ses clefs de voiture ou son portable... »* Plus loin, Clandestino décrit la routine d'une administration peuplée de fonctionnaires payés pour répondre à toutes les requêtes possibles de trois façons : *M'chellah* (si Dieu le veut), *Wouassa beleh* (ne t'énerve pas), et, en français dans le texte, *Revenez demain.*

De son côté, Sux raconte une projection en salle de *X-Files* devant un public surexcité attiré par la lettre X du titre, qui ne remarque pas l'inversion des bobines. *« Dans ce pays tout est contrôlé, même les pensées, alors on prétend pas faire de la politique*, explique Foetus... *Le but de notre site est de nous exprimer librement en parlant de ce qui nous touche, nous, jeunes Tunisiens vivant en Tunisie. »* Cette ambition est déjà une audace. Assaillis d'injures sur les forums de discussion tunisiens, les animateurs de Takriz sont contraints à l'anonymat. Pas de locaux, pas de réunions, les reporters travaillent chez eux et payent, chacun, leurs coûts de connexion, très élevés, pour envoyer leurs articles sur un serveur situé à l'étranger. Pour aider les lecteurs à contourner la censure, Takriz a créé une cellule de crise virtuelle, « Taktik », qui dispense par e-mail des astuces techniques permettant de se connecter malgré les barrières. La publicité s'est faite grâce au bouche-à-oreille : Foetus revendique 130 000 visites entre le 1er juillet et la mi-août, la nouvelle version ayant dopé la fréquentation, *« sans compter les internautes qui impriment les pages pour les photocopier et les distribuer à tous ceux qui n'ont pas accès à Internet »*.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

MAGAZINES TÉLÉ

■ Le magazine Télé Poche (groupe Emap) a inauguré son nouveau site Web, qui publie une grille complète des programmes de télévision ainsi que des articles sur l'actualité des chaînes. Par ailleurs, Emap devrait lancer le site de Télé Star, son autre magazine hebdomadaire de télévision, dans quelques semaines. Le groupe compte également commercialiser sa grille de programmes auprès de sites portails. – *(AFP.)*
www.telepoche.fr

POÉSIE

■ Le site de La Poste a lancé un concours de poésie ouvert à tous les internautes, sur le thème « Du vélo à Kéo, La Poste accompagne la poésie dans l'espace ». Les participants devront envoyer leurs textes avant le 20 octobre. Les cent cinquante poèmes présélectionnés seront publiés dans un recueil. Les six lauréats recevront des prix de 2 000 francs à 5 000 francs. Tous les poèmes reçus seront envoyés dans l'espace en 2001 dans le satellite Kéo.
www.laposte.fr

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031
ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE*** 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal ..... Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal ..... Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

De Bérénice en Dechavanne *par Luc Rosenzweig*

ON NE LE CRIERA jamais assez fort : ras le bol de ces pubs dont le niveau sonore est le double de celui choisi par le téléspectateur pour entendre son écran. Le temps de retrouver la zapette, qui a glissé sous le fauteuil, on reçoit une bordée de décibels qui diminue plus efficacement l'acuité auditive que le plaisir solitaire dont nous vous entretiendrons en fin de chronique. Là, nous pratiquons la méthode Dechavanne du nouveau *Ciel mon mardi !* sur TF1 : si vous restez jusqu'à la fin, vous aurez du sexe. Mais commençons par *Bérénice* présentée sur Arte, avec devinez qui ?... Gérard Depardieu dans le rôle de Titus, et sa compagne Carole Bouquet dans le rôle titre. Original, n'est-ce pas ? Et bien venu pour élever notre âme agressée par la réclame. Sauf que, malgré tous nos efforts, le sommeil nous prit, et nous laissa comme mort. Pourquoi faire chuchoter par de bons acteurs les alexandrins de Racine ? Ces vers sont faits pour être clamés vers le public, nom d'une pipe ! Et pas pour être glissés furtivement à l'oreille du partenaire !

Question barouf, on était servi dans *Ciel mon mardi* qui fait un retour à la zim boum boum ! Si quelqu'un a pu retirer la moindre idée cohérente du débat pour ou contre le féminisme qui ouvrait l'émission, il est très fort, ou complètement barjo. En fait, l'objectif de Dechavanne, ce n'est pas de permettre à ses concitoyens de se forger une opinion en étant confrontés à l'échange raisonné et courtois d'arguments bien ordonnés, mais de fiche le bordel maximum sur le plateau. Qu'est-ce qu'on se poile ! Et le sondage par téléphone ! *« Faut-il museler les Chiennes de garde ? »*, 56 % contre, 44 % contre ! A se tordre ! Tu les vois, toutes ces meufs, avec une grille sur le museau ! Et les blagues de l'invité, Michel Boujenah, sur lesquelles il vaut mieux glisser, et du pied gauche, ça porte bonheur ! Ouaf ! Ouaf ! Tout cela, bien entendu, ne constituait qu'un hors d'œuvre culturel avant la séquence chaude, sobrement intitulée « Allo Olli ». Une consultation sexuelle en direct-live, mesdames et messieurs ! Applaudissements ! Au téléphone, Béatrice, de Rennes, 49 ans : *: « Je me masturbe tous les jours. Est-ce normal ? »* Docteur Weinberg, sexologue de plateau : *: « C'est normal ! »* Magali, de Grasse : *« Enceinte de six mois, j'ai des douleurs quand je fais l'amour. Est-ce grave ? »* Docteur Weinberg : *« Ouh là là ! faut voir, ça peut être très ennuyeux »*. Voilà, c'est tout. Nous avions attendu tout ce temps, subi toutes ces avanies pour entendre cela. Bien fait pour nous.

MERCREDI 13 SEPTEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 L'Islam aux Etats-Unis. **Forum**
22.00 Le Cinéma d'animation. **Forum**

MAGAZINES

18.30 et 21.30 L'invité de PLS. Invité : Jean Glavany. **LCI**
18.50 Nulle part ailleurs. Invitées : Nathalie Tauziat ; Emma de Caunes ; Karole Rocher. **Canal +**
20.00 Courts particuliers. Avec Charles Berling. **Paris Première**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Rwanda, l'insoutenable laisser-faire. **Arte**
20.55 Ce qui fait débat. France : L'argent ne se cache plus. **France 3**
21.00 Paris modes. Spécial pantalons. **Paris Première**
21.05 Strip-tease. Tiens ta droite. **TV 5**
21.10 et 0.10 Les Rencontres de l'été. Invités : Bernard Werber ; Atik Rahimi. **LCI**
22.00 En route pour Sydney. **Eurosport**
22.35 Ça se discute. Comment bascule-t-on dans la folie ? **France 2**
23.55 La Route. Best of nº 3. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

20.15 La Vie en feuilleton. Hôpital pour enfants. [3/5]. **Arte**
20.30 et 23.00 Palettes, Bonnard. Le mimosa mimétique : « L'Atelier au mimosa », 1939-1946. **Histoire**
20.50 Les Tontons flambeurs. **13ème RUE**
21.00 Afrique de l'Ouest. **Mezzo**
21.05 Histoires secrètes de la Deuxième Guerre mondiale. [13/26]. **Histoire**
21.25 Le Grand Jeu, URSS / USA. [2/6]. **Planète**
21.25 La Fièvre du jeu. [1/2]. **13ème RUE**
22.10 Renoir à Hollywood. **Ciné Classics**
22.15 Trois femmes, un livre, une vie. **Odyssée**
22.25 La « Nation de l'Islam ». **Planète**
22.40 Stars sous les projecteurs. **Paris Première**
23.25 Profil. Calatrava. Dieu ne joue pas aux dés. **Arte**
23.45 Jimi Hendrix. **Planète**
0.05 Les réalisateurs. Clint Eastwood. **Ciné Cinémas**

SPORTS EN DIRECT

20.35 Football. Ligue des champions (1re phase, 1re journée aller) Groupe F : Rosenborg Trondheim - Paris-SG. **TF 1**

DANSE

21.30 Musica. *La Belle au bois dormant.* Ballet. Chorégraphie de Mats Ek. Musique de Tchaïkovski. Par le ballet Cullberg. **Arte**
21.35 « Le Chant du rossignol ». Ballet. Chorégraphie de Pavel Smok. Musique de Stravinski. Par le ballet de chambre de Prague et l'Orchestre de la Suisse italienne, dir. F. Travis. **Muzzik**
23.00 « Casse-Noisette ». Ballet. Chorégraphie de Pär Isberg. Musique de Tchaïkovski. Par le ballet de l'Opera royal suédois et l'Orchestre de l'Opéra royal suédois, dir. R. Salavatov. **Mezzo**

MUSIQUE

20.15 « Symphonie nº 3 », de Mendelssohn. Par l'Orchestre de la Suisse italienne, dir. Riccardo Chailly. **Muzzik**
21.55 REM. A New York, en 1998. **Paris Première**
22.00 Rabih Abou Khalil. A Stuttgart, en 1994. **Mezzo**
23.10 Jazz Box. A Montréal, en 1998. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.55 Anna en Corse. Carole Giacobbi. **France 2**
23.35 La Maison des bois. Maurice Pialat [1 et 2/7]. ○. **Histoire**

COURTS MÉTRAGES

23.20 Flash Bach. *Partie lento.* **Arte**
1.40 Libre court. *In Your Shoes.* **France 3**

SÉRIES

20.50 Police district. La loi du quartier. ○. Sortie des artistes. ○. **M 6**
21.05 Star Trek, Deep Space Nine. Le vaisseau. ○. **Canal Jimmy**
21.35 Profiler. Dans les abysses (v.o.). ○. **Série Club**
21.55 Star Trek Classic. [1/2]. La ménagerie. ○. (Episode pilote) The Cage (v.o.). ○. **Canal Jimmy**
22.46 Ally McBeal. Si on dansait ? ○. Une journée à la plage. ○. **M 6**

FILMS

15.50 La Grande Attaque du train d'or ■ ■
Michael Crichton (Grande-Bretagne, 1979, 110 min) ○. **Cinétoile**
17.05 L'Idéaliste ■ ■
Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1997, 135 min) ○. **Cinéstar 2**
17.40 Le Journal d'une femme de chambre ■ ■
Luis Bunuel (France, 1964, N., 95 min) ○. **Cinétoile**
17.40 Ça tourne à Manhattan ■ ■
Tom Di Cillo (Etats-Unis, 1995, 90 min) ○. **Cinéfaz**
19.20 Qiu Ju, une femme chinoise ■ ■ ■
Zhang Yimou (Chine, 1992, 100 min) ○. **Cinéstar 2**
20.30 Les Gens de la nuit ■ ■
Nunnally Johnson (Etats-Unis, 1954, 95 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
21.00 L'Homme de Rio ■ ■
Philippe de Broca (France - Italie, 1964, 115 min) ○. **Cinétoile**
21.00 Impitoyable ■ ■ ■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1992, v.o., 130 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
22.25 Bob le flambeur ■ ■
Jean-Pierre Melville (France, 1955, N., 100 min). **13ème Rue**
22.55 Baptême ■ ■
R. Féret (Fr., 1989, 135 min) ○. **TMC**

23.05 La Femme sur la plage ■ ■
Jean Renoir. Avec Robert Ryan, Joan Bennett (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 75 min) ○. **Ciné Classics**
23.35 Vivre ! ■ ■
Wang Bin, Zhang Xleochun et Zhang Yimou (Chine, 1994, 125 min) ○. **Cinéstar 2**
0.00 Requiem ■ ■
Alain Tanner (France - Suisse, 1998, v.o., 100 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
1.05 L'Expédition du Fort King ■ ■
Budd Boetticher (Etats-Unis, 1953, v.o., 85 min) ○. **Ciné Cinémas 3**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.35 Sunset Beach.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.35 Football. Ligue des champions. Rosenborg Trondheim - Paris-SG. **22.45** Les autres rencontres.
0.15 Exclusif.
0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Un livre.
17.20 Jeux d'espions.
18.10 JAG.
19.05 Qui est qui ?
19.35 Un gars, une fille.
19.45 et 20.45 **Tirage du Loto.**
19.50 Campagne pour le Référendum.
20.00 Journa, Météo.
20.55 Anna en Corse. Téléfilm. Carole Giacobbi.
22.35 Ça se discute. Comment bascule-t-on dans la folie ?
0.40 Journal, Météo.
1.05 Des mots de minuit.

FRANCE 3

15.40 Les Minikeums.
17.35 C'est pas sorcier.
18.00 Un livre, un jour.
18.10 et 22.42 **Campagne pour le Référendum.**
18.20 Questions pour un champion.
18.50 19/20 de l'info, Météo.
20.05 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix pour l'été.
20.55 Ce qui fait débat. France : L'argent ne se cache plus.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Ciné mercredi.
23.20 Judith Therpauve ■ Film. Patrice Chéreau.

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00
18.25 Les Simpson. Big Mama Lisa. ○.
18.50 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Celebrity ■ Film. Woody Allen. ○.
22.50 Le Créateur ■ Film. Albert Dupontel. ○.

ARTE

19.00 Connaissance. Les Jeux à travers le monde. [3/3].
19.45 Météo, Arte info.
20.15 La Vie en feuilleton. Hôpital pour enfants [3/5].
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Rwanda, l'insoutenable laisser-faire.
21.30 Musica. La Belle au bois dormant.
23.20 Flash Bach.
23.25 Profil. Calatrava. Dieu ne joue pas aux dés.
0.15 La Lucarne.

M 6

17.25 L'Immortelle.
18.25 La Vie à cinq.
19.20 Dharma & Greg.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.39 Conso le dise.
20.40 Jour J.
20.50 Police district. La loi du quartier ○. Sortie des artistes ○.
22.46 Ally McBeal. Si on dansait ? ○. Une journée à la plage. ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait.
20.30 Fiction 30. *Transistor (s) : Extérieur nuit désert*, d'Yves Nilly.
21.00 Mesures, démesures.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Femmes voilées.
0.05 Du jour au lendemain. Pascale Kramer (*Les Vivants*).

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert Euroradio.
22.30 Jazz, suivez le thème. C Jam Blues.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Kurt Weill et Bertolt Brecht.
22.40 Les Rendez-vous du soir (suite). *Alruna* (ouverture), de Spohr, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. C. Fröhlich ; *Sonate* op. 14, de R. Schumann ; *Sérénade* nº 1, de Brahms, par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. J. Belohlavek.

Le Monde TELEVISION

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir : Kurt Weill et Bertolt Brecht
Histoire d'une rencontre entre le musicien et le poète, qui, en 1927, ne fut pas fortuite : Weill et Brecht regardaient dans une même direction, qui n'était ni celle de l'avant-garde d'hier prônant l'art pour l'art comme seul salut possible dans le contexte d'une crise économique dramatique ni celle des petits-bourgeois nostalgiques d'un romantisme lénifiant.

ARTE

20.45 Rwanda, l'insoutenable laisser-faire
A partir de témoignages directs, cette enquête minutieuse fait le point sur les responsabilités internationales dans le génocide au Rwanda au printemps 1994. D'une implacable clarté, le résultat est impitoyable pour les Occidentaux qui, en dépit des informations dont ils disposaient, ont laissé les extrémistes hutus massacrer près d'un million de civils tutsis.

FRANCE 2

20.55 Anna en Corse
Brisée par la mort de son compagnon dans un accident de voiture, Anna, une jeune coiffeuse parisienne, trouve refuge en Corse, chez sa grand-mère, dans un petit village déserté, perché sur une falaise face à la mer. Ce n'est pas a priori le refuge idéal. Mais c'est sans compter avec la bande de retraités farfelus et dynamiques qui l'anime à sa façon, sous l'impulsion de la « mamie » d'Anna.

JEUDI 14 SEPTEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.05 L'Odyssée de l'espèce. **Forum**
22.05 Le Pêcheur et la mer. **Forum**
23.00 L'Art de la magie. **Forum**

MAGAZINES

13.00 Courts particuliers. Charles Berling. **Paris Première**
14.35 La Cinquième rencontre... L'Australie. Réhabilitation du site des J.O. **La Cinquième**
14.40 C'est mon choix. Ma nouvelle apparence a changé ma vie. **TSR**
17.00 Les Lumières du music-hall. Philippe Clay. Léo Ferré. **Paris Première**
18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Michael Ondaatje ; Doves ; Mirwais ; Saian Supa Crew. **Canal +**
20.00 Courts particuliers. Samy Naceri. **Paris Première**
20.05 Temps présent. Les illusions olympiques. **TSR**
20.50 Envoyé spécial. Pour quelques centimètres de plus. Vie et mort d'une abeille. *P.-s. :* La fuite des cerveaux. **France 2**
21.55 Le Club. Tcheky Karyo. **Ciné Classics**
22.20 Pulsations. A la recherche du sommeil perdu. **RTBF 1**
23.00 Comme au cinéma. Les suites au cinéma : l'industrie du succès. Invités : Laetitia Casta ; Hélène de Fougerolles ; Gad Elmaleh ; Lorant Deutsch. **France 2**
0.20 Vol de nuit. A l'ombre des grands peintres. Invités : Jean-Marie Rouart ; Dominique Bona ; Christine Orban ; Yann Queffelec ; Christophe Ono-dit-Biot. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

17.55 Destination. Les perles des Caraïbes. **La Cinquième**
18.00 L'Actors Studio. Carol Burnett. **Paris Première**
18.25 Les Grands Crimes du XXe siècle. L'assassinat de John Lennon. **TMC**
18.30 Le Monde des animaux. [4/13]. Montfargue, forêt méditerranéenne. **La Cinquième**
18.35 Histoires secrètes de la deuxième guerre mondiale. [14/26]. La RAF contre les missiles V. **Histoire**
18.40 Les Grandes Expositions. Les chevaux de Saint-Marc de Venise. **Planète**
19.00 Voyages, voyages. Uruguay. **Arte**
19.30 Le Siècle de Jorge Semprun. [1/2]. **Histoire**
20.00 Médecine traditionnelle en Asie. [4/7]. Inde. **Planète**
20.00 Voyage en Patagonie. La terre des eaux vertes. **Odyssée**
20.15 La Vie en feuilleton. Hôpital pour enfants. [4/5]. **Arte**
20.30 Vols de guerre. [11/11]. L'hélicoptère multi-rôles. **Planète**
20.30 Palettes, Paolo Uccello. Vacarmes en Toscane : «Les Batailles de San Romano». **Histoire**
20.45 Thema. Les enjeux olympiques : Les Maîtres des Jeux. **Arte**
21.30 Birdland. [4/7]. Julian Josephs et Branford Marsalis. **Muzzik**
21.40 A la recherche d'Eve et Adam. [1/2]. Le périple des hommes. **Planète**
22.05 Laurence de la Ferrière, seule en Antarctique. **Canal +**
22.40 Les Couples légendaires du XXe siècle. Juan et Evita Perón. **TMC**
23.20 Sujet tabou. L'enfant des camps de la mort. **France 3**
23.20 Le Grand Jeu, URSS / USA. [2/6]. 1938 - 1945 : La grande alliance. **Planète**
23.50 Le Grand Concert. **Mezzo**
23.50 Les Mordus du mamba noir. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

13.30 Cyclisme. Tour d'Espagne (18e étape) : Bejar - Ciudad Rodrigo. **Eurosport**
16.00 Golf. Trophée Lancôme (1re journée). A Saint-Nom-la-Bretèche. **Canal+vert**
18.00 Football. Coupe de l'UEFA (1er tour aller) : Gueugnon - Iraklis Salonique. **Eurosport**
20.00 Football. Coupe de l'UEFA (1er tour aller) : Krivoi Rog - Nantes. **Eurosport**

DANSE

19.30 Stamping Ground. Ballet. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Carlos Chavez. Par le Nederlands Dans Theater. **Mezzo**
19.55 La Cathédrale engloutie. Ballet. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Claude Debussy. Par Le Nederlands Dans Theater. **Mezzo**

MUSIQUE

17.15 Intégrale Chopin. **Mezzo**
18.30 Henze dirige Henze. Enregistré en 1980. Avec H. Fukai, alto. Par l'Orchestre symphonique de la Suisse italienne. **Muzzik**
20.30 Concerto Palatino. Dir. Bruce Dickey et Charles Toet. **Muzzik**
21.00 Mozart. *Sonate pour piano en la majeur* KV 331. Avec Ivo Pogorelich, piano. **Mezzo**
21.00 Bach. *Ouverture nº 3 en ré majeur,* BWV 1068. Orchestre de chambre de Cologne, dir. Helmut Müller-Brühl. **Muzzik**
21.30 Haydn. *Sonate pour piano en la bémol majeur.* Avec Ivo Pogorelich, piano. **Mezzo**
23.00 Mendelssohn. *Symphonie écossaise.* Par le Gewandhausorchester de Leipzig, dir. Kurt Masur. **Mezzo**
23.20 Une soirée italienne. Berlin en 1996. **Paris Première**
23.35 « Macbeth ». Opéra de Verdi. Par le London Philharmonic Orchestra, dir. John Pritchard. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

17.00 Fugues. Marion Sarraut. **Festival**
20.30 Bébé coup de foudre. Michel Lang. **Festival**
20.40 Chasseur de frissons. Mario Azzopardi. ○. **Canal +**
20.55 Mort d'une princesse. Anthony Thomas. ○. **TMC**
22.20 Duplex. Michel Lang. **Festival**
22.40 Thérapie meurtrière. Rodney Gibbons. ○. **TF 1**
23.55 Le Dernier Chant. Claude Goretta. **Festival**
0.40 Le Piège. Christian François. ○. **Téva**

SÉRIES

17.45 Département S. Agent double. ○. **Série Club**
18.25 Les Simpson. Il était une « foi ». ○. **Canal +**
18.25 La Vie à cinq. Intimités ○. **M 6**
18.35 Code Quantum. La cavale infernale. ○. **Série Club**
19.20 Dharma & Greg. Abus de bus. ○. **M 6**
19.30 et 0.50 Mission impossible. La veuve. ○. **Série Club**
20.20 Friends. Celui qui était comme tous les autres. **RTL 9**
20.45 Buffy contre les vampires. [1 et 2/2]. Une revenante. **Série Club**
20.50 X-Files. Appétit monstre ○. Millennium. ○. **M 6**
20.55 Navarro. Bus de nuit. **TF 1**
21.05 La Maison des bois. Maurice Pialat [3 et 4/7]. ○. **Histoire**
22.15 Roswell. Monsters (v.o.). **Série Club**
0.25 Chapeau melon et bottes de cuir. Le chevalier de la mort. ○. **M 6**
0.35 That 70's Show. La face cachée de Donna (v.o.). ○. **Canal Jimmy**
0.50 21, Jump Street. Au creux de la vague. **13ème RUE**

FILMS

14.25 L'Expédition du Fort King ■ ■
Budd Boetticher (Etats-Unis, 1953, v.o., 85 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
14.55 Adieu Philippine ■ ■
Jacques Rozier (France, 1962, N., 110 min) ○. **Ciné Classics**
15.30 Un frisson dans la nuit ■ ■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1971, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
15.50 Impitoyable ■ ■ ■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1992, v.o., 125 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
19.00 Six of a Kind ■ ■
Leo McCarey (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 65 min) ○. **Ciné Classics**
20.45 Cocoon ■ ■
Ron Howard (Etats-Unis, 1985, 125 min). **RTL 9**
20.45 Adieu ma concubine ■ ■ ■
Chen Kaige (Hongkong, 1993, 165 min) ○. **Cinéstar 1**

20.45 Safe ■ ■
Todd Haynes. Avec Julianne Moore, Peter Friedman (Etats-Unis, 1995, v.o., 125 min) ○. **Cinéfaz**
20.50 New York, New York ■ ■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1977, 135 min). **Téva**
20.55 Pale Rider ■ ■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1985, 115 min) ○. **France 3**

21.00 Une femme sous influence ■ ■ ■
John Cassavetes. Avec Gena Rowlands, Peter Falk (EU, 1974, 140 min). **Paris Première**
21.00 La Rivière sans retour ■ ■
Otto Preminger (Etats-Unis, 1954, 90 min) ○. **Cinétoile**
21.00 Qiu Ju, une femme chinoise ■ ■ ■
Zhang Yimou (Chine, 1992, 100 min) ○. **Cinéstar 2**
21.05 Signé Charlotte ■ ■
Caroline Huppert (France, 1985, 90 min) ○. **Canal Jimmy**
22.30 Péché mortel ■ ■
John M. Stahl (Etats-Unis, 1945, v.o., 125 min). **13ème Rue**
23.05 Mary à tout prix ■ ■
Bobby et Peter Farrelly (EU, 1998, v.o., 117 min) ○. **Canal +**
23.55 La Grande Attaque du train d'or ■ ■
Michael Crichton (Grande-Bretagne, 1979, 105 min) ○. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 High Secret City.
15.45 Les Dessous de Palm Beach.
16.40 7 à la maison.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.55 Hyper net.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Navarro. Bus de nuit.
22.40 Made in America. Thérapie meurtrière. Téléfilm. Rodney Gibbons ○.
0.20 Vol de nuit.

FRANCE 2

14.00 Un cas pour deux.
15.05 Rex.
15.55 Tiercé.
16.10 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.25 Un livre.
17.30 Jeux d'espions.
18.15 L'Histoire des Jeux.
18.45 Un gars, une fille.
18.55 Sydney 2000 J-1.
19.35 Boomerang.
19.50 Campagne pour le Référendum.
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.50 Envoyé spécial.
23.00 Comme au cinéma.
0.45 Journal, Météo.
1.10 Nikita ○.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
15.00 Femmes en blanc. Téléfilm. Jerry London [1/2].
16.35 Les Minikeums.
17.35 C'est pas sorcier.
18.00 Un livre, un jour.
18.10 Campagne pour le Référendum.
18.20 Questions pour un champion.
18.49 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix pour l'été.
20.55 Pale Rider ■ ■ Film. Clint Eastwood ○.
22.50 Météo, Campagne pour le Référendum, Soir 3.
23.20 Sujet tabou. L'enfant des camps de la mort.
0.35 Un siècle d'écrivains. Dashiell Hammett, le privé-écrivain.

CANAL +

14.05 Blue Submarine nº 6 Film. Mahiro Maeda ○.
16.20 Mon frère. Film. Gianni Amelio ○.
► En clair jusqu'à 20.40
18.25 Les Simpson.
18.50 Nulle part ailleurs.
20.40 Chasseur de frissons. Téléfilm. Mario Azzopardi ○.
22.05 Laurence de la Ferrière, seule en Antarctique.
23.05 Mary à tout prix ■ ■ Film. Bobby et Peter Farrelly (v.o.) ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.05 100 % question.
14.35 La Cinquième rencontre... L'Australie.
16.00 Nissan-Renault, le beau mariage. [1/4] Le choc des titans.
16.30 Les Ecrans du savoir.
17.25 100 % question 2e génération.
17.55 Destination. Les perles des Caraïbes.
18.25 Météo.
18.30 Montfargue, forêt méditerranéenne.
19.00 Voyages, voyages. Uruguay.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 La Vie en feuilleton. Hôpital pour enfants [4/5].
20.40 Thema. Les Enjeux olympiques. 20.45 Les Maîtres des Jeux. **22.05** A elles la victoire ! **22.55** Héros.
0.00 Thelma et Louise ■ Film. Ridley Scott (v.o.) ○.

M 6

13.35 Machination infernale. Téléfilm. Derek Westervelt ○.
15.20 Code Quantum.
16.15 M comme musique.
17.25 L'Immortelle.
18.25 La Vie à cinq.
19.20 Dharma & Greg.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 X-Files. Appétit monstre ○ ; Millennium ○.
22.40 Poltergeist ○.
0.25 Chapeau melon et bottes de cuir.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction 30. Transistor(s) : *Orages mécaniques*, d'Yves Nilly.
21.00 Le Gai savoir. Bernard Forthomme.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. L'oreille pour œil, une promenade dans le paysage sonore.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le jazz est un roman. Erroll Garner [2/4].
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Concert. Donné en direct, salle de la Philharmonie de Berlin, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit : Œuvres de Debussy.
22.30 Jazz, suivez le thème. For Heaven's Sake.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Edvard Grieg.
22.55 Musiques du Kurdistan. Œuvres de musique traditionnelle : Chants et musiques soufis du Kurdistan, Khalife Mirzâ Aghe Ghowsi, Abdol Rahman, Ali Reza, Hossein Fashiri, Mahammadsaleh Khademghosi, voix et daf.

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

20.50 Envoyé spécial : vie et mort d'une abeille
La société des abeilles est, sans aucun doute, l'une des mieux organisées. Monarchiste, avec sa reine choisie et choyée, collective dans son fonctionnement, hiérarchisée et travailleuse. Ce reportage passionnant montre en détail comment la ruche, monde féministe où les mâles sont chassés après fécondation de la reine, fonctionne comme un seul et même cerveau.

PARIS PREMIÈRE

21.00 Une femme sous influence ■ ■ ■
Un homme passe peu de temps avec sa femme, Mabel. Il lui promet une soirée et une nuit à deux mais est contraint de retourner au travail. En manque d'amour, Mabel est de plus en plus extravagante. Mari, belle-mère et médecin s'unissent pour l'envoyer à l'hôpital psychiatrique. Une œuvre de John Cassavetes, dans laquelle Gena Rowlands est admirable.

HISTOIRE

21.05 La Maison des bois
Ce feuilleton décrit la vie quotidienne de la France profonde pendant la première guerre mondiale et montre comment on faisait de la télévision, il y a trente ans. Maurice Pialat, dont ce sont les débuts, raconte comment la guerre, bien que n'ayant pas le rôle principal, est en train de bouleverser la société et le monde. Une œuvre en avance sur son temps. Avec Pierre Doris et Jacqueline Dufranne.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

JEUDI 14 SEPTEMBRE 2000

Disgrâce

par Pierre Georges

LES SONDAGES creusent, comme l'on dirait d'une mer tourmentée. Sale temps sur la Jospinie. Moins 18, moins 20, la popularité fraîchit nettement. Et voici qu'après des mois de navigation sereine une voie d'eau se déclare, sévère.

Bon, arrêtons là l'exercice périlleux de la métaphore maritime. Ce n'est tout de même pas le *Koursk*. Pas même la chronique d'un naufrage annoncé. Mais un vrai coup de tabac, doublé d'un coup de semonce. Les sondés ont été sondés, en plein cœur d'un rituel et rude conflit sur la route des pompes. Ce qui peut expliquer qu'ils avaient au moins deux raisons d'être de méchante humeur : plus d'essence, trop chère essence ! Les sondés étant des automobilistes comme les autres, on pourrait indexer cette disgrâce sur le seul coût et la seule affaire du gazole, tant on a connu des gouvernements impopulaires pour moins que cela.

Mais ce serait imprudent. A tout le moins, comme cette blague éculée du type tombant par la fenêtre d'un gratte-ciel et qui au 42e étage dit *« jusqu'à maintenant tout va bien »*. En fait, et même si François Hollande affirme, par devoir et à raison, qu'il faut *« relativiser les sondages »*, tout va un peu moins bien dans le gouvernement Jospin. Et depuis plus longtemps qu'un rituel blocus routier.

A oser, autre recours déplorable à la métaphore, beaucoup auront eu le sentiment que le moteur gouvernemental « ratatouille » singulièrement depuis quelques mois. Petit inventaire chronologique de ces hoquets successifs : le départ contraint et forcé de Dominique Strauss-Kahn, privant le gouvernement d'un fameux poids lourd. La funeste affaire de la cagnotte, si bien gérée qu'elle ouvrit, et pour des mois, la course à l'échalote fiscale. Le contresens fâcheux de Dominique Voynet, engluée dans l'épisode mazouteux de l'*Erika*. Ces ministres qui passent par la fenêtre ou par la porte, et de la manière la plus tonitruante. Claude Allègre, ici, qui n'en finit pas de régler ses comptes avec le mammouth, et fait le numéro Lionel que j'aime, Jospin qui m'a lâché. Jean-Pierre Chevènement là, qui au motif d'un sérieux désaccord sur la Corse, donne à la gauche et à la France entières des leçons de républicanisme orthodoxe.

Voilà la situation : un gouvernement de gauche, comme d'autres de droite naguère, qui a secrété, au fil des mois, une espèce de *shadow cabinet*. Une opposition hors son sein, ou en son sein, pour dire que la politique suivie n'est pas celle qu'il faudrait suivre ! Dominique Voynet – simple constat – tape sur les décisions gouvernementales dans un exercice funambule du retenez-moi ou je m'en vais. Sans parler de Martine Aubry, c'est bien son droit de briguer Lille, qui donne le sentiment d'avoir choisi le jour et l'heure de son départ du gouvernement pour convenances politiques. Et ainsi de suite.

La droite française, en l'état où elle est, n'a pas besoin de cogner sur la gauche gouvernementale. La gauche s'en charge ! Le constat est sévère ? Il l'est, en effet, sur le fond des indéniables réussites. Mais, sur la forme, il n'est pas si injuste que cela. Notamment si l'on veut bien ajouter que, même sur le plan de la simple propédeutique, le gouvernement a mal expliqué ses choix et décisions sur la Corse et sur les allègements fiscaux. Ce qui fait beaucoup pour un sondé.

Tirage du *Monde* daté mercredi 13 septembre : 506 266 exemplaires. 1 - 3

Syndrome de la guerre du Golfe : une mission parlementaire sera créée

Le ministre de la défense, Alain Richard, a fait volte-face

ABANDONNANT sa position de déni, le ministère de la défense a cédé aux pressions de la société civile, mardi 12 septembre, en prenant enfin au sérieux les questions de santé publique posées par le syndrome de la guerre du Golfe. Le ministre Alain Richard a annoncé qu'il *« proposera »* à la commission de la défense de l'Assemblée nationale, le 13 septembre, de *« constituer une mission d'information destinée à vérifier, en ayant accès aux documents des armées, si des militaires français ont pu être placés dans des situations génératrices de risques sanitaires durant les opérations du Golfe »*. Peu avant ce revirement, le président (PS) de la commission de la défense, Paul Quilès, avait d'ailleurs pris les devants en se déclarant favorable à la création d'une mission d'information.

Affichant désormais sa volonté de transparence, le gouvernement a, en outre, décidé de lancer des recherches scientifiques sur la réalité du syndrome. *« En accord avec le ministère de la santé,* a annoncé, le 12 septembre, le ministère de la défense, *un groupe d'experts placé sous l'autorité d'une personnalité médicale indépendante, spécialiste en épidémiologie, est en cours de constitution »*. Il sera chargé *« d'analyser les données sanitaires relatives aux anciens combattants de la guerre du Golfe et d'examiner les dossiers de toutes les personnes déclarant être atteintes d'une affection consécutive à ces événements »*.

Dix ans après le conflit contre l'Irak, le débat public lancé en juin par l'association des victimes du Golfe, Avigolfe, a ainsi permis un premier déblocage. Regroupant des vétérans français de l'opération « Daguet », l'association a collecté les dossiers d'une centaine de militaires et de civils se plaignant de pathologies et de symptômes proches de ceux qui ont été massivement observés parmi les vétérans américains et britanniques (*Le Monde* du 11 septembre).

« FIXER LES RESPONSABILITÉS »

Estimant que le changement de cap du ministère constitue *« un début d'aveu »*, Avigolfe considère toutefois que la création d'une mission d'information est *« insuffisante »*. L'association souhaite l'instauration d'une commission d'enquête parlementaire qui, dotée de pouvoirs plus importants, permettrait de *« fixer les responsabilités de l'Etat »*. Début septembre, plusieurs députés RCV (Radical Citoyen Vert) ont, eux aussi, réclamé une commission d'enquête *« sur l'impact sanitaire réel chez les vétérans de la guerre du Golfe des armes utilisées durant l'opération "Daguet" et sur les responsabilités de l'Etat en la matière »*.

Avigolfe a, cependant, connu un revers, le 12 septembre, devant le tribunal des pensions de Toulon. L'association y a défendu l'action de la veuve d'un militaire français, Jean Monnin, décédé en 1996 d'une maladie qu'elle a attribuée au fameux syndrome. Or, à l'audience, le commissaire du gouvernement a contesté l'engagement du premier-maître mécanicien dans l'opération « Daguet », en limitant sa présence dans le Golfe aux années 1987 et 1988. Pendant la guerre contre l'Irak, Jean Monnin était rentré à la base de Saint-Mandrier (Var), a confirmé le ministère de la défense.

Erich Inciyan

La recherche de Danone s'installe à Palaiseau

EVRY
de notre correspondante

Le groupe agroalimentaire Danone a choisi Palaiseau, commune située sur le plateau de Saclay, dans le département de l'Essonne, pour implanter son centre mondial de recherche et de développement. L'entreprise, qui s'est spécialisée sur trois pôles stratégiques – l'eau, les produits frais et les biscuits – centralisera sur ce site ses activités de recherche. Elle investira un peu plus de 300 millions de francs (46 millions d'euros) dans la mise en place de la nouvelle structure où devraient travailler plus de six cents chercheurs.

Depuis un an, l'entreprise dirigée par Franck Riboud cherche à réorganiser ses activités de recherche pour les rapprocher du développement et du marketing. Sous la houlette de Dominique Poiroux, patron de la recherche depuis tout juste un an, ce nouveau centre travaillera sur de grands thèmes transversaux comme la nutrition ou la sécurité alimentaire.

Appelé Vitapôle, le centre s'étendra sur vingt hectares au cœur d'une future technopole. Confronté à une concurrence internationale (Etats-Unis), européenne (Barcelone), le département de l'Essonne s'est défendu contre plusieurs candidatures françaises (Lyon, Montpellier, Toulouse et Nice) et, enfin, contre le département des Yvelines. La proximité de l'École polytechnique et de nombreux établissements de recherche installés sur le plateau de Saclay a joué en faveur de Palaiseau.

La construction des bâtiments sur un terrain appartenant à l'Etat doit démarrer dans les semaines prochaines pour permettre une ouverture de l'entreprise d'ici à quinze mois.

L'arrivée de Danone représente une deuxième bonne nouvelle pour le plateau de Saclay, auquel le ministère de la recherche vient d'octroyer l'implantation de Soleil, synchrotron de troisième génération.

Anne Rohou

Air de fête à Millau pour le jugement de José Bové

NÎMES
de notre correspondant

José Bové et ses neuf coprévenus dans l'affaire du démontage, le 12 août 1999, du chantier du restaurant McDonald's de Millau, attendaient avec une certaine sérénité, mercredi 13 septembre, le jugement que devait rendre dans l'après-midi le tribunal correctionnel de la ville. *« Pour qu'on y aille en pleurant, il faudrait qu'on nous apporte des oignons »*, ironisait Léon Maillé, l'un des prévenus. *« On va tous au procès, ensuite on fait la fête »*, ajoutait José Bové. Après l'audience, le comité de soutien aux inculpés de Millau a prévu d'organiser une conférence de presse, un mini-débat, un apéro musical et un buffet froid. A cette occasion devait être projeté un documentaire tourné les 30 juin et 1er juillet à Millau.

Durant ces deux jours, le procès des pourfendeurs de la malbouffe et de l'Organisation mondiale du commerce avait donné lieu à un rassemblement, dans les rues de la cité aveyronnaise, de plusieurs dizaines de milliers de personnes venues, dans une ambiance de feria politique, soutenir José Bové et ses neuf coprévenus. A l'intérieur d'un palais de justice transformé en bunker, le procureur de la République, Alain Durand, avait présenté le leader de la Confédération paysanne comme *« l'instigateur »* de l'opération et requis à son encontre une peine *« dissuasive »* de dix mois de prison dont neuf avec sursis.

Si elle devait être appliquée par le tribunal correctionnel, ces réquisitions ne signifieraient pas le retour en prison de José Bové dans la mesure où il a déjà, dans le cadre de cette affaire, purgé vingt-deux jours de détention provisoire, en août 1999, à la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelonne (Hérault). A l'audience, le rôle des neuf autres prévenus avait été minimisé. Le représentant du ministère public avait simplement demandé leur condamnation à des peines de principe ne dépassant pas trois mois de prison avec sursis.

Richard Benguigui

Nouveau délit d'initié à la Bourse de Paris

UNE NOUVELLE affaire de délit d'initié risque d'éclabousser la Bourse de Paris. Le 18 juillet, le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire pour *« délit d'initié, communication aux tiers d'informations par personne destinataire d'informations privilégiées et recel »*, lors de l'offre publique d'échange (OPE) lancée par Suez-Lyonnaise des eaux sur sa filiale Sita, spécialisée dans le traitement des déchets. L'instruction a été confiée au juge Armand Riberolles, du pôle financier parisien. L'ouverture de cette information judiciaire fait suite à une enquête menée par la Commission des opérations de Bourse (COB), qui avait transmis ses conclusions au procureur de la République de Paris en juillet. A cette date, la COB avait aussi livré à la justice un dossier concernant un délit d'initié lors de la fusion Carrefour-Promodès. Cette affaire est instruite depuis le 8 août par le juge Philippe Courroye (*Le Monde* du 21 août).

L'affaire Suez-Sita remonte à l'été 1999. Le conseil de surveillance de Suez avait décidé, lors de sa séance du 19 août 1999, de lancer une OPE sur sa filiale. Le groupe offrait, pour racheter les 30 % du capital de Sita encore dans le public, soit d'échanger cinq actions Sita pour huit actions Suez, soit de payer en liquide 240 euros par action Sita. Le titre avait curieusement grimpé au cours des séances qui précédèrent l'annonce de l'opération : le 17 août, il bondissait de 7,34 %, le 18 de 7,26 % à 251 euros.

PÉRIODE ESTIVALE

Cette hausse, en pleine période estivale, s'était réalisée dans un volume de transactions exceptionnellement élevé. Le 17 août, 77 875 titres avaient été échangés et, le lendemain, le volume des transactions avait grimpé à 115 203 titres. Lors d'une séance normale, 3 000 titres se traitaient en moyenne. Ces écarts avaient conduit la COB à ouvrir immédiatement une enquête.

Le travail de l'institution a duré plus de dix mois. Les enquêteurs ont dû identifier quels avaient été les premiers acheteurs. Ils ont ensuite cherché à savoir si ces personnes avaient pu bénéficier d'informations privilégiées. Au total, plus d'une dizaine de personnes auraient réalisé des transactions suspectes. Les investigations du juge Riberolles devraient prendre de longs mois. Parallèlement, la COB a la possibilité d'ouvrir une procédure distincte et de prendre, éventuellement, des sanctions.

Eclaboussée, début juin, par la mise en cause d'un de ses inspecteurs dans une affaire de délit d'initié, puis soupçonnée en août d'avoir caché des pratiques douteuses sur le Matif, le marché à terme de la Bourse de Paris, la COB tente de redorer un blason que ces deux affaires ont passablement terni. Dans les prochaines semaines, elle pourrait transmettre à la justice d'autres dossiers comme ceux de Carrefour-Promodès ou Suez-Sita.

« Les marchés boursiers ont été particulièrement actifs ces deux dernières années. Sachant qu'il faut au moins un an pour boucler ce type d'enquête, il est normal qu'un certain nombre d'affaires surgissent aujourd'hui, indique-t-on à la COB. *La hausse de la Bourse et la multiplication des opérations financières induient des phénomènes de tentations, ils restent heureusement marginaux »*, affirme un responsable de l'institution.

Fabrice Lhomme et Joël Morio

DÉPÊCHE

■ **Football : Monaco s'est incliné 3-2 face aux Turcs de Galatasaray** pour le premier tour de la Ligue des champions disputé, mardi 12 septembre soir, à Istanbul. Menés 2-O, les Monégasques ont relevé la tête pour égaliser mais le laxisme défensif leur a coûté la victoire. Toujours en Ligue des champions, les Lyonnais ont empoché leurs 3 premiers points en s'imposant 3-1, à Gerland, face aux Hollandais de Heerenveen. En coupe UEFA, les Bordelais ont ramené un match nul (0-0) de Lierre (Belgique).

A NOS LECTEURS

Le *Monde* daté vendredi comportera le supplément hebdomadaire « Le Monde des livres » et un supplément de seize pages consacré aux Jeux olympiques d'Australie, qui auront lieu du 15 septembre au 1er octobre. Ces deux suppléments, distribués avec le journal en kiosques, formeront un cahier séparé de 28 pages, sans modification de prix. N'oubliez pas de le demander à votre marchand de journaux.

ZURBAN, LE SEUL CANDIDAT QUI CHANGE DE PROGRAMME TOUTES LES SEMAINES.

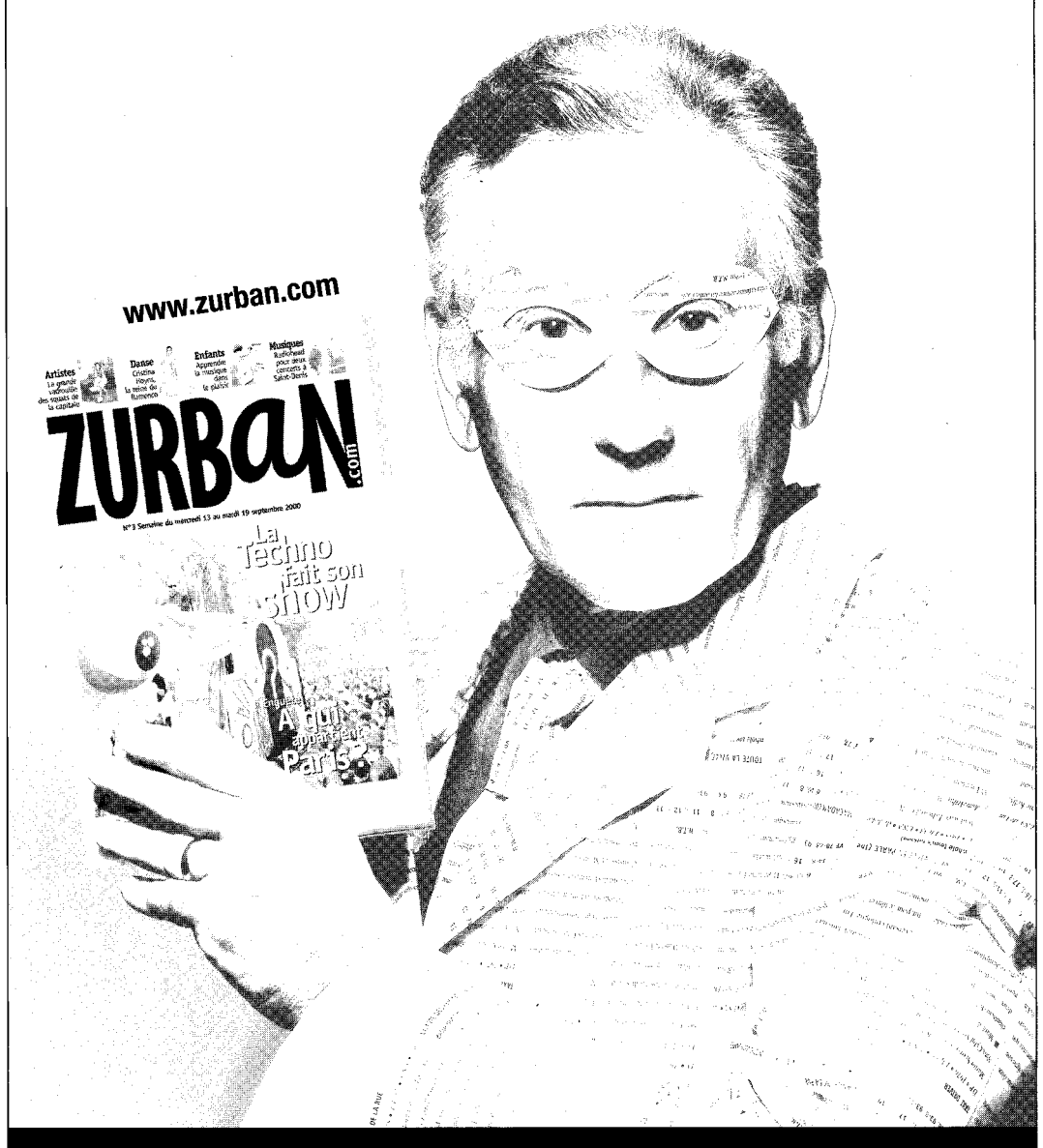

Ciné, restos, quartiers, nuit, shopping... chaque mercredi, 5 F en Kiosque.

POUR UNE VILLE QUI BOUGE, VOTEZ ZURBAN !

3e cycle du CNAM
MARKETING INDUSTRIEL
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
Cours et séminaire d'études de cas (150 h. sur 9 mois : soirs et samedis) coût : 1 100 F/an (Tarif 99).
Brochure sur demande écrite au :
CNAM Marketing Industriel
292, rue Saint-Martin - 75003 PARIS
Tél. : 01 40 27 21 30 - 01 40 27 22 24
mail : nehme@cnam.fr
PRESENTATION DU CYCLE
SAMEDI 23 SEPT 11 h
MARDI 26 SEPT 18 h 30
Limite d'inscription : 5 OCT